





ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1883

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DU BOUDIOU, 13

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1883

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1883

ÉPINAL

CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

RUE DU BOUDIOU, 13

PARIS

CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1883



EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1881

Président : M. Lebrunt.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Adam, Bretagne, Chatel, Demangeon, Douliot, Garnier, Gley, Haillant, Lebrunt, Mottet, Retournard, Voulot.

Se sont excusés : MM. Maire, Ganier.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est adopté.

Le procès-verbal de la séance publique est lu par M. Châtel et adopté.

M. le Président informe la Société de la réception du volume des *Délibérations* du Conseil général des Vosges; la Société vote des remercîments.

Le Conseil général (séance du 24 août) a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture une subvention de 1100 fr. pour la Société d'Emulation. (En 1882 les primes agricoles sont attribuées à l'arrondissement d'Epinal.)

Le Conseil général (séance du 25 août 1881) a voté, en faveur de la Société d'Émulation, une subvention départementale de 1800 fr.

La Société des Agriculteurs de France nous demande l'envoi d'un délégué pour assister à la séance publique le 16 janvier 1882. Elle demande si la Société d'Emulation désire verser une cotisation de 20 francs, pour être

affiliée à la Société des Agriculteurs de France. Renvoi de ces propositions à la Commission d'agriculture, pour avis.

M. de Boureulle exprime le désir de faire en séance une lecture sur *La Terre et les Cieux de la Divine Comédie.*

Lettre de Mme veuve Le Cler demandant si la Société recevrait avec plaisir une biographie de M. Le Cler. Elle envoie deux brochures de son mari sur le *traitement de la fièvre typhoïde et les eaux de Contrexéville.* La Société décide qu'il y a lieu de remercier Mme Le Cler et d'accepter son offre.

Présentations de MM. Vatin, secrétaire général de la Préfecture et Goguel, pasteur à Epinal.

La Commission d'admission lit un rapport favorable sur la candidature de M. Lamblé, inspecteur des forêts. M. Lamblé est élu.

Lecture de M. Haillant sur une brochure de M. Clesse, intitulée *Le Patois de Fillières.* Cette communication est écoutée avec un vif intérêt, et la Société décide à l'unanimité qu'elle sera renvoyée à la Commission d'histoire et d'archéologie, pour en proposer, s'il y a lieu, l'insertion aux *Annales.*

La séance se continue par l'élection des membres du bureau pour la période biennale 1882-1883.

Par suite de ces élections le bureau est ainsi constitué :

Président : M. Gley, ancien professeur, vice-président sortant.

Vice-Présidents : 1er M. Lebrunt, ancien professeur, et 2e M. Le Moyne, directeur des postes et télégraphes.

Secrétaire-adjoint : M. Chatel, aîné, industriel.

Trésorier : M. Mottet, ancien directeur des postes de la Seine.

Bibliothécaire-archiviste : M. le docteur Berher.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint : M. Demangeon.

COMMISSIONS.

Commission d'agriculture. — MM. Adam, Bretagne, Gabé, Haillant, Lapicque, Mathieu, Gaudel.

Commission d'histoire et d'archéologie. — MM. Bretagne, Chevreux, Graillet, Haillant, Retournard, Tanant, Ganier.

Commission littéraire. — MM. Chatel, Garnier, Graillet, Haillant, Le Moyne, Merklen, Berher.

Commission des beaux-arts. — MM. Bretagne, Chatel, Chevreux, Ganier, Landmann, Marqfoy, Tanant.

Commission scientifique et industrielle. — MM. Adam, Chatel, Demangeon, Douliot, Kiener, père, Kiener, fils, Le Moyne.

Commission d'admission. — MM. Demangeon, Garnier, Gaudel, Kiener fils, Mathieu, Mottet, Tanant.

M. le Trésorier donne un résumé de la situation financière de la Société.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1881

Président : M. Lebrunt.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Demangeon, Gabé, Haillant, Lebrunt, Le Moyne, Mottet, Voulot.

S'est excusé M. Chatel.

La Commission d'histoire et d'archéologie se complète par l'élection de M. Haillant,

La Commission littéraire se complète par l'élection de M. Berher.

La Commission d'admission se complète par l'élection de M. Mathieu.

Il est procédé à l'élection des bureaux des Commissions.

1° *Commission d'agriculture* : M. Gabé est élu Président; M. Adam, vice-président; M. Gaudel, secrétaire.

2° *Archéologie et histoire* : Président, M. Bretagne.

3° *Littérature* : Président, M. Le Moyne; secrétaire, M. Chatel.

4° *Beaux-arts* : Président, M. Ganier; secrétaire, M. Chatel.

5° *Sciences et industrie* : Président, M. Adam; secrétaire M. Chatel.

6° *Admission* : Président, M. Mottet; secrétaire M. Demangeon.

La Commission d'agriculture informe le bureau qu'elle s'adjoint M. Lamblé avec voix délibérative.

M. Haillant présente une brochure sur un cyclone par M. Féminiers, extraite des publications de la Société des études d'histoire naturelle de Nîmes. M. Haillant est autorisé à écrire officieusement au Président de cette Société pour savoir si elle désirerait entrer en relation d'échanges avec la nôtre.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1882

***Président* : M. Gley.**
***Secrétaire* : M. Voulot.**

Présents : MM. Adam, Bretagne, Chatel, Chevreux, Douliot, Gabé, Ganier, Gley, Haillant, Lamblé, Lebrunt, Le Moyne, Mottet, Retournard, Tanant, Voulot.

Allocution de M. Gley, élu président, pour la période 1882-1883.

« Messieurs et chers collègues,

« En prenant possession de ce fauteuil si dignement occupé

par MM. Lebrunt et Le Moyne, ma première pensée est de saluer devant vous mes prédécesseurs. Mon premier devoir surtout est de vous réitérer l'expression des sentiments de vive et profonde gratitude dont je suis pénétré pour l'honneur que vous m'avez décerné.

« Si j'ai montré quelque hésitation à accepter cette délicate fonction, c'est que je sentais mon insuffisance ; je comprenais que je serais au-dessous de la tâche que vous m'avez imposée. D'un autre côté je craignais d'être accusé d'ingratitude par ceux de mes collègues qui, laissant tomber sur moi leurs suffrages, ont tenu sans doute à récompenser par cette flatteuse distinction et mon assiduité aux séances et mon dévouement entier à la Société. J'ai dû céder à leurs instances amicales, convaincu que je puis compter sur l'expérience et l'amitié de notre président sortant comme sur le bienveillant concours de tous nos collègues.

« Je ne pressens que trop la vivacité de vos regrets, et je sais combien l'hommage que je dois rendre à M. Lebrunt va augmenter encore les difficultés de ma tâche. Aussi je n'ai plus qu'à invoquer votre indulgence, à laquelle d'ailleurs vous m'avez habitué depuis longtemps. Avec votre aide et votre sympathie, je remplirai ma tâche le mieux qu'il me sera possible, et je m'efforcerai de continuer l'œuvre si bien tracée par mes devanciers et de rester fidèle à la noble devise de notre Société qui est « Emulation ».

La Société accueille ces paroles avec applaudissements.

Lettre de M. Adam, qui donne sa démission de Président de la Commission scientifique et industrielle.

La Société présente ses vives félicitations à M. Le Moyne, nommé récemment officier de la Légion d'honneur, puis à MM. Demangeon et Voulot, nommés officiers d'Académie.

Un manuscrit de M. le docteur Fournier : *Un épisode de l'histoire de Rambervillers*, est renvoyé à la Commission d'histoire.

Envoi d'une brochure de M. Ly-Chao-Pée : *Le Progrès en*

Chine. La Société vote des remercîments à l'auteur et en même temps des félicitations pour ses palmes d'officier d'Académie.

On décide à l'unanimité que les frais du tirage à part du supplément au catalogue botanique de M. le docteur Berher seront supportés par la Société.

M. le docteur Liégey écrit plusieurs lettres pour demander à la Société l'impression aux *Annales* d'une notice de lui sur une artiste extraordinaire et l'admission de cette artiste à nos concours. Il a été répondu que si cette dame se plaçait dans les conditions règlementaires, elle serait admise à concourir.

Notice biographique par M. le docteur Faudel sur M. le docteur Schutzenberger. Vote de remercîments.

Offres des Mémoires de l'Académie de Metz, qui seront retirés par la bienveillante entremise de M. Le Moyne.

Brochure de M. Des Robert. *Inventaire des pièces d'artillerie du Musée de Nancy*. Renvoi à M. de Boureulle.

Des notices de M. Bonnabelle sur Souilly, Spincourt, Pierrefite et les Duchâtelet sont renvoyées à M. Chevreux.

Lettre de M. l'instituteur de Moncel-sur-Seille, demandant à concourir pour un travail de météorologie locale. Il sera donné avis à l'auteur qu'il ne peut concourir, n'habitant pas les Vosges.

Deux brochures par M. le docteur Le Cler, sur la fièvre typhoïde et sur les eaux de Contrexéville ; deux notices biographiques sur M. Dufaure et M. Paulin Gillon, par M. Salmon, d'autres par M. Marqfoy, seront déposées aux archives. Ces dernières sont un discours sur la télégraphie électrique, prononcé en 1861 à Bordeaux, des travaux sur l'abaissement des tarifs de chemins de fer en France, sur l'exécution des chemins de fer départementaux par l'État, une description d'un type de voie pour chemins de fer économiques.

Brochure de M. Terquem sur quelques fossiles des terrains primaires.

Les comptes de recettes et de dépenses de l'exercice

1881 sont approuvés et des félicitations unanimes sont adressées à M. le Trésorier Mottet.

SITUATION DE LA CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 1881.

Excédant des recettes sur les dépenses au 31 décembre 1880	3,307f 00
Recettes effectuées en 1881	4,778 95
Total des recettes	8,085 95
Dépenses effectuées en l'année 1881.	6,060 33
Excédant des recettes sur les dépenses, formant l'avoir au 31 décembre 1881.	2,025 62

Se décomposant ainsi :

A la Caisse d'épargne. . . .	1,158 94
Numéraire entre les mains du trésorier.	866 68
Total égal.	2,025 62

Rapport favorable de la Commission d'admission sur les candidatures de MM. Vatin, Dalsace, Goguel. L'admission des trois candidats est proclamée après le vote.

La présentation de M. le docteur Raoult de Raon-l'Etape, est renvoyée à la Commission d'admission.

Rapport de la Commission d'agriculture par M. Lamblé, sur le travail de M. Muel : Essai des engrais chimiques sur la végétation forestière. D'après les conclusions du rapport l'impression est votée.

L'Assemblée décide que la lecture de M. de Boureulle sur *La Terre et les Cieux dans la divine Comédie* sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Haillant demande qu'il soit statué plus tard sur l'insertion aux *Annales* de son travail sur un *Patois vosgien*.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel

lit le rapport du Comité des travaux historiques inséré à la *Revue des Sociétés savantes*, sur la lecture faite par M. Voulot à la Sorbonne au sujet des fouilles, reconstitution et interprétation du « monument de Portieux ». La Société, fait remarquer M. Lebrunt, n'est pas citée dans ce rapport, et cependant, c'est comme son délégué que M. Voulot a fait sa lecture, et elle a fait la majeure partie des frais occasionnés par le monument. M. Voulot reconnaît la justesse de cette observation qui sera consignée au procès-verbal.

M. Voulot lit ensuite une notice parue au *Bulletin* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fascicule de décembre 1881. D'après cet article, signé Ledain, on a découvert à St-Jacques de Montauban, près de Thouars, des débris d'un monument, qui bien que très incomplets, permettent de présumer qu'il s'élevait là, à l'emplacement d'un gué, une colonne semblable à celle de Portieux.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1882

Président : **M. Gley.**
Secrétaire : **M. Voulot.**

Présents : MM. Bretagne, Chatel, Douliot, Gley, Goguel, Lebrunt, Le Moyne, Mottet, Retournard, Tanant, Voulot.

Se sont excusés : MM. Chevreux, Garnier.

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier est adopté.

La Société accepte avec reconnaissance un don de 100 fr. fait par Madame Claudot, pour récompenser trois bons serviteurs.

M. Figarol propose à la Société d'adresser au ministère une demande de subvention spéciale pour la propagation des engrais chimiques. La Compagnie accepte avec empressement et donnera suite à la proposition.

Lettre de M. Dalsace, inspecteur des forêts qui accuse réception de son diplôme de membre de la Société.

Une lettre de M. Laurent, instituteur à Vouxey, sur la culture de la vigne est renvoyée à la Commission d'agriculture.

Réception de 14 lettres de demandes relatives à l'engrais Goux.

Le scrutin est ouvert sur la candidature de M. le docteur Raoult qui est élu.

Présentation de MM. Ohmer, proviseur honoraire du lycée Charlemagne, Jules Huot, ancien maire d'Epinal, Figarol, agrégé des classes supérieures, industriel à Aydoilles, Charles Tourey, compositeur et professeur de musique, Alfred Richard, docteur en droit, avocat à Remiremont. Renvoi à la Commission d'admission.

Plusieurs brochures offertes à la Société donnent lieu à un vote de remercîments : ce sont *Les corporations d'arts à Florence*, par M. de Boureulle ; *Trois Dames illustres de Brantôme*, par le même.

Une lettre de M. l'Inspecteur d'académie, répondant à la demande de renseignements sur les instituteurs et institutrices laïques à signaler à la Société pour l'instruction élémentaire, donne les indications requises.

Un rapport verbal, fort consciencieux, fait par M. Douliot sur la brochure de M. Langlois : *De la rotation atomique*, est écouté avec le plus vif intérêt.

Il en est de même d'une lecture de M. de Boureulle, sur *La Terre et les Cieux de la Divine Comédie*. M. Lebrunt ayant proposé l'insertion aux *Annales*, le manuscrit est renvoyé à la Commission littéraire.

SÉANCE DU 16 MARS 1882

Président : M. Gley.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Berher, Bretagne, Chatel, Defranoux,

Garnier, Gley, Haillant, Lamblé, Landmann, Lapicque, Lebrunt, Mottet, Tanant.

S'est excusé M. Goguel.

Proposition de la Commission d'archéologie de mettre 150 fr. à la disposition de M. Voulot, pour diriger des recherches à Arches. Approuvé à l'unanimité.

La Compagnie décide que MM. Haillant, Landmann Gabé et Voulot la représenteront au Congrès des sociétés savantes.

Le programme des concours pour 1882 est approuvé.

Lettres du représentant de la maison Goux d'après lesquelles il serait dû par la Société une somme de 475 fr. La Société décide qu'une circulaire sera adressée aux expérimentateurs de l'engrais Goux pour leur indiquer ce qu'ils ont à payer.

M. le Président lit une lettre de M. Gauguet, éditeur à Paris, demandant à faire partie de la Société. M. Gauguet envoie un certain nombre de livres élémentaires d'éducation, rédigés ou annotés par lui. Remercîments et dépôt aux archives.

La Société renvoie à la Commission d'admission les présentations faites de MM Gauguet et Heitz.

M. le président remet à la Société une biographie de M. Bourguin, président honoraire de la Société protectrice des animaux. Comme M. Defranoux, notre excellent collègue, qui vient de recevoir, pour la 4e fois, la première des récompenses de la Société protectrice, était un ami de M. Bourguin, M. le Président demande que l'examen de la brochure de M. Loubens soit renvoyée à M. Defranoux. Adopté.

Une demande de M. Renaudin de prendre part au concours sera déposée au dossier des demandes.

La biographie de M. le docteur Le Cler est renvoyée à la Commission littéraire.

M. Merlin fait hommage de son *Annuaire de l'instruction publique* dans les Vosges pour 1882. Renvoi à l'examen de M. Haillant et remercîments votés à l'auteur.

Envoi fait par M. de Braux, *de la vie du B. père Fourrier* par le père Bédel. La Société vote des remerciments.

M. le Président signale le dernier volume des *Mémoires* de la Société d'archéologie lorraine comme renfermant divers articles de plusieurs de nos collègues et de M. Bretagne, père d'un de nos collègues.

Le rapport de la Commission d'admission sur les candidatures de MM. Huot, Ohmer, Tourey, Figarol est favorable. Vote et admission.

M. le Président signale à la Société un rapport de M. Anatole de Barthélemy sur nos *Annales* de 1879, inséré dans *la Revue des sociétés savantes*. Ce rapport mentionne surtout le *Séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt*, par M. Arthur Benoît; l'étude de M. Fournier sur *Rambervillers au XVIIe siècle*; les *Récits algériens* par M. de Boureulle, l'histoire de l'*Hôpital de Gerbonvaux* par M. Lepage.

Après le rapport favorable lu par M. Haillant sur *la Terre et les Cieux de la Divine Comédie*, manuscrit de M. de Boureulle, l'impression est votée.

M. Haillant fait une lecture sur le *Patois d'Uriménil*. Des remerciments sont adressés à l'auteur ; il est prié de donner le manuscrit pour l'impresion.

Lettre de M. Ganier offrant le 1er fascicule des *Costumes des milices d'Alsace et de Lorraine*. Remerciments à l'auteur.

SÉANCE DU 20 AVRIL 1882

Président : M. Gley.
Secrétaires : MM. Voulot et Châtel.

Présents : MM. ADAM, BRETAGNE, CHATEL, DEFRANOUX, DOULIOT, GANIER, GARNIER, GLEY, GOGUEL, HUOT, HAILLANT, LEBRUNT, MAIRE, MOTTET, OHMER, TANANT, VOULOT.

S'est excusé M. LE MOYNE.

Au début de la séance, MM. Gauguet et Heitz sont élus membres de la Société.

Les présentations de MM. Stein, notaire et Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, sont renvoyées à la Commission d'admission.

Correspondance. — MM. Figarol, Ohmer, Alfred Richard, Tourey et Vatin remercient la Société de les avoir reçus au nombre de ses membres.

M. Antoine Gley, de Paris, a informé le Président qu'il acceptait la délégation de la Société à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Chapellier, membre correspondant, demande un échange de volumes des *Annales* de la Société. Adopté.

M. Petit, de Darney, accuse réception de l'envoi de l'engrais Goux.

M. Mersey, de Ravenel, se plaint de n'avoir pas reçu la quantité d'engrais demandée.

M. Marc Heymann, représentant de la maison Goux, explique dans une lettre adressée au Président, que suivant le degré de siccité, le poids de l'engrais varie de 470 à 880 kil. le mètre cube.

M. Lebrunt propose de faire connaître, par une note sommaire, aux expérimentateurs, le contenu de la lettre précédente. Adopté.

M. le Préfet informe la Société que le concours pour la chaire d'agriculture, vacante dans les Vosges, par suite de la démission de M. Duroselle, est fixé au 31 juillet prochain. M. le Préfet prie la Société de nommer à cet effet trois délégués pour faire partie du jury d'examen. La réunion désigne :

MM. Figarol pour l'agriculture,
Adam pour l'horticulture,
Muel pour la sylviculture.

La demande de M. Parmentelot est renvoyée à la Commission d'agriculture.

M. le Président donne lecture à la Société de la liste des ouvrages qu'il a reçus du 16 mars au 19 avril 1882.

Des remerciments particuliers sont adressés à la Société philomatique de Verdun pour son travail archéologique de la Meuse qui est renvoyé à la Commission d'archéologie ; de même à la Société académique de Beaune pour : *Un agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton, 1473-1556.*

M. Renaud, auteur de : *Curiosités de l'histoire du Progrès*, est également remercié.

La nouvelle note de M. Piroux, directeur de l'institution des sourds-muets de Nancy, sur l'utilité qu'il y aurait à l'entretien par l'Etat, est déposée aux archives.

Travaux des Commissions. — M. Bretagne, au nom de la Commission d'archéologie, fait un rapport verbal sur le mémoire du docteur Fournier : *Rambervillers au XVIII[e] siècle*, et en propose l'impression aux *Annales*. Adopté.

M. Haillant, au nom de la même Commission, rend compte de l'examen qu'il a fait du mémoire de M. Richard, notre collègue, membre associé à Remiremont : cette note est intitulée : *Etude sur le notariat en Lorraine.*

M. Haillant explique à la réunion la différence qui existait entre les notaires et les tabellions. Le garde-notes n'était, selon le commentateur, que l'intérimaire d'une étude de notaire vacante par décès ou démission. Il eût souhaité que l'auteur traitât dans son étude des charges et obligations différentes des notaires royaux, apostoliques, etc. En résumé, le rapporteur ne croit pas que la note de M. Richard soit assez complète pour être insérée telle quelle aux *Annales* de notre Société. L'auteur sera prié d'en modifier le titre.

Lectures. — M. Châtel donne lecture d'un extrait du journal l'*Industriel vosgien* qui a publié une *Notice nécrologique* sur M. Charles Claudel, papetier à Docelles, membre associé de notre Société.

M. le Président a écrit sur *Le Menteur*, de Corneille, une étude des plus intéressantes ; il veut bien la lire à la Société,

qui l'entend avec le plus vif intérêt et, après l'avoir félicité de son travail, le remercie de l'avoir mise à même de l'applaudir et décide de le renvoyer à la Commission littéraire pour savoir s'il y a lieu de l'insérer aux *Annales*.

M. Bretagne lit une *Notice nécrologique* sur M. de Chanteau, notre ancien collègue. L'hommage rendu à l'archéologue érudit, que nous avons perdu, prendra place dans le prochain volume de nos *Annales*. La réunion remercie M. Bretagne de son travail.

M. Lebrunt avait signalé dans le *Journal d'agriculture* une note concernant l'ensilage; M. Châtel en donne lecture et l'article est renvoyé à la Commission d'agriculture.

SÉANCE DU 25 MAI 1882.

Président : **M. Gley.**
Secrétaire : **M. Voulot.**

Présents : MM. Adam, Defranoux, Demangeon, Douliot, Garnier, G. Gley, Gogurl, Haillant, Huot, Lamblé, Landmann, Lebrunt, Le Moyne, Mottet, Ohmer, Tourey, Tanant, Voulot.

Se sont excusés : MM. Gabé, Retournard.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et approuvé.

M. Defranoux remet un volume : *Voyage dans les Vosges*, par l'abbé Chapiat, ouvrage offert par le docteur Chevreuse.

La Compagnie, sur la proposition de la Commission d'agriculture, délègue M. Lapicque au Concours régional de Chaumont.

La Société décide qu'elle proposera aussi la délégation à M. Mathieu.

Le rapport de M. de Boureulle sur la brochure de M. Des Robert, *Inventaire des pièces d'artillerie de la ville de Nancy sous François II*, est lu par M. Voulot et renvoyé à la

Commission d'histoire pour examiner s'il y a lieu de l'imprimer.

M. le Président donne connaissance de l'invitation faite aux membres de la Société d'assister à la séance publique annuelle de l'Académie de Stanislas. Cette invitation a été transmise à chaque sociétaire en temps opportun.

M. Voulot lit le judicieux rapport du docteur Berher sur la biographie du docteur Le Cler. Les conclusions du rapport tendant à ce qu'elle ne soit pas imprimée sont adoptées. Il sera fait mention sommairement des mérites du docteur Le Cler au discours de la prochaine séance générale.

Offre d'une brochure biographique sur 4 médecins qui, aux 16ᵉ et 17ᵉ siècles, ont écrit sur Plombières. Ce travail contient une curieuse vue intérieure des bains de Plombières avant 1554.

Lettre de M. de Grandprey remerciant la Société de l'avoir délégué au Congrès de la Sorbonne.

Lettre de la Société littéraire d'Agen au secrétaire perpétuel, demandant les noms de Vosgiens s'occupant de poésie, pour les inviter à prendre part à un prochain concours. M. Voulot, après avoir consulté la Société sur la réponse à faire, est prié de signaler MM. Berher, Jouve, Alf. Claudel et Resal.

M. le Président dépose le programme de la Société pour l'avancement des sciences (11ᵉ session qui se tiendra du 24 au 31 août à La Rochelle).

De même le programme des concours de la Société industrielle de Rouen pour 1882.

La Société protectrice de Paris annonce que, sur le rapport de M. Defranoux, elle accorde une médaille d'argent à Félix Bague et à Nicolas Forme, deux conducteurs de voitures de M. Richardot. Notre collègue leur avait obtenu antérieurement des médailles de bronze.

M. Defranoux fait hommage à la Société du diplôme d'honneur, richement encadré, où sont mentionnées les

diverses récompenses que la Société protectrice lui a décernées et les rapports auxquels elles ont donné lieu.

Demandes relatives au concours de 1882.

1° M. Stegmuller, professeur à St-Dié. — *Guide du touriste à St-Dié, aux environs, et dans certaines parties de l'Alsace.*

2° M. Huraux (Ch.-Aug.), à Chaumousey. — Améliorations agricoles.

3° M. Houillon, à Charmois-l'Orgueilleux, id.

4° M. Démonet id. id.

5° M. Eug. Didelot id. id.

6° M. Haillotte, à Domèvre-sur-Avière, id.

7° M. Michel, à Rehaincourt id.

Lecture, dans le *Journal de l'Agriculture*, d'une note sur l'ensilage. Renvoi à la Commission d'agriculture, priée d'adresser cette note, sous forme de circulaire, additionnée de quelques lignes explicatives, aux principaux agriculteurs vosgiens.

Lettre de M. Roulin, archiviste à Bordeaux, demandant des volumes des *Annales* manquant à l'Académie de Bordeaux. — Renvoi à M. le bibliothécaire.

On procède au vote sur les candidatures de MM. Stein et Grisouard, qui sont élus membres de la Société.

M. Edouard Bresson, député des Vosges, conseiller général, maire de Monthureux-sur-Saône, est présenté par MM. Voulot, G. Gley, Le Moyne. Renvoi à la Commission d'admission.

La Liste des publications offertes à la Société depuis la dernière séance mensuelle renferme plusieurs ouvrages importants. On y distingue la 4e partie des *Antiquités de l'Aisne*, par M. Édouard Fleury, 1 vol. in-4°, texte et planches.

La Société écoute avec un vif intérêt un rapport de M. Defranoux sur la biographie de M. Bourguin, par M. Loubens. Des remerciments unanimes sont votés à l'auteur et son rapport est renvoyé à la Commission littéraire, qui aura à juger s'il y a lieu de l'insérer aux *Annales* de 1882.

SÉANCE DU 15 JUIN 1882.

Président : M. Gley.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Defranoux, Gley, Haillant, Huot, Lamblé, Le Moyne, Mottet, Ohmer, Retournard, Voulot.

Se sont excusés : MM. Gabé, Chatel, Garnier, Grisouard, Demangeon.

Le procès-verbal de la séance du 25 mai est approuvé.

Lecture d'une circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les formalités qui doivent accompagner l'envoi des *Annales* par son intermédiaire.

La Société décide que M. Lapicque sera chargé d'étudier diverses questions agricoles au Congrès de Chaumont.

Mme veuve Félix Claudel envoie 100 francs pour récompenser 2 ouvriers, et M. Pellerin offre de contribuer aux récompenses industrielles. La Société vote des remercîments à ces deux donateurs.

Lecture d'une circulaire pour le développement des musées cantonaux. Le programme des concours, pour 1883, de la Société hâvraise, sera déposé aux archives. Dans la liste des ouvrages reçus depuis un mois, il y a à signaler surtout : les *Annales* du musée Guimet, l'*Histoire des Religions*, *le Musée historique*, le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de France, celui de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, celui de Luxembourg.

Lecture faite par M. le Président, aux *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, de la *Notice sur Jehan Chintrel*, seigneur de La Mothe, par M. Voulot.

Lecture faite par M. le Président d'une lettre de M. le Directeur général des Beaux-Arts à M. Voulot, lui demandant de corriger l'épreuve de son travail sur le Torse d'Arches,

travail lu aux séances de la section des Beaux-Arts à la Sorbonne. Il est donné connaissance par M. le Président de l'épreuve destinée à la publication du Ministère.

M. Le Moyne rappelle que le règlement ne s'oppose pas à ce que les travaux destinés par la Société aux *Annales* soient dispensés de passer par les mains des Commissions : il demande que ce principe soit appliqué aux notices de MM. Defranoux, Mougeot et d'Arbois de Jubainville. La Société approuve.

Le Secrétaire est invité à réclamer à la Société protectrice des animaux, de Paris, les deux médailles à décerner aux conducteurs de voitures.

Lettres de MM. Stein et Grisouard qui remercient de leur élection.

La Commission d'admission fait un rapport favorable sur la candidature de M. Bresson, député des Vosges, industriel à Monthureux. M. Bresson est élu membre associé.

M. Voulot rend un compte sommaire de sa délégation aux réunions de la Sorbonne. Il résulte de sa communication, qu'il a signalé à la Société des Antiquaires de France plusieurs spécimens inédits d'archéologie récemment trouvés dans les Vosges. Il a fait, en outre, deux lectures à la Sorbonne : l'une présentée à la section de l'histoire de l'art, au nom du Comité des richesses d'art des Vosges, a traité du torse de statue romaine colossale que M. Voulot a trouvé récemment à Arches et lui a valu un compte rendu élogieux au Rapport général.

L'autre lecture, consacrée à «. Un cippe des premiers sculpteurs chrétiens? sur la Moselle », a été jugée assez importante par M. Alexandre Bertrand, pour que le savant directeur du Musée des antiquités nationales demandât publiquement en séance l'autorisation de la publier dans la *Revue archéologique*. L'assemblée a décidé à l'unanimité qu'elle méritait d'être reproduite en séance générale. L'*Officiel* rend compte en ces termes de la lecture de M. Voulot :

« M. Voulot, de la Société d'archéologie des Vosges, pré-

» sente les photographies d'un cippe très curieux qu'il vient
» de découvrir dans le village de Virecourt. Contrairement
» à l'opinion de l'orateur, M. A. Bertrand y voit un mo-
» nument païen de l'époque de transition adapté aux idées
» chrétiennes. La section estime que ces sculptures sont assez
» importantes pour être communiquées à la séance générale. »

SÉANCE DU 20 JUILLET 1882.

Président : M. Gley.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Chatel, Defranoux, Douliot, Gley, Grisouard, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Ohmer, Tourey, Voulot.

Se sont excusés : MM. Garnier, Lamblé, Stein et Vatin.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin.

M. le Trésorier déclare que la Société a reçu 246 fr. 15 des expérimentateurs de l'engrais Goux, et déboursé 380 fr. pour cet objet.

Lettre de M. le Ministre de l'Agriculture annonçant une subvention de 1,100 fr.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonçant une subvention de 400 fr.

Lettre de M. le Préfet informant la Société du vote en sa faveur d'un crédit de 1,800 fr. au budget du département.

Approbation de l'échange des *Annales* avec la Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

Envoi fait, par M. Lescuyer, d'une brochure intitulée : *Des oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver* 1879-1880. Renvoi à l'examen de M. Defranoux.

Envoi fait, par M. Henri Boucher, d'une somme de 150 fr. avec prière à la Société de récompenser, si c'est possible, deux ouvriers de son usine. Vote de remercîments.

Envoi pour le concours, de l'*Annuaire des 50,000 adresses vosgiennes*, par M. Ferry, archiviste de la ville.

Lettre de M. Chapellier offrant à la Société d'acheter les 10 premiers cahiers des *Annales*. Adopté.

La Société décide que les circulaires ministérielles sur les Congrès de la Sorbonne seront désormais publiées *in extenso* dans les *Annales*.

Sur la proposition de la Commission d'administration, la Société décide que les rapports officiels du Conservateur du Musée sur les accroissements des collections seront publiés aux *Annales* à l'avenir, et que ceux de 1878 à 1882 paraîtront dans le volume sous presse.

Sur le rapport de la Commission d'histoire et d'archéologie, la Société décide que les deux *Notices* de M. Voulot sur les fouilles d'Arches en 1882 et sur le cippe de Virecourt paraîtront aux *Annales*.

Lecture de M. Haillant sur une *Notice* traitant de la commune de Granges, par M. Petitjean.

Envoi du programme des concours de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens.

Envoi fait par M. le Préfet d'une brochure sur les travaux des commissions d'hygiène pendant l'année 1881, par M. Gebhart.

Hommage fait par M. Maire, sous-inspecteur des forêts, de 2 brochures de *Mémoires sur diverses expériences d'agriculture pratique*, par M. Paul Genay. On décide le renvoi à la Commission d'agriculture.

Liste des ouvrages reçus depuis un mois. On y remarque surtout : l'*Annuaire* de la Société française de numismatique et d'archéologie, tome IV, 1873. *Revue de l'histoire des Religions*, mars et avil 1882. Smithsonian institution, vol. in-8°. Le *Bulletin* de la Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

SÉANCE DU 17 AOUT 1882.

Président : M. Gley.
Secrétaire : M. Châtel.

Présents : MM. Chatel, Defranoux, Ganier, Gley, Goguel, Haillant, Le Moyne, Mottet, Retournard, Tanant.

Se sont excusés : MM. Gabé, Tourey, Grisouard, Vatin.

Renvoi à la Commission d'agriculture d'une demande en faveur de Marie Doridan.

Invitation au comice agricole ; réunion du 20 courant, à Rambervillers.

Invitation au comice agricole à Remiremont.

Société philotechnique du Maine au Mans. Envoi du 1er *Bulletin*. Proposition d'échange. Adopté.

Lecture de M. le Préfet remerciant au nom de la Commission de surveillance du Musée pour le don des antiquités d'Arches.

Présentation de M. Guyot. Renvoi à la Commission d'admission.

Un sociétaire, M. Olivier, demande que quelques-uns de ses collègues viennent visiter les résultats de ses essais sur les engrais. Adopté.

Liste des ouvrages reçus depuis un mois. On y distingue les *Mémoires* de la Société d'agriculture de la Marne, de l'Académie de Nimes.

Programme des concours de l'Académie de Metz. *Prospectus sur les tourteaux de graines oléagineuses*. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lecture de M. Haillant. *Petite excursion botanique* au Ballon d'Alsace. Remerciments votés. Renvoi à la Commission administrative pour voir s'il y a lieu de voter l'impression aux *Annales* de 1883.

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 1882.

Président : M. Gley.
Secrétaire : M. Voulot.

Présents : MM. Chatel, Defranoux, Douliot, Garnier, Gley, Haillant, Lebrunt, Le Moyne, Mottet, Retournard, Voulot.

MM. Gabé, Huot, Ohmer et Tourey se sont excusés.

Le procès-verbal de la séance du 17 août est lu et approuvé.

Lettre de M. le Préfet demandant à la Société de lui faire connaître les personnes qu'elle pourrait juger dignes de concourir pour le prix Monthyon. Le programme a été publié dans les cinq journaux de la région sur l'initiative du bureau de la Société.

La compagnie ayant été invitée à se faire représenter aux comices agricoles du département, l'a été pour celui de Bains et s'est fait excuser pour les autres.

La Société décide, conformément à la proposition de la Commission d'administration, que rien ne sera changé cette année aux coins de ses médailles ; on fera usage, comme l'an dernier, des types prêtés par le graveur Trottin.

Lettre de M. Bretagne, donnant sa démission de président de la Commission d'archéologie. Le secrétaire perpétuel est invité à convoquer sans délai cette Commission.

La Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes propose l'échange de ses publications avec les *Annales*. Adopté pour commencer l'an prochain.

Même proposition de la part de la Société des jeunes naturalistes siégeant à Paris. Adopté.

Sur la proposition de M. Le Moyne, il est décidé qu'on n'enverra plus les *Annales* aux sociétés correspondantes dont il n'a rien été reçu depuis trois ans.

Lettre de l'instituteur de Mazelay traitant des expériences sur les engrais chimiques. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lettre du maire d'Hagécourt, recommandant son instituteur, M. Monchablon, pour une récompense au sujet de l'enseignement agricole. Renvoi à la même Commission.

Lettre de M. le Préfet demandant si la Société serait d'avis d'accorder une médaille à un sieur Thomas, de Rasey, qui paraît disposé à faire don au musée d'une stèle antique trouvée dans son champ. La société se prononce affirmativement après des objections de M. Haillant et quelques observations de M. Voulot.

Hommage fait par M. Frécot, ingénieur en chef, de l'ouvrage intitulé : *Histoire du Canal de l'Est*, par M. Vianςon. Vote de remercîments à M. Viançon et à M. Garnier qui a bien voulu transmettre le volume à la Société.

M. Garnier est prié de vouloir bien rédiger une analyse de cet important ouvrage.

Lettre du docteur Liégey envoyant une *Note sur certaines maladies de l'homme, des animaux et des plantes*. Le remède indiqué est le reboisement exécuté en grand. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Lecture du rapport de la Commission d'admission sur la candidature de M. Guyot, directeur des contributions directes à Epinal. Après le vote, l'admission de ce candidat est proclamée.

Présentation de MM. Lecomte, Max Simon et Quélet. Renvoi à la Commission d'admission.

Notice sur Mirecourt, offerte par son auteur, M. l'abbé Zamaron. Vote de remercîments à l'auteur. La notice sera transmise à la Commission d'histoire.

Uu prospectus d'un concours de la Société nationale d'horticulture sera transmis à M. Haillant.

Programme de l'Académie de Reims.

Concours de la Société industrielle de Mulhouse.

id. id. d'Amiens.

Prospectus de la session de la Société pour l'avancement des sciences qui se tiendra en 1883 à Rouen.

M. le Président signale un article de M. Mer, garde général des forêts, inséré au *Journal de l'agriculture*. L'auteur y traite de la fabrication du beurre et du fromage.

Les académies de Lyon et de Montpellier demandent les anciens volumes des *Annales* qui leur manquent.

M. d'Arbois de Jubainville, inspecteur des forêts à Neufchâteau, envoie un manuscrit traitant d'une espèce de champignon forestier peu commun, le Polypore sulfurin. Ce travail sera transmis à M. le docteur Mougeot.

M. le Président lit la liste des ouvrages reçus depuis deux mois. On y remarque les volumineuses publications des Académies de Bordeaux, de Lyon, du Musée Guimet, de M. Ganier, de M. Frédéric Moreau, etc.

Une demande de souscription à une description géologique et agronomique du département de Meurthe-et-Moselle est ajournée.

Prospectus d'un ouvrage de zoophile intitulé : *Les Martyrs du travail.*

Prospectus d'un *Essai sur les repeuplements*, par Arthur Noël.

Rapport de la Commission industrielle sur les concours, par M. Châtel. Remercîments votés et conclusions approuvées par la Société.

Rapport analytique de la Commission littéraire sur les concours, par M. Le Moyne. Ce rapport donne lieu à un vote de remercîments et à l'adoption de ses conclusions.

Lecture de M. Haillant sur la recherche des noms de lieux des Vosges. Remercîments votés à l'auteur.

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 1882.

Président : **M. Gley.**
Secrétaire : **M. Voulot.**

Présents : MM. Bretagne, Defranoux, Demangeon, Gabé,

Ganier, Garnier, Gley, Goguel, Guyot, Haillant, Lamblé, Lapicque, Le Moyne, Mottet, Ohmer, Tourey.

Se sont excusés : MM. Chatel, Lebrunt, Maire, Tanant, Vatin.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre.

Correspondance. — M. Figarol s'excuse de ne pouvoir encore présenter le rapport de la Commission d'agriculture.

Lettre de M. Loubens félicitant M. Defranoux de sa notice sur M. Bourguin.

Remerciments à M. Chapellier pour une brochure qu'il envoie : *Notice sur sœur Marie-Agnès de Bauffremont et sœur Marie-Louise de Bauffremont,* par Sr S. Marie d'Arans ; à M. Ristelhuber pour une nouvelle édition des *Contes d'Andrieux* ; à M. Des Roberts pour son *Journal historique de Philbert* (Barthélemy) publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque nationale.

Le secrétaire lit un projet de vœu en faveur de la réunion, à Nancy, du Congrès de l'association pour l'avancement des sciences qui se tiendra en 1885. Adopté.

Lettre de M. le Préfet recommandant la publicité sur le Concours régional agricole qui se tiendra à Troyes en 1883.

Lettre de M. le Préfet annonçant à la société que M. Thomas, propriétaire à Rasey (commune de Xertigny), fait hommage au Musée d'une belle stèle gallo-romaine.

Sur un rapport favorable de la Commission d'admission, MM. Lecomte, Max Simon et Quélet, sont élus membres de la Société, le premier, résidant, les autres correspondants.

M. Ganier fait un rapport verbal sur les récompenses proposées par la Commission des Beaux-Arts. Approuvé.

M. Le Moyne lit le rapport sur les récompenses proposées par la Commission littéraire. Approuvé.

M. le président Gley lit le compte rendu des travaux de l'année, destiné à la séance publique annuelle. Approuvé.

Lecture du travail de M. Garnier sur l'*Histoire du Canal de l'Est* par M. Viançon (renvoi à la Commission administrative et remercîments à l'auteur).

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 1882.

Président : **M. Gley.**
Secrétaire : **M. Voulot.**

Présents : MM. Bretagne, Defranoux, Gabé, Garnier, Gley, Grisouard, Guyot, Haillant, Huot, Lamblé, Mottet, Ohmer, Voulot.

Correspondance. — Invitation pour le 26 novembre à la séance annuelle de la Société des agriculteurs de Meurthe-et-Moselle.

La liste des ouvrages reçus depuis le 19 octobre renferme entre autres les publications suivantes : *Romania*, *Mémoires* de l'académie de Catane, de l'académie des sciences naturelles, etc., de Lyon.

Achèvement du compte rendu des travaux de l'année par le Président. Remercîments.

Lecture et approbation du rapport de la Commission d'agriculture et de celle d'histoire et d'archéologie.

Ouvrages reçus du Ministère de l'Instruction publique et de la Préfecture pendant l'année 1882.

Romania.

Journal des Savants.

Revue des Sociétés savantes des départements.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Cabinet historique.

Institut des provinces de France.

Chronique des Sociétés savantes.

Bibliographie des Sociétés savantes de France.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie (1874).

Bulletin du Comité des travaux historiques.

Rapport du Préfet au Conseil général, et délibérations du Conseil.

Ouvrages périodiques offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1882.

J. Vinot, professeur, à Paris. — *Le Journal du Ciel.*

Docteur Aimé Robert, rédacteur en chef, à Nancy. — *Revue d'hydrologie médicale française et étrangère.*

Le bon Cultivateur, recueil agronomique de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, du Comice agricole de Nancy et de la Société agronomique de l'Est.

Hamet, professeur d'apiculture au Luxembourg, rue Monge, 67, à Paris. — *L'Apiculteur.*

Paté, à Malzéville, près Nancy. — *Le Bélier*, journal spécial d'agriculture, paraissant le dimanche.

Goux, cours Saint-Antoine, 26, à Agen. — *Le Cultivateur agenais*, revue populaire mensuelle d'agriculture.

Maître Jacques, journal d'agriculture des Deux-Sèvres.

L'*Industriel vosgien,* journal bi-hebdomadaire de Remiremont.

La Presse vosgienne, journal de l'arrondissement de Mirecourt paraissant le dimanche.

Les publications des Sociétés savantes, dont la liste est ci-après.

Liste des ouvrages non périodiques offerts à la Société d'Emulation pendant l'année 1882.

Marqfoy. — 1° *La Banque de France dans ses rapports avec le crédit et la circulation.*

2° *Discours sur la télégraphie électrique,* prononcé à la Société philomatique de Bordeaux.

3° *Description d'un type de voie pour les chemins de fer économiques.*

4° *De l'exécution des chemins de fer départementaux par l'État.*

5° *De l'abaissement des tarifs des chemins de fer en France.*

A. Le Cler. — 1° *Mémoire* présenté à l'Académie de Médecine. *Traitement de la goutte, de la gravelle rénale, du catarrhe vésical, de la dyspepsie, de l'anémie et de la gravelle hépatique ou lithiase biliaire par les eaux minérales alcalines à base de chaux.*

2° *Du traitement de la fièvre typhoïde* par la méthode de M. Worms, médecin principal à l'hôpital militaire du Gros-Caillou.

Salmon. — 1° *Paulin Gillon.*

2° *Dufaure.*

Ly-Chao-Pée. — *Le Progrès en Chine.*

Dr Liégey. — *Plusieurs mémoires ou articles de médecine.*

Curiosités de l'histoire du Progrès, par Alphonse Renaud.

Supplément à la Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube, par Arsène Thévenot.

Registre de comptabilité agricole, à l'usage des cultivateurs et des maisons d'éducation, par Pidolot.

Antiquités et monuments de l'Aisne, 4e partie, par M. Ed. Fleury, vice-président de la Société académique de Laon.

Des oiseaux de la vallée de la Marne pendant l'hiver 1879-1880, par M. Lescuyer.

Considérations sur la forme et la coloration des oiseaux, par le même.

Rapport de M. Gaston Paris au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les concours de 1881.

Travaux des Conseils d'hygiène publique, par M. Gebhart, 1881.

Le Rhin et la France Nord-Est, carte physique et politique, par M. Barbier.

Diccionario de numismatica portugeza, par do Amaral, nona cadernato.

Costumes des anciennes milices de l'Alsace, par M. Ganier, 2e et 3e fascicules.

Album Caranda. Les Fouilles d'Armentières (Aisne), par M. Frédéric Moreau.

Histoire du Canal de l'Est et cartes du Canal, par M. Viançon. Don de M. Frécot.

Géographie coloniale. — Lettres sur l'Algérie, par M. Ch. Grad.

Compte-rendu des travaux de l'œuvre de St-François-Régis, 1882.

Extrait du 2e Bulletin du tome V des Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. (Une erreur archéologique d'Ad. Joanne.)

Cartulaire du prieuré de St-Étienne de Vignozy, publié sous les auspices de la Société historique et archéologique de Langres, par M. Darbaumont.

Notice sur M. Guerrier de Dumast, envisagé au point de vue ı ligieux, par M. Vagner.

Dissertation sur la station appelée Mose, inscrite sur la table de Peutenger, par M. L. Quintard.

I Armand de Verdale : *Catalogus episcoporum Magalonensium*, ar M. Germain, de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Montpellier.

2 *Le Comte de Melgueil et la seigneurie de Montpellier*, par le même.

3 *Le Comte de Provence à Montpellier*, par le même.

Gaz et électricité, par M. de Villepoix (Abbeville).

Liste des Sociétés savantes auxquelles la Société d'Emulation des Vosges adresse ses publications en les priant de continuer cet échange mutuel.

AIN.

1. Société d'Emulation de l'Ain, à Bourg.

AISNE.

2. Société académique de Laon.
3. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
4. Société historique et archéologique de Château-Thierry.
5. Société de pomologie et d'arboriculture de Chauny.
6. Société régionale d'horticulture de Chauny.

ALPES-MARITIMES.

7. Société des sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ARDÈCHE.

8. Société d'agriculture, industrie, sciences: arts et belles-lettres du département de l'Ardèche, à Privas.

AUBE.

9. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.
10. Société horticole, vigneronne et forestière de l'Aube, à Troyes.
11. Société d'apiculture de l'Aube, à Troyes.

BOUCHES-DU-RHONE.

12. Société de statistique de Marseille, rue Saint-Sépulcre, 19.

13. Union des arts, à Marseille.

14. Société botanique et horticole de Provence, rue des Dominicaines, 2, à Marseille.

CALVADOS.

15. Société d'agriculture et de commerce de Caen.

16. Académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen.

17. Société de médecine, à Caen.

18. Société linnéenne de Normandie, à Caen.

19. Association normande, à Caen.

20. Société d'agriculture, sciences, arts et belles lettres de Bayeux.

21. Société d'agriculture du centre de la Normandie, à Lisieux.

22. Société d'horticulture et de botanique du centre de la Normandie, à Lisieux.

23. Société française d'archéologie, à Caen.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

24. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

COTE-D'OR.

25. Société centrale d'agriculture de la Côte-d'Or, à Dijon.

26. Société d'agriculture et d'industrie agricole de la Côte-d'Or, à Dijon.

27. Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon.

28. Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

29. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.

DOUBS.

30. Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
31. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
32. Société d'Emulation de Montbéliard.

DROME.

33. Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.
34. Société d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, à Romans.

EURE.

35. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Evreux.
36. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, section de Bernay, à Bernay.

FINISTÈRE.

37. Société académique de Brest.

GARD.

38. Académie de Nîmes.
39. Société d'études des sciences naturelles de Nîmes.

HAUTE-GARONNE.

40. Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariège, à Toulouse.
41. Société d'histoire naturelle de Toulouse.
42. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
43. Institut des provinces de France, à Toulouse.
44. Société académique hispano-portugaise de Toulouse.

GIRONDE.

45. Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

46. Commission des monuments, des documents historiques et des bâtiments civils, à Bordeaux.

47. Société d'horticulture de la Gironde, à Bordeaux.

HÉRAULT.

48. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

49. Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault, à Montpellier.

50. Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

51. Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE.

52. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

53. Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, rampe de la Tranchée, 61, à Tours.

JURA.

54. Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.

55. Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

56. Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois.

LOIRE.

57. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne.

HAUTE-LOIRE.

58. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce, au Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE.

59. Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

LOT-ET-GARONNE.

60. Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LOZÈRE.

61. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE.

62. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
63. Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

MANCHE.

64. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE.

65. Académie nationale de Reims.
66. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
67. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
68. Société d'horticulture de l'arrondissement d'Epernay.

HAUTE-MARNE.

69. Société historique et archéologique de Langres.
70. Société des lettres, sciences et arts de Saint-Dizier.

MAYENNE.

71. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

72. Académie de Stanislas, à Nancy.
73. Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.
74. Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
75. Société de médecine de Nancy.
76. Société des sciences de Nancy.
77. Société de géographie de l'Est, à Nancy.
78. Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Nancy.
79. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

MEUSE.

80. Société philomatique, à Verdun.
81. Société du Musée, à Bar-le-Duc.
82. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

NORD.

83. Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
84. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
85. Société d'agriculture, des sciences et arts de Douai.
86. Société d'Emulation de Cambrai.
87. Société d'histoire et des beaux-arts de Bergues.

OISE.

88. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
89. Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne.
90. Société historique de Compiègne.

PAS-DE-CALAIS.

91. Société académique de Boulogne-sur-Mer.
92. Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne sur-Mer.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.

93. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

RHONE.

94. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
95. Société linnéenne de Lyon.
96. Société des sciences industrielles de Lyon.
97. Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
98. Société d'études scientifiques de Lyon.
99. Musée Guimet, boulevard du Nord, Lyon.

HAUTE-SAONE.

100. Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône, à Vesoul.

SAONE-ET-LOIRE.

101. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Mâcon.
102. Société éduenne, à Autun.

SARTHE.

103. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
104. Société philotechnique du Maine, au Mans.

SAVOIE.

105. Société centrale d'agriculture du département de la Savoie, à Chambéry.

SEINE.

106. Académie française, quai Conti, 23, à Paris.

107. Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

108. Académie des sciences, à Paris.

109. Académie des beaux-arts, à Paris.

110. Académie des sciences morales et politiques, quai Conty, 23, à Paris.

111. Académie de médecine, rue des Saints-Pères, 49, à Paris.

112. Société nationale d'agriculture de France, rue de Bellechasse, 18, à Paris.

113. Société nationale et centrale d'horticulture de France, rue de Grenelle-Saint-Germain, 84, à Paris.

114. Société pour l'instruction élémentaire, rue du Fouarre, 14, à Paris.

115. Société nationale des antiquaires de France, au Louvre, à Paris.

116. Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, à Paris.

117. Société protectrice des animaux, rue de Grenelle, 84, à Paris.

118. Société d'acclimatation, hôtel Lauragais, rue de Lille, 19, à Paris.

119. Société géologique de France, rue du Vieux-Colombier, 24, à Paris.

120. Société Franklin, rue Christine, 1, à Paris.

121. Société des agriculteurs de France, rue Le Pelletier, 1, à Paris.

122. Congrès des délégués des Sociétés savantes, rue Bonaparte, 44, à Paris.

123. Société philotechnique, rue de la Banque, 8, à Paris.

124. Société française de numismatique et d'archéologie, rue de Verneuil, 46, à Paris.

125. Société d'instruction professionnelle horticole, boulevard de l'Hôpital, 34, à Paris.

126. Société des jeunes naturalistes, à Paris.

127. Bibliothèque de la ville de Paris, hôtel Carnavalet, rue Sévigné, à Paris.

128. Association philotechnique, rue Serpente, 24, à Paris.

129. Athénée oriental, rue Royale-Saint-Honoré, 6, à Paris.

SEINE-INFÉRIEURE.

130. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

131. Société libre d'Emulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

132. Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.

133. Société nationale hâvraise d'études diverses, au Hâvre.

134. Société industrielle d'Elbeuf.

SEINE-ET-MARNE.

135. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

136. Société d'horticulture de l'arrondissement de Meaux.

137. Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers.

SEINE-ET-OISE.

138. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

139. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

140. Société d'horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

DEUX-SÈVRES.

141. Société centrale d'agriculture du département des Deux-Sèvres, à Niort.

SOMME.

142. Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

143. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

144. Société linnéenne du nord de la France, à Amiens.

145. Société d'Emulation d'Abbeville.

146. Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu.

TARN.

147. Société littéraire et scientifique de Castres.

VAR.

148. Académie du Var, à Toulon.

149. Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var, à Draguignan.

150. Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.

VIENNE.

151. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

152. Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

HAUTE-VIENNE.

153. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES.

154. Société d'horticulture et de viticulture des Vosges, à Epinal.

155. Section vosgienne de la Société de géographie de l'Est, à Epinal.

156. Société philomatique vosgienne, à Saint-Dié.

157. Comice agricole d'Epinal.

158. Comice agricole de Saint-Dié.

159. Comice agricole de Remiremont.

160. Comice agricole de Rambervillers.

161. Comice agricole de Neufchâteau.

162. Comice agricole de Mirecourt.

163. Société agricole, horticole et viticole de l'arrondissement de Mirecourt.

164. Ligue de l'enseignement d'Epinal.

YONNE.

165. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

166. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE.

167. Société des sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

168. Société archéologique de la province de Constantine.

169. Académie d'Hippone, à Bône.

ALSACE-LORRAINE.

170. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

171. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.

172. Société d'histoire naturelle de la Moselle, à Metz.

173. Société d'horticulture de la Moselle, à Metz.

174. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

175. Société d'horticulture de la Basse-Alsace, à Strasbourg.

176. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.

177. Société médicale du Haut-Rhin, à Colmar.

178. Société d'histoire naturelle de Colmar.

179. Société industrielle de Mulhouse.

Sociétés diverses.

180. Société des sciences naturelles, à Neufchâtel (Suisse).

181. Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy, canton de Berne (Suisse).

182. Institut géographique international à Berne (Suisse).

183. Société d'histoire naturelle de Bâle (Suisse).

184. Société philosophique et littéraire de Manchester (Angleterre). Literary and philosophical society, Manchester).

185. Société des sciences naturelles (Polichia), à Neustadt (Bavière).

186. Académie Giœnia des sciences naturelles, place de l'Université royale, nº-11-12, à Catane (Sicile).

187. Smitsoniam Institution, Washington.

188. Université royale de Norvège (Det kgel Norske Universitet, à Christiania.

189. Commission de salubrité de Cleveland (Etats-Unis).

190. Institut Egyptien au Caire (Egypte).

191. Institut Royal Grand Ducal de Luxembourg.

Bibliothèques diverses.

192-196. Bibliothèques administratives de la préfecture et des sous-préfectures des Vosges.

197. Bibliothèque de la ville d'Epinal.

198. Bibliothèque de la mairie d'Epinal.

199. Bibliothèque de la ville de Nancy.

200. Bibliothèque de la ville de Lunéville.

201. Bibliothèque de la ville de Neufchâteau.

202. Bibliothèque de la ville de Rambervillers.

203. Bibliothèque du collège et de l'école industrielle d'Epinal.

204. Comité de météorologie vosgienne, à Epinal.

205. Bibliothèque des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES,

LE 14 DÉCEMBRE 1882,

Par M. G. GLEY,

Président de la Société.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Au début de cette séance annuelle, ma première pensée est de vous remercier publiquement de la confiance dont vous avez bien voulu me donner l'éclatant témoignage en m'appelant à la présidence de votre Société. Rien ne me désignait pour cette dignité, ni ma compétence dans vos études variées, ni l'expérience de vos affaires. Les devoirs que m'imposait votre choix n'en étaient que plus impérieux pour moi ; c'est à vous de juger si je les ai remplis convenablement. Je ne me fais aucune illusion vaniteuse : en me choisissant parmi tant de confrères plus dignes que moi d'occuper le fauteuil, vous avez voulu récompenser, non point mon mérite, mais mon dévouement absolu aux intérêts de votre Compagnie, et vous vous êtes souvenus du collaborateur qui, pendant vingt-neuf ans, a suivi assidûment vos séances. A ce titre seulement il m'était permis d'accepter vos suffrages.

L'insigne honneur de présider vos réunions m'impose le

devoir de vous présenter le compte-rendu de vos travaux. Ce devoir, Messieurs, je tiens d'autant plus à le remplir avec conscience, sinon avec talent, qu'il me fournit une occasion, cette fois solennelle, de vous renouveler, devant une assemblée d'élite, l'expression de ma reconnaissance pour une marque d'estime, dont j'ai trop bien senti le prix pour ne pas m'en effrayer, et vous en conserver néanmoins un profond et durable souvenir.

C'est au même titre que je tiens, avant d'aborder mon sujet, à donner ici pour moi un témoignage de gratitude à votre premier vice-président, M. Lebrunt, et à le remercier de son active collaboration, que mon inexpérience dans la direction de vos travaux intérieurs m'a rendue si constamment utile, je devrais dire secourable.

Il convenait sans doute à un des plus anciens membres de votre Société, devenu votre président, de renouer, comme ses prédécesseurs, cette tradition qui consiste à tracer dans la séance publique annuelle un tableau d'ensemble de l'œuvre commune. N'était-ce pas en effet une idée féconde que de montrer, dans un document qui peut passer pour officiel. le résultat de vos efforts, et de prouver que vos études ont quelque utilité et présentent quelque intérêt ?

L'habitude qui s'est introduite peu à peu de remplacer cette sorte de résumé large de vos travaux par un discours portant sur une grande question de littérature ou d'art, cette habitude offre un attrait proprement académique. Vous l'avez approuvée comme un heureux changement, laissant à chacun le choix du sujet à traiter. Mais les vieilles traditions sont comme les vieilles amours : si elles résistent à la patine du temps, c'est qu'elles sont vivaces encore.

Permettez-moi, Messieurs, avant d'entrer en matière, de réclamer toute votre indulgence ; car il n'est pas facile de donner une idée exacte de l'ensemble de vos travaux et des communications qui se sont produites dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. L'embarras vient de la mul-

tiplicité et de la variété des sujets traités dans vos séances, et dont vos *Annales* peuvent seules offrir un tableau fidèle. Ma tâche est d'autant plus difficile, qu'il y a un certain nombre de questions qui sortent du cadre de mes études habituelles.

Je vais néanmoins essayer de remplir du mieux que je pourrai l'honorable mission qui m'est tracée par le règlement. Elle ne m'oblige point à vous faire connaître par le menu tous les faits intéressants qui vous ont occupés. Elle doit se borner à vous donner envie de les rechercher, de les soumettre à votre jugement, en les lisant dans le volume de vos *Annales*.

Ce volume donne en effet une idée assez complète de vos travaux, par la variété des sujets qui y sont traités et par l'importance des Mémoires qu'il renferme. C'est une des nécessités de la vie des Sociétés savantes en province, que de s'intéresser à presque toutes les connaissances humaines. La plupart des villes où elles existent ne pourraient fournir les éléments suffisants à l'organisation et au développement de Sociétés spéciales. On serait peut-être tenté de même d'opposer à ces réflexions une objection de fait, en présence de la vitalité de la Société de géographie de l'Est. Mais si, depuis quelques années, les études géographiques sont chez nous en faveur, cela tient à ce que l'intérêt qu'elles excitent est tout à fait général, étant national. Il n'en reste pas moins que, pour durer, les Académies de province sont obligées de faire appel à tous les concours : de telle sorte que sur leurs fauteuils on voit siéger à côté d'un ingénieur, un avocat, un notaire, un médecin, un forestier, un industriel, etc. Cette réunion de talents divers, loin de donner lieu à de la confusion, produit au contraire d'excellents résultats. Il n'en peut être autrement pour deux raisons : d'abord, parce que la plus large tolérance règne naturellement, — c'est une condition d'existence, — dans des Sociétés ainsi composées; et puis, parce que les Sociétés ont appris par expérience

à apprécier la haute valeur de cette vérité philosophique, à savoir que toutes les sciences et tous les arts entretiennent d'intimes rapports.

C'est ainsi, Messieurs, qu'on trouvera sans étonnement dans vos *Annales*, à la fois de très utiles mémoires sur diverses parties des sciences et en particulier sur l'agriculture, des essais de philologie, des notices archéologiques, des études de critique littéraire, et même des œuvres poétiques. J'en passe, pour me borner aux principaux sujets qui vous ont occupés cette année.

L'agriculture tient le premier rang dans vos travaux, puisqu'elle fait œuvre utile autant que durable. Les expériences que vous avez provoquées et encouragées, il y a trois ans, sur les engrais chimiques, que vous avez continuées cette année sur l'engrais Goux, ont été profitables au point de vue des résultats obtenus et de la valeur de ces engrais comparés aux fumiers de ferme. Le savant rapporteur de la Commission d'agriculture vous fera connaître tout à l'heure son opinion sur cette importante question, et donnera aux expérimentateurs des conseils d'autant plus précieux, qu'ils sont puisés dans une longue expérience.

M. Gebhart vous a présenté sur ce sujet un rapport très lucide avec des tableaux comparatifs sur la composition de l'engrais Goux et du fumier de ferme.

Quoique étranger à votre Société, M. Mer, ancien garde général des forêts, votre lauréat de l'année dernière, a vu reproduire dans vos *Annales* sa *Notice* sur les améliorations qu'il a apportées dans l'exploitation de la ferme de Longemer.

Les études si curieuses, si intéressantes que nous devons à la science et aux lumières de M. Muel, exigent une lecture attentive. Qu'il me suffise de vous dire que l'*Essai* des engrais chimiques sur la végétation forestière est au nombre de celles dont votre Compagnie s'honore le plus.

M. Maire, inspecteur adjoint des forêts, vous a adressé

dans quelques pages, dont la précision n'exclut pas la clarté, un rapport sur des expériences pour l'extraction des souches à la dynamite, faites dans les forêts d'Épinal.

A un point de vue différent, mais dans un but semblable, c'est-à-dire le désir de nous instruire par une question de linguistique, vous avez écouté avec un vif intérêt et un grand plaisir deux lectures de M. Haillant : l'une *Examen* du travail de M. Clesse intitulé : *Essai* sur le patois lorrain, patois de Fillières, canton de Longwy, et l'autre *Essai* sur un patois vosgien (Uriménil).

Le patois vosgien a déjà été l'objet d'études sinon complètes, du moins sérieuses de quelques savants. Sans parler des *Recherches* d'Oberlin sur le patois du Ban-de-la-Roche, et de l'*Etude* sur les patois vosgiens de M. Jouve, vous avez récompensé, en 1864, M. X. Thiriat pour ses *Études* sur le patois des Vosges et principalement des communes de Saint-Amé, du Tholy et de Vagney, et, en 1881, M. Adam, pour son savant ouvrage sur les *Patois lorrains*. M. Haillant a voulu entrer aussi dans cette voie d'investigations nouvelles et vraiment originales et, en suivant les meilleures méthodes de travail, en s'inspirant des livres admirables des Littré, des Brachet, des Cocheris et de tant d'autres, il a montré dans un *Patois vosgien* (Uriménil) un sens critique élevé et une érudition étendue. Vous avez jugé que cette œuvre était d'une importance assez grande pour lui donner l'hospitalité dans vos *Annales*.

Il serait désirable qu'il se formât dans notre département un groupe d'hommes dévoués pour s'occuper de ces études, — comme l'a fait avec succès votre consciencieux et infatigable confrère, — d'une façon scientifique, laissant de côté les vaines recherches étymologiques, et s'en tenant uniquement à la phonétique. On rendrait ainsi la vie à ce monde philologique et littéraire encore peu exploré dans la plupart des cantons de nos montagnes.

Si la Société d'Émulation fait de l'agriculture sa principale occupation, elle ne cesse pas cependant de s'intéresser à

l'histoire, à la poésie, aux beaux-arts, aux recherches scientifiques et aux spéculations philosophiques. Le clair, élégant et solide travail de M. de Boureulle en est la preuve.

M. le colonel de Boureulle, qui verse avec tant de libéralité le trésor de ses connaissances si variées aux sociétés qui sont fières de le compter parmi leurs membres, vous a offert une étude très savante sur la Divine Comédie de Dante, intitulée : *La Terre et les Cieux*. C'est, par quelques côtés, un essai de critique sur la foi de Dante, mais surtout l'examen d'un point curieux de l'histoire des sciences. Quelle idée le grand poète du moyen-âge, qui évidemment représente ici la science de son temps, a-t-il eue de la forme et de la constitution de l'univers ? Telle est la question qu'essaye de résoudre, au moyen de citations et d'analyses, M. de Boureulle, qui conclut en montrant dans la Divine Comédie le germe, resté inaperçu par le poète lui-même, de la loi d'attraction.

Dans un autre ordre d'idées, M. de Boureulle vous a remis une *Note* sur une brochure qui a pour titre : *Inventaire général* des pièces d'artillerie de l'arsenal de Nancy (1er août 1624), publié et annoté par M. des Robert, membre correspondant. Son patriotisme lorrain s'est senti humilié en examinant cet inventaire, et son indignation de vieux soldat s'accroît quand il dit que « ce n'était pas avec un pareil armement que la « capitale de la Lorraine aurait pu soutenir avec honneur « le siège dont Louis XIII vint la menacer en 1633. »

La très grande et toujours très verte vieillesse de la poésie me fait un devoir de vous entretenir un instant du poème de M. Jouve, les *Granges-Notre-Dame*. Ce n'est, avec un élément dramatique en plus, que le simple récit de petits événements qui remplissent la vie des fermiers dans nos montagnes. C'est un morceau d'une poésie volontairement un peu agreste, — comme les personnages et les choses que le poète met en scène, — mais qu'animent un souffle généreux et une inspiration vraiment morale. A notre époque où le vers se fait si souvent familier, et présente avec un plaisir curieux le tableau de nos joies ou de nos misères jour-

nalières, rien ne l'empêche de quitter la ville pour la campagne : sa grandeur ne l'attache plus au rivage, j'entends qu'il peut prendre pour héros de vrais paysans. C'est la vie de vrais paysans que chante M. Jouve.

Votre honorable correspondant est né dans les Vosges ; il a vécu, il a écrit dans cette belle contrée. Il a été de bonne heure un de ces élus de la Muse rustique, qu'elle conduit avec elle aux solitudes et à qui elle apprend à lire dans le grand livre des champs. Quelle jolie chose que la poésie champêtre ! non pas celle de Delille, ou cette autre, plus moderne, moins naturelle que naturaliste ; mais cette poésie simple et vraie, où l'art et le goût viennent tempérer ce que la réalité toute crue aurait de violent, celle, en un mot, de Virgile et de La Fontaine. C'est à ces maîtres, croyons-nous, que se rattache M. Jouve, c'est d'eux qu'il procède. Aussi bien les sentiments qui s'éveillent dans notre cœur en lisant les *Granges-Notre-Dame*, méritent d'être chantés.

La littérature pure a sa place marquée à côté de la poésie. Il ne me siérait point sans doute de vous parler d'une *Étude* critique sur le *Menteur* de Corneille. Grâce à ce silence, je pourrai dire un peu plus d'un curieux écrit de M. le docteur Fournier sur *Rambervillers* au XVIII[e] siècle. Ces pages de chronique locale nous donnent l'idée nette de la vie municipale à cette époque. Il y a à les lire un réel intérêt, car l'histoire qui consiste dans la représentation fidèle des mœurs à tel moment du passé, vaut bien celle qui raconte les révolutions politiques. Celles-ci en effet n'ont formé que notre état social ; les anciennes mœurs, les vieilles coutumes, tout l'esprit de nos pères, ont aidé à nous former nous-mêmes. L'auteur a su, par d'habiles commentaires, relier les documents qu'il a tirés des archives de la ville.

M. Arthur Benoît, un chercheur, un érudit, vous a envoyé aussi pour les *Annales* un article biographique sur un *Minéralogiste vosgien* du siècle dernier, le docteur Kast, de Strasbourg, médecin du roi Stanislas :

Dans une note scientifique, qui vous a été communiquée par M. Gabé, conservateur des forêts, votre savant confrère, M. d'Arbois de Jubainville, étudie une maladie singulière qui atteint les chênes dans la forêt de Vioménil et qui est produite par un champignon appelé *Telephora Perdrix.*

M. le docteur Mougeot a bien voulu examiner le travail de M. d'Arbois, et vous avez jugé que la notice, le rapport et la réponse offraient un si grand intérêt que vous en avez voté l'impression.

Vous avez entendu aussi une *Notice* de M. Bretagne, écrite d'un style sobre et ému, sur M. de Chanteau, notre regretté correspondant, et de notre aimé et vénéré confrère, M. Defranoux, quelques pages éloquentes, à propos d'une biographie de M. Bourguin, adressée par M. Loubens à la Société d'Emulation.

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse. En prononçant le nom de M. Bourguin, président honoraire de la Société protectrice des animaux, je suis amené à dire un mot des récompenses que cette Société accorde aux voituriers. Tout en regrettant que le nombre de ces derniers soit peu considérable, elle voudrait les récompenser « par milliers. » Mais, ajoute le rapporteur, « ce sont les charretiers, » voituriers et camionneurs qui ne s'y prêtent pas. Leur » métier aussi est rude, et ce n'est guère que dans les » maisons de premier ordre que l'on rencontre le charre- » tier intelligent, connaissant la manière de mener, de » traiter et de soigner les attelages qui lui sont confiés. » Dans ces maisons-là seulement, » — comme dans celle de » M. Richardot, à Epinal, — « le travail se trouve mieux » réglé pour l'homme comme pour le cheval, et permet » au premier, s'il est bon, de soigner ses compagnons et » de se faire comprendre d'eux. »

C'est pour cela, Messieurs, que sur la proposition de notre cher et dévoué confrère, M. Defranoux, vous avez signalé à la bienveillance de la Société protectrice deux de nos

concitoyens qui avaient déjà reçu, en 1878, une médaille de bronze, et qui cette année, dans la 30e séance publique annuelle, tenue à Paris, le 29 mai dernier, ont obtenu une médaille d'argent que nous serons heureux de leur remettre aujourd'hui.

Il me reste à vous entretenir d'une science qui tient un rang honorable dans vos études.

« L'archéologie est la science non-seulement des mœurs et des usages des anciens, mais aussi des monuments antiques. Elle a pour but d'augmenter le savoir et d'éviter ou de détruire les erreurs. Aussi son utilité est-elle généralement reconnue. Armée du flambeau de l'érudition et de la critique, elle trace des routes nouvelles, forme quelquefois des conjectures piquantes et souvent heureuses, conduit le lecteur à travers les siècles, et lui procure une agréable jouissance dans la parfaite intelligence de la littérature et des arts. » Elle fait revivre les civilisations éteintes, en interrogeant les débris de leurs temples, de leurs maisons et de leurs tombeaux. Les pierres parlent, mais elles parlent seulement à ceux qui savent leur arracher leur secret. Pour découvrir un document précieux dans un fragment qui éveille à peine la curiosité des profanes, il faut avoir la persévérance, l'érudition, l'imagination et.... le bonheur de notre secrétaire perpétuel. N'est pas archéologue qui veut. Deux exemples vont le prouver.

Au mois de mars dernier, vous avez mis à la disposition de M. Voulot une somme de 150 francs pour exécuter des recherches sur le territoire d'Arches, à la suite d'une découverte importante qu'il venait d'y faire. Cette découverte consiste en un torse drapé de femme, provenant de la statue colossale d'une déesse, probablement une Minerve. Le sujet a été traité à la Sorbonne dans une lecture jugée digne d'être imprimée aux frais de l'Etat.

A côté de cette découverte, qui présente un intérêt de premier ordre, je dois signaler le beau travail de notre confrère sur le cippe de Virecourt, près de Bayon. Le

mémoire de M. Voulot a été complété et divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur décrit le monument qui, par les signes ou les figures, donne à supposer qu'il a été élevé par des sculpteurs chrétiens. Dans la deuxième, il donne la reproduction par la photographie des bas-reliefs de la pierre qu'il a su amener de Virecourt au Musée départemental, et dont le caractère chrétien ne laisse aucun doute pour lui, bien que certaines figures représentent des types mythologiques et non bibliques. Ce remarquable travail, qui joint le mérite d'une description judicieuse à celui d'une reproduction fidèle, a été reconnu digne d'être lu en séance générale à la réunion des Sociétés savantes du mois d'avril dernier.

Combien je regrette que le temps me soit mesuré et ne me permette pas de continuer, à la suite de nos confrères, cette promenade capricieuse dans le domaine de la science, de la littérature et de l'art. J'aurais encore à vous entretetenir des communications, toutes remarquables dans des genres variés et à des titres divers, présentées par MM. Douliot, Bretagne, Haillant, Defranoux et Voulot dans le cours de vos séances. Vous avez entendu :

De M. Douliot, un rapport verbal, fort consciencieux, sur la *Rotation atomique*, par M. Langlois, professeur de physique ;

De M. Bretagne, un aperçu rapide sur le manuscrit de M. le docteur Fournier, *Rambervillers au XVIII*e *siècle* ;

De M. Haillant, un rapport verbal, très savant, très developpé, sur une brochure envoyée par notre confrère, M. Alfred Richard, avocat à Remiremont, et intitulée : *Etude sur le notariat en Lorraine* ;

Du même membre, un autre rapport verbal, plein d'intérêt, sur la *Terre et les Cieux* de la Divine Comédie de Dante, par M. de Boureulle ;

De M. Haillant encore, vous avez écouté la lecture d'une *Petite excursion botanique* au ballon d'Alsace. Ce récit vous a paru si attachant que vous en avez autorisé l'insertion dans le volume qui paraîtra l'année prochaine ;

Enfin, toujours de M. Haillant, qui cherche toutes les occasions de rendre vos réunions intéressantes, quelques aperçus lumineux sur les *Recherches* des noms de lieux patois dans les Vosges;

De M. Berher, une critique intéressante sur un poëme, *Les voix d'en bas*;

De M. Voulot, l'analyse d'une *Notice* sur Jehan Chintrel, seigneur de La Mothe, publiée par la Société des antiquaires de France, puis un compte-rendu des lectures qu'il a faites à la Sorbonne cette année;

De M. Garnier, un rapport clair, concis et pratique sur l'*Histoire du Canal de l'Est*, don de M. Frécot, inspecteur général des ponts et chaussées. Ce travail remarquable, publié par M. Viansson sous la direction de M. Frécot, est plein de recherches, de rapprochements historiques, d'idées neuves, de véritable science en un mot.

Vous saurez bien trouver dans les feuilles de vos procès-verbaux ou dans les pages de vos *Annales* toutes ces productions lues dans vos réunions mensuelles, comme aussi celles qui vous sont venues du dehors ou que vous devez aux membres associés ou correspondants. Parmi ces dernières cependant, je ne me pardonnerais pas d'en oublier quelques-unes; je me bornerai à nommer les auteurs :

M. Defranoux a fait hommage à la Société du diplôme d'honneur richement encadré où sont mentionnées les diverses récompenses que lui a décernées la Société protectrice de Paris.

M. Ganier vous a offert trois fascicules de son magnifique ouvrage : *Costume des milices d'Alsace et de Lorraine* ;

M. Merlin, l'*Annuaire de l'Instruction publique pour 1882;*

M. de Boureulle, deux brochures : 1° *Les Corporations d'arts à Florence* ; 2° *Trois dames illustres de Brantôme* ;

M. le docteur Fournier, trois brochures également : 1° *L'instruction publique à Rambervillers* ; — 2° *Note sur l'éclairage de jour et le mobilier scolaire ;* — 3° *Mesdames de France à Rambervillers ; — François Pelletier* ;

M. Lescuyer, une brochure, *Les Oiseaux de la vallée de la Marne* pendant l'hiver 1879-1880 ;

M. Chapellier, un beau volume contenant : une *Notice sur sœur Agnès de Bauffremont* et *Abrégé de la vie de sœur Marie-Louise de Bauffremont ;*

M. Arthur Benoît, *Catalogue des estampes relatives au département des Vosges, avant* 1790 ; *Liste des anciens graveurs lorrains, et deux procès du Chapitre de Remiremont au XVIIIe siècle :* ce dernier travail manuscrit a été renvoyé à l'examen de la Commission d'histoire et d'archéologie ;

M. Ristelhuber, *les Contes* en vers d'Andrieux ;

M. des Robert, *Journal historique* de Barthélemy Philbert ;

M. Daguin, *les Evêques de Langres* ;

M. Thévenot, *Supplément à la Statistique intellectuelle et morale* du département de l'Aube ;

M. le docteur Liégey, plusieurs brochures et la liste mi-manuscrite de ses travaux et deux mémoires relatifs à l'*Etiologie des maladies des plantes, des animaux et de l'homme ;*

M. le docteur Chevreuse, *Voyage dans les Vosges* par M. l'abbé Chapia ;

M. Maire, deux brochures sur diverses expériences d'agriculture pratique, faites et publiées par M. Paul Genay, à Lunéville ;

M. le Préfet des Vosges, une brochure sur les travaux des Commissions d'hygiène publique pendant l'année 1881-1882, publiée par M. Gebhart ;

M. Barbier, une carte : le Rhin et la France Nord-Est ;

M. de Braux, *La Vie du bienheureux Pierre Fourier*, par le P. Bédel ;

M. le docteur Faudel, une *Notice biographique* du docteur Schutzenberger ;

M. Ly-Chao-Pée, *le Progrès en Chine* ;

M. Terquem, une notice sur *Quelques fossiles des terrains primaires* ;

M. Salmon, conseiller à la Cour de cassation, deux *Notices biographiques* sur MM. Dufaure et Paulin Gillon ;

M. Gauguet, un grand nombre de livres d'éducation dont il est l'auteur ou l'éditeur ;

M. Bonabelle, deux *Notices* sur Souilly, Spincourt et Pierrefitte, et sur les du Châtelet ;

M. Voinesson, de Laveline, trois numéros du *Journal d'hygiène*, qui renferment trois articles : sur la commune de Granges ; 2° sur la commune de Bruyères ; 3° notice sur les pompes à bière ;

M. Alphonse Renaud, *Curiosités de l'histoire du progrès* ;

M. l'abbé Zamaron, une *Notice* sur Mirecourt ;

M. Edouard Fleury, *Antiquités et monuments de l'Aisne*, 4e partie, texte et planches, œuvre d'une importance considérable et d'un mérite exceptionnel ;

M. Frédéric Moreau, *l'Album Caranda* (suite) : Les Fouilles d'Armentières (Aisne) ;

Cet album de planches coloriées, présentant la succession chronologique d'armes de pierre et de bronze, de poteries et d'ornements de guerre ou de toilette, est dû à la science et au désintéressement de l'auteur ;

La Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, *Un agent politique de Charles-Quint, le Bourguignon Claude Bouton*, (1473-1556), par E. Beauvois ;

Enfin un amateur lorrain a adressé à la Société une brochure biographique sur quatre médecins qui au XVIe et au XVIIe siècle ont écrit sur Plombières. Ce travail contient une vue intérieure des bains de Plombières avant 1554.

Je viens de tracer une esquisse de la marche de vos travaux pendant l'année où j'ai été appelé, je ne dirai pas à les diriger, mais à les observer de plus près. Grâce à votre activité scientifique et littéraire, grâce aussi au concours dévoué de ceux de nos confrères que vous avez placés autour de moi ou qui forment vos commissions, ce tableau ne présenterait que des sujets de satisfaction, si la mort ne venait y mêler ses tristesses, en vous montrant, à côté de la tâche accomplie, les vides qui se sont faits parmi nous.

Nous avons perdu trois membres correspondants :

Le docteur Henry-Alfred Le Cler, dont on vous a annoncé la mort l'an dernier, appartenait à la Société depuis 1866. Il est mort à Contrexéville le 6 octobre 1880. Une notice sur la vie de ce savant médecin avait été demandée à sa veuve. Mais l'étendue de cette biographie n'a pas permis à la Commission administrative d'en autoriser l'insertion dans vos *Annales*, et, sur l'avis de M. le docteur Berher, la Société a décidé que l'orateur de cette année se bornerait à rappeler les principaux traits de la vie de notre honoré confrère.

Le docteur Le Cler, élève du Val-de-Grâce en 1839, sous-aide et aide-major en Afrique de 1841 à 1850, non seulement remplit avec zèle, pendant son séjour en Algérie, les devoirs de sa profession, mais rédigea des notes sur les mœurs des Arabes, sur la topographie et sur les productions de l'Algérie. En 1849, il adressa à M. Buffet, alors ministre de l'agriculture et du commerce, un mémoire très important sur un projet de colonisation en Algérie. Ce mémoire fut publié par la *Presse vosgienne* (avril 1849). Successivement aide-major au 9e cuirassiers et au 9e chasseurs, il se fit recevoir docteur en médecine en 1852, et donna sa démission. Fixé à Laon, il fut nommé médecin adjoint des hospices et, en 1855, médecin en chef.

La guerre pour l'indépendance italienne ayant éclaté, les hôpitaux et les ambulances furent bientôt encombrés. Mais les médecins manquaient. L'ancien aide-major offrit ses services et partit pour l'Italie, où pendant plus de trois mois il prodigua ses soins aux blessés. Cet acte d'humanité et de patriotisme fut récompensé : le 14 mars 1860, le docteur Le Cler était nommé par un décret spécial chevalier de la Légion d'honneur.

De retour à Laon, il reprit ses fonctions de médecin en chef jusqu'en 1865, puis se retira à Reims où il résidait l'hiver ; il se rendait à Contrexéville chaque année, pendant la saison des bains.

C'est dans l'intervalle de 1856 à 1875 qu'il publia plusieurs

mémoires intéressants sur la médecine, dont voici les principaux :

1° *Traitement de la fièvre typhoïde*, d'après la méthode du docteur Worms, médecin principal à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, 1856 et 1858 ;

2° *Traitement de l'angine couenneuse*, 1856 ;

3° *Observations sur la fièvre typhoïde*, 1857 ;

4° *Traitement du rhumatisme articulaire aigu*, 1859 ;

5° *Contrexéville. Traitement de la goutte, de la gravelle rénale, du catarrhe vésical, de la dyspepsie, etc.*, par les eaux minérales alcalines à base de chaux, 1875.

Ces ouvrages ont été offerts à la Société par l'auteur et déposés dans nos archives.

Il était de toute justice de rappeler les titres de ce digne confrère, car si le docteur Le Cler « ne fut pas un médecin « célèbre, il fut du moins un praticien éclairé, d'une probité « parfaite, d'une générosité et d'un dévouement remar- « quables ».

M. Francis de Chanteau, ancien élève de l'École des chartes, archiviste des Vosges, s'éteignait à Cannes le 2 février dernier, âgé de 33 ans. Il nous avait quittés en 1876. C'était un des membres les plus distingués de notre Société. Il avait toujours une communication intéressante à nous faire, et savait donner de l'attrait à nos réunions. Ses hautes facultés, son activité qu'une santé délicate n'avait pu affaiblir, son dévouement complet à la science, son abord si cordial et si facile, augmentaient l'estime qu'on avait pour ce jeune savant, dont la modestie fut toujours le caractère dominant, et dont la vie si courte a été retracée par une plume plus autorisée que la mienne.

M. Guilmoto, docteur en droit, ancien élève de l'École des chartes, archiviste des Vosges et du Pas-de-Calais, rédacteur au Ministère de l'Intérieur (section des archives), nommé archiviste du Puy-de-Dôme, le 31 décembre 1881, est mort à Clermont le 18 février 1882, à l'âge de 35 ans. Il avait succédé à M. de Chanteau. Son trop court séjour à Epinal nous

a permis néanmoins d'apprécier son érudition et ses rares facultés.

La mort nous a pris deux membres associés :

M. Charles Claudel, fabricant de papier à Docelles, faisait partie de la Société depuis 1869. Actif, laborieux, il avait su accroître la renommée de la papeterie de Vraichamp. Il était arrivé par son travail, son intelligence et son énergie, à une des situations les plus honorables de l'industrie vosgienne.

M. Chevillot avait été élu membre titulaire en 1865. Instituteur-adjoint à Fontenoy-le-Château, à Charmes, professeur au collège d'Épinal, principal des collèges de Bruyères et de Commercy, où il avait laissé le souvenir d'un administrateur habile et éclairé, il avait été appelé à la direction du collège de Remiremont, il y a trois ans. Cet établissement important, mis en régie sous la main à la fois ferme et douce du nouveau principal, reprenait son rang parmi les meilleurs collèges de l'Académie de Nancy, lorsqu'une maladie cruelle a enlevé M. Chevillot, le 18 octobre dernier, à l'affection de ses amis et de ses élèves.

Je crois être l'interprète de vos sentiments, en donnant à la mémoire de nos confrères, au nom de la Société d'Émulation, ce témoignage public de nos sympathiques regrets.

Vous avez vu avec peine partir pour Lille M. le docteur Gaulard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de cette ville. Mais malgré son éloignement, il est encore notre confrère, et devient membre correspondant.

Et maintenant que j'ai rempli un pieux et triste devoir, je m'empresse d'aborder la partie la plus agréable de ma tâche et de saluer les nouveaux confrères que vous avez élus, depuis la dernière séance annuelle. Pour cinq membres que vous avez perdus, vous en avez gagné dix-neuf.

Parmi les membres résidants, vous avez admis :

MM. Lamblé, inspecteur des forêts ;
Vatin, secrétaire général de la Préfecture des Vosges
Dalsace, inspecteur des forêts ;
Goguel, ministre protestant ;

MM. Ohmer, proviseur honoraire du lycée Charlemagne ;
Huot, ancien maire d'Epinal ;
Tourey, professeur et compositeur de musique ;
Stein, notaire ;
Grisouard, commis principal des postes et télégraphes ;
Guyot, directeur des Contributions directes ;
Lecomte, ancien professeur, bibliothécaire de la Ville.

Parmi les membres associés :

MM. Figarol, agrégé de l'Université, président de la Société de Girecourt, industriel à Aydoilles ;
Richard, avocat à Remiremont ;
Raoult, docteur en médecine à Raon-l'Etape ;
Bresson, député, membre du Conseil général.

Parmi les membres correspondants :

MM. Gauguet, ancien professeur, libraire-éditeur à Paris ;
Heitz, percepteur en retraite à Bayon ;
Le docteur Max Simon, médecin en chef de l'asile des aliénés de Bron ;
Le docteur Quélet, de Hérimoncourt (Doubs), auteur d'ouvrages scientifiques.

Tous ces nouveaux confrères, dont il est superflu de vous faire l'éloge, mais dont vous avez pu déjà apprécier les travaux et l'esprit distingué, nous promettent un concours aussi utile que zélé.

Comme on le voit, notre Société est pleine de vie. Je ne dirai pas tout le bien que je pense d'elle de crainte d'être taxé de partialité et de donner à soupçonner que je plaide *pro domo meâ*. Mais le nombre de ses membres n'a jamais été, je crois, aussi considérable. Elle compte aujourd'hui 54 sociétaires résidants, 63 associés et 170 correspondants.

Mais je dois finir, car je m'aperçois que j'ai oublié ce sage précepte de Boileau :

Qui ne sait se borner, ne sut jamais écrire,

ni.... parler. Je reconnais ma faute, et je vous en exprime tous mes regrets.

Qu'il me suffise de vous dire, comme conclusion pratique, que l'ensemble de tous vos travaux a formé un volume assez considérable, qui ne manque pas d'intérêt. On verra bien que la Société d'Emulation est fidèle à son programme et que ses membres ne cessent de cultiver de leur mieux le champ d'études qu'elle s'est tracé en se tenant toujours au niveau, en s'animant de l'esprit libéral et ouvert qui est l'âme de la vie moderne. Vous prouvez ainsi aux plus incrédules, — et aux esprits chagrins qui se plaisent à dénigrer tout ce qui est sérieux, — que votre Association, qui s'est faite toute seule, vit, travaille et se développe, et qu'elle mérite les encouragements de l'Etat et le concours généreux et éclairé du Conseil général, aussi bien que la sympathie et la bienveillance de ceux qui ont le culte passionné des lettres, des sciences et des arts.

Elle a toujours considéré comme une de ses plus importantes fonctions et comme un devoir d'exciter et de provoquer les recherches par les concours qu'elle ouvre chaque année. Elle ne veut pas laisser inachevée l'œuvre commune, à laquelle ont si bien travaillé nos devanciers. Leur exemple est un encouragement pour continuer la marche en avant. La réputation déjà ancienne de la Société ne nous oblige-t-elle pas de la manière la plus étroite à ne pas la laisser déchoir? Le travail seul peut nous conserver la place honorable que nous avons conquise.

Vos *Annales*, Messieurs, peuvent donc, je le répète, donner l'idée de votre activité intellectuelle. Cette œuvre ne contribue-t-elle pas à justifier tout le bien qu'on a dit des Académies de province? Je n'ignore pas le mal qui se dit aussi. Mais, sans entrer dans une discussion qui serait déplacée, ce qu'on ne peut contester, c'est qu'au milieu des querelles de petits intérêts, au milieu des controverses politiques, si fréquentes de nos jours et si souvent blessantes, parce qu'à chaque instant on y met en jeu les personnes, les Sociétés savantes offrent un refuge à ceux qui estiment qu'il y a encore autre chose dans l'existence humaine, et

qu'il est bon de vivre aussi pour la pensée pure, désintéressée.

Je m'arrête, Messieurs, craignant d'épuiser votre indulgence et votre attention, et je termine en adressant une parole de reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu par leur présence ajouter un plus vif éclat, un attrait à cette solennité, et en faisant des souhaits qu'il m'est doux de formuler dans une assemblée courtoise et sympathique.

Je crois être, Messieurs, l'interprète de la Société d'Emuation en formant les vœux les plus ardents pour que le département des Vosges et la ville d'Epinal, dont les habitants ont un goût si éclairé pour les choses de l'esprit, ne s'arrêtent point dans l'essor de leur prospérité et de leur féconde industrie.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'AGRICULTURE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

SUR LES RÉCOMPENSES

DES CONCOURS DE 1882,

PAR M. FIGAROL,

Membre associé.

MESSIEURS,

En vous remerciant d'avoir bien voulu me désigner comme rapporteur de votre Commission d'agriculture, je crois pouvoir attribuer l'honneur de ce choix à ma qualité de fondateur et de président de la Société de Girecourt pour l'essai des engrais chimiques selon les formules de M. G. Ville. Si vous avez cru à ma compétence, je dois votre bonne opinion à ce que j'ai appris d'une part dans les ouvrages de l'éminent professeur du Muséum, de l'autre dans l'expérience pratique de nos collègues de la Société de Girecourt.

Les membres de votre jury voyageur ont regretté que, parmi les candidats à vos récompenses, il ne s'en soit pas présenté un plus grand nombre pour demander l'examen de l'ensemble de leur exploitation culturale. L'arrondissement d'Épinal auquel la rotation attribuait les primes de cette

année ne compte guère de cultures importantes par leur étendue ; mais il s'y trouve beaucoup de propriétés variant entre 20 et 50 hectares, parmi lesquelles il nous semble impossible qu'il ne s'en rencontre pas plusieurs qui auraient eu le droit d'aspirer à une de vos plus hautes récompenses et entre lesquelles votre Commission aurait pu faire d'intéressantes comparaisons.

Toutefois, votre Commission est heureuse de vous signaler l'exploitation d'un de nos collègues que son titre même de membre de la Société d'Emulation excluait du concours ; mais il ne nous est pas interdit de donner publiquement à M. Olivier-Pinot les éloges qu'il mérite.

A quoi bon, Messieurs, vous décrire sa ferme de la Justice ? Elle est trop près d'Epinal et l'accueil du propriétaire trop hospitalier pour qu'il ne soit pas plus agréable et plus court à ceux d'entre vous qui ne l'ont pas visitée de s'y rendre que de m'entendre. Dès l'abord, l'ordre et la propreté vous frappent et vous étonnent. Où sont les fumiers ? On ne les voit, ni on ne les sent. Abrités sous des hangars et de la pluie qui les délaye et du soleil qui les dessèche en les appauvrissant, placés auprès de la fosse à purin dont la pompe les arrose à propos, ils sont mélangés de sulfate de fer qui les désinfecte, de plâtre et de phosphate qui les enrichissent. Les cultivateurs se plaignent de n'avoir pas assez de fumier et ils en perdent des masses considérables ; qu'ils sachent que le purin qu'ils laissent écouler sur la voie publique en quantité telle que l'administration des ponts et chaussées s'en plaint comme d'une cause de la détérioration des routes, contient par 1000 kil. 1 k° 50 d'azote, 0 k° 10 d'acide phosphorique et 4 k° 90 de potasse valant ensemble 5f 50. Entrons dans les écuries et les étables : la construction en est parfaite : élévation, lumière, espace, rien ne manque. Suivons M. Olivier dans ses champs, dans son verger, dans son jardin, dans sa basse-cour, partout récoltes abondantes ou belles promesses : essais nombreux faits avec prudence et méthode, de sorte que les échecs mêmes ne sont pas trop onéreux et sont toujours

utiles. Aujourd'hui M. Olivier semble fixé sur l'engrais qui convient à ses terres, et son mélange d'engrais chimique complet de St-Gobain et de phospho-guano Gallet-Lefêvre lui donne le maximum de production auquel on peut aspirer sous notre climat qui n'est pas tendre. M. Olivier est secondé dans ses travaux par un jeune jardinier, M. Jules Thomas, qui a tout appris, même à lire, depuis qu'il est entré à son service, et qui, j'en suis sûr, sera plus tard un des aides culturaux que votre Société récompensera, quand il aura acquis le seul titre qui lui manque, — je veux dire beaucoup d'années de plus.

Et cependant, Messieurs, malgré tous les mérites que nous nous plaisons à signaler, M. Olivier, n'eût-il pas été un de nos collègues, je doute que la Commission l'eût proposé pour le premier de vos prix. Si chaque détail de son exploitation peut être cité comme un modèle, si nous devons le louer des bons exemples qu'il donne et du noble emploi qu'il fait du surplus de son activité consacrée à l'industrie, nous ne saurions oublier que la culture est jusqu'ici un luxe pour M. Olivier et qu'il ne lui demande pas son pain quotidien. Il est nouveau dans le métier et il manque encore à son exploitation rurale la consécration du succès. Il n'en est encore qu'à la période des espérances. Ses récoltes sont belles; mais le cultivateur ne sème pas que du blé : il sème aussi de l'argent et, de toutes les semences, c'est celle, M. Olivier ne nous contredira pas, qui lève le moins vite et se convertit le moins sûrement en récoltes. En un mot, pour faire de la culture comme M. Olivier, il faut commencer par être riche, ce que nous ne pouvons demander à tout le monde; nous tenions à vous présenter un homme que la culture eût enrichi.

C'est bien la culture qui a enrichi M. *Cholez*, Jean-Joseph, de Zincourt, pour lequel votre Commission demande une médaille de vermeil grand module et une prime de 300 fr. C'est la terre seule fécondée par le travail qui a fait sa fortune longuement et péniblement acquise.

Avare agriculteur, disait le poëte. La vie de M. Cholez vous montrera que sans l'âpreté au gain et l'opiniâtreté au travail, dans la culture, moins encore qu'ailleurs, il n'y a pas moyen de réussir.

M. Cholez est né à Zincourt. En 1837, il entrait en ménage avec 8,000 fr. environ qui servaient à acheter de son père, auquel il succédait comme fermier de M. Gerbaut, de Châtel, le matériel agricole, à payer sa part de la maison paternelle, et quelques champs. Dès l'année suivante, il introduisait la luzerne à Zincourt, malgré les railleries des cultivateurs routiniers qui font trop souvent autorité et, en réussissant, mettait les rieurs de son côté. Il pouvait ainsi augmenter son bétail, son fumier, et par conséquent, ses moyens de production. Son exemple était suivi : votre Commission a regretté de n'avoir pu savoir combien il avait fallu de temps pour que cette innovation triomphât de la routine; elle en aurait tiré la conclusion qu'il ne faut se décourager jamais et toujours prêcher de parole et d'exemple.

Les affaires du jeune fermier prospéraient, et tout en conduisant sa charrue, il regardait autour de lui quelles terres il pourrait acheter. De 1837 à 1848, il en achète pour environ 15,000 fr. Ce sont quelques bons terrains qui bordent les siens; ce sont surtout des friches de nul rapport, inégales et sillonnées de murs de pierres sèches : ce sera le travail de l'hiver. L'hiver, les pierres sont enlevées, cassées et vendues pour l'empierrement des routes; le défrichement, au lieu d'être onéreux, devient un bénéfice; on peut dire de M. Cholez qu'il a commencé par récolter des cailloux, mais le blé a bientôt remplacé les ronces. De 1848 à 1870, les achats de M. Cholez s'élèvent à 40,000 fr. et à 15,000 de 1870 à ce jour. Il possède aujourd'hui environ 30 hectares et a continué à être le fermier de la famille Gerbaut : sa culture comprend donc environ 50 hectares, tant prés que champs, ou 70 jours par saison.

Dans le long cours de sa vie culturale, il voit croître le

prix de la main-d'œuvre; pour y remédier, il est des premiers à se munir d'une machine à battre, d'une faucheuse, d'une moissonneuse, d'une houe et d'un rateau à cheval. Chez lui, rien ne se perd : les étables et les écuries sont bien tenues, et si on peut leur reprocher de n'avoir pas été construites suivant un plan d'ensemble, la constitution lente de son capital l'explique et le justifie. Les fumiers sont recueillis et manipulés avec soin, pas encore assez au gré de la Commission, ni au gré du propriétaire qui, au moment de notre visite, se disposait à établir une fosse à purin. Mais s'il a jusqu'ici laissé s'écouler un peu du sien, il recueillait avec soin les égoûts des autres : il a pu devenir propriétaire de la plus grande partie de la prairie qui se trouve en bas du village, et des royes bien dirigées amènent et distribuent toutes les eaux chargées de matières fertilisantes qui en descendent. Jamais rien n'a été donné au luxe, rien à la vanité. Les bêtes à cornes sont toutes de la race vosgienne, qu'on a tort de dédaigner : les chevaux de petite taille, près de terre, sont d'un entretien peu coûteux. Ils sont élevés par M. Cholez qui les vend l'un dans l'autre 400 fr. à l'âge de quatre ans. L'assolement est triennal, avec jachère morte, sauf l'introduction de la luzerne, et quelques trèfles. C'est une exploitation habilement et économiquement conduite, suivant les habitudes du pays. Voyons ce qu'elle rapporte.

Vous avez vu par les achats successifs de M. Cholez que son capital a à peu près décuplé : de 8000 il est à environ 80,000, c'est pour 45 ans, de 1837 à 1882, environ 1700 par an. C'est un beau résultat, mais ce capital aujourd'hui acquis que rapporte-t-il annuellement ? Je ne puis prendre comme type l'année dernière qui a été mauvaise à ce point qu'il a fallu acheter du blé au lieu d'en vendre, mais l'avant-dernière, M. Cholez a vendu en 1880 :

90 sacs de blé à 30 fr.	2700
Chevaux, vaches et porcs.	1500
	4200

A reporter. . 4200

Il a eu à payer :

Contributions.	200		
Premier domestique . . .	500		
Second domestique . . .	300		
Journées de manœuvres. .	450		
	1450	à déduire.	1450

Il ne reste plus que. 2750
sur lesquels il faut prendre les frais du maréchal, du charron, l'assurance, l'entretien des bâtiments, etc. Je ne parle pas du vin, ni de l'entretien personnel du propriétaire, de sa femme et de ses petits-enfants : à défaut de comptabilité chez M. Cholez, comme, hélas ! chez la plupart des cultivateurs, je suppose que la vente des menus produits, du beurre, des œufs, peut suffire à ces dépenses, d'ailleurs très bornées ; mais je n'hésite pas à dire, et c'est ce qu'affirme M. Cholez, qu'au bout de l'année il ne reste pas plus de 1500 fr., et 1500 pour 80,000 ce n'est pas tout à fait 2 p. 0/0.

Vous voyez, Messieurs, que les plaintes de l'agriculture ne sont pas sans fondement. Ce n'est pas ici le lieu, et il ne m'appartient pas, parlant en votre nom, de rechercher les causes du malaise de l'agriculture ; mais permettez-moi d'insister sur une observation qui n'est pas neuve, mais n'est pas assez répandue.

Le fait économique qui domine le dernier demi-siècle, c'est la facilité toujours croissante et l'abaissement du prix des transports. La conséquence s'en est fait sentir d'abord dans l'industrie, qui a dû transformer son outillage et ses moyens de production et surtout augmenter son capital de roulement, pour lutter contre la concurrence étrangère ; c'est la même cause qui affecte en grande partie notre agriculture.

M. Cholez nous disait qu'autrefois, dans les années abondantes, il avait vendu du blé à raison de 15 fr. les 100 kil., seulement il en vendait le moins possible, emmagasinait le

reste, certain qu'une année médiocre ne se ferait pas attendre où le blé atteignait 40 à 45 fr. Aujourd'hui, que la récolte soit bonne, qu'elle soit mauvaise, le prix du blé varie peu. De 25 fr. au plus bas, à 35 au plus haut, l'écart est petit et compense à peine les frais et les pertes du magasinage. Pour que le cultivateur obtienne un bénéfice, il faut des rendements supérieurs à ceux d'autrefois : les frais de toute sorte ont augmenté, le prix moyen du blé a baissé. Autrefois le cultivateur s'enrichissait par les mauvaises années, aujourd'hui il ne peut gagner que dans les bonnes. Jadis son intérêt était en contradiction avec l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire de tout le monde ; maintenant les deux intérêts se concilient. Et rien, Messieurs, il faut le dire hautement, ne pourra changer cette situation nouvelle de l'agriculture qui provient d'une situation économique nouvelle. Tous les jours, il se fera des chemins de fer nouveaux pour raccourcir les distances, des canaux pour forcer les chemins de fer à abaisser leurs tarifs. C'est en vain qu'on parlerait de droits protecteurs ; on ne peut élever ces droits à l'infini et leur élevation même devient de nul effet devant l'abaissement du prix des transports.

A une situation nouvelle, il faut des procédés et peut-être des hommes nouveaux. Que M. Cholez se rappelle ce que pensaient et ce que disaient les vieillards qui le voyaient en 1838 semer de la luzerne : pour eux aussi les temps étaient difficiles et l'avenir précaire. Qu'à la place de M. Cholez vienne un homme plus jeune, doué de la même résolution, de la même intelligence, de la même ardeur au travail et au gain, il triomphera des difficultés de son temps, comme l'a fait M. Cholez des difficultés du sien. Au lieu de l'assolement triennal, il établira une rotation plus étendue où le blé ne tiendra plus le rôle prépondérant. Les villes voient de jour en jour s'augmenter leur population, le bien-être s'y accroître et la consommation grandir. Des récoltes de gros légumes y trouveront un placement rémunérateur et ces cultures ameubliront et nettoyeront la terre mieux que la jachère : une partie — la plus défectueuse — entrera dans l'alimen-

tation des vaches qui fourniront un lait plus abondant si la proximité de la ville permet de l'y vendre, ou plus riche en beurre si l'éloignement du marché force à cette manipulation. On ne peut souhaiter une culture de prés mieux entendue que celle de M. Cholez ; mais il nous signalait encore des champs qu'il destinait à être transformés en prairies : son successeur, tout en travaillant sûrement, se hâtera moins lentement : guidé par la science et l'expérience, il saura se servir avec profit d'engrais apportés du dehors, pour tout dire enfin, au lieu de passer sa vie à mettre en bon état des friches stériles, il fera rendre à des champs améliorés par son devancier tout ce qu'ils pourront donner ; il n'agrandira plus son domaine, il augmentera sa production. Et, avant tout, il tiendra une comptabilité régulière.

Mais qui sera ce successeur ? M. Cholez a perdu ses deux filles et il ne lui reste que des petits-enfants qui ne peuvent lui être encore d'aucun aide. Cette propriété qu'il a créée, en reliant pièce à pièce des morceaux détachés, cette prairie au-dessous du village pour laquelle, si je ne craignais de trahir ses secrets, je dirais qu'il rêve encore des agrandissements, seront sans doute morcelées à nouveau pour faire des parts égales ! Ces divisions de propriété qui vont parfois jusqu'à l'émiettement, causent à notre agriculture locale une aggravation de frais de culture telle que l'on peut dire, pour certains villages, qu'il faut autant de temps pour gagner les champs que pour les labourer. Beaucoup de cultivateurs s'en aperçoivent et en gémissent, mais l'amour de la terre, le besoin d'égalité dans les partages ont fait passer ce morcellement dans les habitudes, et non seulement je doute qu'un abaissement de droits en cas d'échanges d'immeubles, quelque précieux qu'il soit, augmente beaucoup le nombre de ces transactions, mais je suis persuadé qu'une mesure législative qui mettrait une entrave à l'absolue liberté de morcellement de la propriété serait mal venue auprès de ceux même qu'elle aurait en vue d'assister. En tout cas, c'est à une Société comme la vôtre qu'il appar-

tient de signaler les inconvénients du morcellement exagéré du sol, en récompensant les cultivateurs qui font tous leurs efforts pour réunir sous une même main des terrains d'une étendue suffisante. A ce titre encore, M. Cholez peut être cité, et s'il a jamais, dans sa vie, fait une folie, ce dont je doute, je ne crains pas d'affirmer que cela a été pour se débarrasser d'une dernière enclave.

M. *Descieux*, Jean-Baptiste, nous a paru digne d'une médaille de vermeil et d'une prime de 200 fr.

M. Descieux a loué, il y a neuf ans, la ferme de la Grande-Failloux près d'Epinal; cette propriété, beaucoup d'entre vous se le rappellent, était dans un état déplorable et c'est à peine si, la première année, le fermier put entretenir six vaches et un cheval : aujourd'hui les écuries renferment dix vaches et deux chevaux. M. Descieux a défriché cinq hectares de terrains forestiers et d'anciennes carrières : il en a extrait des pierres dont il a employé une partie à construire de ses mains une cave pour la ferme et vendu le reste à Epinal. Ce terrain est aujourd'hui transformé en champs de première qualité. Outre ces cinq hectares, la ferme se compose de 12 hectares de champs et de prés qu'il a améliorés : il a notamment établi un système d'irrigation bien entendu et construit une fosse à purin d'où les liquides mélangés d'eau sont dirigés sur toutes les parties basses de la prairie. Il a su, en les mélangeant avec ses fumiers, augmenter l'effet des boues de ville : les étables sont bien tenues. M. Descieux emploie une faucheuse, une machine à battre et une houe à cheval bien conçue qu'il a inventée et construite lui-même. Tout en s'occupant de ses intérêts, il pense à autrui : il a fondé en 1861 une société de secours mutuels dont il est resté membre jusqu'à ce jour, après en avoir été longtemps le président.

Vos deux premières récompenses, Messieurs, ont été le couronnement de deux vies tout entières consacrées à la

culture : votre troisième candidat, bien que déjà connu de vous, n'est encore qu'au début de sa carrière. C'est M. Mariotte, Etienne, de Girancourt.

La propriété de M. Mariotte se compose d'environ 5 hectares, dont 3 d'un seul tenant joignent la maison d'habitation. C'est cette partie qui a été l'objet de travaux importants de la part de son propriétaire. Située au Bois de Girancourt, elle était couverte de ronces et de joncs qu'entretenaient des eaux stagnantes. Un drainage très intelligemment dirigé a assaini la partie supérieure et amené les eaux recueillies à la surface des parties basses qu'elles irriguent, et dont elles ont fait un pré de bonne qualité qui reçoit en outre les égoûts de la maison et du fumier. Au lieu d'acheter des terres nouvelles, M. Mariotte a eu le bon sens de demander à celles qu'il possédait le maximum de rendement. Il ne serait pas juste de limiter nos éloges à l'exiguité de son domaine : il est jeune encore; ce qu'il a fait est un gage de ce qu'il fera plus tard, et à la fin de sa carrière un domaine agrandi, dont la culture aura été conduite avec la sage activité et la patience intelligente qu'il a montrées jusqu'ici, lui méritera une récompense qui sera le prix d'une vie bien remplie, comme celle d'aujourd'hui est un encouragement bien justifié.

La Commission est d'avis d'allouer à M. Mariotte une médaille d'argent grand module et une prime de 100 fr.

M. *Huraux*, Charles-Auguste, de Chaumousey, pour lequel votre Commission demande un rappel de médaille d'argent et une prime de 100 francs, n'est ni tout à fait au début, ni au terme de ses travaux. Il a acheté à bas prix et assez près de son habitation des terrains dont le rendement était médiocre. Il a réuni ainsi des surfaces assez importantes, et, après les avoir cultivées de manière à améliorer le sol, il a converti en bonnes prairies toutes celles qui pouvaient être irriguées. Il a employé avec succès des engrais chimiques, et les récoltes pendantes qu'il nous a été donné de voir témoignaient d'un travail intelligent.

Votre jury ne saurait passer sous silence l'aide que ces deux lauréats ont trouvé, M. Mariotte dans deux tantes vieilles filles aujourd'hui, qui l'ont élevé avec des soins maternels, M. Huraux dans sa femme qui, depuis qu'il est affligé de surdité, écoute, entend et parle pour lui. Son enthousiasme affectueux pour les travaux de son mari a touché vos jurés, qui ont pensé qu'une part du mérite lui revenait et ont tenu à joindre son nom à celui de M. Huraux.

M. *Parmantelot*, Jean-Dominique, de Nossoncourt, nous a semblé digne d'une médaille d'argent grand module, non pour l'importance des travaux d'irrigation entrepris par lui, mais pour l'exemple utile qu'il a donné en reconstituant une association syndicale fondée en 1859 pour l'irrigation de la prairie de Nossoncourt. C'est une prairie d'environ 30 hectares divisés entre 80 propriétaires. Il a fallu une grande persévérance à M. Parmantelot pour décider ses co-propriétaires à concourir à des dépenses qui, profitant à tous, incombaient à tous et n'étaient faites par personne. M. Parmantelot a fait auprès de l'administration les démarches nécessaires, obtenu l'assentiment de ses co-associés, et avec une dépense de 600 fr., 20 fr. par hectare, un peu moins de 8 fr par tête, il a non seulement remis les choses en état, mais amélioré le système d'irrigation. Je vous signalais tout à l'heure les inconvénients du morcellement de la propriété, la plupart de ces inconvénients seraient atténués et quelquefois disparaîtraient entièrement, s'il se formait des associations agricoles poursuivant un but déterminé. Il appartenait à votre Société de mettre en lumière les résultats obtenus par M. Parmantelot et sa médaille est bien méritée : car si c'est quelque chose d'améliorer un pré de 30 hectares, il est encore plus méritoire et plus difficile de mettre d'accord, pour concourir à une dépense commune, 80 propriétaires.

Votre Commission demande la même récompense pour MM. *Heulluy* frères, Frédéric et Florion, d'Aydoilles, pour l'emploi judicieux des engrais chimiques. MM. *Heulluy* ont

obtenu depuis trois ans des résultats fructueux de ces engrais et ont fait profiter leurs voisins de leur expérience. Je les louerais davantage s'ils n'étaient mes collaborateurs de la Société de Girecourt.

Votre Commission vous demande encore de décerner des médailles d'argent grand module à MM. *Clerc*, Constant, du Roulon, commune d'Uzemain (Xertigny), pour établissement d'un chemin, création de 35 ares de pré et reboisement de 12 ares (Prix Claudel) ;

Didelot, Eugène, de Reblangotte, commune de Charmois-l'Orgueilleux (Xertigny), pour reboisement de 27 hectares, création et amélioration de 72 ares de pré ;

Ravoux, Nicolas-Auguste, de Châtel, pour défoncement d'un terrain de 92 ares et création d'une vigne ayant donné cette année 18 hectolitres de vin de bonne qualité.

Votre Commission vous propose d'accorder à M. *Joly*, Nicolas, de Harsault (Bains), un rappel de médaille d'argent et une prime de 70 fr. pour la création de 2 hectares 6 ares de pré ayant demandé un grand travail ;

Des médailles d'argent petit module à MM. *Tachet*, Léger, de La Haye (Bains), pour création d'un hectare 10 ares de pré ;

Poncet, Jean-Louis, du Bois de Girancourt (Épinal), pour amélioration de 35 ares, drainage, emploi de terrasse, cendres et engrais chimiques ;

Fremiot, Joseph-Georges, de La Baffe (Épinal), pour amélioration de prairies et drainage ;

Une médaille de bronze et une prime de 50 fr. à M. *Thouvenot*, Augustin, de Harsault (Bains), pour création et amélioration d'un hectare 18 ares de pré ;

Une médaille de bronze et une prime de 50 fr. pour l'ouverture et la mise en état d'un chemin de 400 mètres à M. *Démonet*, Augustin, de Charmois-l'Orgueilleux (Xertigny) ;

Une médaille de bronze à M. *Renaudin*, Jean-Baptiste, de la Tranchée, commune de Sainte-Hélène (Bruyères), pour défrichement et amélioration d'un hectare 20 ares de terrain et pour un rucher bien aménagé ;

A M. *Hayotte*, Victor-Émile, de Domèvre-sur-Avière (Épinal), une médaille de bronze pour mise en bon état de 4 hectares 1/2 de pré.

Votre Commission vous demande encore :

Une mention très honorable pour M. *Vial*, Jean-Nicolas, à la Grange-Évon, commune de Xertigny, qui a converti en pré 3 hectares 83 ares et défoncé 70 ares de champs;

Une mention honorable pour M. *Mangin*, Joseph, de Darnieulles (Épinal, qui a réuni par des achats successifs et converti en pré 70 ares d'un seul tenant;

Une mention honorable pour M. *Marchal*, Victor, de Renauvoid (Épinal), pour mise en bon état de 50 ares de terrain presque improductif;

Une mention honorable à M. *Houillon*, Auguste, de Charmois-l'Orgueilleux (Xertigny), pour amélioration et irrigation de prés au-dessous de sa maison, et travaux de nivellement autour d'un étang voisin.

PRIX CASTEL.

Cette année ce prix devait être attribué à un préposé forestier désigné par vous sur une liste présentée par l'administration forestière. Votre Commission, parmi de nombreux candidats dont les titres l'ont fait longtemps hésiter, a choisi M. F. *Petitdemange*, brigadier forestier à Gérardmer, qui compte 26 années de services, s'est fait remarquer par son zèle, son énergie, son honnêteté, et, à l'âge de 56 ans, n'a pas perdu l'amour du métier et supporte vaillamment les plus dures fatigues.

La Commission a regretté de ne pouvoir attribuer de récompense à Vial, Jean-Nicolas, de Buzegney (Dounoux), pour ses bons et méritants services comme cantonnier. Mais il n'est fait mention dans sa demande d'aucun travail de culture : dès lors il ne rêntre pas dans notre programme.

INSTITUTEURS.

Votre Commission vous demande encore de rappeler le

nom de M. *Pierre*, qui a déjà obtenu de vous une médaille d'argent : l'instituteur de Deyvillers, à la tête de son armée d'écoliers, s'est fait le destructeur des hannetons et le défenseur des nids d'oiseaux. Il nous a communiqué le règlement d'une association fondée dans son école pour la protection des oiseaux utiles. Je ne voudrais pas me porter garant que tout est pour le mieux dans ces statuts et j'y trouverais même bien à redire, mais n'oublions pas que les Sociétés, même les plus petites, ne peuvent subsister qu'en respectant leur constitution et, tant que les garçons de Deyvillers seront animés de l'esprit que M. Pierre leur a inspiré, les nids seront protégés et défendus.

Signalons aussi M. *Montchablon,* instituteur à Hagécourt, qui a reçu l'an dernier une médaille de bronze pour son enseignement agricole et dont le zèle semble s'être encore accru.

SERVITEURS RURAUX.

Décernons une médaille de bronze avec prime de 40 fr. à *Charpentier*, Dieudonné, au service de M. Lucien Bassot, cultivateur à Reblangotte, pour 44 ans de bons et loyaux services, et à *Dubessey*, Charles, aide de culture chez M. Parizot, à Mazelay, pour 43 ans de dévouement et d'assiduité au travail.

ESSAIS D'ENGRAIS

M. *Duhoux,* pour l'emploi judicieux d'engrais chimiques et la surveillance des champs d'épreuves de M. Léderlin, de Thaon, nous a paru mériter une médaille d'argent petit module.

ENGRAIS CHIMIQUES.

Vous aviez demandé depuis trois ans à un certain nombre d'instituteurs du département d'établir et de surveiller des champs d'expériences institués suivant les avis et les formules de M. G. Ville. Nous avons reçu encore cette année commu-

nication des résultats ainsi obtenus. Ils sont en trop petit nombre pour qu'on puisse en tirer des conclusions pratiques; mais il nous semble convenable de remercier publiquement en citant leurs noms, MM. les Instituteurs qui ont bien voulu continuer leur concours à cette œuvre intéressante et utile. Ce sont :

MM. Courtois, à Aydoilles;
Cuny, à Gérardmer;
Demange, d'Anould;
François, de Martigny-les-Gerbonvaux;
Frébillot, du Val-d'Ajol;
Galand, de Mazelay;
Lautel, au Tilleux;
Lécolier, de Senones, instituteur libre;
Moniot, de Ruaux.
Pierre, de Deyvillers;
Troyon, de Ste-Hélène.

Oserai-je aussi donner à quelques-uns d'entre eux un conseil qui, j'en suis sûr, aurait eu l'assentiment de leur ancien chef hiérarchique, notre collègue, M. Conus? C'est d'avouer quelquefois qu'ils ne peuvent répondre avec certitude à toutes les questions qu'on leur pose : qu'ils sachent bien qu'ils ne sont pas tenus de tout savoir. En second lieu, c'est de se garder d'une pompe de mots qui rappelle un temps déjà vieux, où tout professeur était ou passait pour être un pédant et éblouissait les autres et s'enivrait lui-même de l'éclat et du bruit de sa parole. Ils donnent des leçons de choses, il n'y faut pas de phrases. C'est à eux qu'incombe la tâche de répandre partout l'instruction : qu'ils n'oublient pas que l'instruction partout répandue rend inutile et ridicule la déclamation.

ENGRAIS GOUX.

MESSIEURS,

La Société d'Émulation des Vosges a fourni cette année de

l'engrais Goux, ou engrais humain désinfecté, à un certain nombre de cultivateurs qui devaient en comparer l'effet à l'effet du fumier de ferme. D'après vos instructions, les expériences devaient être faites sur 10 ares d'avoine : la quantité d'engrais humain devait être d'un mètre cube ou 10 hectolitres pesant environ 600 kil. et dont le prix est de 25 fr. : on devait employer comparativement sur 10 ares, semés aussi d'avoine, 2500 kil. de fumier de ferme coûtant, à raison de 10 fr. la tonne, également 25 fr.

L'engrais Goux a l'inconvénient de se répandre difficilement (observation de M. Mer, de Longemer, et de M. Olivier, d'Epinal), de couvrir insuffisamment et inégalement le sol. En second lieu, les expérimentateurs ont été frappés des différences très sensibles du poids de l'hectolitre, 44 kil. 20 au lieu de 60 kil., dit entre autres M. Perdrix, de Bazoilles.

Voici les résultats de la culture d'avoine :

	Engrais Goux.		*Fumier de ferme.*	
MM. Mer, de Longemer . . .	455k	grains	434k	
Georges, de Ravenel. . .	375	585 paille	475	700
Dubois, de Martigny-les-L.	122		168	
Figarol, d'Aydoilles. . .	375	500	340	500
Defrance, de Langley . .	268	407	294	539
Heulluy, d'Aydoilles . .	145	167	142	163
L. Perdrix, de Bazoilles.	134	170	192	232
Soit en moyenne.	269	332	292	408

La différence moyenne est petite et ne saurait être invoquée contre l'engrais Goux : toutefois il est évident qu'à prix égal et à égal rendement on donnera toujours la préférence au fumier qui, comme amendement, est nécessairement supérieur à tout engrais de moindre volume et de décomposition plus prompte.

M. Olivier, loin d'avoir obtenu de l'emploi de l'engrais Goux un effet utile, se plaint qu'après une poussée rapide de végétation, ses avoines ont été maigres, peu tallées et de petit rendement.

M. Leblanc, directeur de la ferme du Beaufroy, a expérimenté sur des blés de printemps :

	Grain	Paille
La terre sans engrais a donné	127k	395k
avec l'engrais Goux.	150	466
avec le fumier	170	520

M. Pâté, du Batin (Darney), a obtenu sur orge :

avec l'engrais Goux	225k
avec le fumier	232

M. Mersey, de Ravenel, aussi sur orge :

avec l'engrais Goux	360
avec le fumier	320

En betteraves, M. Henry, de Ménil-sous-Harol, obtient avec l'engrais Goux. 610k
avec le fumier de ferme 1140

M. Mulot, de Ravenel, au contraire, a récolté avec le fumier 2000 kil. de betteraves et 2330 avec l'engrais Goux. M. Galland, de Damas-dt-Dompaire, écrit qu'il n'a pu voir aucun effet de l'engrais Goux ni sur betteraves, ni sur pommes de terre; sur pommes de terre l'effet est nul chez MM. Heulluy, d'Aydoilles, et l'augmentation insignifiante chez M. Blaise, de St Michel.

De ces expériences contradictoires, je ne voudrais pas tirer de conclusions que l'avenir pourrait démentir : toutefois il semble que l'engrais Goux a l'inconvénient de n'être pas constant dans sa composition ; qu'il dégage dans certains cas une trop grande chaleur, par suite d'une fermentation trop rapide (expérience de M. Olivier), et dans les années sèches il pourrait avoir de déplorables effets dans les terres légères ; qu'enfin, et les analyses mêmes qui en ont été faites le démontrent, il manque de potasse. En effet, dans le tableau comparatif, page 151 de vos *Annales* de cette année, il est dit qu'un mètre cube de fumier Goux pèse 650 k. et contient 16 d'azote et 60 k. de phosphate ; il n'est pas question de potasse. Dans les analyses des pages 149 et 150, quelques-unes ne mentionnent pas la potasse, les autres

donnent une quantité de potasse variant entre 1 k. 54 et 0,22. Dans le fumier les éléments utiles sont par 1000 k.

Azote.	4k 10
Acide phosph.	1 80
Potasse.	4 90
Chaux.	5 60

L'engrais chimique complet des formules de M. Ville renferme par 100 kil.

Azote.	6k 5
Acide phosphorique . .	5
Potasse	8
Chaux	17

L'engrais Goux, par 100 kil.

Azote	1k 764
Potasse	0 00 ou 1k 54 ou 0 22
Acide phosphorique. . .	1 47

L'inégalité de la dose de potasse dans les différents lots d'engrais, et par conséquent le manque d'uniformité dans la composition, ainsi que le manque de potasse dans le plus grand nombre de cas, est donc évidente. L'insuccès, sauf dans le cas de M. Mulot, de Ravenel, qui a suivi son emploi sur betteraves et sur pommes de terre, en est une preuve nouvelle et concluante. En somme : composition non constante, insuffisance de la potasse qui fait de l'engrais Goux une sorte de phospho-guano, c'est-à-dire un engrais incomplet, exagération du prix, ce sont là des raisons suffisantes pour que notre Société ne puisse recommander à la culture l'emploi de l'engrais Goux, à moins, comme l'annonçait certain prospectus, que son effet ne se fasse surtout sentir l'année prochaine. Dans ce cas, nous lui ferions amende honorable, mais pour l'instant, le remplaçant du fumier n'est pas encore trouvé.

NOTES

(1) *Rapport de M. le Brigadier des forêts.*

L'an mil huit cent quatre-vingt-deux le sept août,

Nous, brigadier des forêts, chef du cantonnement de Châtel, par intérim,

Vu la note de M. le Conservateur des forêts en date du 1er août;

Vu le communiqué de M. l'Inspecteur des forêts à la date du 2 août, relativement à un boisement effectué par le sieur Cholez, Jean-Joseph, cultivateur à Zincourt.

Avons l'honneur d'exposer :

Le sieur Cholez, Jean-Joseph, a effectué en 1879, un boisement en pin sylvestre sur une étendue de $0^h,80^a$, situé : 1° $0^h,20^a$ au canton Bénafosse ; 2° $0^h,60^a$, au canton Breuleu ; ces semis sont presque complets, sauf quelques taches rares, où les gelées de 1879 à 80 se sont fait sentir.

Dans les parties non atteintes par la gelée, le semis y est complet et vigoureux.

La nature du sol est très ingrate à la culture, et se compose d'argile compacte, avec une pente légère exposée au sud-ouest.

Ces semis ont été effectués en même temps que la semaille d'avoine : les travaux de culture peuvent être évalués à 12 fr. le jour ou les 20 ares.

Le montant approximatif des frais peut s'élever à

achat de graines	35^f	83
culture de $0^h,80^a$	48	

Le sieur Cholez a montré depuis plus de 40 ans une intelligence et une persévérance dans l'amélioration des sols de toute nature, et 5 médailles lui ont été décernées, soit par les Comices agricoles, soit par la Société d'Émulation, pour divers travaux.

Nous estimons en conséquence qu'il est digne de la bienveillante attention de la Société d'Émulation pour les boisements signalés ci-dessus.

Vu avec avis que le S[r] Cholez mérite de recevoir une récompense de la Société d'Émulation des Vosges.

Mirecourt, le 10 août 1882.

L'Inspecteur des forêts,

E. MUEL.

---

(1) *Rapport de M. le garde général des forêts, vu et approuvé par M. l'Inspecteur.*

L'an 1882, le 9 août,

Nous soussigné : garde général des forêts à la résidence de Bains,

Exposons ce qui suit :

Depuis 1848, M. Didelot, de Reblangotte, a fait exécuter à plusieurs reprises, sur des terrains lui appartenant, des travaux de boisement assez importants et dont voici le détail :

En 1848, sur 20 ares de terrain, au lieu dit l'Étang Chassard, plantation de 2200 plants d'essences diverses, dont 1000 chênes, 500 bouleaux, 250 charmes et 250 saules et aunes ; réussite 90 p. 0/0.

En 1856, sur 50 ares de terrain, au lieu dit les Champs de Cherrières, semis de chênes et bouleaux assez bien réussis ; il y a actuellement environ 20000 chênes et 500 bouleaux.

En 1860, sur 5 hectares de terrain, au lieu dit Martigotte, plantation de 63,000 plants d'essences diverses, dont 20,000 chênes, 8,000 hêtres, 10,000 charmes, 10,000 saules, 5,000 épicéas, 5,000 bouleaux, 3,000 frênes et 2,000 aunes ; réussite : environ 50,000 plants.

En 1865, sur 40 ares de terrain, au lieu dit Sélours, planta-

tion de 4,000 plants d'essences diverses, dont 2,000 chênes, 500 charmes et 1,500 hêtres ; à peu près tous réussis.

En 1868, sur 20 hectares de terrain, au lieu dit Francogney, plantation de 124,000 plants d'essences diverses, dont 60,000 épicéas, 15,000 chênes, 10,000 hêtres, 15,000 bouleaux, 15,000 charmes, 6,000 saules et 3,000 sapins ; réussite : environ 100,000 plants.

En 1871, sur 45 ares de terrain, au lieu dit le Haut-des-Monts, semis d'essences diverses, chênes et bouleaux, médiocrement réussis ; il y a actuellement environ 10,000 chênes et 250 bouleaux.

En 1878, sur 45 ares de terrain, au lieu dit les Etangs, semis de chênes, hêtres et épicéas détruits par la gelée.

J. BARDOUNAUT.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

SUR LE CONCOURS DE 1882,

par M. BRETAGNE.

MESSIEURS,

Cette année encore, votre Commission regrette de n'avoir à récompenser aucun ouvrage concernant l'histoire ou l'archéologie des Vosges.

Deux mémoires seulement ont été présentés. Le premier : *Notice sur Granges*, par M. Petitjean, contenait fort peu d'histoire et pas du tout d'archéologie. Il a été transmis à la Commission de littérature et M. Le Moyne, dans le charmant discours que vous allez entendre, vous dira de cet opuscule tout ce qu'on peut en dire ; je n'en parlerai donc pas.

M. Richard, avocat à Remiremont, récemment admis parmi vous, a adressé une *Etude sur le notariat en Lorraine.* Tout en appréciant de sérieuses qualités de style et de méthode, votre Commission a dû écarter ce mémoire qui ne présentait pas de faits nouveaux, et ne remontait pas assez aux sources et aux textes. M. Richard a déjà publié d'intéressantes notices sur la justice particulière à Remiremont ; il a pour lui le savoir, le loisir et la jeunesse, trois grands

éléments de succès; nous comptons qu'il prendra bientôt sa revanche.

Il me reste à vous entretenir des recherches et découvertes faites avec le concours ou sous les auspices de la Société d'Emulation.

En février dernier, M. Voulot, le zélé conservateur du musée, découvrait à Arches le torse d'une statue colossale de femme d'un fort beau caractère. Certains indices faisaient espérer que le surplus n'était pas loin. Votre Commission vous demanda donc et obtint un crédit avec lequel M. Voulot put exécuter quelques fouilles, sur l'emplacement de sa découverte. Les recherches n'ont pas été poussées bien loin; la modicité de nos ressources nous interdit les grands travaux : toutefois les peines de M. Voulot ont été récompensées par la mise au jour de deux voies romaines, dont l'une, recouverte presque partout par la route nationale, longeait la rive gauche de la Moselle, tandis que l'autre, venant d'Uzemain et se dirigeant sur Mossoux, traversait la rivière en aval du pont actuel, probablement sur le pont dont les arches apparaissent encore par les basses eaux.

De nombreux débris de constructions légères, quantités de fragments de poterie et de tuiles à rebords, ont permis de constater qu'il existait en cet endroit une station romaine. La situation du château, le nom même d'Arches, *arx*, forteresse, faisaient d'ailleurs prévoir ce résultat.

Votre Commission a pris une certaine part aux négociations qui ont précédé l'acquisition faite par le département d'un monument qui est en voie d'arriver à la célébrité. Je veux parler du cippe qui servait naguère de fonts baptismaux dans l'église de Virecourt, et dont M. Voulot a su, par une intelligente persistance, assurer la possession à notre musée départemental. Chacun peut, je n'ose dire contempler, mais visiter ce curieux monument aujourd'hui érigé, à la place d'honneur, dans la cour intérieure du musée; il est donc inutile que j'en donne une description.

Sur ce monument, bien que le travail en soit barbare, les

personnages et les attributs sont parfaitement déterminés et l'on est certainement en face d'un symbole très compliqué.

M. Voulot y voit une œuvre chrétienne du Ve au VIIIe siècle : l'âme chrétienne, délivrée par le baptême des ténèbres du paganisme, échappe aux embûches du démon et s'élance vers la félicité éternelle. M. Quicherat et M. Charles Robert, auxquels des dessins du monument avaient été communiqués, y voyaient une cérémonie païenne du IIe ou IIIe siècle. Enfin d'autres membres de l'Institut, car la chose est allée jusqu'à l'Institut, abaissaient la date jusqu'au moyen-âge.

Qui a tort ? qui a raison ? L'avenir le dira peut-être.

Déjà des flots d'encre ont été répandus sans éclaircir la question ; d'autres flots d'encre vont bientôt couler. Attendons donc la solution. Votre Commission tenait en tout cas à faire connaître un monument du plus haut intérêt, que M. Bertrand, l'éminent archéologue, est venu visiter, et dont il a demandé un moulage, jugé digne de figurer parmi les richesses archéologiques du musée de Saint-Germain.

Notre musée départemental a fait encore tout récemment, avec le concours de la Société d'Emulation, une heureuse acquisition dont je dois, pour l'exemple, relater les circonstances.

Au commencement de cette année, M. Thomas, cultivateur à Razey, commune de Xertigny, labourait son champ, lorsque le soc de la charrue butta contre une grosse pierre. M. Thomas se mit en devoir de déblayer l'obstacle, et grand fut son étonnement, lorsqu'il exhuma une statue, brisée en deux morceaux par le choc de la charrue. C'est un haut-relief représentant une femme drapée, tenant dans ses mains croisées un serpent. Cette statue, d'un bon travail, est, comme le torse trouvé à Arches, taillée dans un morceau de la pierre du pays, le grès bigarré ; ce sont donc là des œuvres locales, et leur bonne exécution nous permet de concevoir une haute idée de l'art vosgien à l'époque gallo-romaine.

M. Thomas, au lieu de rejeter au coin du champ ces blocs qu'un cultivateur inintelligent eût simplement considérés comme une entrave à la culture, eut le bon esprit d'emporter chez lui sa trouvaille. Des acquéreurs se présentèrent bientôt, mais sans succès. Enfin M. Thomas voulut bien céder gratuitement sa statue au musée départemental. Reconnaissante de ce désintéressement, la Société décerne à M. Thomas une médaille d'argent.

Puisse cette juste récompense exciter une généreuse émulation à enrichir notre musée? Puisse-t-elle, tout au moins, proclamer l'intérêt qui s'attache à ces débris d'un autre âge, et en assurer la conservation!

RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

SUR LES ŒUVRES

PRÉSENTÉES AU CONCOURS DE 1882,

Par M. LE MOYNE, Vice-Président.

MESSIEURS,

Je viens à mon tour vous rendre compte des œuvres présentées cette année à notre concours littéraire. En y joignant celles de statistique qui y sont rattachées, elles s'élèvent en totalité à huit, dont six en prose et deux en vers.

Permettez-moi de vous dire tout d'abord que, dans l'appréciation de ces œuvres, je ne parle pas en mon nom personnel, mais au nom de la Commission spéciale qui les a examinées en commun et avec la plus grande impartialité. Nous pouvons nous tromper dans nos jugements, et les auteurs que nous ne mettons pas au premier rang peuvent nous accuser de mauvais goût; je les laisse parfaitement libres de maudire leurs juges, si cela peut leur faire quelque plaisir, leur procurer quelque soulagement. Mais alors qu'ils maudissent la Commission tout entière, dont je ne suis que l'organe et que le rapporteur.

Ces réserves faites, je commence, et je commence par les

œuvres poétiques qui méritent bien l'honneur de passer les premières.

Nous avons reçu d'un anonyme, sous la devise :

« Et rose elle a vécu.. .. »

une petite pièce de vers intitulée « *Rêve à propos de la mort d'un enfant.* »

Ce petit travail ne nous a pas paru digne d'une récompense; mais cependant nous ne voulons pas décourager l'auteur anonyme qui nous l'a envoyé; il y a certainement chez lui de l'aptitude aux œuvres littéraires. S'il est jeune, comme nous le supposons, il pourra faire mieux plus tard, et nous soumettre dans un an ou deux une œuvre plus parfaite.

Un autre auteur nous a envoyé trois courtes pièces de poésie légère intitulées :

« *Printemps du cœur.* — *Croquis.* — *Adieux.* »

A part quelques légers défauts,

(La critique est aisée, mais l'art est difficile.)

ces petites œuvres nous ont paru méritantes, et si, comme notre règlement l'exige, leur auteur eût été Vosgien ou eût traité un sujet intéressant les Vosges, nous lui aurions décerné avec plaisir une médaille de bronze grand module. Mais il ne remplit ni l'une ni l'autre de ces deux conditions; nous avons donc été obligés de nous borner à décerner à l'auteur de ces poésies, M. Sauvage, caissier de la succursale de la Banque de France à Cahors, originaire de la Marne, une mention très honorable, qui viendra s'ajouter modestement aux nombreuses médailles de bronze, d'argent et de vermeil que lui ont déjà décernées les sociétés de Châlons-sur-Marne, Cahors, Toulouse, Bordeaux, etc.

Je me permettrai en outre de vous lire ici la plus courte des trois poésies que nous avons reçues; elle vous donnera idée du genre et du style de l'auteur, et fera peut-être naître en vous, comme en nous, le désir de connaître ses autres œuvres.

CROQUIS.

Le soleil disparu derrière la colline
De ses derniers rayons colore l'horizon ;
L'oiseau revient au nid caché dans l'aubépine
Et l'insecte s'endort dans la fleur du gazon :

Par les sentiers étroits qui bordent la ravine,
Suivi de son troupeau, quelque jeune garçon
Descend d'un pas léger, regagne sa chaumine
En jetant à la brise une claire chanson.

Tout nous plaît à cette heure en la verte nature ;
Dans les buissons fleuris, dans la haute ramure,
Le chantre ailé des nuits prodigue ses accents.

Le flot limpide jase en caressant la grève,
Et ravi, le poète, absorbé dans son rêve,
Livre à l'écho du jour son hymne plein d'encens.

Convenez avec nous, Messieurs, que ce petit « *Croquis* » est frais, clair, lumineux, et que M. Sauvage, son auteur, mérite bien la mention très honorable que nous lui décernons.

Passons maintenant aux œuvres de prose. M. Norbert-Boyé, cultivateur à Avillers, près Mirecourt, a fait imprimer, cette année, le drame épique « *Ténèbres et lumière* » qu'il nous avait soumis l'année dernière en manuscrit, et nous en a envoyé les premières feuilles.

Sous cette nouvelle forme, cette œuvre, bien qu'ayant exigé de son auteur beaucoup de lectures et beaucoup de travail, ne nous a point paru, plus que l'année dernière, digne d'une récompense, et cependant par son originalité le livre de M. Norbert mérite, sinon d'être lu, au moins d'être parcouru..... Je pense que l'auteur, tout satisfait qu'il en soit, ne nous en demandera pas un plus grand éloge. Si l'on

décernait des médailles à toutes les œuvres que l'on imprime aujourd'hui, tout l'argent de la terre n'y suffirait pas.

M. Morlot, instituteur public à Géroménil, commune de Hadol, nous a envoyé un manuscrit intitulé : « *Un voyage au Donon, à Grandfontaine, au château de Salm et au lac de la Maix.* » C'est la narration d'une rapide excursion que l'auteur a faite dans ces quatre localités, comme simple curieux, en allant assister au mariage d'un de ses amis (1).

La Commission littéraire a constaté avec plaisir que M. Morlot aime nos montagnes, qu'il décrit bien les régions qu'il parcourt et que ses récits sont légers et agréables à lire; mais elle doit lui reprocher de passer trop rapidement sur certains faits historiques qui méritaient plus de recherches et plus de développements; elle lui reproche aussi de ne pas assez préciser les dates ou les époques des événements dont il parle. Sous la réserve de cette petite critique, notre Société accorde à M. Morlot, pour son voyage manuscrit, une médaille de bronze.

M. Crouvizier, instituteur à Zincourt, canton de Châtel, nous a transmis une notice sur cette commune, œuvre, dit-il, de son fils, jeune écolier dont il ne nous a pas fait connaître l'âge, mais qui doit avoir, pensons-nous, de 14 à 15 ans. C'est un essai louable, mais qui renferme trop d'incorrections et trop peu de recherches sérieuses et de renseignements nouveaux pour mériter une de nos récompenses. Le jeune Crouvizier fera mieux plus tard.

M. Petitjean, horloger à Granges, nous a envoyé un manuscrit intitulé : *Notice historique et descriptive sur la commune de Granges.* Nous avons l'année dernière décerné au même auteur une médaille de bronze grand module pour une notice analogue sur les communes des Granges-de-Plombières et de Ruaux. Nous regrettons d'avoir à lui dire que

(1) Ne pas confondre, comme nous l'avions fait tout d'abord, avec M. Morlot, instituteur à Igney, auquel nous avons décerné en 1877 une médaille d'argent et une prime de cent francs pour ses *Récits, impressions et légendes recueillis à travers les Vosges.*

son nouveau travail nous a paru un peu inférieur au précédent ; il y aurait lieu surtout d'en retrancher une épître en vers « à ses amis » dont M. Petitjean l'a fait précéder et qui laisse beaucoup à désirer. Nous ne pouvons donc faire autre chose que d'accorder à M. Petitjean un rappel de la médaille qu'il a reçue en 1881.

Outre ces récompenses secondaires, nous avons encore à décerner, cette année, le prix quinquennal de trois cents francs fondé par M. le docteur Masson en faveur du meilleur ouvrage de statistique, d'archéologie, d'histoire ou de littérature concernant le département, publié pendant la période quinquennale courante.

Trois ouvrages avaient été présentés pour ce prix :

1° *Le Guide du touriste dans Saint-Dié et ses environs*, par M. Auguste Stegmüller, professeur, membre de la Société philomatique vosgienne ;

2° *Gérardmer et ses environs*, par M. Xavier Thiriat, dont le nom et les mérites vous sont déjà bien connus;

3° *Le Dictionnaire des* 50,000 *adresses vosgiennes*, par M. Ch. Ferry, archiviste de la ville d'Epinal.

La plupart de mes auditeurs ont vu ces trois œuvres, qui sont imprimées et se trouvent chez tous nos libraires. Je n'ai pas besoin de vous en détailler le contenu : leur titre le fait suffisamment connaître. Je vous dirai donc seulement que tout en rendant justice à la somme considérable de travail qu'ont exigée la réunion et le groupement de tous les renseignements recueillis par M. Ferry dans son *Dictionnaire des* 50,000 *adresses vosgiennes*, nous avons jugé que les deux autres ouvrages l'emportaient considérablement sur celui-ci par leur mérite littéraire, historique, archéologique, par l'importance et l'intérêt de leurs descriptions, et par les plans qui les accompagnent. Mais si nous avons été d'accord à l'unanimité pour les déclarer tous deux dignes de concourir pour le prix Masson, il nous a été difficile de décider lequel des deux était supérieur à l'autre. Chacun de nous, suivant ses goûts intimes, préférait l'un ou l'autre, car

chacune de ces deux œuvres a ses qualités spéciales et son mérite particulier. Nous avons donc décidé que le prix Masson, de trois cents francs, serait partagé également entre MM. Stegmüller et Thiriat, et nous décernons à M. Ferry une médaille de bronze grand module et une prime de cent francs.

Encore un mot, Messieurs, et j'ai fini.

Pendant que nous examinions les ouvrages présentés pour le prix du docteur Masson, et que nous discutions leurs mérites, un de nos collègues nous a signalé une autre œuvre de statistique, qui modestement s'abstenait de se présenter à ce concours, et qui cependant méritait bien d'y figurer. Il s'agit de l'*Annuaire de l'Instruction publique dans les Vosges*, que M. Merlin, secrétaire de l'inspection académique, publie depuis 21 ans, et que la guerre de 1870 n'a pas interrompu, bien que l'auteur ait pris part activement (malgré les dispenses que lui procurait sa position dans l'enseignement) à la terrible et dure campagne de l'armée des Vosges. Outre les renseignements techniques consignés dans ce petit livre, l'auteur y introduit soigneusement chaque année tous les morceaux remarquables, toutes les pensées nobles et élevées que ses nombreuses lectures lui font remarquer comme pouvant être d'un utile enseignement pour la jeunesse des écoles. Cet Annuaire est donc dans son ensemble un recueil des plus patriotiques, des plus utiles, des plus intéressants, pour toutes les personnes qui s'occupent de l'enseignement primaire et secondaire. Il serait certainement digne, lui aussi, de partager le prix Masson ; mais M. Merlin est membre résidant de notre Société ; notre règlement nous interdit de lui décerner autre chose qu'une mention très honorable ; et, dans cette situation, de peur d'être accusé d'admiration mutuelle, je n'aurais pas osé faire de son œuvre l'éloge que je viens de vous lire, si je n'avais pas eu la pensée que cet éloge serait dans toutes les bouches comme dans tous les cœurs, et que vous vous joindriez à nous pour acclamer dans M. Merlin un de nos plus méritants et dévoués collaborateurs.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

SUR LE

CONCOURS DE 1882,

Par M. GANIER,

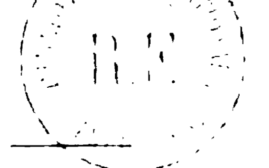
Membre titulaire.

MESSIEURS,

M. Durand, instituteur à Gerbamont, a fondé en 1881, dans la commune qu'il habite, une société de musique. Il n'a reculé devant aucun obstacle, malgré les difficultés que présentait la dissémination d'une commune dont les habitations sont éparpillées dans la montagne. Il a réussi à réunir un certain nombre de jeunes gens qui assistent régulièrement aux répétitions. Pour tous ses sacrifices de temps et d'argent, il n'a reçu aucune rétribution, ni de ses élèves, ni de la commune. Cet instituteur n'en est pas à son coup d'essai, car en 1865, il avait formé à Uzemain une société de musique composée de 18 exécutants; en 1868, étant instituteur au hameau de Taye, commune de Bussang, il réussit à reconstituer la musique de cette localité; en 1869, il a fondé à Sainte-Barbe et dirigé pendant 9 ans une fanfare composée de 18 musiciens. Nous devons ajouter qu'en dehors du temps consacré à sa classe et aux fonc-

tions de secrétaire de mairie qu'il a toujours remplies, cet excellent instituteur a encore trouvé le temps de donner des leçons gratuites dans chacune des communes où il a exercé. La Commission des Beaux-Arts, en présence d'un semblable désintéressement, croit devoir proposer, conformément aux précédents déjà établis, de décerner à cet instituteur une médaille de bronze et une prime de 60 fr.

M. Fricotel, imprimeur à Épinal, a présenté à la Société d'Émulation 3 figurines en terre cuite, œuvres originales. Depuis quelque temps déjà il avait consacré ses loisirs à modeler un certain nombre de sujets que ses amis ont pu voir dans son atelier, essais artistiques qui dénotent chez leur auteur un certain sentiment d'observation de la nature. La Société d'Émulation, mise à même d'examiner les œuvres soumises à ses suffrages, a été d'avis unanime de récompenser chez cet amateur les efforts artistiques manifestés dans le modelage par un goût très appréciable de la silhouette. La Commission des Beaux-Arts, qui a été appelée à donner un premier avis sur ces œuvres, a exprimé le désir d'encourager M. Fricotel, et espère que là ne se borneront pas ses efforts et que prochainement elle pourra proposer à la Société une nouvelle et plus importante récompense. Pour cette fois, votre Commission a demandé une mention honorable, mention qui a été accordée à l'unanimité, à la réunion du 25 octobre 1882.



RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

SUR

LE CONCOURS DE 1882,

par M. C. F. CHATEL,

Membre titulaire.

Messieurs,

La Société d'Emulation décidait en 1875 d'appeler à elle, chaque année, les vétérans de nos groupes industriels et de décerner des récompenses aux plus méritants d'entre eux.

La généreuse initiative prise par notre Association a produit les résultats les plus heureux, et, après sept années de concours, les propositions très nombreuses que nous adressent les chefs d'industrie, restent aussi justifiées que dans le principe. Ces demandes ne sont-elles pas pour nous la sanction morale la plus élevée que nous puissions souhaiter? Nous avons fait naître dans le corps des travailleurs la saine émulation d'obtenir la mention de lauréats de notre Société, et cette recherche nous la devons certainement au soin constant de votre Commission spéciale, préoccupée de faire un choix rigoureux dans les candidatures qui lui sont soumises.

Le rapporteur, qui a l'honneur de vous faire connaître les décisions prises cette année, a le devoir de dire que ses honorables collègues ont scruté minutieusement chacun des

dossiers, et que l'ordre établi dans cette liste de récompenses ne l'a été qu'après une étude consciencieuse basée sur l'âge et les services du lauréat.

Plusieurs personnes éminemment recommandables par leur dévouement, leur attachement à leurs maitres, se sont, cette année-ci encore, adressées à notre Société; nous n'avons pu à notre grand regret agréer leurs demandes. Nous n'avons qualité en effet que de récompenser les ouvriers industriels travaillant dans des usines, des manufactures ou de grands ateliers, et si grand que soit le mérite des autres candidats, nous ne saurions les accueillir. Les distinctions que notre Société accorde pour encourager l'assiduité, les services rendus aux mêmes patrons pendant une longue période d'années, perdraient par cela même le caractère limitatif que les promoteurs de cette idée ont voulu y donner, si nous y associions des ouvriers isolés. Mes honorables collègues ont entièrement partagé cette opinion, qui a toujours été la règle de la Commission industrielle, et ils ont cru devoir la maintenir, en vertu même de nos programmes.

Voici maintenant la liste de nos lauréats. Nous y saluons d'abord :

1° Saint-Simon, Jean-Nicolas, né à Rambervillers, en 1809. Entré à la papeterie de Vraichamp en 1823, il s'y est toujours distingué par ses bons et loyaux services.

Après 59 années de présence dans leurs ateliers, MM. Claudel sont tout heureux et fiers de dire de ce doyen des ouvriers du papier, qu'ils n'ont jamais eu qu'à se louer de son attachement à leur usine, de son honnêteté et de son dévouement à leurs intérêts.

Vous applaudirez certainement à la décision que nous avons prise de lui remettre une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 50 francs.

Les deux récompenses suivantes s'adressent à :

2° Marchal, Auguste, né à Docelles, en 1829, et à

3° Mangin, Charles, né dans la même localité en 1821.

Votre rapporteur ne saurait mieux vous en parler et vous faire connaître ces deux hommes sous leur jour le plus vrai, qu'en reproduisant ici même les principaux passages de l'intéressante lettre que M. Boucher-Brocard, leur patron, nous adressait en les recommandant à notre bienveillance :

« Auguste Marchal, nous écrit notre sympathique col-
» lègue, est entré à l'âge de 13 ans comme petit ouvrier à
» l'usine du Grand-Meix, dont mon aïeul était alors proprié-
» taire.

» Des devoirs d'une nature tout particulièrement touchante
» l'obligeaient à commencer aussi tôt la vie de travail. Il
» était le seul soutien de sa mère.

» L'instruction manquait presque complétement à Marchal,
» aussi ne pouvait-il aspirer à aucune des situations relevées,
» qui peuvent être dans l'industrie la récompense d'une
» vie de travail, d'économie et d'honneur; mais on peut
» dire que dans sa sphère, il a été un parfait exemple de ce
» que peuvent faire pour la prospérité de leur famille des
» hommes d'une existence aussi régulière que la sienne.

» Il s'était marié à la fille d'un vieux contre-maître qui
» a été votre premier lauréat, M. Maurice, mort à l'usine après
» 64 ans de services.

» La petite fortune de ce vieux serviteur avait été engloutie
» par des désastres divers ; c'est donc après avoir commencé
» leur existence sans la moindre avance, après avoir élevé
» honnêtement une nombreuse famille, qu'économisant sou
» par sou, achetant tous les ans un bout de terrain ou un
» coin de pré, les deux époux, d'ailleurs dignes l'un de
» l'autre, sont arrivés en moins de trente ans de mariage
» à compter parmi les plus importants propriétaires de la
» commune de Docelles.

» L'heure du repos semblait avoir sonné pour Marchal,
» il avait été l'un des premiers conducteurs de machine à
» papier, puisque de 1836, c'est-à-dire dès le début de l'in-
» troduction de cette précieuse machine en France, il avait
» été appelé par la confiance de son patron à mettre en
» marche celle qui fut installée à Docelles.

» Aussi aimait-il son outil d'un amour presque paternel;
» ils avaient vieilli ensemble, et Marchal s'était fixé comme
» époque de sa retraite, celle du remplacement de la machine,
» sa compagne.

» Ce moment était arrivé, et n'osant me dire qu'il me
» quittait, le vieux serviteur m'avait fait demander si sa
» retraite ne me laisserait pas dans l'embarras, et ne lui
» ôterait pas ses titres à une récompense qu'il enviait et
» que je me réservais de vous demander pour lui comme
» couronnement de sa quarantième année de services.

» Il n'avait plus que quelques jours à attendre le repos et
» il pouvait compter les passer sans accident, puisque depuis
» quarante années, il n'en avait éprouvé aucun : il n'en a pas
» malheureusement été ainsi. La nouvelle machine ne le
» connaissait pas. Dans un moment d'inattention, en cher-
» chant à dégager le papier de la sécherie, il se laisse
» saisir la main gauche entre un comprimeur et un
» sécheur, et ce n'est qu'après quelques minutes de mor-
» telles souffrances que l'on peut arracher à la machine
» cette main broyée et brûlée jusqu'aux os par le contact
» avec l'énorme rouleau de fonte chauffé par la vapeur à
» deux atmosphères.

» Il est menacé de l'amputation et c'est sans doute à un
» invalide que vous décernerez votre récompense.

» Je ne puis faire un plus grand éloge de ce vétéran
» blessé à la fin de la bataille par le dernier coup de feu,
» qu'en disant que, pendant toute sa carrière, il n'a eu que
» des amis parmi ses égaux et ses inférieurs, qu'il n'a jamais
» désobéi à un chef, qu'il ne s'est jamais enivré, qu'il n'a
» jamais manqué à son travail et que la prospérité relative
» qui lui donnait droit au repos ne lui avait créé aucun
» envieux, car chacun savait autour de lui combien loyale-
» ment il l'avait conquise.

» Trop heureux les patrons s'ils avaient toujours de sem-
» blables collaborateurs !

» C'est encore un blessé de l'industrie que Mangin, Charles.

» Entré à l'usine le 1er janvier 1842, il a suivi, pendant ses » quarante années de service, les traditions de travail et de » probité que lui avaient laissées son père et son grand- » père, qui tous deux avaient vécu dans la même usine au » service des mêmes maîtres.

» Mangin, non plus que Marchal, n'était pas instruit, il » était même complétement illettré, c'est-à-dire que sa vie » n'a pas eu de bien grands horizons. Je puis dire du moins » qu'il a été l'ouvrier le plus régulier au travail, le plus » saintement routinier, car il est des cas où la routine est » une vertu, le plus sobre enfin que l'on puisse citer.

» Lors d'une explosion récente, Mangin a été frappé à » la tête d'un éclat de pierre qui fort heureusement n'a » atteint aucun organe nécessaire, mais qui l'a condamné » pendant plusieurs semaines à un repos absolu. Il va pro- » chainement reprendre son travail et ajouter d'autres ser- » vices à ceux qu'il a rendus à ses patrons pendant près d'un » demi-siècle. »

En décernant à Marchal et à Mangin une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 50 francs, nous louons les patrons qui ont su former et garder près d'eux des ouvriers aussi dévoués.

4° Ebner, Joseph, est un enfant d'Epinal. Il débutait dans l'imprimerie en 1832, et s'étant rendu à Neufchâteau le 13 juillet 1838, il restait depuis lors attaché aux mêmes ateliers dirigés tour à tour par M. de Mongeot et sa fille, Mme Kienné. Ce respectable ouvrier a toujours eu une conduite excellente : aimé de tous ses collaborateurs, il est considéré par ses chefs comme étant de leur parenté ; ils l'ont associé à toutes leurs fêtes de famille.

Nous lui avons attribué une médaille d'argent de 1re classe et une prime de 30 francs.

5° Humbert, Antoine, âgé de 64 ans, et

6° Mourot, Joseph, âgé de 67 ans, sont ouvriers dans la fabrique d'images de MM. Pellerin et Cie. Le premier y travaille depuis cinquante-deux ans, le second y compte 48 années de

présence. Leurs chefs nous ont donné sur leur compte d'excellents renseignements, et, désireux de récompenser de si laborieux et constants efforts, nous avons accordé avec grand plaisir à chacun d'eux une médaille d'argent de 1re classe.

7° Parmentier, André, menuisier à la Mouline, section de la commune du Thillot, a été attaché dès 1842 au tissage de coton établi dans cette localité. MM. Thimont frères d'abord; MM. Gros, Roman, Marozeau et Cie, ses chefs actuels, ont toujours eu à se louer de son zèle, de son activité, de sa fidélité. Ces précieuses qualités ne se sont pas démenties un seul instant pendant ces quarante années de travail.

Nous encourageons ce digne ouvrier en lui donnant une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 30 francs.

8° André, Dominique, né à Pouxeux en 1834, est depuis 23 ans attaché au tissage de MM. Febvrel frères, du Saut-du-Broc, près Jarménil. Cet homme jouit dans le pays de l'estime de tous. D'une conduite parfaite, ouvrier correct, consciencieux, régulier, jamais il ne se dérange de son travail, et ses patrons n'ont jamais eu à lui infliger la moindre amende pour une infraction, si légère qu'elle soit, au règlement de l'usine.

A côté de son travail journalier, André s'occupe de culture, et le Comice agricole de Remiremont a eu occasion de primer plusieurs des produits de son exploitation rurale. Cet ouvrier, modèle pour ses camarades, a su par son travail, son économie, l'utilisation intelligente de ses loisirs, se créer une honnête aisance pour le moment où ses forces le trahiront. Nous souhaitons qu'un exemple aussi excellent serve à tous ceux qui l'entourent. Ils verront par lui ce que peut un homme énergique et travailleur, ils comprendront que toutes les déclamations sonores et creuses qu'on peut édifier sur la table d'un cabaret tombent devant des faits pareils.

La légitime aisance de leur camarade, les ouvriers de Jarménil ne l'ignorent pas, n'est que le fruit de sa patience, de sa tempérance, de son amour de l'ordre et du travail.

Aussi avons-nous accordé bien volontiers, à André, Dominique, une médaille d'argent de 2e classe et une prime de 25 francs.



9° Kintz, Jean-Baptiste, est contre-maître depuis neuf ans seulement dans la filature de coton de MM. David Troullier et Adhémar, au Champ-du-Pin (Epinal). Ce stage serait assurément court s'il n'était la suite de 31 autres années que ce brave ouvrier a passées à la filature de MM. Henry Hofer et Cie, de Kaysersberg (Alsace). Les douloureux événements de 1870, qui ont amené Kintz en France, ont seuls motivé sa séparation d'avec ses anciens patrons ; mais s'il l'a fait, c'est que ce modeste travailleur voulait conserver à ses cinq fils la nationalité française. Dans ces circonstances, votre Commission a proposé, d'un avis unanime, qu'il y avait lieu de considérer comme ininterrompue la carrière industrielle de Kintz et de lui remettre en votre nom une médaille d'argent de 2e classe.

10° Bontemps, Marie-Rosalie, est âgée de 66 ans et

11° Connot, Catherine, a 69 ans. La première a 23 années de services, la seconde en a 26. Elles sont toutes deux rattacheuses dans l'établissement de M. Louis Arnould, à St-Maurice-sur-Moselle. Ces deux braves ouvrières qui, dans son tissage, sont vouées à une besogne des plus astreignantes, ont bien mérité, elles aussi, par leur bonne conduite et leur assiduité à leur tâche, chacune une médaille de bronze grand module et une prime de 25 francs.

12° Lardier, Xavier, ouvrier à l'usine de M. Schupp-Humbert, y compte vingt années de bons et loyaux services.

Nous avons récompensé l'année dernière deux de ses camarades, nous sommes heureux de lui remettre à son tour la mention honorable à laquelle il a droit.

Telles sont, Messieurs, les récompenses que nous avons attribuées cette année à nos candidats : puissent-ils par leur travail, leur attachement à leurs patrons, susciter parmi leurs nombreux camarades un nouvel élan d'émulation et continuer de faire mériter à la population laborieuse des Vosges ce renom si justifié d'honneur, de loyauté, de persévérance dont, dans les industries les plus diverses, ils ont tous donné des preuves irrécusables.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique et solennelle
du 14 décembre 1882.

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLES, OUVERTS SPÉCIALEMENT, EN 1882, DANS L'ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL.

M. le Ministre de l'Agriculture a accordé, en 1882, à la Société d'Emulation des Vosges, une allocation de onze cents francs, pour primes aux améliorations agricoles.

EXPLOITATIONS BIEN DIRIGÉES.

M. *Cholez*, Jean-Joseph, à Zincourt, une médaille de vermeil grand module et une prime de 300 fr. pour l'ensemble de sa culture.

M. *Descieux*, Jean-Baptiste, à la Grande-Failloux (Jeuxey), une médaille de vermeil et une prime de 200 fr. pour l'ensemble de sa culture.

M. *Mariotte*, Etienne, à Girancourt, une médaille d'argent grand module et une prime de 100 fr. pour l'ensemble de sa culture.

PRAIRIES : CRÉATION, NIVELLEMENTS, IRRIGATIONS.

M. *Huraux,* Charles-Auguste, à Chaumousey, un rappel de médaille d'argent et une prime de 100 fr.

M. *Parmantelot*, Jean-Dominique, à Nossoncourt, une médaille d'argent grand module.

M. *Clerc*, Constant, au Roulon (Uzemain), une médaille d'argent grand module (Prix Claudel).

M. *Joly*, Nicolas, à Harsault, un rappel de médaille d'argent et une prime de 70 fr.

M. *Poncet*, Jean-Louis, au Bois de Girancourt, une médaille d'argent.

M. *Tachet*, Léger, à La Haye, une médaille d'argent.

M. *Fremiot*, Joseph-Georges, à La Baffe, une médaille d'argent.

M. *Thouvenot*, Augustin, à Harsault, une médaille de bronze et une prime de 50 fr.

M. *Hayotte*, Victor-Emile, à Domèvre-sur-Avière, une médaille de bronze.

M. *Vial*, Jean-Nicolas, à la Grange-Evon (Xertigny), une mention très honorable.

M. *Mangin*, Joseph, à Darnieulles, une mention honorable.

M. *Houillon*, Auguste, à Charmois-l'Orgueilleux, une mention honorable.

BONS SERVICES FORESTIERS.

M. *Petitdemange*, Jean-Pierre, à Gérardmer, une médaille d'argent grand module et une prime, valeur totale, 86 fr., (prix Castel).

REBOISEMENTS.

M. *Didelot*, Eugène, à Reblangotte (Charmois-l'Orgueilleux), une médaille d'argent grand module.

TRAVAUX ET AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

M. *Démonet*, Augustin, à Charmois-l'Orgueilleux, une médaille de bronze et une prime de 50 fr.

M. *Renaudin*, Jean-Baptiste, à la Tranchée (Ste Hélène), une médaille de bronze.

M. *Marchal*, Victor, à Renauvoid, une mention honorable.

BONS SERVICES RURAUX.

M. *Dubessey*, Charles, à Mazelay, une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

M. *Charpentier*, Dieudonné, à Reblangotte (Charmois-l'Orgueilleux), une médaille de bronze et une prime de 40 fr.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

M. *Pierre*, instituteur à Deyvillers, un rappel de médaille d'argent.

M. *Montchablon*, instituteur à Hagécourt, un rappel de médaille de bronze.

VITICULTURE.

M. *Ravoux*, Nicolas-Auguste, à Châtel, une médaillle d'argent grand module.

EXPÉRIENCES D'ENGRAIS.

MM. *Heulluy*, frères, à Aydoilles, une médaille d'argent grand module.

M. *Duhoux*, à Thaon, une médaille d'argent.

III. CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

M. *Thomas-Mercier*, Lucien, à Rasey (Xertigny), une médaille d'argent.

IV. CONCOURS LITTÉRAIRE.

M. *Thiriat*, Xavier, à Gérardmer, une prime de 150 fr. (Prix Masson), pour son livre intitulé : *Gérardmer et ses environs*.

M. *Stegmüller*, à Saint-Dié, une prime de 150 fr. (Prix Masson), pour son *Guide du Touriste dans Saint-Dié*.

M. *Ferry*, Charles, archiviste à Epinal, une médaille de bronze et une prime de 100 fr. pour le *Dictionnaire des* 50,000 *Adresses vosgiennes*.

M. *Morlot*, instituteur à Géroménil (Hadol), une médaille de bronze pour : *Un voyage au Donon*.

M *Petitjean*, à Granges, un rappel de médaille de bronze, pour sa *Notice sur Granges*.

M. *Sauvage*, à Cahors, une mention très honorable, pour trois poésies intitulées : *Printemps du cœur*. — *Croquis*. — *Adieux*.

M. *Merlin*, à Epinal, une mention très honorable, pour l'*Annuaire de l'Instruction publique*.

V. CONCOURS ARTISTIQUE.

M. *Durand*, instituteur à Gerbamont, une médaille de bronze et une prime de 60 fr.

M. *Fricotel*, imprimeur, une mention honorable.

IV. RÉCOMPENSES AUX OUVRIERS ET EMPLOYÉS POUR BONS ET LONGS SERVICES.

M. *Saint-Simon*, Jean-Nicolas, à Docelles, une médaille d'argent grand module et une prime de 50 fr.

M. *Marchal*, Auguste, à Docelles, une médaille d'argent grand module et une prime de 50 fr.

M. *Mangin*, Charles, à Docelles, une médaille d'argent grand module et une prime de 50 fr.

M. *Ebner*, Joseph, à Neufchâteau, une médaille d'argent grand module et une prime de 30 fr.

M. *Humbert*, ouvrier imprimeur à Epinal, une médaile d'argent grand module.

M. *Mourot*, ouvrier imprimeur à Epinal, une médaille d'argent grand module.

M. *Parmentier*, André, menuisier à La Mouline (Le Thillot), une médaille d'argent et une prime de 30 fr.

M. *André*, Dominique, à Pouxeux, une médaille d'argent et une prime de 25 fr.

M. *Kintz*, Jean-Baptiste, contre-maître à la filature du Champ-du-Pin (Epinal), une médaille d'argent.

Mlle *Bontemps*, rattacheuse à St-Maurice, une médaille de bronze et une prime de 25 fr.

Mlle *Counot*, Catherine, rattacheuse à St-Maurice, une médaille d'argent et une prime de 25 fr.

M. *Lardier*, Xavier, à Epinal, une mention honorable.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Médailles d'argent.

Mlle *Jaeglé*, Julie, institutrice à St-Dié (Vosges).

M. *Leroy*, Joseph, instituteur à Cheniménil.

M. *Laveine*, Jean-Baptiste, instituteur à Ville-sur-Illon.

Médailles de bronze.

M. *Druaux,* Auguste, instituteur à Rainville.
M. *Claudel,* Jean, instituteur à Chamagne.
Mlle *Étienne,* Marie, institutrice à Sionne.

Mentions honorables.

Mme *Bonlarron,* Marie, institutrice communale au Souche (Anould).

Mlle *Brunnechener*, Catherine, institutrice à Darney.

Mme *François* (née Thiriot), institutrice communale à Martigny-les-Gerbonvaux.

M. *Hocquard,* Charles, instituteur à Médonville.

M. *Dupays,* Hippolyte, instituteur à Ménil-le-Thillot.

M. *Ravon,* Charles, instituteur à Hadol.
M. *Bernard,* Constant, instituteur à Denipaire.
M. *Tocquart,* Jean, instituteur à Vittel.
M. *Frébillot,* Alfred, instituteur au Val-d'Ajol.
M. *Tremsal,* Constant, instituteur à Epinal.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES PAR LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX A PARIS.

Médailles d'argent.

M. *Bague,* Félix, conducteur de voitures publiques, chez M. Richardot, à Épinal, a soigné

trois chevaux en mauvais état, qu'il a remis en parfaite santé.

M. *Forme*, Nicolas, conducteur de voitures publiques, chez M. Richardot, à Epinal, a soigné pendant 15 ans les chevaux qui lui étaient confiés et les a traités avec une douceur exemplaire.

—

SÉANCE

PUBLIQUE ET SOLENNELLE

DU 14 DÉCEMBRE 1882.

A 2 heures, la séance est ouverte. M. Bœgner, Préfet des Vosges, Président d'honneur de la Société d'émulation, préside la séance. A sa droite prennent place MM. Gloy, Président de la Société, Vatin, secrétaire général de la Préfecture; à sa gauche MM. Le Moyne, Vice-Président, et Dauzat, inspecteur d'Académie. S'étaient fait excuser MM. Lebrunt, vice-président, Maire, sous-inspecteur des forêts, L. Georges, vice-président du Comice agricole de Mirecourt, Renault, conseiller d'arrondissement, et Defranoux.

Etaient présents: MM. les présidents et rapporteurs des Commissions, M. le Secrétaire perpétuel, MM. Tanant, conseiller général, Gabé, conservateur des forêts, Guyot, directeur des contributions directes, Douliot, principal du Collège et directeur de l'Ecole industrielle, Mottet, directeur des Postes de la Seine, en retraite, Ohmer, proviseur honoraire du lycée Charlemagne, Adam, président de la Société d'horticulture des Vosges, Figarol, président de la Société des engrais chimiques de Girecourt, Huot, ancien maire d'Epinal, Châtel, conseiller municipal, de Boureulle, colonel en retraite, Merlin, secrétaire de l'Inspection académique. M. Jeanmaire, ancien dé-

8

puté des Vosges, avait tenu à assister à la séance, et la vaillante Société philomatique de S[t] Dié était représentée par M. le professeur Stegmüller. On remarquait plusieurs dames d'Epinal toujours assidues à cette fête du travail. Les lauréats se trouvaient mêlés dans l'auditoire à beaucoup de membres associés. Rarement l'assistance avait été plus nombreuse. Nos excellents artistes MM. Tourey et Honoré Humblot avaient bien voulu rehausser l'éclat de cette fête par les accords d'une musique de chambre des mieux choisies.

La parole est donnée à M. Gley qui remercie d'abord la Société de l'avoir appelé à la présidence. Dans un style châtié, académique, il rend compte des travaux de toute nature, offerts, lus, accomplis ou publiés cette année par nos collègues, et fait ressortir l'extrême variété de leurs études. Il cite avec éloges, MM. Figarol, Gebhart, Mer, Muel, Maire, Haillant et de Boureulle. Arrivant à l'ouvrage d'un vosgien, M. Jouve, « les Granges Notre-Dame » : « Quelle jolie chose, dit l'orateur, que la poésie champêtre!...., celle en un mot de Virgile et de Lafontaine; c'est à ces maîtres, croyons-nous, que se rattache M. Jouve, c'est d'eux qu'il procède ». M. le Président a simplement cité pour mémoire son *Etude sur le Menteur de Corneille*, que ses collègues ont accueillie comme un résumé élégant, plein de goût et d'intérêt, des meilleures critiques parues sur cette œuvre. A propos de *Rambervillers au XVIII[e] siècle* du docteur Fournier, l'orateur a dit que les annales tirées des archives d'une ville ont bien autant de mérite que l'histoire proprement dite. Il a trouvé des mots gracieux pour MM. Arthur Benoît, d'Arbois de Jubainville, Mougeot, Bretagne et pour notre vénérable collaborateur, M. Defra-

noux. Puis il s'est étendu sur le mérite de l'archéologie et a prononcé des paroles plus que bienveillantes pour les quelques récents travaux de M. Voulot. Il a fait l'éloge du résumé clair et concis dû à notre collègue, M. Garnier, de *l'Histoire du Canal de l'Est*, don de M. Frécot. Après avoir cité d'autres notices de MM. Douliot, Haillant, Bretagne, Berher, Voulot, il a donné la liste des principaux ouvrages offerts à la Société cette année, payé un tribut de regrets à nos confrères récemment enlevés par la mort, et souhaité la bienvenue à nos nouveaux collègues, heureusement nombreux cette année. L'orateur a terminé par un encouragement au travail, dont nous savons tous qu'il est un exemple vivant.

Après les marques d'approbation qui ont suivi ce compte rendu, M. le Préfet s'est levé et a prononcé un discours si instructif dans son élégante précision, qu'il échappe, pour ainsi dire, à l'analyse. L'orateur souscrit entièrement aux observations de M. Gley sur la grande variété des sujets traités par notre Compagnie : « Cependant, dit-il, les sociétés savantes de province doivent, pour obtenir un résultat utile, diriger, autant que possible, leurs efforts vers un but nettement déterminé. Héritière de la Commission d'agriculture des Vosges, la Société d'émulation avait pour premier devoir de continuer l'œuvre de sa devancière. Sur ce terrain, elle a rendu des services inappréciables. »

Ici l'orateur, jetant les yeux sur l'état actuel de l'agriculture, commence par déclarer qu'il est le premier à en constater les souffrances. « Elle traverse une crise douloureuse, qu'une succession de mauvaises récoltes a considérablement aggravée » et dont les causes multiples préoccupent au plus haut point

le Gouvernement. Alors la voix de notre premier magistrat prend des accents qu'une profonde conviction rend plus vibrants, quand il rappelle les sophismes répandus par des esprits chagrins qui attribuent au Gouvernement la seule cause du malaise de notre agriculture. « N'est-ce donc rien, dit-il, Messieurs, que d'avoir répandu dans le pays, depuis 10 ans, 80 millions de subsides pour l'achèvement de nos chemins vicinaux? N'est-ce rien d'avoir, par une loi, solidement constitué le réseau des chemins d'exploitation, des chemins ruraux? N'est-ce rien d'avoir soulagé nos communes de la plus forte part des dépenses qu'elles avaient à supporter pour le service de l'enseignement, et d'avoir ainsi rendu disponibles des ressources qui, pour notre département seul, se chiffrent, année moyenne, par plus de 300,000 fr.? » L'Etat, suivant l'orateur, doit faire davantage, et il indique toute une suite d'améliorations excellentes que le Gouvernement et les Chambres étudient et dont plusieurs sont prochainement réalisables. « Mais, ajoute-t-il, l'Etat ne pourrait faire vivre l'agriculture si elle s'abandonnait elle-même ».

Passant à un autre ordre d'idées, M. le Préfet rappelle à la Société que, à côté du perfectionnement de l'agriculture, elle a toujours placé dans l'ordre de ses travaux la recherche, la description et la conservation des antiquités du pays. « Dès 1820, dit l'orateur, une *Commission* entreprenait cette tâche. C'est à la *Commission des antiquités* et à vous, Messieurs, que notre Musée départemental doit la plus grande partie de ses trésors d'archéologie et de numismatique ». L'orateur rappelle les fouilles importantes exécutées à Grand et sur une foule d'autres points dans les premiers temps de l'existence de notre association.

Il cite les recherches qu'elle a exécutées à diverses reprises sous des tumuli gaulois, l'acquisition des magnifiques vitraux d'Autrey, et la part qu'elle a prise aux dépenses qui ont permis de doter nos collections de l'important monument de Portieux.

« Toutefois, ajoute notre sympathique administrateur, à côté de ces trésors que vous avez arrachés à l'oubli, combien d'autres dorment ensevelis sous le sol ! Si la tâche que vous avez accomplie est importante, Messieurs, celle qui vous reste à accomplir est plus considérable encore. Je ne saurais trop vous recommander d'y consacrer tous vos efforts. C'est là, me semble-t-il, la grande tâche des sociétés savantes de province ».

L'orateur, résumant son discours, a dit de la Société que, dans toutes les manifestations de son activité, « qu'il s'agisse de littérature, de sciences, d'économie sociale, de beaux-arts, c'est aux travaux intéressant les Vosges qu'elle accorde ses suffrages »; tous ses efforts convergent vers un même but : « la connaissance de plus en plus parfaite de notre beau département ».

Ce discours a été plusieurs fois interrompu et suivi de longs applaudissements.

La parole est ensuite donnée aux rapporteurs des diverses Commissions.

M. Figarol, au nom de la Commission d'agriculture, décrit en détail la belle ferme Olivier-Pinot à Epinal; puis à l'occasion du premier lauréat, M. Cholcz, de Zincourt, il présente des considérations très habilement déduites sur la culture et l'état de fortune de ce travailleur persévérant et sur l'agriculture en général. Le rapporteur, après avoir caractérisé par quelques mots bien sentis l'œuvre de chacun des autres lauréats, a exposé les résultats comparatifs des engrais Ville et des

engrais Goux obtenus récemment dans notre département par l'initiative de notre Société.

Ensuite M. Bretagne, M. Le Moyne, M. Haillant, au nom de M. Ganier empêché, et M. Châtel, ont lu successivement les rapports des Commissions d'archéologie, de littérature, des beaux-arts et de l'industrie sur les titres des lauréats de cette année.

Après un court intermède de musique, les récompenses ont été proclamées et distribuées aux élus de notre Société et de la Société pour l'Instruction élémentaire, et aux deux conducteurs de M. Richardot, que la Société protectrice des animaux, établie à Paris, a jugés dignes d'une de ses plus rares faveurs.

SOCIÉTÉ DE GIRECOURT

POUR

L'ESSAI DES ENGRAIS CHIMIQUES

d'après les formules de M. G. Ville.

Rapport fait à l'assemblée générale annuelle,
le 25 février 1883.

Messieurs et chers Collègues,

Arrivés au terme de notre sixième année d'existence, nous pouvons nous féliciter de la prospérité toujours croissante de notre Société et des résultats obtenus.

Désormais l'emploi des engrais chimiques composés suivant les formules de M. G. Ville se répandra dans les Vosges, et augmentera dans une sensible proportion la production agricole de notre département.

N'oublions pas toutefois qu'il n'existe pas une formule d'engrais chimique convenant à tous les sols et à toutes les cultures : c'est là un problème irréalisable. Mais, avec les champs d'expériences, M. Ville nous a donné le moyen de déterminer la composition des engrais qui conviennent à notre sol et aux divers produits que nous lui demandons.

Il y a là, il est vrai, une étude et un travail, mais où n'en est-il pas besoin ? Pour produire du fumier à bon marché, il faut gagner sur le bétail, savoir l'acheter, le vendre et

lui donner une nourriture appropriée. Est-ce du premier coup, sans travail, sans perte le plus souvent, qu'un cultivateur atteint cette sûreté et cette rapidité de coup d'œil qui lui permettent de déjouer les ruses du courtier de vaches et du maquignon? Les champs d'expériences sont faits pour rendre l'étude facile et le travail promptement productif.

Chaque fois qu'on vient demander à votre Président une formule d'engrais pour le blé, il ne peut indiquer que l'engrais complet, et à dose intégrale, — c'est-à-dire 200 kil. par jour de notre pays, 1000 kil. à l'hectare, ce qui, à 30 fr. les 100 kil., fait 60 fr. par jour, 300 fr. par hectare.

Ceux que n'effraye pas le prix et qui employent l'engrais complet à cette dose voient le plus souvent verser leurs blés. Qu'auraient-ils dû faire? Un exemple tiré de nos champs d'expériences de cette année le fera comprendre.

M. Galland, de Damas-devant-Dompaire, a entrepris cette année des expériences sur blé (1).

La terre sans engrais a donné à l'hectare 950 kil. de blé et 3200 kil. de paille.

Avec l'engrais complet qui a coûté cette année 346 fr., il obtient 2200 kil. de blé et 6700 kil. de paille; le blé a été couché et le rendement en grains n'a pas donné ce qu'il promettait.

En employant le même engrais à demi-dose, soit 173 fr. par hectare, il a 2000 kil. de blé et 5400 kil. de paille.

En ne répandant que 400 kil. de superphosphate de chaux, soit 68 fr. de dépense, il a 1700 kil. de blé et 5000 kil. de paille.

Avec l'engrais complet, il a eu 1250 kil. de blé d'excédant

à 24 fr., ci.	300f
3500 kil. de paille à 2 fr.	70
	370
A déduire engrais.	346
Bénéfice.	24

(1) Voir les tableaux 1, 2, 3, 4 et 5 à la fin du rapport.

Avec l'engrais complet à demi-dose :

1150 kil. de blé à 24 fr.	276f
2200 kil. de paille à 2 fr.	44
	320
A déduire engrais.	173
Bénéfice.	147

Avec superphosphate seul :

750 kil. de blé à 24 fr.	180
1800 kil. de paille à 2 fr.	36
	216
A déduire engrais.	68
Bénéfice.	148

Par son champ d'expériences, M. Galland a appris que son sol est dépourvu de phosphate, qu'il contient une réserve d'azote qui lui permet d'économiser une partie de cet élément qui, des quatre composant l'engrais complet, est le plus cher.

A cette expérience, on objecte qu'il est impossible ou imprudent de conclure d'un essai fait sur un are. Après avoir essayé sur un are, MM. Heulluy frères, d'Aydoilles, ont employé l'engrais chimique sur des surfaces relativement étendues, puisqu'ils en ont acheté cette année pour 800 fr.: ils en ont admis l'usage continu dans leur culture, remplaçant ainsi le fumier qu'ils étaient obligés d'acheter au dehors. Voici leurs résultats :

Avec 25 mètres cubes de fumier à 8 fr. par hectare, ils obtiennent 1596 kil. de blé et 3548 kil. de paille : c'est une valeur totale de 498 fr. 44 : déduisez le fumier de 200 fr., il reste 298 fr. 44 pour les frais et le bénéfice.

Avec 15 mètres cubes de fumier et 250 kil. d'engrais complet semé au printemps, ils obtiennent 1662 kil. de blé et 1945 kil. de paille, soit : 547 fr. ; déduisons le fumier et l'engrais, il reste 357 fr. pour les frais et le bénéfice.

Enfin avec l'engrais chimique seul employé à demi-dose,

comme dans l'expérience de M. Galland, soit 500 kil. à l'hectare, ils obtiennent 1777 kil. de grains, 4368 kil. de paille, représentant 557 fr. L'engrais a coûté 140 fr. : il reste donc 417 fr. pour les frais et le bénéfice, c'est-à-dire 219 fr. de plus qu'avec le fumier.

Et ce n'est pas un fait isolé : M. Mougenel, à Docelles, avec 263 kil. d'engrais complet à l'hectare ou 73 fr. 65, récolte 37 hectolitres 90 de seigle et 4737 kil. de paille. M. Olivier-Pinot, avec le mélange du phospho-guano Galet Lefevre et de l'engrais complet de St Gobain, obtient dans sa ferme de la Justice des résultats qui lui ont valu les félicitations de ses collègues de la Société d'Émulation des Vosges.

Pour l'avoine, MM. Heulluy, d'Aydoilles, perdent 132 fr. en employant le fumier et gagnent 43 fr. avec 134 fr. d'engrais complet. M. Mougenel, de Docelles, obtient 80 hectolitres d'avoine et 5000 kil. de paille avec 116 fr. 50 d'engrais. M. Hatton, avec 140 fr. d'engrais, voit passer sa récolte de 750 gerbes à 1060, soit 310 gerbes d'excédant. M. Lederlin, sur 34 ares, obtient une récolte d'orge qui représente 3094 kil. de grains et 5441 kil. de paille à l'hectare ; et sur une culture de 1 hectare 32 ares 48 centiares de blé de mars, obtient 1743 kil. de blé et 5123 kil. de paille à l'hectare.

Tout décisifs que soient ces résultats, il reste acquis surtout que pour être productif, l'emploi des engrais chimiques doit être précédé d'essais méthodiques. En surveillant avec attention les champs d'expériences, les cultivateurs en tireront des observations nombreuses qui les guideront dans la pratique. La couleur vert foncé de la végétation leur indiquera les réserves d'azote que contient leur terre ; la présence des légumineuses croissant spontanément leur fera connaître la richesse de leur sol en chaux, phosphate et potasse. N'avez-vous pas tous remarqué dans notre contrée l'absence des colimaçons ? Les mollusques n'y sont représentés que par les limaces, qui sont des limaçons sans coquille : c'est que notre sol manque du phosphate

de chaux dont se compose la coquille. Donc partout où le colimaçon ne trouve pas à se loger, il faut ajouter au sol du phosphate de chaux. Nos routes sont la plupart empierrées avec des cailloux qui ne contiennent pas de chaux : quelquefois pourtant l'empierrement sur un point se fait avec des pierres de chaux. Au bout de peu de temps, l'herbe des bernes est abondante et mêlée de légumineuses ; si l'on revient aux cailloux, les légumineuses ne tardent pas à disparaître.

Voilà deux observations faciles à faire et à contrôler : combien d'autres sauteront pour ainsi dire aux yeux du cultivateur qui aura pendant quelque temps manié les engrais chimiques et examiné avec l'attention à laquelle son intérêt l'invite les champs d'expériences.

Ce n'est pas aux céréales que se borne le succès constant des engrais chimiques : le tableau n° 2 nous donne les résultats obtenus sur prairies naturelles et la composition de l'engrais complet qui est le même que l'engrais pour céréales, mais à demi-dose, et dont le prix a été cette année de 173 fr. à l'hectare.

La prairie sans engrais à Thaon a donné en moyenne par année 3350 kil. de foin et regain par hectare.

L'engrais complet a produit 5900 kil. ou 2550 kil. d'excédant. Ces 2550 kil. sont bien la représentation des 173 fr. d'engrais : le mille de foin (500 kil.) ainsi acquis représente 33 fr. 92.

Avec l'engrais sans potasse qui est le même que l'engrais complet moins les 100 kil. de chlorure de potassium, et qui coûte, par conséquent, 27 fr. de moins, soit 146 fr., on obtient 1400 k^{os} d'excédant : le mille de foin revient à 48 fr. 57. C'est une économie qu'il ne faut pas faire à Thaon.

L'engrais sans azote coûte 173 fr., moins 110 fr., prix des 200 kil. de sulfate d'ammoniaque, soit 63 fr. Il a donné 4780 kil. de foin et regain, soit 1430 kil. d'excédant, ce qui met le mille de foin à 22 fr.

L'azote seul, composé uniquement de 200 kil. de sulfate

d'ammoniaque, et qui coûte 110 fr., a donné 6137 kil. de foin et de regain, soit 2787 kil. d'excédant, ce qui met le mille de foin à 19 fr. 78.

Que doit faire M. Lederlin, ainsi que tous ceux dont les prairies sont dans les mêmes conditions que les siennes ? Evidemment se servir, comme nous le disions l'année dernière, le plus souvent de l'engrais azoté, en alternant de temps en temps avec l'engrais sans azote ; et comme il ne pouvait adopter cette formule avant d'en avoir fait l'expérience, de même son exemple doit vous engager à adopter non le même mode de fumure, mais le même mode d'expérimentation.

Mais ces surcroîts de récolte ne sont pas le seul bénéfice que procurent les engrais chimiques. Tous nos correspondants nous écrivent que le poids spécifique du grain est augmenté, et M. Kœchlin qui obtient 4800 kil. de foin et 2000 kil. de regain avec l'engrais complet, au lieu de 2500 kil. de foin et 1200 kil. de regain, soit 3100 kil. d'excédant, nous a apporté des échantillons qui nous montrent jusqu'à quel point la qualité de la récolte peut être améliorée.

Que peuvent maintenant objecter les adversaires, car il y en a encore, de l'engrais chimique ? Ils veulent produire le plus de fumier possible : mais en doublant la production de la prairie et celle de la paille, l'engrais chimique leur donne satisfaction, puisqu'il leur permet d'entretenir un bétail plus nombreux, mieux nourri, et d'augmenter ainsi leur fumier. Du reste, ils avouent eux-mêmes qu'il devient presque impossible de n'en pas faire emploi. Voici une communication faite à la Société d'Emulation des Vosges par le directeur de la ferme-école du Beaufroy, l'honorable M. Leblanc :

« Depuis longtemps, je suis convaincu qu'avec du fumier
« en *quantité suffisante*, on peut non seulement maintenir, mais
« encore augmenter la fertilité des terres, à la condition qu'on
« *ajoutera* au fumier produit par les animaux de l'exploitation
« des *engrais liquides*, des composts et des fumiers achetés, s'il

« s'en trouve à la portée et à bon marché : c'est plus simple « et plus économique que d'être obligé d'avoir recours aux « engrais chimiques desquels on n'est jamais sûr : surtout « en se conformant : 1° à recueillir le purin dans une fosse, de « manière qu'on puisse l'utiliser soit directement, soit en « arrosant les fumiers et les composts; 2° de soigner conve- « nablement le fumier, c'est-à-dire de le tasser, de l'arroser « pour régulariser la fermentation et éviter qu'il ne brûle ; « 3° de le saupoudrer soit avec du *plâtre*, soit avec des *phos-* « *phates*, afin de prévenir la perte des gaz fertilisants.

« Je ne veux pas dire que, dans certains cas, les engrais « chimiques ne puissent être appliqués avec avantage, au « printemps, par exemple, sur des récoltes en souffrance, « ou en des années de disette de fourrages, ou enfin au besoin « comme complément de fumure, à la condition qu'ils « soient en rapport avec la nature des terres et celle des « récoltes que l'on veut obtenir. »

Il me semble, Messieurs, que je n'ai rien à ajouter à ce que dit M. Leblanc pour justifier l'utilité des essais que nous faisons ensemble depuis six ans. Je vous ferai remarquer toutefois qu'avec 30,000 kil. de fumier à l'hectare, M. Leblanc a obtenu 1700 kil. de blé de printemps et 5208 kil. de paille, et que notre collègue M. Lederlin, avec engrais chimique, dans les terres de Thaon qui ne sont pas réputées propres au blé, a récolté 1743 kil. de blé de printemps et 5123 kil. de paille.

Si pour les céréales et les prairies naturelles, les bons résultats des engrais chimiques appropriés au sol sont certains et constants, il n'en est malheureusement pas ainsi pour les pommes de terre. Le tableau n° 3 contient les expériences de cette année. Si nous prenons la moyenne des résultats, l'avantage est au fumier dans une proportion importante : 13490 kil. à l'hectare au lieu de 12640 que donne l'engrais complet. Toutefois si nous considérons isolément chaque expérience, nous trouvons que le fumier l'a emporté 6 fois sur 11, et que dans les 5 autres expériences c'est

l'engrais complet qui a l'avantage, et que l'engrais sans azote l'emporte aussi quatre fois sur le fumier. Dans ces conditions, il n'y a pas autre chose à faire qu'à continuer nos essais et chercher une formule qui réussisse plus généralement. Néanmoins il ne sera pas sans intérêt d'examiner le tableau n° 4 qui résume toutes les expériences faites depuis 6 ans. Vous remarquerez que le prix de l'engrais est inférieur à celui de l'engrais normal : c'est qu'en réunissant tous les essais j'ai dû tenir compte de ceux qui ont été faits à dose moindre : pour le fumier au contraire, j'ai pris comme moyenne la quantité de 30,000 kil. à l'hectare, sans tenir compte des cas où il avait été employé à la dose de 60000 kil.

Vous remarquerez dans ce tableau que la moyenne des quatre premières années était de 12200 kil. pour le fumier ; qu'elle était dépassée par l'engrais intensif qui donne 12700 kil. ; par l'engrais complet qui donne 12800 et l'engrais sans potasse qui donne 12500 ; qu'en 1881, au contraire, le fumier prend une avance considérable sur les autres engrais, puisqu'il donne 43700 kil., tandis que l'engrais sans chaux n'atteint que 40200, l'engrais complet 32600, et que cette année encore le fumier atteint 13940 kil., contre 12620, produit de l'engrais complet.

L'année dernière, nous avions conseillé d'essayer pour les terres acides le phosphate fossile qui coûte environ 6 fr., et la poudre d'os qui coûte 18 fr., au lieu du superphosphate qui était coté 17 fr. Les essais faits chez M. Lederlin cette année laissent la question encore indécise, puisque les résultats sont à peu près les mêmes : l'économie qu'on peut réaliser avec le phosphate fossile vaut la peine que ces essais soient continués.

Un de nos nouveaux collègues, M. Léopold Ferry, de Corcieux, a bien voulu nous transmettre les résultats qu'il a obtenus cette année. Convaincu que la culture de la pomme de terre est plus rémunératrice que toute autre dans les Vosges, il a entrepris de cultiver cette plante plusieurs années de suite dans le même sol, sans alternance, mais en

renouvelant chaque année la semence qu'il achète au loin, dans la Haute-Saône et même en Auvergne, en changeant chaque année d'espèce. C'est une expérience qui ne saurait manquer d'être intéressante. Voici ses résultats :

1° Un champ de 20 ares ensemencé de pommes de terre depuis cinq ans, fumé avec 3 mètres cubes de fumier de ferme et 100 kil. d'engrais complet, a produit 4150 kil. La pomme de terre plantée à la machine Lafleur, à raison de 5000 pieds par 20 ares, a été cultivée avec des machines. Le produit a été de :

4150 kil. à 5 fr. 60.	232 f 40 c
2 hect. gâtées à 1 fr. 80	3 60
	236 00
Frais pour 20 ares, y compris la location . . .	145 00
Bénéfice.	91 00

2° Un champ de 40 ares, planté de pommes de terre rouges après avoine, culture à la main :

Produit 6200 kil. (3100 kil. par 20 ares au lieu de 4150 du n° 1.)

3° Un champ ensemencé pour la troisième fois en pommes de terre a été divisé comme suit :

A. 20 ares ont reçu 2 mètres cubes de cendres à 20 fr., ci : 40 fr. Ils ont produit 2550 kil. de pommes de terre et 9 hectolitres de gâtées.

B. 5 ares ont reçu 8 kil. de chlorure de potassium, 3 kil. 500 de sulfate d'ammoniaque : 4 fr. 05, ou par 20 ares 16 fr. 04.

Ils ont produit 700 kil. de pommes de terre et 1 hect. 25 de gâtées, soit pour 20 ares 2800 kil. et 5 hectolitres de gâtées.

C. 5 ares ont reçu 250 litres de cendres, soit 5 fr., ou 20 fr. pour 20 ares.

Ils ont produit 530 kil. et 1 hectolitre 50 de gâtées, ou pour 20 ares 2120 kil. et 6 hectolitres de gâtées.

D. 20 ares ont reçu 200 kil. d'engrais chimique à la poudre d'os, coûtant 47 fr.

Ils ont produit 2575 kil. de pommes de terre et 12 hectolitres de gâtées.

Les frais se décomposent ainsi pour le champ tout entier :

Labour et plantation à la main, 2 charrues, 5 planteurs jusqu'à midi	19f
Location	25
Engrais et cendres	120 01
1 hersage après plantation	2 50
Semences	125 80
1 sarclage à la houe à cheval	3
1 buttage	3
Arrachage à la main avec aide au chargement	50
Conduite à la féculerie	7
	355 31

Le produit a été :

6355 kil. à 6 fr	355f 88
23 hectolitres 75 gâtées, à 1 fr. 80	42 75
	398 63

soit un bénéfice de 43 fr. 32.

M. Galland a essayé comparativement la pomme de terre Champion qui a donné un poids moyen de 907 gr. par pied, le Magnum bonum, qui a donné 746 gr., et l'Américaine 512 gr.

M. Lederlin a fait des essais sur un nombre d'espèces plus considérable : toutes ont été cultivées à l'engrais chimique sur une surface totale de 73 ares 38. Le tableau n° 5 les énumère dans l'ordre du plus grand produit.

Le même tableau nous donne les résultats comparatifs de différentes espèces cultivées par notre collègue, M. Lecomte, conservateur de la Bibliothèque d'Épinal, qui a essayé 32 variétés qu'il nous a promis d'expérimenter encore cette année.

La Société d'émulation avait cette année chargé un certain nombre d'agriculteurs d'essayer l'engrais Goux ou engrais humain désinfecté. Les résultats ont été consignés dans un

rapport que cette Société a bien voulu charger votre Président de lui adresser. Les conclusions ont été celles-ci : manque d'uniformité dans la composition de l'engrais, absence ou insuffisance de potasse, prix trop élevé : cet engrais ne peut être employé avec avantage que dans les terres très riches en potasse. Je dois ajouter que depuis l'époque où se faisaient ces expériences, le prix de cet engrais a été abaissé, et l'entrepositaire offre à 18 fr. le mètre cube qui était alors coté 25 fr.

Une seule réflexion, Messieurs, pour terminer ce trop long rapport. A l'époque de la fondation de notre Société, l'engrais chimique n'était guère employé dans les Vosges. Il était l'objet d'une défiance que ne justifiaient que trop les fraudes dont son commerce était l'occasion. Aujourd'hui son emploi se répand : la confiance vient aux maisons qui la méritent. Or, Messieurs, l'emploi de l'engrais chimique judicieusement fait n'est pas seulement une source de bénéfices pour l'agriculteur qui l'emploie, il est aussi un accroissement de la richesse de notre patrie. Je lisais, il y a quelques jours, les noms des lauréats auxquels la Société des agriculteurs de France décernait des récompenses pour la culture du blé. Ils avaient récolté, le premier 25 hectolitres à l'hectare, les autres 22. Avec l'engrais chimique, M. Galland a obtenu 22 et 20 quintaux métriques qui, à 80 kil. l'hectolitre, représentent 27 hectolitres 50 et 25 ; M. Heulluy 1777 kil. ou 22 hectolitres 21. N'est-ce pas, pour un département dont le sol ni le climat ne sont pas plus favorables à la culture du blé que ceux de l'Hérault, de la Vendée et des Basses-Alpes, auxquels étaient attribués les prix en 1882, obtenir un résultat digne de frapper tous ceux qui s'intéressent au développement et à la prospérité de l'agriculture de notre pays ? Persévérons donc, mes chers collègues, et n'oublions pas qu'en travaillant pour nous-mêmes et dans notre propre intérêt, nous faisons œuvre utile à tous et patriotique.

E

Composition de l'engrais complet
400k de superphosphate à . .
400 de sulfate d'ammoniaque à
200 chlorure de potassium à. .
200 plâtre à. . . . . .

Fumier. 25 m. cubes à 8 fr. .
Id. 15 — et 250 k.
au printemps . . . . .
Engrais complet 1/2 dose de 50
automne . . . . . .

Terre sans engrais . . . .
Engrais sans azote . . . .
Azote seul . . . . . .

AZOTE SEUL

oin Regain

050 2700

400

ompositi
naturell
uperpho
ulfate d
hlorure
Plâtre

'engra
potass
fr. L
de s
ns (1
'engr
d'ar

…5. Tableau n° 2.

	AZOTE SEUL			CENDRES			FUMIER
	…oin	Regain	Total	Foin	Regain	Total	
Lederlin …	…50	2700	6650	4000	2900	6900	
Kœchlin …							
Cuny, ins…	…00			2650			3100

…)

…omposition de l'engrais complet pour prai-
…naturelle :

…uperphosphate de chaux	200ᵏ	à 17ᶠ	34ᶠ
…ulfate d'ammoniaque. .	200	à 55	110
…hlorure de potassium. .	100	à 27	27
…lâtre	100	à 2	2
			173ᶠ

…'engrais sans potasse supprime le chlorure … potassium et coûte 173 fr. moins 27 soit …6 fr. L'engrais sans azote supprime les 200 … de sulfate d'ammoniaque et coûte 173 fr. …ins 110 fr. soit 63 fr.

…'engrais à azote seul n'emploie que le sul- … d'ammoniaque soit 110 fr.

Terre sa…

Engrais c…

Engrais s…

Engrais sa…

Azote seul

Cendres .

POMMES DE TERRE. — *Résultat par are.* **Tableau n° 8.**

	Sans engrais.	Intensif.	Complet	Sans azote.	Sans phosphate	Sans potasse.	Sans chaux.	Sans minéraux.	Fumier.	Fumier intensif.	1/2 engrais 1/2 fumier
Lederlin à Thaon.	54	104	129	110	70	118	115	81	170	216	130
Id.	84,5	172	136	134	118	141	135	119	208	230	162
Courtois à Aydoilles.	94		192	18[illegible]				135		200	
Frébillot au Val-d'Ajol.	102		176	108				160		102	
Lécolier à Senones.	180		206	204				192		198	
François à Martigny.	52		63	54				79		61	
Demange à Anould.	81		122	108				108		142	
Galand à Mazelay.	106		156	140				114		106	
Moniot à Ruaux.	27		34	36				30		32	
Cuny à Gérardmer.	48		34	56				76		62	
A l'hectare.	828 k^os		1262	1130				1094		1349	
M. Perrin, à la ferme du Bois-l'Abbé, près Epinal.											
A l'are.	65		118	69	66	70	66	72		84	

La pourriture était d'un tiers dans les parcelles au fumier, sans phosphate et sans chaux.

POMMES DE TERRE. — *Moyenne de six années d'expériences.* **Tableau n° 4.**

	RENDEMENT A L'HECTARE						
	Moyenne des 4 premières années	1881	1882	Moyenne des 6 années	Excédant	Prix moyen de l'engrais	Prix moyen des 100 kil. d'excédant
Terre sans engrais	8300	14500	8290	9847			
Engrais intensif	12700	30800	17200	20233	10386	300	2f 89
Engrais complet	12800	32600	12620	19340	9493	250	2 64
Sans azote	14100	35500	14300	19300	9453	125	1 32
Sans phosphate	11500	23200	9400	14630	4783	200	4 19
Sans potasse	12500	34400	12950	19950	10103	170	1 68
Sans chaux	14700	40200	12500	21360	11513	230	1 99
Sans minéraux	10300	15400	10940	12213	2366	100	4 23
Fumier de ferme	12200	43700	13940	23130	13283	300	2 26

Le fumier de ferme a été employé tantôt à raison de 30,000k tantôt de 60,000 k. Pour base du prix moyen des 100 kil. d'excédant, on a pris 30,000 kil.

Tableau n° 5.

POMMES DE TERRE.

Récolte à l'hectare.

Expériences de M. Lederlin de Thaon; M. Lecomte de Darnieulles; M. Figarol.

	Engrais chimiques	Sans engrais.	Engrais chimiques	Fumier de ferme
	kil.	kil.	kil.	kil.
Champion tardive	28700	13924	16992	23600
Jaune de Zincourt	18200	11520	11606	
Rognon rose	16300			
Maître d'école	15000			
Rosette	14900			
Merveille d'Amérique	14700	8928	12960	
Farineuse rouge	14200			
Grandpian	12600			
Américaine	12300	9216	12240	
Merveille d'Amérique	11900			
Van der Weer	12300	8352	15840	11500
Princesse hâtive	11500			
Demalabry	10200			
Prolifique de Bresse	11200			
Américaine	10000			11300
Early rose	9800	10080	16992	9500
Sans nom	9200			
Chave	8800			
Early rose	8600			
Idem	5000			
Magnum bonum	4500			
Saint-Jean		14400	23040	

RAPPORT

DE M. LEDERLIN

Secrétaire de la Société de Girecourt

Membre associé

Culture des blés de mars et orges. — Emploi de l'engrais chimique.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Je vous demande quelques minutes pour appeler votre attention sur une culture qui me semble présenter un intérêt tout particulier à cette époque de l'année.

Je veux parler des blés de printemps ou blés de mars dont vous voyez ici un certain nombre d'échantillons. Ces blés qui se sèment au printemps me paraissent avantageux dans nos contrées où assez généralement les semailles d'automne se font dans de mauvaises conditions, soit que la récolte précédente ait été retardée et par suite les semailles faites tardivement, soit que la précocité de l'hiver ou des gelées trop intenses aient endommagé les blés d'hiver.

Au lieu de prendre son parti de ces contre-temps et de ne faire, comme il y a deux ans, qu'un quart de récolte, nous pourrions, par l'usage des blés de printemps, remédier en grande partie à ces causes de perte.

Voici les résultats auxquels je suis arrivé cette année, non pas sur de petits champs d'expérience, d'un are, mais sur une culture d'un hectare et demi, soit 7 jours de notre pays. Tandis qu'autour de moi et dans de bonnes terres le blé d'hiver a produit 3 à 4 hectolitres par jour, soit de 1125

à 1500 kilogr. à l'hectare, les blés de printemps qui pèsent, comme ceux d'hiver, 75 kil. l'hectolitre, ont donné :

Blé Victoria	4 hect.	40 au jour soit		1650 kilogr.		à l'h^{are}.
Blé blanc de Nancy	4	50	—	1687	50	—
Blé de Mars	4	60	—	1725		—
Blé de Saumur	4	94	—	1852		
Blé bleu de Noël	5	70	—	2137	50	

Ce qui, en admettant le prix actuel de 24 fr. les 100 kilogr., donne comme produit à l'hectare :

Pour	les blés d'hiver	de 270 à 360 fr.
—	Victoria	396
—	blanc de Nancy	405
—	de mars	414
--	de Saumur	444 fr. 60
—	bleu de Noël	513

J'ai tenu à vous communiquer ces résultats qui peuvent être utiles à tous. Je mets à votre disposition environ 2000 kil. de ma récolte, afin que chacun à son tour puisse faire les mêmes expériences et répandre dans son rayon les mêmes céréales.

Ces rendements excellents, je les ai obtenus, comme bien vous pensez, dans des champs fumés à l'engrais chimique. J'ai obtenu des résultats analogues avec l'avoine, le seigle et l'orge, et je crois que cette dernière céréale mériterait qu'on lui fît dans nos cultures une place plus importante. En effet, le rendement au jour a été de 9 hect. 10 d'orge qui à 17 fr. 50 les 100 kil. donnent un produit de 537 fr. 45 à l'hectare; l'avoine qui produit 6 hect. 92 au jour donne à l'hectare 323 fr.; le seigle avec 6 hect. au jour donne à l'hectare 346 fr. 50, et le blé le plus avantageux n'atteint que 513 fr.

Encore quelques mots sur les avantages incontestables que présente l'emploi des engrais chimiques. A prix égal, ils donnent un rendement supérieur au fumier; ils nous permettront d'arriver le plus avantageusement possible à cette culture intensive qui s'impose de plus en plus à l'agricul-

ture, qui est notre plus sûr moyen de salut, et de la rendre praticable pour ceux qui, ne produisant pas assez de fumier et ne pouvant trouver à en acheter autour d'eux, seraient obligés de se le procurer à frais trop considérables en allant le chercher à de grandes distances. Enfin, grâce à l'engrais chimique, on n'est plus tenu à laisser inculte le tiers de ses champs par le régime des versennes. Et qu'on ne dise pas que les engrais chimiques épuisent le sol. Nos expériences continuées depuis six années sont là pour faire justice de ce préjugé.

Avec l'engrais chimique, dont les formules sont aujourd'hui suffisamment expérimentées pour qu'on puisse vous dire d'une façon précise celle qui convient à chaque plante, vous confiez au sol la quantité exactement nécessaire et vous êtes certain, autant qu'il est humainement possible de l'être, d'obtenir de la terre la restitution des dép nses que vous avez faites ; vous serez largement rémunérés de ces efforts et, tout en faisant produire davantage à vos terres, vous augmenterez leur valeur et la richesse de notre pays.

DEUX PROCÈS

DU

CHAPITRE DE REMIREMONT

A LA FIN DU VIIIe SIÈCLE

La chanoinesse de Raigecourt
Les dames tantes et les dames nièces
Le pape Pie VI et le roi Louis XVI

ÉTUDE

Par M. A. BENOIT

Membre correspondant

« Une grande portion des *Annales* de l'illustre chapitre « de Remiremont se compose du récit de ses luttes sans « cesse renaissantes avec ses anciens voisins et anciens su- « zerains les ducs de Lorraine », dit M. de Montalembert (1) en rendant compte de l'*Etude historique du Chapitre* par M. l'abbé Guinot. Le célèbre écrivain aurait pu ajouter, sans altérer la vérité, que presque toute l'histoire des chanoinesses se résume dans une longue suite de procès où la chicane se montre sous toutes ses formes : *Mémoires, Factums, Répliques, Protestations*, etc. C'est dans ces pièces détruites presque toutes et si recherchées de nos jours (2) que se montre le véritable caractère de « ces filles de qualité », si fières de leur naissance, si libres dans leur existence

(1) *Le Correspondant*, Paris 1859.
(2) Collections Emmery de Metz, Noël de Nancy, etc.

monacale. Indépendantes, grâce à leurs prébendes multiples, elles ne craignaient pas de braver et l'autorité pontificale et le pouvoir souverain, dès que leur intérêt se trouvait en jeu. On les voit, quelques années avant la Révolution, s'engager dans deux procès dont un fit beaucoup de bruit à Nancy, en Alsace et même à Paris, ce qui n'est pas étonnant, observe la baronne d'Oberkirch (1), quand on se rappelle l'illustration du chapitre, l'importance de la dignité contestée et la qualité des plaideuses. Dans tous les deux, figure une descendante d'une des plus illustres familles de l'ancienne chevalerie messine et lorraine. Dans l'un, elle lutte vainement contre tout le chapitre, et la bulle pontificale qu'elle invoque est impitoyablement annulée; dans l'autre, elle est du parti des zélées observatrices des us et coutumes, et le règlement qui fait leur force est brisé par le roi qui soutient l'abbesse dont il est le neveu.

Cette chanoinesse qui, dans ces deux épisodes de l'histoire de Remiremont, se trouve au premier rang, est Madame Catherine Diane de Raigecourt, comtesse du Saint Empire Romain et de Remiremont, fille de Louis Antoine marquis de Raigecourt, chevalier, seigneur de Bayonville, maréchal des camps et armées du roi, marié en 1717 à Anne-Marie de Gournay (2), dernière de sa race.

I.

La famille de Raigecourt était une des premières familles du pays messin et de la Lorraine. On voit son nom en 1788 figurer dans les assemblées de la noblesse des bailliages de Nancy, Lunéville, Etain, Longuyon, Nomeny et Pont-à-Mousson. Les nombreux chapitres nobles de dames furent toujours le pieux refuge des demoiselles de cette maison, soit qu'elles restassent chanoinesses, soit qu'elles

(1) *Mémoires*, II, 32.
(2) Lyonnais, *Généalogie de la maison de Raigecourt.*

quittassent pour se marier. Les deux sœurs aînées de Madame de Raigecourt furent peu de temps à Remiremont, car l'une épousa le baron Georges de Roll de Menholz, capitaine au régiment de Waldner-Suisse, compagnie de Mulhouse, et l'autre fut unie au marquis de Saint-Mauris. Quatre filles de leur frère Joseph, marquis de Raigecourt, lieutenant-colonel de cavalerie au service de l'empereur, un de ses chambellans, furent également reçues dans le noble chapitre. Le marquis, malgré qu'il résidât ordinairement à Vienne, avait été nommé, le 20 mars 1770, grand sénéchal du chapitre. Il avait été marié trois fois; son frère Christophe, également chambellan impérial, était gentilhomme juré pour les preuves aux chapitres de Remiremont et de Liège. Il avait épousé Marie-Josèphe de Saintignon, dont il eut des enfants.

En 1780, au moment où la chanoinesse de Raigecourt entama son premier procès, elle avait plus de quarante cinq ans et il y avait trente-cinq années qu'elle habitait Remiremont, dont onze comme dame nièce.

Elle éprouva donc le plus vif désir de quitter le chapitre pendant quelques années, sous prétexte que l'état de sa santé l'exigeait; le motif était plus que vraisemblable, mais on pouvait aussi attribuer cette résolution à l'acquisition qu'elle venait de faire d'une maison de campagne située près du faubourg Saint-Pierre, à Nancy, canton de Nabécor, sur le chemin de Brichambeau, et que la beauté du site avait fait nommer Bellevue, nom sous lequel cette habitation est encore connue de nos jours. L'eau et les frais ombrages n'y manquaient pas (1), et pour mettre les bâtiments à hauteur de la situation, elle les fit reconstruire complètement et les remplaça par une élégante maison à un étage, couverte en ardoises, flanquée de deux ailes dont l'une contenant la bibliothèque et l'autre la chapelle avec boiserie en chêne et autel en marbre; au-dessous était le logement

(1) Lyonnais, dans son *Histoire de Nancy*, parle des beaux jardins de Bellevue et des « grandes réparations » exécutées par Mme de Raigecourt.

du jardinier. Le salon parqueté et orné de glaces et de cheminées en marbre comme toutes les chambres avait deux croisées donnant sur le jardin et deux sur le chemin, dont la maison était séparée par un jardinet clos de haies vives, au milieu desquelles était une porte avec grille en fer. Le parterre intérieur venait après la cour. Il était orné par un jet d'eau et par des statues. Puis on voyait le jardin, quatre rangées de tilleuls, le verger, la serre, etc. Le tout comprenait avec un petit pré quatre arpents (1).

Dans son ardeur à surveiller ses ouvriers (2), Madame de Raigecourt manqua gravement au règlement du chapitre qui exigeait une résidence annuelle de sept mois à Remiremont pour pouvoir jouir des prébendes auxquelles on pourrait avoir droit. Celles-ci se montaient pour notre chanoinesse à la somme de cinq mille francs. Irritée de ce que l'on eût interprété si exactement le règlement à son égard, malgré ses prières et ses humbles démarches, elle résolut de se venger en faisant forcer le chapitre à lui payer ses prébendes, malgré qu'elle ne résidât presque plus dans son hôtel canonical.

Riche de plus de dix mille livres de rentes patrimoniales, elle ne rougit pas de se mettre en lutte ouverte avec ses compagnes presque toutes dans une situation de fortune assez précaire. Pour arriver à ses fins, elle résolut de tenter de surprendre la religion de la cour de Rome, seule autorité spirituelle que reconnaissait le chapitre ; elle lui adressa même une supplique mensongère pour obtenir, malgré les statuts, un bref de non résidence.

Elle exposa donc au pape Pie VI, dont l'esprit charitable lui était bien connu, que chaque chanoinesse de Remiremont avait droit à une prébende entière à condition qu'elle

(1) *Archives départementales*. Nancy. Vente des Emigrés.

(2) En 1780, la ville de Nancy fit creuser les fossés du chemin de Bellevue (H. Lepage. *Archives de Nancy*).

couchât sept mois « place des Dames (1), » quand bien même elle n'assisterait pas aux offices de l'église abbatiale ; qu'il était de règle que si l'on manquait un mois on perdait la septième partie de sa prébende, et la moitié si l'absence se prolongeait pendant trois mois et demi ; puis, qu'elle-même habitait Remiremont depuis trente cinq ans et que sa santé s'y était bien affaiblie, la ville étant malsaine par suite de sa situation au milieu des montagnes des Vosges. Elle y éprouvait souvent des douleurs intolérables qui se calmaient subitement lorsqu'elle se reposait à Bellevue. Elle espérait donc que vu son état de maladie, le souverain Pontife lui permettrait dans son extrême bonté, non seulement de ne résider pendant cinq ans que trois mois dans une ville aussi insalubre, mais aussi de toucher entièrement ses prébendes pendant le même laps de temps. Elle espérait, qu'après ce délai, ses douleurs auraient pris fin et qu'elle pourrait observer la règle du monastère.

Le pape Pie VI ne refusa pas l'humble supplique ; n'avait-il pas, lui aussi, combattu la *mal aria* des marais pontins en y faisant exécuter des travaux considérables demeurés malheureusement inutiles ? Il voulut sauver de la *mal aria* vosgienne une de ses chères filles, et sans s'inquiéter du règlement qu'un de ses prédécesseurs avait fait édicter au grand cardinal de Rohan (2) qui exigeait formellement, comme de juste, la présence aux offices, il accorda gracieusement la demande par un bref daté du 22 avril 1780. Le secrétaire n'a fait que paraphraser la supplique de madame de Raigecourt, en l'augmentant au commencement et à la fin des formules habituelles de la curie romaine. On peut donc donner la pièce dans son texte original :

(1) Cette place porte encore son nom. Elle est au nord de l'église. Les maisons canonicales la bordaient d'un côté et elle était fermée la nuit.

(2) Ce fut en 1727 que l'évêque de Strasbourg fit la « visite apostolique » à Remiremont.

PIUS PAPA VI.

Dilecta in Christo Filia, salutem et apostolicam benedictionem. *Exposcit tuæ devotionis sinceritas ac morum promeretur* honestas, *ut ea quæ à Nobis suppliciter postulas, affectu benevolo* tibi concedamus. *Cum itaque, sicut Nobis nuper exponi fecisti,* tu quœ, ut afferis, *Canonissæ Secularis et Insignis Collegiatæ,* Sedique apostolicœ *immediatè subjectæ ecclesiæ sancti Petri Oppidi* nuncupati Romarici *montis vulgò* « de Remiremont », *Sancti Deodati,* diœcesis in Lotharingiâ, *quod juxtà ipsius Collegiatæ Ecclesiæ,* statuta illius Canonissœ *pro tempore existentes residere tenentur apud* dictam Collegiatam Ecclesiam, *totus autem residentiæ annus per* residentiam septem mensium completus censetur ad effectum integros totius anni fructus percipiendi, eademque insuper residentia completa etiam censetur ; dummodò Canonissœ predictœ in Plateâ Dominarum nuncupatâ suprà dicti Oppidi pernoctent etiamsi divinis eo tempore non intersint officiis ; usus tamen in dictâ Collegiatâ Ecclesiâ invaluit quòd ab hujusmodi residentiâ absens uno mense septimam debeat amittere respectivorum ejusdem Collegiatœ Ecclesiœ Canonicatûs et prœbendœ fructuum, reddituum et proventuum prœdictorum partem, absens verò tribus mensibus cum dimidio alterius mensis, mediâ eorumdem fructuum parte privetur. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, tu quœ, ut afferis, jam ferè vigenti tribus ab hinc annis Canonicatûs et prœbendœ dictœ Collegiatœ ecclesiœ per te obtentorum munia fideliter obivisti, non sine tamen maximo tuœ salutis gravamine et detrimento, attento quod temperies aëris prœdicti Oppidi in medio montium de Vosago vulgò « des Vosges », siti plurimùm nociva sit, tibique tempore tuœ habitationis in dicto Oppido maximis affligeris doloribus, de quibus, statim ac ab ipso Oppido discedis, sublevaris, cupis idcirco per Nos et sedem apostolicam tecum, ut infrà, benigne dispensari : Nos igitur valetudini tuœ in prœmissis opportunè consulere teque specialis gratiœ favore prosequi volentes, necnon à

quibusvis excommunicationis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis à jure vel ab homine quâvis occasione vel causa latis, si quibus quomodlibet innodata existis, ad effectum prœsentium tantum consequendum harum serie absolventes, et absolutam fore censentes, porrectis nobis pro parte tuà super hoc supplicationibus inclinati, tecum ut tu, tuis durantibus infirmitatibus, à residentià locali hujusmodi ad quinquennium proximum tantum eximi et abesse, non obstante prœdicto usu Capituli dictœ Collegiatœ Ecclesiœ per septem menses residendi, ac integros fructus prœbendœ tantum dicti tui canonicatùs percipere, liberè et licitè possis et valeas, dummodò tamen tu per tres menses quolibet anno etiam interpolatim resideas, apostolicâ autoritate tenore prœsentium dispensamus, non obstantibus constitutionibus ac ordinationibus apostolicis dictœque Collegiatœ Ecclesiœ etiam juramento, confirmatione apostolicâ vel quâvis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus cœterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romœ apud S. Petrum sub annulo piscatoris, die vigesimâ secundâ aprilis 1780, Pontificatùs nostri anno sexto.

« *Scriptum est à tergo* » : Dilectœ in Christo filiœ Catherinœ « De Raigecourt ».

Dès que Madame de Raigecourt eût reçu son bref, elle demanda des lettres d'attache, jamais refusées, car elles avaient assez de clauses sanatoires pour détruire complétement tout ce qu'elles semblaient accorder. Le parlement de Nancy enregistra la bulle le 28 juin et, toutes les formalités remplies, la lettre pontificale fut signifiée au Chapitre qui, après de vaines prières à la demanderesse pour en obtenir la non exécution, résolut de former « une opposition à fin de nullité » (1).

Me Jacquemin, avocat habituel du Chapitre, et le procureur Bidault, tous les deux demeurant à Nancy, n'eurent pas de

(1) Précis pour l'Insigne Chapitre de Remiremont, demandeur en opposition contre la Dame de Raigecourt, Dame Chanoinesse du même Chapitre, Nancy, in 4°, 24 p. p.

peine dans leur Mémoire imprimé écrit d'un style très modéré, ce qui est assez rare, de prouver combien étaient fausses les assertions de Madame de Raigecourt. Elle fut agréablement raillée d'avoir pu en imposer au Souverain Pontife et sur la résidence et sur la présence aux offices divins. Quant à la question de percevoir les prébendes, tout en n'observant pas les statuts, l'avocat nancéien faisait remarquer avec raison qu' « au souverain et aux tribunaux seuls « incombait le droit de juger sur le temporel ». C'était déjà la condamnation de la bulle de Pie VI.

Quant au climat de Remiremont, on s'étonnait qu'il eût fallu trente-cinq années de séjour dans cette ville pour découvrir qu'elle était le siège de miasmes putrides : « dans « peu de cités, observait l'avocat, les habitants y sont aussi « forts et y vivent aussi longtemps. » Si le bref avait son plein effet, continuait Me Jacquemin, toutes les chanoinesses qu'une vie uniforme finit souvent par ennuyer, demanderaient à rester chez leurs parents, elles prétexteraient toutes la malignité de l'air de la montagne, et les médecins consultés répondraient naïvement à leurs plaintes qu'elles ont parfaitement raison de changer de climat. La Faculté serait complice innocente de la désertion des nobles Chapitres. Partout on ne parlerait que de nuages délétères planant au dessus de Poussay, d'Epinal, de Bouxières et de Remiremont ; la ruine de ces maisons serait assurée, etc.

Le parlement de Nancy ne resta pas insensible à ces arguments, après quatre audiences en la grand'chambre, il rendit un arrêt, le 22 décembre 1780, déclarant le bref pontifical nul et abusif et condamnant Madame de Raigecourt à tous les dépens.

L'abbesse de Remiremont était alors la princesse royale de Saxe, Marie-Christine, tante du roi Louis XVI, nommée en 1762 coadjutrice et administratrice de l'aimable Anne Charlotte de Lorraine, fille chérie du bon duc Léopold et sœur de l'empereur.

La princesse de Saxe, installée abbesse en 1773, avait déjà

éprouvé bien avant cette année de cruels déboires avec les dames de son Chapitre ; aussi avait-elle trouvé, longtemps avant Madame de Raigecourt, l'air de Remiremont funeste à sa santé ; elle ne venait plus que très rarement dans son hôtel abbatial et, dès 1770, elle avait loué du prince de Hesse Darmstadt le château de Brumath (1) qui domine la ville de ce nom, près de Strasbourg. Elle avait aussi construit dans cette dernière ville un bel hôtel situé rue des Juifs, au coin de la rue des Charpentiers. Elle y mourut en 1782. Dans les nombreuses lettres adressées à son frère le prince Xavier (2), la princesse se plaint souvent des tracasseries que lui suscitent ses chanoinesses, notamment en 1774 et en 1775 ; et enfin lors du procès des dames tantes et des dames nièces, dont nous allons parler dans le second chapitre et qui n'était pas fini lors de la mort de la princesse. Les dames de son parti assemblées capitulairement écrivirent en cour pour demander le corps et le cœur de leur abbesse, les dames opposantes firent autant de leur côté. Mais les premières reçurent une réponse favorable du ministre, et son silence fit voir aux autres combien le roi était offensé de leur conduite. Elles avaient raison cependant, mais l'abbesse était la tante du monarque.

II.

Pour bien comprendre ce second procès qui établit dans le chapitre un schisme qui dura jusqu'à la Révolution, il faut observer que l'abbaye de Remiremont était composée de deux espèces de chanoinesses : les tantes et les nièces. Celles-ci demeuraient chez les premières et leur succédaient

---

(1) Le château de Brumath, confisqué à la Révolution, fut vendu en 1794 à la Fabrique protestante de la localité qui le transforma en temple (*Baquol-Ristelhuber*).

(2) Thévenot. Notes extraites des *Archives* de l'Aube (Annales de la Société d'Émulation des Vosges, 1874).

en cas de mort ou de renonciation. Les tantes, aux assemblées capitulaires, votaient pour leurs nièces, si celles-ci étaient présentes (1).

Le 27 octobre 1781, par suite de la démission de Madame de Lenoncourt, on devait élire une dame secrète, c'était la troisième dignité du chapitre. Tous les suffrages se portaient sur Madame de Montjoie, lorsque l'arrivée imprévue de la princesse abbesse vint former un nouveau parti. La veille de l'assemblée capitulaire, Madame Anne-de Ferette fut présentée par elle. Au moment de voter, on reconnut qu'une voix de majorité pouvait faire pencher la balance sur l'une ou l'autre des concurrentes. Madame de Jodoc, une amie de Madame de Montjoie, avant le commencement du scrutin, se plaignit vivement que sa nièce de prébende, Madame Claire de La Tour d'Hazéville, troisième dame chantre, avait refusé de l'accompagner, et comme elle voulait disposer de sa voix selon le règlement, elle priait les chanoinesses de vouloir bien ordonner à la récalcitrante de se présenter. L'abbesse lui répondit qu'aucun règlement ne forçait les nièces à assister à cette réunion et qu'elles étaient libres là-dessus. Nouvelles protestations de Madame de Jodoc et arrivée de Madame de Hazéville qui, après avoir salué, déclare à la princesse qu'elle remercie sa tante et qu'elle prie celle-ci de ne plus la considérer comme sa nièce. Ce remercîment imprévu et tout à fait insolite, qui fut de suite enregistré par le chancelier, augmente l'irritation de Madame de Jodoc qui, par parenthèse, était plus jeune de quelques années que sa

(1) *Mémoire* pour l'insigne chapitre de Remiremont contre quelques dames chanoinesses du même chapitre, in-4° 140 p. p. (Paris, 19 mai 1783, signé Mey, Camus.)

Mémoire et consultation sur plusieurs points importants de la Constitution du chapitre de Remiremont, Paris 1782, in-4°. (Paris, signé Target, Elie de Beaumont, Gerbier. etc.), 80 p. p.

Réplique et consultation sur plusieurs points importants, etc. id. 1783, in-4° 254, p. p. (mêmes signatures). Ces deux derniers factums sont écrits pour les dames opposantes.

nièce de prébende : elle déclare ne pas pouvoir accepter un pareil remercîment et vouloir disposer de la voix de Madame de Hazéville, puisque celle-ci se trouve présente. Nouveau refus de l'abbesse de recevoir sa protestation, et la séance est interrompue au milieu des interpellations les plus vives et au grand contentement des dames nièces, dont plusieurs étaient des enfants et qui gardaient, selon les us et coutumes, le silence le plus prudent (1).

Le procureur général de Bourcier (2) observe fort judicieusement qu'en 1707 l'Office ou Dignité de « Secrète de l'Eglise de Remiremont « était depuis longtemps, par fatalité singu- » lière, la pomme de discorde qui troublait la paix de cet » illustre collège. Elle a fait, dit-il, naître en moins de deux » siècles trois grands procès, dont il y en a qui ont entre- » tenu longtemps les premiers tribunaux de la Chrétienté. » Des cendres de ces trois procès éteints, il en renaît un » quatrième qui n'est pas poursuivi avec moins d'ardeur. » Le chapitre, comme dans les précédents, s'est divisé en » deux partis ; l'un et l'autre ont employé tous les moyens » possibles pour réussir dans leur projet, et faire tomber » l'emploi sur un sujet favori. » Ce que disait Bourcier au commencement de ce siècle se renouvelait en 1781, mais avec un caractère encore plus agressif et une tournure plus haineuse.

Au milieu de la dispute, Madame de Raigecourt qui, pour assister sa bonne amie Madame de Montjoie, n'avait pas craint d'affronter « les vapeurs pestilentielles des vallées « vosgiennes » ouvrit un avis très sensé : « c'était de surseoir « à l'élection, vu l'exaltation des esprits, et de remettre « l'affaire à huitaine ou à quinzaine. » L'abbesse assez émue aurait peut-être consenti, mais on lui dit que c'était

(1) Les chanoinesses titulaires trop jeunes ne votaient pas, l'abbesse disposait de leur voix ; tel était le cas de Madame de Wangenbourg qui n'avait pas seize ans.

(2) Arrests choisis de la Cour de Lorraine, Nancy 1717, t. I, 30.

donner l'élection au pape ; elle ne veut plus alors rien entendre, ferme la bouche aux opposantes et déclare que l'on va voter.

Après trois sommations et trois refus de surseoir à l'élection, les dames opposantes, au nombre de vingt, quittent l'assemblée, laissant le champ libre à l'abbesse et à son parti. A la tête des opposantes marchait madame de Raigecourt accompagnée des trois filles de son frère, Madame de Bitzerberg (1) sa nièce de prébende, Madame de Gournai (2), nièce de Madame de Lenoncourt et Madame de Failly (3), chanoinesse titulaire. La quatrième fille du marquis de Raigecourt, Madame de Buzy (4), n'avait pas paru au Chapitre. Sa tante Madame de Lentilhac lui avait écrit de Meaux de s'abstenir si l'abbesse assistait à l'élection, car d'après les règlements, c'était celle-ci qui devait disposer de sa voix. Madame de Buzy obéit et ne chercha pas un scandale comme Madame de Hazeville. Il faut ici rendre justice à la princesse

(1) Marie-Anne-Gabrielle de Raigecourt apprébendée en 1774.

En 1739, Madame de Raigecourt avait pour nièce Madame de Raigecourt de Friaville, qui la remercia le 29 avril pour prendre pour tante Madame de Gournai. Ces deux dernières dames n'étaient plus au Chapitre lors de l'élection de 1781.

(2) Anne-Charlotte de Raigecourt, apprébendée en 1770. Elle était encore au Chapitre en 1790 avec sa sœur Louise et Marie-Thérèse de Raigecourt d'Everlange (1784).

(3) Louise de Raigecourt apprébendée en 1762. Quelques jours après le vote, elle déclara par devant notaire qu'elle s'en remettait « à justice », n'ayant pas assez de fortune pour suivre le procès. Plus tard, à la mort de sa tante Catherine Diane, elle prit le titre de Madame de Raigecourt comme aînée de sa famille à Remiremont. Elle fut récompensée de sa défection par l'emploi de dame boursière d'argent en 1784.

(4) Marie-Joséphine de Raigecourt apprébendée en 1774.

Les élections des dignitaires étaient presque toujours des occasions de révolte de la part des dames nièces. C'étaient toujours des plaintes amères de la part des dames tantes jouées par leurs nièces. Une fois, la princesse de Ligne se cacha dans une armoire pour ne pas suivre sa tante Madame de Bergh qui la fit chercher partout.

de Saxe, elle ne l'envoya pas chercher. Ce fut une voix de moins pour toutes.

Le scrutin fut ouvert dès le départ des chanoinesses opposantes, et Madame de Ferrette fut élue à l'unanimité et installée solennellement. Sur 21 votantes, une voix lui avait manqué, c'était celle de Madame Céleste-Hyacinthe de Briey, doyenne depuis le 19 février 1759 et amie de Madame de Montjoie. Seconde dignitaire du noble Chapitre, elle se conduisit (1) dans cette délicate affaire avec beaucoup de prudence. Elle ne pouvait quitter sans faire la plus grande injure à l'abbesse qui, depuis longtemps, connaissait sa noble indépendance et son attachement sincère au règlement. En outre, le registre capitulaire était sous sa garde spéciale et elle ne pouvait l'abandonner à ses ennemies. Elle dut regretter amèrement le départ de ses compagnes, car si elles étaient restées, Madame de Ferrette était élue.

Celles-ci, apprenant la fatale nouvelle, cessèrent un moment d'exhaler leurs plaintes et s'empressèrent d'appeler un notaire. Trois protestations furent dressées en nullité d'élection, une de ces pièces est rédigée « en l'hôtel de Madame de Raigecourt ».

Nécessairement le parlement de Nancy est saisi de l'affaire et rien n'est plus curieux que la procédure qui s'ensuivit.

Le roi qui soutient l'élection voit par trois fois son autorité méconnue et les vieux magistrats lorrains lui tenir tête sans vergogne ni faiblesse.

Dès le 26 janvier 1782, Louis XVI ordonne de mettre en possession Madame de Ferrette et il évoque toute opposition. Cela n'empêche pas la Chambre des Requêtes de retenir

(1) En 1774, elle écrivait à la princesse de Saxe, qu'après avoir consulté à Nancy, elle faisait des protestations de nullité, si elle essayait d'enfreindre le règlement. Une autre fois, elle lui refusa le registre capitulaire confié à sa garde après chaque séance. Madame de Briey figure dans la correspondance de Dom Calmet : le 10 novembre 1748, elle le remercie d'avoir bien voulu envoyer des notes pour l'histoire de l'abbaye. Elle mourut en 1789 et elle fut remplacée par Madame Louise de Monspey, une des non-opposantes.

l'affaire le 30 du même mois, « parties ouïes », et de faire assigner la Secrète.

Trois arrêts sont rendus successivement par défaut, car la princesse de Saxe mieux avisée avait défendu à Madame de Ferrette de comparaître. Aussi n'est-elle pas épargnée; les 9 et 11 mars l'opposition est retenue et le 15 elle est assignée, malgré que le roi, le 23 du même mois, ait maintenu de rechef son arrêt du 26 janvier, dont on paraissait peu se soucier.

La nouvelle ordonnance royale est signifiée le 20 avril aux opposantes, qui s'intitulaient modestement « la majeure et la plus saine partie du chapitre » et qui continuent de poursuivre à Nancy.

En effet, le 24 avril, elles triomphaient complétement; à la même chambre (1) l'élection était cassée, toujours par défaut. A cette nouvelle, le bon Louis XVI veut bien rappeler ses deux précédentes ordonnances, et ce devoir accompli, s'armant encore une fois de tout son pouvoir, casse et annule le 18 mai l'arrêt du parlement qui dut enfin s'incliner, malgré la bonté de la cause.

Mais les chanoinesses plus libres ne se soumirent pas si facilement, elles forment opposition aux lettres royales, elles sont nécessairement déboutées (23 octobre 1782), et après encore bien des significations de part et d'autre, elles sont forcées de reconnaître la compétence du grand conseil. C'était la perte assurée de leur procès, car elles ne devaient pas trouver à Paris la noble indépendance de la cour de Nancy. La princesse de Saxe n'eut pas la satisfaction de voir le triomphe de son parti. Ce fut sa coadjutrice depuis 1775, la princesse Anne-Charlotte de Lorraine-Brionne, installée abbesse en 1784 (2), qui vit finir enfin l'affaire, car,

(1) Un messin, Gédéon le Duchat d'Aubigny, doyen des conseillers, présidait la chambre des requêtes qui avait en outre quatre autres conseillers, MM. Fisson du Montet, Michelet de Vatimant, de Marcol et de Boutrillier.

(2) Le chanoine Guinot. Il parle très peu des nombreux procès du Chapitre

comme on devait s'y attendre, le roi étant juge et partie, les dames opposantes furent déboutées et condamnées aux frais et dépens qui furent considérables.

L'arrêt injuste du Grand-Conseil fut vivement discuté, mais un bon mot fit rire et rallia tout le monde. On prétendit que si les dames nièces avaient gagné, ce n'était pas parce qu'elles avaient raison : mais c'était tout bonnement parce qu'elles étaient plus jeunes. Le procès fut bien vite oublié, d'autres affaires plus sérieuses allaient occuper les esprits et la Révolution arrivait à grands pas.

Vaincue encore une fois, la comtesse de Raigecourt ne put guère habiter la maison de campagne pour laquelle elle avait lutté contre toutes ses compagnes ; elle mourut en 1785 et, lors de la confiscation des biens d'émigrés, Bellevue appartenait à son frère, le grand sénéchal de Remiremont, qui, fait prisonnier, porta sa tête sur l'échafaud le 23 septembre 1795, et le fils devint pair de France sous la Restauration.

Lors de la vente qui eut lieu le 11 mars 1794, Bellevue n'était plus cette belle propriété qui avait eu l'honneur d'une bulle pontificale, les statues étaient mutilées, le mobilier avait été vendu à vil prix; le plomb de la fontaine n'avait cependant pas été volé, il était destiné aux magasins de la Nation. Le domaine, estimé par le jardinier Lecauchier et le géomètre Saunier 25000 livres, « vu l'agrément de sa position, l'élégance des bâtiments, la beauté du jardin, des plantations et des eaux, » fut adjugé pour 33000 livres en assignats à Georges Perrin, entrepreneur des bâtiments. Puis plus tard, selon le chanoine Marchal, un abbé y tint un pensionnat et, après la suppression de l'institution, de nouveaux acquéreurs laissèrent tomber en ruine l'œuvre de la chanoinesse de Remiremont, qui reprit son premier éclat lorsque Me Laflize, un des premiers avocats de Nancy, s'en fut rendu acquéreur. De nos jours, Bellevue appartient au couvent du Sacré Cœur qui s'est réservé les jardins et a laissé l'habitation à son aumônier.

Il est peut-être juste de faire connaître les noms des deux magistrats qui, à la tête du parlement de Nancy, soutinrent avec énergie le bon droit contre les deux plus grandes puissances de l'époque, le souverain pontife et le roi, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel : les deux magistrats sont un dijonnais, M. de Cœur de Roy, premier président, et un nancéien, M. de Marcol, procureur général. Ils moururent tous les deux pendant la Révolution, entourés de l'estime générale, et certes l'indépendance et la fermeté de leur caractère avaient bien montré qu'ils en étaient dignes.

PETITE EXCURSION BOTANIQUE

AU BALLON D'ALSACE

Par une belle matinée de juillet, un petit groupe d'amateurs se dirigeait vers les Hautes-Vosges pour y respirer l'air pur, récolter des plantes alpestres, capturer quelques insectes et trouver de la distraction.

Pendant le trajet en wagon, nous nous mettons sans retard et sans exorde préalable à deviser de toute chose et même de la flore de *l'Oasis de Biskra* (1) comparée à la flore méditerranéenne et à la nôtre, et des papillons nouveaux capturés par M. Seriziat et dont quelques-uns lui ont été dédiés (2).

Le train nous dépose au terme de sa course et nous nous dirigeons vers le Ballon de Saint-Maurice.

Notre cryptogamiste examine déjà à la loupe les mousses des fossés voisins et les lichens des gros arbres, tandis que nous nous contentons des phanérogames.

Le *Viola lutea* Sm. ne nous donne que les variétés violette et panachée, et nous prive de celle qui lui a donné son nom.

L'*Arnica montana* L. abonde de plus en plus ; le *Knautia dipsacifolia* Host. nous offre des échantillons très robustes et très-nets qui eussent sans doute décidé notre regretté Godron a en faire une espèce.

(1) M. le docteur Sériziat est l'auteur et l'*imprimeur* d'une monographie intitulée : *L'Oasis de Biskra*, parvenue à sa troisième édition. C'est une rareté *bibliographique* qui a été offerte par l'auteur à notre Société d'Émulation.

(2) *Fidonia Kabyliana* Oberthur, *Zygœna Seriziati* Oberth., *Spilasoma Leprieuri* Oberth., *Agrophila deleta* Standiger, *Noctuelia Seriziati* Stand., *Pempelia gallicola*, Stand., *Symmoca œnophila*, Stand.

Nous sommes au *Champ de la Fête* comme nous l'indique un des poteaux dus à l'obligeance et aux soins de la Section Vosgienne de notre Club Alpin, et nous allons entrer sous l'ombrage des *Epicéas* qui forment l'essence dominante de la forêt.

Les fruits du *Vaccinium Myrtillus* L. pourraient nous offrir un déjeûner dont nous sommes privés depuis longtemps déjà à Epinal, et le *Melampyrum sylvaticum* L. est assez abondant pour donner plus d'une centurie. Cette scrophularinée se remarque sur le versant vosgien à une altitude de beaucoup inférieure à celle qu'elle atteint aux environs de Gérardmer.

Nous recueillons l'*Angelica pyrenæa* Spreng. et le *Rumex montanus* Desf. à feuilles d'arum. L'*Orchis maculata* L. représente seul à notre grand regret sa riche famille ; le *Paris quadrifolia* L. ne nous donne plus que ses fruits.

Arrivés à la *Jumenterie*, à 1064 mètres, nos entomologistes s'empressent de rechercher dans les bouses de la pelouse les *Géotrupes putridarius*, et dans le sentier, au milieu des herbes, les *Silpha nigrita* qui ne vivent ni en deçà ni au delà de cette altitude. Ils y ont trouvé de plus les *Carabus arvensis*, *convexus* et *clathratus*. assez rares ce jour-là, faute d'humidité suffisante.

Nous apercevons, jonchant le sol, les tristes débris de la grande Gentiane, *Gentiana Lutea* L. qui a livré généreusement à la bienfaisante pharmaceutique ses racines vigoureuses. Quelques pieds sont encore en fleurs.

La vue s'agrandit de plus en plus sur la vallée ravissante de la Moselle, dominée en cet endroit par le fort et le ballon de Servance. Un soleil splendide éclaire de ses rayons puissants les plis gigantesques de ces formes vigoureuses et de ces découpures hardies.

Le *Pinguicula vulgaris* L. est en fruits déjà, le *Pyrola ronim* L. en fleurs, et les cryptogames nous offrent le *Lycopodium Selago* L. et le *Cetraria islandica* Ach.

Notre grande halte a lieu près de *La Source*, qui envoie ses eaux dans la riche et plantureuse Comté dont les plaines sont à nos pieds. Un petit bouquet de *Saxifraga stellaris* L. orne notre table installée en plein air par notre charmante et alerte compagne de voyage, Madame Sériziat. La frugale collation arrosée de vin gris d'Alsace et de Collioures étant terminée, la modeste expédition reprend ses travaux : le gros de la caravane fait l'ascension du sommet du ballon (alt. 1256 m.), tandis que l'un de ses membres va explorer, sans grandes nouveautés pour lui, la route de Giromagny.

En tournant vers l'Est, nous rencontrons les nouvelles bornes-frontières qui font maintenant de notre chère Alsace une terre étrangère à l'ancienne patrie : le cœur se serre.

Un ravissant spectacle s'offre à notre admiration : la vallée des Charbonniers, celle de la Doller, le lac Seven, et çà et là le Rhin ; mais les brumes couvrent la Forêt-Noire et les Alpes.

Talonnés par l'heure du retour, nous ne quittons qu'à regret ces escarpements qui doivent recéler plus d'une bonne rareté, peut-être une heureuse découverte. Nous leur disons un rapide : Au revoir !

Près de la Jumenterie l'explorateur détaché nous rallie et en descendant nous récoltons dans un sévère massif de *Digitalis purpurea* L. le *Senecio Jacquiniamus* Echb. et le *Sonchus alpinus* L. qui n'est pas accompagné en cette station du *S. Plumieri* L.

Nous ne nous attardons pas à rechercher les fleurs ni même les fruits du *Vaccinium Vitis-idaea* L.

Bien des raretés des Hautes-Vosges se sont dérobées pendant ces quelques heures d'une trop rapide excursion ; mais on pourrait facilement, en venant coucher à Saint-Maurice, aller le lendemain déjeûner à *La Source* vers 7 ou 8 heures, puis explorer les escarpements alsaciens jusque vers 3 heures, soit six à sept heures. L'herborisation pourrait pendant les beaux jours se prolonger jusques vers 7 heures du soir : on

passerait alors une seconde nuit à Saint-Maurice pour reprendre le lendemain le premier train à 4 heures 50.

Au retour, nous ne sommes pas moins loquaces :

Car que faire en *wagon* à moins qu'on ne *babille*,

grâce aux incidents de la journée.

Tout est bien qui finit bien.

Chemin faisant, nous remarquons le *Bromus tectorum* L. qui occupe en vainqueur les abords arénacés de la gare d'Épinal depuis sa construction et envoie déjà jusqu'au granit d'Arches une nombreuse avant-garde.

Quelques champs de lin nous attireraient modestes piétons, mais nous laissent en ce moment dans la superbe indifférence du voyageur de train-express.

On s'en revient, enchanté de cette récréation due à l'initiative de M. Sériziat et à l'obligeance de M. Berher, toujours d'une extrême bienveillance pour les jeunes adeptes de la belle science qui lui est chère, et à qui nous serons toujours reconnaissants de nous avoir initiés à la connaissance de la riche flore de nos belles Vosges.

On projette déjà une visite au Bambois-de-Bâmont qui a donné à M. Pierrat le *Galeopsis glabra* des Etangs, précédemment découvert par M. Berher dans les environs, ou à Sainte-Sabine où M. l'abbé Boulay a trouvé son *Potentilla saxatilis* Boulay in Billotia.

Puisse la relation de cette excursion exciter chez nos compatriotes le désir d'explorer et de connaître notre cher pays : ils l'aimeront de plus en plus.

N. HAILLANT.

HISTOIRE

DU

CANAL DE L'EST

PAR M. L. VIANSSON

Secrétaire de la Commission interdépartementale du Canal de l'Est (1)

COMPTE RENDU

Par Ad. GARNIER

Membre titulaire

MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

A votre séance du 19 octobre dernier, M. le Président a déposé sur le bureau un livre intitulé : « *Histoire du Canal de l'Est* », par M. Viansson, et vous a fait connaître qu'il lui avait été adressé, à titre d'hommage à la Société, par M. Frécot, inspecteur général des ponts et chaussées en résidence à Nancy.

Il vous a paru que cet ouvrage présentait un certain intérêt pour notre Société, et vous m'avez fait l'honneur de me charger de l'examiner et de vous en faire un compte rendu.

C'est cette tâche que je viens remplir aujourd'hui.

EXPOSÉ.

Avant les funestes événements de 1870-1871, notre sys-

(1) Un volume in-8° imprimerie Berger-Levrault et Cie à Nancy, 1882.

tème de navigation intérieure formait un vaste réseau sur lequel on pouvait aller d'un point à un autre, sans solution de continuité.

Grâce aux voies artificielles qu'on avait successivement ouvertes, soit en prolongeant les cours d'eau naturels, soit en franchissant les faîtes par des canaux à points de partage, la Seine, la Loire, la Gironde, le Rhône et le Rhin, communiquaient entre eux.

De Paris, centre naturel de ce réseau, diverses grandes voies navigables se dirigeaient en outre sur la Manche, sur le détroit du Pas-de-Calais, sur les frontières belge, allemande et suisse, sur la Méditerranée, enfin sur l'Océan.

La voie de Bordeaux à Cette, qu'on veut aujourd'hui transformer en canal maritime, complétait cet ensemble, en opérant la jonction de l'Océan à la Méditerranée.

Pour ne parler que de la région N-E, nous avions avec le bassin de la Saône et du Rhône une communication de premier ordre sur le versant oriental des Vosges, en passant par Nancy, Saverne et Strasbourg, et par le canal du Rhône au Rhin, en passant par Besançon, Mulhouse et Strasbourg.

« Ces deux magnifiques voies traversaient deux fois les » Vosges, dans la Meurthe au col des Français, à proximité » de Réchicourt, et dans la Haute-Saône, au Valdieu, entre » Belfort et Altkirch : elles s'avançaient, à peu près parallèlement et normalement au Rhin, puis se recourbaient » comme deux avant-bras pour venir se donner la main » à Strasbourg, établissant ainsi une communication non » interrompue entre le Nord et le Midi, et reliant entre » elles et aux points extrêmes toutes les contrées industrielles traversées, sans en exempter la Suisse (1). »

La guerre, en nous arrachant l'Alsace et une partie de la Lorraine, nous enlevait environ 235 kilomètres de cette double voie navigable ; l'avant-bras du canal de la Marne au Rhin était amputé à Réchicourt, et celui du Rhône au Rhin à Montreux.

(1) M. Noblot, rapporteur du Conseil général de la Haute-Marne.

Elle renversait tous les projets d'améliorations que l'on se proposait d'apporter à nos voies de communication de la région de l'Est; « elle ruinait notre industrie, amenait la » dépopulation des villes et des campagnes et couvrait de » ruines ce pays naguère si prospère et si florissant.

« Dans ces conjonctures cruelles, dit M. Viansson, un homme que l'on aurait pu croire des premiers abattus par les rigueurs de l'implacable destinée qui, en l'arrachant de son pays d'adoption et en le frappant dans ses intérêts personnels, l'atteignit doublement, M. l'Ingénieur en chef Frécot, confiant dans la vitalité et la laborieuse économie de la France, proposa à l'administration de rétablir sur le versant occidental des Vosges la voie navigable que nous venions de perdre. »

» Les malheureuses régions de l'Est, dit-il dans son rap- » port au Ministre, si cruellement éprouvées par l'invasion, » ont droit à toute la sollicitude des pouvoirs publics. » Le meilleur des dédommagements à leur attribuer, c'est » celui qui leur permettra de se relever par le travail, de » développer leur industrie, d'y appeler au besoin celles » du territoire annexé. Pour cela, il est nécessaire de les » doter de voies de communication faciles, économiques, et » susceptibles de remplacer avantageusement celles dont » elles ont été privées depuis l'annexion. »

Ce que demandait M. l'Ingénieur en chef Frécot, c'était la construction d'un canal de la Moselle à la Saône, lequel se détacherait, vers Toul, du canal de la Marne au Rhin, suivrait le cours de la Moselle supérieure jusque vers Epinal et, franchissant au nord de Girancourt le faite séparatif des bassins de la Moselle et du Rhône, viendrait aboutir à Port-sur-Saône, à l'endroit où la Saône devient navigable.

« On descendrait ensuite cette rivière dont les travaux de » canalisation étaient en cours d'achèvement, puis le Rhône, » sillonné en aval de Lyon par de puissants bateaux à » vapeur et qui, à la partie inférieure de son cours, pré- » sente une véritable navigation maritime, terminée par

» un canal de 4 kilom., le canal de Saint-Louis, qui rac-
» corde enfin la grande branche occidentale du Rhône
» avec la Méditerranée. »

En même temps que M. Frécot s'adressait au Ministre, plusieurs députés de la Meurthe, des Vosges et de la Haute-Saône intervenaient auprès du Gouvernement pour l'amener à reconnaître la nécessité de cette construction.

Ils obtinrent, le 5 avril 1871, que des études seraient faites conformément au programme tracé par M. l'Ingénieur en chef Frécot.

Un peu plus tard, le 7 août 1871, le Ministre complétait ce programme et prescrivait de mettre à l'étude, non-seulement la jonction de la Moselle à la Saône, de manière à rester en deçà des nouvelles frontières, mais encore la canalisation de la Haute-Meuse, qui, avec la Moselle et la Saône, devait constituer une voie navigable unique du bassin du Rhône aux plaines de la Belgique et aux bas-fonds de la Hollande.

C'est l'histoire de la partie de cette voie, qui s'étend de la frontière belge à Port-sur-Saône, partie qui a pris nom de « Canal de l'Est », que M. Viansson a eu l'idée d'entreprendre.

Nul n'était en situation de traiter ce sujet avec plus de compétence : secrétaire de la commission nommée par les conseils généraux de la région, pour hâter la réalisation du projet et rechercher les voies et moyens d'exécution, il a préparé les travaux de cette assemblée et assisté à ses débats; tous les projets des ingénieurs lui ont passé sous les yeux ; enfin ses fonctions lui ont permis de recueillir tous les documents anciens et nouveaux qui avaient rapport à cette question.

Il expose d'abord à grands traits l'histoire de la jonction projetée, depuis les temps les plus anciens (1) jusqu'aux évènements de 1870; les phases par lesquelles ont passé

(1) Nous croyons que M. Viansson a puisé une partie de ses renseignements dans un ouvrage intitulé : *Des canaux de navigation, spécialement du canal de Languedoc*, par de La Lande. Paris, imprimerie vᵉ Dessaint, 1778

successivement les projets présentés par M. l'Ingénieur en chef Frécot, les discussions auxquelles ces projets ont donné lieu : au Parlement, au sein des assemblées départementales et communales, aux enquêtes et dans les chambres de commerce ; puis, après avoir fait connaître les raisons politiques et économiques qui rendaient indispensable l'exécution immédiate du Canal de l'Est, il entre dans les détails les plus minutieux de la combinaison financière qui, au lendemain de nos désastres, a permis, sans qu'on eût besoin de créer de nouvelles ressources, d'exécuter cette grande œuvre.

Il termine enfin par un sommaire des travaux exécutés, et, sous forme de pièces justificatives, par des notes qui ne pouvaient trouver leur place dans le corps même de l'ouvrage.

Le cadre, on le voit, est très étendu ; mais toutes les matières qu'il renferme sont traitées avec méthode, avec clarté et surtout avec une connaissance complète des sujets.

Cet ouvrage, de plus de 500 pages, forme un tout homogène dont les parties se lient et s'enchaînent dans un ordre parfait : depuis les gigantesques travaux des Romains jusqu'au plus petit lot d'entreprise du Canal de l'Est ; depuis Strabon, traçant il y a 19 siècles le tableau de la navigation de la Gaule, jusqu'aux plus modestes collaborateurs de M. l'Ingénieur en chef Frécot, dont l'auteur ne veut pas qu'on oublie les noms.

Je ne suivrai pas M. Viansson dans tous ces détails, je ne vous dirai qu'un mot de la combinaison financière qui n'a plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif : je serai plus court encore sur la question technique qui n'intéresse, à vrai dire, que les spécialistes, mais que j'essaierais cependant de traiter dans un autre rapport, si vous le jugiez à propos.

Par contre, je m'étendrai aussi longuement que possible sur la partie historique qui m'a paru très-intéressante, ainsi que sur les considérations économiques et politiques que l'auteur fait valoir.

HISTORIQUE.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'idée de la jonction de la Moselle à la Saône remonte bien haut dans l'histoire. Si l'on en croit les annales de Tacite (1), c'est Lucius Vétus, lieutenant de Néron, qui en conçut le premier la pensée ; malheureusement, ce timide général consulta son collègue Ælius Gracilis, gouverneur du Nord de la Gaule, qui lui représenta qu'il était bien dangereux de braver la jalousie de Néron, en paraissant vouloir gagner l'affection de la Gaule, et ce conseil plein d'envie et de malignité fit avorter ce premier projet qui paraît n'avoir été repris et sérieusement étudié que vers la fin du XVIII[e] siècle (2).

(1) Voici comment s'exprime Tacite, Ann: XIII, 53 :

« Deux guerriers employés dans la Germanie, pour ne point laisser amollir leurs soldats par l'oisiveté, les occupèrent à différents travaux. L'un, nommé Paulinus, acheva une digue commencée 63 ans auparavant par Drusus pour empêcher le Rhin de se répandre dans les Gaules. L. Vétus, l'autre général, forma le louable projet d'unir la Moselle à la Saône, et par conséquent le Rhône au Rhin. Si ce dessein eût été exécuté, il aurait illustré l'empire de Néron, mais le conseil plein d'envie et de malignité qui fut donné à Vétus par un gouverneur de la Gaule-Belgique lui fit appréhender la jalousie de l'Empereur et anéantit cette grande entreprise. — *Vetus Mosellam atque Ararim, facta inter utrumque fossa, connectere parabat, ut copiæ per mare, dein Rhodano et Arare subvectæ, per eam fossam, mox fluvio Mosella in Rhenum, in Oceanum decurrerent : sublatisque itinerum difficultatibus, navigabilia inter se occidentis septemtrionisque littora fierent. Invidit operi Ælius Gracilis Belgicæ legatus, deterrendo Veterem ne legiones alienæ provinciæ inferret, studiaque Galliarum affectaret ; formidolosum in Imperatori dictitans, quo plerumque prohibentur conatus honesti.* »

(2) « Le portage ou le traînage des pirogues a dû être pratiqué à toute époque par les navigateurs primitifs, pour franchir les rapides que présentent les cours d'eau naturels. De là au hissage sur des plans inclinés, il n'y a qu'un pas. Ce dernier procédé a été appliqué par les Chinois, depuis une époque qui semble fort reculée, sur le réseau très-considérable de canaux artificiels qui couvre la surface du Céleste-Empire ; l'appareil se compose de deux glacis d'inégales hauteurs, opposés par le sommet, couverts d'une chaussée pavée, et dont les pieds plongent de part et d'autre

M. Viansson fait cependant une description complète et consciencieuse des divers projets étudiés avant cette dernière époque, notamment par Vauban (1658); Léopold, duc de Lorraine (1718); Bresson, substitut en la prévôté de La Marche (1738); l'abbé Huel, curé de Rouceux (1762); le roi Stanislas (1751), etc., etc., projets traitant aussi bien de la navigation de la Moselle et de la Meuse que de la jonction de ces deux rivières avec la Saône.

« Si les Romains, dit-il, ne surent pas attacher leur nom à un travail qui eût si bien complété le réseau des routes dont ils couvrirent l'Est de la Gaule, du moins ils s'efforcèrent de tirer tout le parti possible de la Moselle. Le cours de cette rivière fut utilisé comme une précieuse ligne stratégique destinée à protéger les Gaules contre les invasions des Barbares. Du IIIe au Ve siècle, alors que la puissance romaine s'affaiblit et que l'audace de ses ennemis s'accroît, les lignes de défense du Rhin et des Vosges ne suffisent plus à protéger les frontières; on établit alors sur tout le cours de la Moselle une ligne de forteresses dont les ruines montrent encore aujourd'hui au voyageur combien étaient considérables leur force et leur importance. Bayon, Sion-Vaudémont, le camp d'Affrique, Toul, le camp de Jaillon, Liverdun, Scarponne, Dieulouard, Mousson, etc., forment en même temps un rempart à l'abri duquel les bateliers peuvent effectuer les transports et ravitailler les forteresses; une ligne de points fortifiés d'où se trans-

dans les deux biefs à raccorder; le bateau est hissé sur l'un des plans au moyen de cabestans et à grand renfort de bras; puis, arrivé au sommet, il est lancé sur la pente du second glacis, pour retomber dans le bief suivant. » (*Notice sur les élévateurs et plans inclinés pour canaux*, par M. Hirsch, ingénieur des ponts et chaussées.)

« Les canaux de l'Antiquité n'étaient que des rivières artificielles, librement ouvertes aux deux extrémités et alimentées par des coupures qui livraient passage aux eaux qu'ils rencontraient sur leur parcours. La navigation n'était possible que si la pente et la vitesse des eaux étaient très faibles. » (Cours de navigation de M. Malézieux.)

mettent les signaux partis de Metz, et un vaste camp retranché d'où les troupes peuvent se porter avec rapidité sur les points attaqués. »

Notre historien ajoute que les inscriptions lapidaires et les rares monuments de cette époque nous montrent que la navigation de la Moselle devait occuper un grand nombre d'hommes.

En 1776, Lecreulx, ingénieur en chef de la Lorraine, reconnaît la possibilité de joindre la Moselle et la Saône, et s'exprime en ces termes dans son discours de réception à l'Académie de Stanislas :

« La nature semble avoir indiqué cette communication.
« Il existe un étang nommé le Void-du-Coney (1), qui fournit
« à la fois des eaux pour la Saône et pour la Moselle et dont
« les poissons peuvent se rendre à l'Océan ou à la Méditer-
« ranée ; d'un côté il en sort un ruisseau qui forme la rivière
« du Coney (2); où l'on commence à faire flotter les bois, au-
« dessous des Forges d'Uzemain, à 7 ou 8 milles de sa source,
« et qui se jette dans la Saône, au-dessous de Corre, entre
« Châtillon et Vauvillers.

« Le même étang se décharge à l'orient dans un ruisseau
« qui est grossi par plusieurs sources et va à 5 ou 6 milles
« plus loin se jeter dans la Moselle à Arches, au-dessous de
« Remiremont. »

Vous voyez, Messieurs, que dans la pensée de Lecreulx, le canal devait remonter les vallons de la Niche et de la colline des Eaux jusqu'à la limite des communes de Raon-aux-Bois et de Xertigny, franchir le faîte qui sépare ce dernier vallon du ruisseau du Void de Cône, et descendre ce ruisseau jusqu'aux Forges d'Uzemain en passant au Grand Buzegney, à l'endroit où est établi aujourd'hui le viaduc de Xertigny.

Les études qu'il entreprit lui démontrèrent qu'il existait, entre l'étang du ruisseau du Void de Cône et les Forges

(1) Void-de-Cône, hameau du Pranzieux, commune de Raon-aux-Bois.

(2) Affluent de gauche du Coney proprement dit,

d'Uzemain, 227 mètres de différence d'altitude, et entre le même étang et la papeterie d'Arches, 180 mètres.

Cette double pente devait être rachetée par 177 écluses (1) ; mais afin d'abaisser le point de partage et, partant, de diminuer ce nombre d'écluses, il faisait remarquer que l'on serait obligé d'effectuer une tranchée de 130 mètres de profondeur au point culminant, tranchée qui, opérée à travers un terrain formé de roches primitives et de poudingues, exigerait une dépense considérable.

Avec le canal de jonction de la Meuse que M. Lecreulx étudiait également, son projet comportait une canalisation sur environ 220 kil. ; « les devis s'élevaient à près de 18 millions, non compris l'estimation des terrains et la valeur des dédommagements à accorder aux intérêts lésés. Ce projet souleva partout des murmures et d'énergiques réclamations. Le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique et générale était, à cette époque, mal appliqué et avait été dans le passé trop injustement employé, pour que les intérêts particuliers ne se révoltassent pas à l'idée d'une si vaste entreprise.

« Quelques années plus tard, en l'an VII, notre compatriote, François de Neufchâteau, alors ministre de l'Intérieur, essaya de faire revivre la question et chargea une Commission spéciale de la recherche des diverses solutions qu'elle comportait ; mais, malgré les efforts de Fulton,

(1) « Les écluses a sas, inventées en 1481 par Philippe Visconti et importées en France par Léonard de Vinci que le roi François Ier fit venir a sa cour, furent appliquées pour la première fois dans notre pays vers le milieu du XVIe siècle a la canalisation de la Vilaine. Les canaux construits jusqu'alors n'avaient eu pour objet que de faciliter la navigation sur les cours d'eau naturels en tournant les passages difficiles au moyen de dérivations. L'invention des écluses à sas permit de réaliser des entreprises plus hardies : on songea a faire passer les bateaux, sans rompre charge, par dessus les faîtes séparant deux bassins voisins, à faire communiquer ainsi les différentes mers par des lignes navigables continues. » (*Notice sur les plans inclinés pour canaux*, par M. Hirsch, ingénieur des Ponts et Chaussées.

lors d'un voyage à Plombières, à la vaine recherche d'une haute protection, aucune suite ne fut donnée aux conclusions formulées par cette commission. »

En 1828, un Ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Cordier, reprit la question.

Les études de Lecreulx servirent de base à son projet, mais plus avisé que lui, il proposait de traverser la partie la plus élevée du col de la Niche à l'aide d'une galerie souterraine précédée et suivie de tranchées à ciel ouvert.

La dépense entre Épinal et Fontenoy-le-Château était évaluée à 12 millions.

Non seulement ce projet ne reçut pas un meilleur accueil que les précédents, mais une ordonnance royale de 1835 confia à M. Lacordaire, ingénieur en chef, le soin d'en étudier un autre, celui de la jonction de la Meuse à la Saône, qui devait délaisser la vallée de la Moselle et celle du Coney, pour suivre celle du Madon et rejoindre la Saône vers Darney.

Il empruntait néanmoins à la Moselle une partie des eaux nécessaires à l'alimentation du canal, et laissait ainsi à l'écart le centre productif et consommateur des Vosges, tout en lui enlevant les eaux qui, précisément, en font la richesse.

Ce projet a soulevé, lors de l'enquête ouverte dans ce département, les oppositions les plus vives, et donné lieu à des manifestations énergiques en faveur de la Moselle et du Coney.

« Un vosgien, dont le nom se retrouve dans toutes les questions pouvant intéresser la prospérité de son département, M. Maud'heux, (1) fut chargé par la Société d'Ému-

(1) M. Maud'heux, né en 1800, est mort le 13 août 1874, président de la Société d'Émulation, dont il faisait partie depuis 1836. Bien que les fonctions de président soient annuelles, il les a occupées pendant 31 années consécutives.

C'était une intelligence d'élite, un travailleur infatigable, un orateur emarquable et un jurisconsulte profond. Il a été toute sa vie au service de ses concitoyens : successivement avocat, puis bâtonnier de l'ordre, conseiller

lation des Vosges de présenter au Congrès scientifique de France, qui se tenait alors à Metz, un mémoire où, tout en combattant le projet de la Meuse, il faisait valoir avec talent les considérations qui devaient forcer les administrateurs, les ingénieurs et les économistes à se prononcer en faveur des projets Lecreulx et Cordier.

« Le 26 mai 1839, une réunion tenue à Épinal par plus de cent négociants, industriels et agriculteurs de la région, constitue un Comité chargé de faire toutes les démarches nécessaires à l'effet de solliciter la jonction de la Moselle à la Saône. Ce comité, énergiquement soutenu par M. Stanislas Bresson, président du Conseil général et député des Vosges, amena l'Administration à modifier les instructions données à M. Lacordaire et à lui faire comprendre, dans les projets qu'il avait mission de préparer, l'étude de la variante de la Moselle et, en général, de tout raccordement de la Saône avec le canal de la Marne au Rhin.

« La Société d'Émulation des Vosges prit une part importante à ces études. En 1843, elle chargea une commission de rechercher les documents statistiques nécessaires pour bien apprécier l'importance d'une navigation établie dans les Vosges et l'utilité relative des lignes proposées.

« Cette commission (1), qui eut connaissance des projets de M. Lacordaire, a fait connaître, dans un mémoire inséré dans nos *Annales* (année 1844, pages 303 et suivantes), son appréciation sur les différents tracés proposés (2). En ce qui concerne spécialement le tracé par la Moselle et le Coney, elle croit que le gouvernement l'a

municipal, puis maire d'Epinal, conseiller général, secrétaire puis président de cette assemblée, partout il a occupé la première place.

Jeune encore, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

(1) Cette commission était composée de MM. Maud'heux, alors vice-président, Claudel, Berher, Deblaye, Dutac, jeune, Gley, Mathieu, Munschina et Mougeot.

(2) Un tirage à part de 500 exemplaires a, en outre, été voté par la Société.

condamné d'avance et en témoigne tous ses regrets. Cette ligne, dit-elle, reléguée parmi les variantes dont la dépense serait de plus de 8 millions inférieures à celle du Madon, offre l'avantage d'être la véritable ligne des intérêts français, tandis que celle du Madon les sacrifie en réalité, en vue des intérêts d'un commerce extérieur moins important et, qu'à notre avis, le tracé du Coney dessert suffisamment. »

Le conseil municipal d'Épinal était non moins catégorique : voici la conclusion du rapport qui lui a été soumis par M. Colnenne et qui a été converti en délibération le 24 octobre 1843 :

« Il faut considérer comme constant que, pour exécuter la direction préférée de M. Lacordaire, il serait nécessaire de priver la vallée de la Moselle d'une partie notable des eaux qui viennent y jeter la vie et la fertilisation. Mais les habitants de cette vallée doivent s'opposer de toutes leurs forces à ce qu'il en soit ainsi. Il y aurait quelque chose de trop injuste et contre nature de s'emparer de ses eaux pour rendre exécutable la ligne du Madon, tandis qu'elles peuvent être utilisées à de moindres frais pour exécuter la ligne même de la Moselle. Que l'on s'empare, si cela est nécessaire, d'une partie des eaux de la Moselle, mais que ce soit pour exécuter le projet qui suivrait la vallée de cette rivière. Les populations de cette vallée, loin de s'en plaindre, s'en applaudiraient. Votre commission vient donc vous proposer, par toutes les considérations qui précèdent et à l'unanimité, de vous prononcer énergiquement en faveur de la ligne de la Moselle. »

En ne tenant aucun compte des vœux des populations, le projet préféré de M. Lacordaire devait forcément être condamné et rejoindre dans les cartons du Ministère ceux de MM. Lecreulx et Cordier.

D'ailleurs, dit M. Viansson, les esprits étaient à ce moment attirés plus vivement vers les nouveaux chemins de fer, qui desservaient peut-être mieux les besoins d'une industrie qui n'était pas encore bien concentrée.

L'annexion du nord de la Lorraine française à l'Allemagne, en plaçant sous la direction exclusive de cette puissance les bassins houillers de la Sarre et de la Basse-Moselle, ainsi que les voies ferrées et les voies navigables qui y aboutissent, rendait les industriels de la région de l'Est entièrement tributaires de nos voisins pour l'approvisionnement du combustible.

D'autre part, obligés d'emprunter le tronçon mutilé des canaux de la Marne et du Rhône au Rhin pour nos expéditions vers le Midi, nos produits étaient condamnés à subir sur le sol étranger un transit onéreux et rendu presqu'impossible par les nouvelles exigences des douanes allemandes.

Il était donc de la plus haute importance de rétablir immédiatement sur le territoire français les voies navigables interceptées par la nouvelle frontière.

« Ceux qui ne désespèrent pas du salut de la patrie, disait « M. l'ingénieur en chef Frécot, ne peuvent vouloir y sus« pendre d'une manière durable les travaux vraiment pro« ductifs, qui apportent avec eux la fécondité et qui, par « l'essor qu'ils impriment à l'activité industrielle, rendent « bien au delà de ce qu'ils coûtent. »

CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

Au point de vue général des relations économiques, la nouvelle ligne d'eau, en mettant, par la voie la plus courte, la Belgique en communication directe avec le Midi de la France, créait un courant d'échanges internationaux rendus jusqu'alors fort difficiles; elle permettait aux charbons du Nord de faire concurrence au combustible prussien ; elle rendait aux industriels restés français les moyens de se développer et de combler le vide occasionné sur notre marché par la suppression d'usines qui faisaient auparavant notre richesse. Enfin elle faisait aux vallées du bassin de la Moselle une situation nouvelle, qui permettait aux industries annexées de l'Alsace et de la Lorraine de venir se

reconstituer sur le sol national avec tous les éléments de prospérité qu'elles avaient rencontré sur le versant oriental des Vosges, et, en même temps, de recueillir sur le sol français les malheureux ouvriers originaires des territoires cédés qui ne voulaient à aucun prix accepter la nationalité allemande.

Comme vous le voyez, Messieurs, il ne s'agissait pas seulement pour notre pays d'une œuvre économique, mais encore d'une œuvre patriotique, d'une œuvre de réparation nationale envers les provinces les plus éprouvées par la guerre, d'une œuvre de justice envers les enfants de la France qui tenaient à lui rester fidèles.

Les études prescrites par l'Administration ont été entreprises sans retard et poussées avec la plus grande activité; elles ont reçu, aussitôt après, l'approbation du Conseil général des Ponts et Chaussées.

Les résultats les plus saillants en ont été exposés aux Conseils généraux des cinq départements des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Haute-Saône. Tous ont donné l'adhésion la plus chaleureuse et ont affirmé, par des vœux énergiques et fortement motivés, le haut intérêt que présentaient les nouvelles voies projetées. Tous ont voulu concourir par des subventions au premier achèvement des études.

Les industriels intéressés ont suivi l'exemple des Conseils généraux, et, de concert avec les Chambres de commerce, ont souscrit également des fonds pour les études.

Il n'y a eu qu'une voix dans toute la région en faveur du canal projeté, depuis les plus modestes conseillers municipaux, jusqu'aux représentants les plus autorisés des intérêts généraux de l'agriculture, du commerce et de l'industrie : tous ont déclaré l'urgence des travaux, réclamé leur exécution immédiate et fait ressortir les avantages que devaient en retirer non seulement nos départements, mais la France toute entière; et ce n'était pas seulement dans les conseils locaux que se manifestaient ces sentiments, mais à l'Assemblée

nationale elle-même, sur les instances les plus pressantes de MM. Varroy et Krantz, auxquels s'étaient joints les députés de notre région ; le Canal de l'Est était placé au premier degré d'utilité, en dépit des protestations de la chambre de commerce de S[t] Dizier, qui demandait la priorité pour un canal anciennement étudié entre la Marne supérieure et la Saône, canal qui devait enlever à notre industrie, si éprouvée par nos désastres, un des éléments indispensables à son relèvement.

La chambre de commerce des Vosges, par l'organe de M. Krantz (1), l'un de ses membres, a réfuté victorieusement tous les arguments invoqués par la chambre de Saint-Dizier.

Je cite textuellement :

« Si derrière ces mots, « exposé à la moindre course des armées allemandes, » elle entend l'annexion des Vosges, de la Meurthe, de la Meuse et des Ardennes, oh ! alors, nous laissons parler notre cœur de Français.

» Comment, cette Alsace, cette terre de Metz, que nos malheurs immérités nous ont ravies, ne vous inspire, chambre de S[t]-Dizier, que ce froid calcul ? Sommes-nous donc, lest inutile, destinés à être jetés à la mer à la première tempête qui assaillira le vaisseau de l'Etat ? Est-ce bien cette Lorraine qui hier donnait son sang, qui aujourd'hui donne son or, dont on parle avec ce sans-façon ?

» Comment ! alors qu'elle reçoit nos malheureux frères, alors qu'elle cherche à leur offrir, avec l'asile, la possibilité de reconstituer une fortune qu'ils ont donnée pour rester Français ; alors qu'elle montre par l'exemple qu'il ne faut pas de défaillance, qu'elle leur dit : courage, l'avenir c'est notre foi dans la Patrie, c'est ce que nos courages aiguil-

(1) M. Krantz, ancien conseiller général, industriel à Ranfaing, près de Remiremont ; j'ai cru devoir reproduire, presque en entier, le remarquable rapport de M. Krantz, bien qu'il n'en soit pas question dans l'ouvrage de M. Viansson.

lonnés par nos malheurs le feront, c'est vous, chambre de commerce de Saint-Dizier, vous qui nous empruntez nos matières premières, vous qui êtes obligés de faire passer chez nous votre combustible, vous qui nous demandez nos bois de construction, notre sel, c'est alors que pour un bénéfice nul, ou du moins fort aléatoire, vous nous jetez par dessus bord comme un poids inutile, ou comme rançon d'un avenir que vous ne nous sentez pas le courage, ni l'énergie d'affronter !

» Laissons là ce sujet, il eût été meilleur qu'il ne fût pas soulevé.

» L'Est de la France demande pour lui, pour ceux qu'il a recueillis avec affection, une voie navigable pour aller chercher dans le Midi les vins, les blés qui lui manquent, pour exporter le sel, les bois de construction qu'il produit et pour donner du travail à la population qui s'agglomère sur son territoire : il réclame le transport à bon marché des premières matières et du combustible.

» Son industrie est grande aujourd'hui, demain elle sera immense et elle donnera à l'Etat, au jour de la revanche et sans marchander, son sang et ses ressources. »

Dans toutes ses discussions « on sent passer comme un » souffle patriotique. Devant la frontière éventrée, l'intérêt » public prime tout. En face de la rive droite du Rhin, le » canal servira de lien à la rive gauche, il nous rapprochera » plus intimement de nos deux amies des mauvais jours, » la Belgique et la Suisse, il appellera le midi à l'aide » du nord, ou bien encore, comme une coupure en arrière » de nos brèches, il masquera les gués de la Haute-Moselle » et de la Meuse. »

A cette heure, dit encore le rapporteur du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, car c'est déjà à lui que j'emprunte les dernières lignes qui précèdent, « à cette heure, ce n'est » plus aux armées qu'incombe exclusivement la tâche de » garantir ou de reconstituer l'intégrité du territoire, c'est » au faisceau coordonné de toutes les forces vives du sol » national. »

» Vous êtes appelés, Messieurs, à inaugurer une de ces » forces, et, en France, on ne marchande pas le salut du » Pays. »

Ce fut en des termes également chaleureux et sympathiques que les autres Conseils généraux donnèrent leur adhésion aux projets de M. Frécot.

Dans les Vosges, le rapporteur ne suppose même pas que l'on puisse mettre en doute l'utilité et l'importance de cette grande artère commerciale, il dit qu'il n'est pas un homme intelligent qui ne l'ait comprise.

Dans la Haute-Saône, M. Noblot ne se contente pas de former un vœu, il tient à convaincre son auditoire et les contribuables; et, dans un rapport fort remarquable, il démontre non seulement l'utilité du canal de l'Est, mais l'utilité de tous les canaux en général.

« Beaucoup de personnes, dit-il, trouvent extraordinaire que l'on songe à consacrer des sommes importantes à l'établissement de canaux ; elles considèrent le mode de locomotion représenté par la navigation intérieure comme suranné, et tellement distancé par la création des chemins de fer, qu'elles en conseilleraient volontiers l'abandon complet . . . .

. . . .

« Les canaux, selon nous, sont les corollaires obligés des chemins de fer. L'enthousiasme bien naturel que procure ce magnifique engin de locomotion si rapide, si exact en temps ordinaire, a fait trop perdre de vue le modeste canal.

« Autrefois déjà, les malles-postes et les diligences faisaient regarder d'un œil de dédain le cheval et la voiture du roulier ; cependant, ce sont ces derniers qui constituaient la principale raison d'être des autres ; ce sont certainement les marchandises qui occasionnent le plus de voyages de personnes.

« Le roulage était ordinaire ou accéléré, ordinaire pour les marchandises lourdes, encombrantes et de peu de

valeur, accéléré pour celles qui peuvent supporter des frais plus élevés, et en rappòrt avec la vitesse que l'on veut obtenir dans la translation.

« Le roulage ordinaire a été supprimé par les chemins de fer et n'a pas été remplacé ; cependant, il est nécessaire qu'il le soit, par la raison qu'un grand nombre de marchandises ne sauraient supporter des frais de transport dépassant un certain quantum, sans grever en pure perte l'agriculture, l'industrie et le consommateur. Et que l'on ne vienne pas dire : mais les chemins de fer peuvent opérer les transports à prix réduits, et les prix pourront baisser encore (1). Nous répondrons : non, les chemins de fer ne peuvent transporter, à aussi bas prix que les canaux (2), les

(1) C'est une illusion, les prix de transport en petite vitesse ne diminueront plus, les grandes compagnies cherchent, au contraire, à les relever : il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'*Étude sur l'exploitation des chemins de fer*, par M. Jacqmin, le discours de M. Caillaux, ministre des Travaux publics, *Journal officiel* du 25 mai 1875, le *Journal des économistes*, septembre 1877, l'enquête spéciale ouverte par le Sénat en 1877 et 1878, etc., etc.

(2) Les premiers bateaux chargés de houille, en provenance de Sarrebruck, sont entrés dans le port d'Epinal au mois d'octobre dernier ; leur tonnage était, en nombre rond, de 200 tonnes et le prix du frêt est revenu à 4 fr. 75 la tonne, soit pour la totalité à 950 francs.

D'après les tarifs actuellement en vigueur (Tarif spécial n° 11 de la Cie de l'Est), la tonne de houille transportée par chemin de fer, de Sarrebrück à Epinal, revient à 9 fr. 65, 200 tonnes auraient donc coûté 1930 fr., soit, en faveur du canal 1930 — 950 = 980 fr ; l'économie dépasse donc 50 p. %.

Cette différence se maintient pour le transport des houilles de la Belgique. En effet, de la frontière belge à Epinal, la distance par canal est de 362 kil. ; un batelier, transportant 200 tonnes, demanderait 1400 fr., savoir :

1° Traction, touage, etc.	550f
2° Intérêt amortissable du capital.	300
3° Entretien du matériel.	100
4° Patente et assurance.	50
5° Retour à vide.	300
6° Salaire du marinier.	100
Total égal.	1400 fr.

marchandises qui sont du ressort de ceux-ci, ou s'ils le font, ils seront constitués en perte, et obligés de reporter la différence sur d'autres éléments de leur trafic. Le coût de la translation par chemins de fer a des limites au-dessous desquelles on ne peut descendre sans danger. Les canaux sont destinés à combler la lacune signalée.

. . . .

« On entend dire : mais si réellement les canaux arrivent à effectuer des transports considérables, ils nuiront aux chemins de fer, et en empêcheront le développement : erreur ; chacun des deux modes de transport possède ses qualités propres, et doit conserver son affectation spéciale : aux canaux, les matières premières et les marchandises lourdes, encombrantes et de peu de valeur ; aux chemins de fer, les produits manufacturés ou autres capables de supporter de plus grands frais ; à eux les voyageurs (1).

Par chemin de fer, la distance est de 367 kil. et le tarif est réduit à 0,04 par tonne et par kil., on aurait donc :

200t × 0,04 × 367 =	2936f
Ajoutant les frais de gare fixés à 0,40 par tonne, on obtient	80
Total.	3016 fr.

d'où, en faveur du canal, 3016 — 1400 = 1616 francs.

(1) « On a reconnu que les voies navigables et les chemins de fer sont destinés, non à se supplanter, mais à se compléter. Entre les uns et les autres, s'effectue un partage naturel d'attributions : aux chemins de fer va le trafic le moins encombrant, celui qui réclame la vitesse et la régularité et qui supporte le mieux les frais de transport ; aux voies navigables reviennent les marchandises lourdes et de peu de valeur, qui ne donnent aux chemins de fer qu'une rémunération illusoire et qui les encombrent plutôt qu'elles ne les alimentent.

« Les voies navigables remplissent encore une autre destination. Par leur seule présence, elles contiennent, elles modèrent les taxes des marchandises qui préfèrent la voie ferrée ; elles sont pour l'exploitant du railway un avertissement de ne pas dépasser la limite au-delà de laquelle le commerce n'hésiterait pas à sacrifier la régularité à l'économie. A cet égard, les voies navigables sont bien plus efficaces que les voies ferrées concurrentes, car celles-ci, par cela même qu'elles luttent entre elles à armes égales, finissent généralement par s'entendre plutôt que de s'entraîner dans une ruine inévi-

« Il est établi, dit-il toujours, que le pays le plus fort, au point de vue économique, est celui qui peut se procurer le combustible au prix le plus bas. Ce pays est sûr de pouvoir lutter avec tous les autres et de les battre sur tous les marchés du monde, témoin l'Angleterre.

« C'est, qu'en effet, le bon marché du combustible amène le bon marché du fer, par suite le bas prix des machines et de la force nécessaire à leur fonctionnement, le bas prix des instruments agricoles, une différence équivalente dans les frais de construction des chemins de fer, aussi bien que dans le coût de la traction, et par suite une diminution dans le prix de transport. En un mot, c'est le prix du combustible qui règle celui de tous les produits réclamés par la consommation (1).

table ; tandis que la batellerie et le railway se distribuent naturellement le trafic qui leur est le mieux approprié. » Rapport adressé au Président de la République, le 15 janvier 1878, par M. de Freycinet.

(1) « Le premier besoin d'une industrie quelconque, c'est l'approvisionnement des matières premières. Il y en a qui sont particulières à chaque fabrication ; il en est d'autres, il en est une surtout dont le besoin est commun à toutes.

« La houille, qu'on a pu justement appeler, par ce motif, le pain de l'industrie, est devenue l'agent universel de tout travail mécanique, et, jusque dans les vallées où la présence des moteurs hydrauliques avait depuis longtemps multiplié les usines, on voit aujourd'hui se dresser par centaines les hautes cheminées de briques qui attestent l'insuffisance de ces moteurs naturels. Le prix de la houille est donc maintenant, pour toute industrie, une question de vie ou de mort. Ce qui fait la grande supériorité industrielle de l'Angleterre, c'est qu'elle a presque partout la houille à fleur de terre. Un maître de forge qui peut, pour ainsi dire, ramasser sur place d'une main le charbon et de l'autre le minerai, doit évidemment produire le métal à bien meilleur marché que celui qui est obligé de faire venir de loin l'un ou l'autre de ces deux facteurs des produits métallurgiques. Mais c'est là un privilège très-exceptionnel, et, pour le commun des producteurs, la houille devant être amenée de plus ou moins loin, le prix de transport de ce combustible indispensable acquiert une importance sur laquelle il serait superflu d'insister. » (*La transformation des moyens de transport et ses conséquences économiques*, par Alfred de Foville, ancien élève de l'Ecole polytechnique, professeur à l'Ecole des sciences politiques, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. — Édition de 1880, page 265.)

« Or, la valeur du combustible tend fatalement à hausser de plus en plus ; la consommation augmente et augmentera désormais d'une manière effrayante, tant par le développement croissant des chemins de fer et des industries diverses, que par la transformation qui s'opère dans la marine marchande, où bientôt le navire à voiles ne comptera plus qu'à l'état d'exception, comme c'est déjà le cas de la marine militaire.

« Sans doute, on découvrira de nouveaux gisements, de nouveaux filons, on apportera des perfectionnements aux appareils qui consomment le combustible, mais nous avons la conviction que la compensation ne s'établira pas. Dans tous les cas, les frais d'exploitation deviendront de plus en plus coûteux, au fur et à mesure que l'on s'enfoncera davantage dans le sein de la terre, conséquence forcée de l'épuisement successif des couches supérieures.

« Le capital houiller d'un pays est une de ses principales richesses, et l'on doit en être d'autant plus ménager qu'il ne se renouvelle pas. Ce n'est pas un capital dont on dépense seulement les intérêts ; non, on puise dans un sac, et de ce sac on verra le fond dans un temps déterminé.

. . . .

« L'économie que les chutes d'eau bien utilisées apportent dans le domaine de l'industrie, les canaux la réaliseront dans celui des transports ; ici, encore, les forces naturelles qui, par un admirable phénomène de la nature, se renouvellent sans cesse, seront utiles pour la locomotion. Ces forces, qui ne coûtent que la peine de les employer avec intelligence, feront monter vos bateaux et vos marchandises sans dépenses appréciables, jusqu'à des faîtes souvent très élevés. Sur les canaux, la dépense de traction est presque nulle relativement au poids transporté (1).

(1) Sur les canaux, le prix du fret diminue constamment : il était de 2c 1/2 par tonne et par kil., il y a 40 ans ; 2c il y a 20 ans ; 1c 1/2 il y a 10 ans ; il ne dépasse guère 1 cent. aujourd'hui, quand les bateaux sont chargés au retour.

. . . .

« Quant à la vitesse . . . . Oh ! Messieurs, permettez-nous d'arrêter un instant votre attention sur ce point.

« Nous entendons souvent dire autour de nous : mais les canaux transportent avec une lenteur désespérante, et nullement en rapport avec les besoins actuels. On se reporte aux chemins de fer et l'on tire de la comparaison des conséquences qui sont toutes en faveur de ces derniers. On tombe ainsi dans une grande erreur, que l'on peut appeler une erreur d'optique; car la vitesse réelle, la vitesse utile, n'est pas celle que l'on voit, mais bien celle qui résulte de la distance parcourue, divisée par le temps que l'on met à la parcourir. Or, sous ce rapport, la différence entre la vitesse réelle des transports par eau et celle des transports à petite vitesse par chemin de fer, n'est pas celle que l'on croit exister, lorsqu'on voit passer un train à proximité d'un bateau (1). La continuité de la marche des premiers, les temps d'arrêt nombreux et souvent prolongés que subissent les autres, déterminent une sorte de compensation qui atténue singulièrement la différence.

. . . .

« Les chemins de fer, dans le transport des marchandises

(1) Les cahiers des charges des concessions de chemins de fer fixent à 24 heures, par fraction indivisible de 125 kil., la durée des transports à petite vitesse; cela fait 5 k. 2 par heure, c'est moins encore si la distance est de 130 ou de 260 kil. par exemple, car le délai étant de 2 ou de 3 jours, la moyenne est réduite à 2,7 ou 3,6 kil. par heure; mais ce n'est pas tout encore, l'art 50 du cahier des charges donne aux compagnies 24 heures pour l'expédition et 48 heures à l'arrivée pour la livraison : une compagnie qui userait de tous ces délais ne donnerait donc, comme lenteur moyenne, qu'un peu plus de 1 kil. par heure.

D'ailleurs, tout expéditeur qui réclame l'application des tarifs spéciaux se prive, par cela même, des délais réglementaires, il s'ensuit qu'en moyenne les marchandises lourdes et encombrantes que les chemins de fer transportent à tarifs réduits pourraient même ne pas faire 1 kil. à l'heure.

lourdes, encombrantes et de peu de valeur, qu'ils font marcher pendant quelques instants très-vite, puis font stationner pour reprendre une nouvelle vitesse, ainsi de suite, doivent nécessairement arriver à une consommation de combustible, à des dépenses d'entretien, de matériel et de la voie hors de proportion avec la vitesse utile dont nous avons parlé plus haut. Il doit résulter de ce fait une sorte de gaspillage de ce combustible dont nous devons être si économes. »

. . . .

. . . .

Et M. Noblot termine son remarquable rapport en disant qu'il est convaincu que les canaux sont appelés à jouer un grand rôle dans la reconstitution de la fortune publique; qu'il est éminemment important, au point de vue économique, de les perfectionner et de les développer.

L'Assemblée nationale l'a compris ainsi et, sur le rapport de M. Krantz, alors vice-président de la commission des voies de communication, de M. Krantz qui avait déjà vivement encouragé le syndicat et lui avait donné les plus utiles conseils, l'Assemblée nationale a voté le 24 mars 1874 une loi qui déclare le canal de l'Est d'utilité publique et assure les voies et moyens d'exécution.

COMBINAISON FINANCIÈRE.

Les travaux présentés par M. Frécot s'élevaient à 65 millions; mais le trésor public supportait alors des charges telles « que l'on ne se dissimulait pas que, dans l'état actuel des affaires, le moment n'était pas favorable pour proposer la création de nouvelles ressources spéciales pour entreprendre des travaux publics, et les départements de la région de l'Est portaient à un trop haut point le patriotisme pour demander à la France obérée de s'imposer dès ce moment de nouveaux impôts, avant qu'elle eût assuré,

au préalable, toutes les ressources nécessaires pour se libérer entièrement du fardeau des vainqueurs. »

Voici, en deux mots, la combinaison financière qui a été imaginée :

Les cinq départements intéressés ont été autorisés à faire à l'Etat l'avance de la somme de 65 millions, ce dernier devait rembourser le capital en 20 annuités à partir de l'exploitation et de plus payer les intérêts au taux de 4 p. °/₀ ; mais comme il était alors impossible d'emprunter à moins de 6 p. °/₀, l'écart entre 4 et 6 devait être couvert pendant toute la durée de l'amortissement par un péage de 5 millièmes par tonne et par kilomètre, péage qui était abandonné aux départements.

Pour le cas où ce péage serait insuffisant, on demandait aux principaux intéressés de garantir éventuellement la somme nécessaire pour faire la différence d'intérêts, de manière à assurer la certitude entière, pour les cinq départements, de rester dans tous les cas complétement indemnes de toute charge effective.

Pour garantir aux porteurs (on pensait s'adresser à des maisons de banque, mais depuis on a eu recours au Crédit foncier qui a fait l'avance des 65 millions au taux de 5f 87 p. °/₀) l'écart dont il s'agit, on divisa le canal en 500 portions de 1 kil. chacune et l'on demanda aux villes, aux industriels, aux négociants de la région traversée, de garantir pendant 28 années (8 ans d'exécution et les 20 premières années d'exploitation) la somme nécessaire pour parfaire l'insuffisance éventuelle des droits de péage.

« C'était, dit M. Viansson, un sacrifice considérable d'autant plus lourd que l'on s'adressait à une partie de la France plus éprouvée que toute autre par une guerre désastreuse ; à des villes et à des communes chargées de dettes pour satisfaire un ennemi impitoyable et réparer d'immenses désastres ; à des industriels et des commerçants gravement atteints par cette crise épouvantable.

« Mais, lorsque les sentiments généreux entraînent un

peuple, il ne sait où s'arrêter. Les derniers bataillons allemands quittent à peine les rives de la Meuse et de la Moselle où leur occupation s'est fait sentir si lourdement jusqu'au dernier jour ; les places publiques des villes et des villages sont encombrées par les convois des émigrants qui fuient leur sol natal et ont tout abandonné pour vivre et mourir Français ; les femmes viennent se dépouiller de leurs bijoux pour payer la rançon de la France. L'heure est aux sacrifices, aux élans généreux, on ne compte plus, on ne calcule plus. A peine a-t-on fait valoir le côté patriotique du projet, son caractère d'œuvre nationale, à peine a-t-on laissé entrevoir que, dans une certaine mesure, il peut contribuer à défendre notre sol, à réparer nos pertes que, de toutes parts, on demande comme une faveur de prendre part à cette œuvre, que l'on regarde comme un insigne honneur d'associer son nom à celui des hommes qui ont foi en la France et en son invincible courage.

« On demande 500 parts de dévouement, a dit M. Krantz à la tribune de l'Assemblée nationale, 2000 sont souscrites en quelques jours, et les Ingénieurs doivent réduire bien des demandes, repousser bien des souscriptions, dont la garantie ne leur paraît pas suffisante (1) ».

C'est cette combinaison qui a permis d'entreprendre les travaux sans faire appel aux ressources de l'Etat : elle n'a eu d'autres effets que de se procurer immédiatement près du Crédit foncier les fonds nécessaires à l'exécution ; une loi du 19 février 1880 ayant supprimé les droits de navigation sur le Canal de l'Est, comme sur tous les autres

(1) Les 1931 parts de garantie réellement souscrites se répartissent ainsi par départements :

Ardennes 410; — Meuse 348; — Meurthe-et-Moselle 716; — Vosges 341; Haute-Saône 176.

La ville d'Epinal figure dans les Vosges pour 30 parts, celle de Remiremont pour 20, Charmes et Fontenoy-le-Château pour 10 chacune. M. Krantz, de Ramfaing, pour 10. et la blanchisserie de Thaon pour 20.

canaux de France (1), l'État a dû se substituer au syndicat des cinq départements et aux souscripteurs des parts de garantie qui se trouvent ainsi affranchis des engagements financiers qu'ils avaient pris.

Bien plus, désireux d'améliorer le canal qu'on exécutait dans les conditions de la plus stricte économie, le parlement a voté, le 31 juillet 1879, un crédit supplémentaire de 31,800,000 fr. qui a été employé à augmenter le mouillage; à substituer un canal latéral à la navigation qui devait se faire partie en rivière, partie en dérivation; à créer des ports et des murs de quai partout où le besoin s'en est fait sentir; à élargir et à régulariser le chenal navigable; à défendre les rives exposées aux corrosions des cours d'eau voisins, à agrandir les écluses pour les rendre abordables aux plus grands bateaux; enfin à perfectionner l'alimentation.

Les dépenses furent ainsi portées à 96,800,000 fr., soit en nombre rond à 100,000,000, si l'on tient compte des subventions offertes pour l'exécution de divers travaux particuliers.

CONCLUSIONS.

Les travaux, commencés dès 1875, sous l'habile direction de M. l'ingénieur en chef Frécot, si bien secondé dans les Vosges et la Haute-Saône par M. l'ingénieur en chef Pugnière, sont aujourd'hui terminés.

L'on peut maintenant librement circuler directement par eau entre Anvers et Marseille par la Meuse, la Moselle, la Saône et le Rhône, sur une étendue de 1400 kilomètres, dont 600 au nord d'Epinal et 800 au sud.

(1) Le décret du 27 février 1867 avait fixé ainsi qu'il suit les droits à percevoir :

	RIVIÈRES.	CANAUX.
Marchandises de 1re classe.	2 millièmes.	5 millièmes.
— de 2e classe.	1 millième.	2 millièmes.

Ces droits ont rapporté à l'Etat, en 1878, la somme de 4,273,000 francs.

Nous possédons ainsi une voie de communication unique, en Europe, du moins quant à sa direction de la Méditerranée à la mer du Nord.

Cette voie navigable, en ouvrant à la région de l'Est les deux grands bassins houillers de la Belgique au Nord, de Blanzy et d'Epinac au Sud, nous affranchit complétement de nos voisins pour l'approvisionnement du combustible nécessaire à notre industrie. Elle nous permet en même temps d'exporter en Belgique nos minerais, nos fontes, nos sels, nos vins et nos bois.

Enfin elle donne une grande importance à l'exploitation des carrières de grès et des forêts que l'on rencontre de toute part sur son parcours.

L'émigration est aujourd'hui un fait accompli; cette émigration spontanée, générale, a consterné l'Allemagne et l'a frappée de dépit et d'admiration.

Les industriels de l'Alsace ont eu pleine confiance dans les destinées du pays; ils ont fait des sacrifices énormes, mais leurs usines sont maintenant sur le sol national où elles peuvent déployer leur féconde activité.

Le versant occidental des Vosges s'est couvert d'immenses établissements cotonniers, de blanchiment, de teinture et d'indiennerie qui n'ont pas de rivaux en France.

L'industrie locale elle-même, comme entraînée par le mouvement général, n'a pas cessé de se développer et de s'accroître : les vallées de la Haute-Moselle ont été transformées radicalement et Epinal, notamment, se trouvera, un jour qui n'est peut-être pas éloigné, en situation de rivaliser avec Mulhouse.

Enfin, M. Frécot, qui a si puissamment contribué à obtenir ces résultats, après avoir reçu la juste récompense de ses éminents services (1), a bien voulu consacrer les dernières années de sa longue et laborieuse carrière administrative à la canalisation de la Chiers, sur l'extrême frontière

(1) M. Frécot a été promu inspecteur général de 2e classe en 1876, de 1re classe en 1880 et commandeur de la Légion d'honneur en 1882.

franco-luxembourgeoise, et au canal de Dombasle à St-Dié.

Tel est, Messieurs, le compte rendu aussi succinct que possible du travail de M. Viansson.

Si, me plaçant au point de vue particulier de notre département, j'ai négligé de m'étendre sur ce qui s'est fait et s'est dit dans les départements voisins, j'espère du moins avoir mis en parfaite évidence le rôle honorable que notre Société et nos éminents compatriotes ont su remplir dans toute cette affaire.

Le compte rendu que je viens de vous faire est donc incomplet, mais il suffira pour vous donner une idée de l'intérêt que présente l'ouvrage de M. Viansson, et pour vous montrer à quelles recherches l'auteur a dû se livrer pour rendre attrayant un sujet aussi aride et parfois aussi triste que celui que je viens de faire passer sous vos yeux.

Son livre rappellera aux générations futures les efforts que la région de l'Est a faits pour assurer l'intégrité de l'industrie nationale, et leur apprendra qu'il ne faut jamais désespérer de la fortune, si impitoyable qu'elle soit.

Epinal, le 16 novembre 1882.

POLYPORUS SULFUREUS FR.

Ce parasite attaque souvent le chêne, et même, suivant Robert Hartig, les saules, les peupliers, les noyers et les poiriers. Cordier et Otto Wünsche disent qu'il végète pareillement sur les hêtres et les cerisiers ; nous ne l'y avons jamais vu. Sur les chênes il produit la pourriture rouge, maladie aussi commune que redoutable. Il pénètre dans cet arbre par la germination d'une spore sur une plaie. Le martelage en réserve et les élagages produisent souvent ces plaies qui servent de porte pour l'introduction du parasite. Dans les taillis sous futaie, les chênes venus sur souche sont souvent contaminés par les spores qui ont germé sur la surface de la souche.

En pénétrant dans le bois du chêne, le mycélium lui donne d'abord une teinte un peu rosée, à laquelle succède bientôt une couleur brun canelle. Alors une section transversale faite dans un chêne montre la partie morbide, sous la forme d'un cercle brun à l'intérieur et rosé au pourtour, sur une largeur d'environ un centimètre. Dans la partie brune, à une certaine distance de la bordure rosée, la plupart des gros vaisseaux se remplissent d'un mycélium blanc qui se montre sous la forme de points blancs sur une section transversale, et sous la forme de lignes blanches sur une section longitudinale. En se décomposant davantage, la partie brune se contracte ; ce qui y produit des fentes, les unes rayonnantes, les autres concentriques. Toutes se remplissent d'un tissu mycélien feutré, blanc, et dont l'épaisseur augmente avec l'âge. Ces membranes mycéliales peuvent ainsi devenir épaisses de 6 millimètres et atteindre une longueur de près d'un mètre. Ce développement du

mycélium dans des fentes, les unes rayonnantes et les autres circulaires, ainsi que dans les gros vaisseaux, est un caractère spécifique du *Polyporus sulfureus*; car la fistuline hépatique qui produit aussi, mais beaucoup plus rarement, la pourriture rouge du chêne, n'a pas de pareilles membranes de mycélium. Le bois situé entre ces membranes myféliales est très léger, il a perdu la moitié de son poids spécifique à l'état sec. Il est très friable, tellement que, pressé entre les doigts, il se réduit en une farine brune, très fine. Les membranes mycéliales finissent par se décomposer en commençant au point où a eu lieu la contamination; le bois s'y réduit alors en fragments menus, brunâtres, rappelant l'aspect de la chicorée à café; et à leur emplacement se produit une cavité dont ils occupent la partie inférieure. C'est ainsi que le plus souvent les chênes deviennent creux.

Les réceptacles fructifères ne peuvent se produire que lorsque le mycélium parvient à sortir du chêne, soit par une plaie, soit quelquefois même en traversant les couches externes du bois et les crevasses qui finissent alors par fendre l'écorce tuée par lui. C'est surtout à la partie inférieure des troncs qu'il se montre. Sur des chênes assez dégradés par le Polyporus sulfureus pour avoir perdu presque toute valeur, mais n'ayant encore produit aucun réceptacle fructifère, nous avons parfois vu, après leur exploitation et leur sciage en billes, naître des réceptacles fructifères sur la section supérieure de celles-ci; mais les chapeaux n'ont alors qu'une chétive croissance. Sur les chênes non encore exploités, le réceptacle fructifère prend son développement normal. Il est annuel, et se montre de mai à septembre. Il est doué d'un éclat de coloration qui frappe de loin l'attention de l'observateur. Il se compose ordinairement de plusieurs chapeaux superposés et soudés par leur base. Ceux-ci sont horizontaux, aplatis ou conchoïdes avec leurs bords relevés. Ils acquièrent une longueur et une largeur de 20 à 30 centimètres, avec une épaisseur d'environ 4 centimètres à leur base, de 2 centimètres au milieu et de quelques mil-

limètres seulement au sommet. La face supérieure est d'un jaune citron nuancé de rose. La face inférieure formée par les pores est d'un jaune soufre. En vieillissant, ces deux faces prennent une couleur chamois. Les bords du chapeau sont sinués et ondulés. Les ondulations s'étendent souvent sur la face supérieure, en remontant vers sa base. Sur la même face on observe quelquefois des sillons concentriques et peu profonds. Le chapeau semble d'abord pubescent, mais il ne tarde pas à se montrer glabre. Frais, il exhale une odeur agréable; vieux, il répand une odeur d'urine. Les pores ont leur orifice très étroit, leur cloison très mince, leurs bords dentelés, et une profondeur atteignant environ 1 centimètre à la base du chapeau et diminuant jusqu'à un millimètre vers le sommet de celui-ci. La chair d'abord jaune laisse suinter des gouttes d'une couleur succin, puis elle devient blanchâtre. Elle est molle, caséeuse, et devient friable en veillissant. Dans le jeune âge, ce champignon est comestible; plus tard il devient coriace et d'une digestion trop difficile.

Pour prévenir la multiplication du Polyporus sulfureus, il faut exploiter sans retard tous les arbres qui en sont atteints; ainsi on ne les laissera plus produire et disséminer leurs innombrables spores. D'ailleurs cette exploitation immédiate permettra encore de tirer quelque profit d'arbres qui plus tard auraient perdu toute valeur. Enfin il faudra cesser de faire aux arbres ces plaies qui servent de porte au parasite pour s'introduire dans ses proies. Dans les taillis sous futaie où manquent les brins de chêne de semence, on devra en planter pour préparer des arbres de réserve à pied sain.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

RAPPORT

SUR

LE POLYPORE SULFURIN

Par M. le D[r] MOUGEOT

MESSIEURS,

Notre collègue, M. d'Arbois de Jubainville, suivant les traces de Robert Hartig (1), poursuit avec une persévérance digne des plus grands éloges ses intéressantes recherches sur les maladies des arbres forestiers occasionnées par le mycélium, ou système végétatif du champignon. Dans le travail qu'il vous soumet aujourd'hui, il décrit minutieusement les ravages causés par le mycélium d'un Polypore, désigné par Bulliard, sous le nom de Bolet sulfurin, et parfaitement figuré dans la belle iconographie de l'histoire des champignons de France. Ce Polypore se rencontre plus particulièrement sur les chênes; cependant il attaque également d'autres essences, et ce serait à son mycélium qu'il faudrait attribuer, d'après M. d'Arbois, la maladie aussi commune que redoutable connue vulgairement et dans le langage forestier sous le nom de pourriture rouge du chêne.

Les plaies résultant de l'élagage et de la taille sur souches seraient le lieu d'élection des spores qui en germant s'introduiraient dans l'intérieur du tronc et y détermineraient une coloration particulière des divers tissus du bois, rosée

(1) Les phénomènes de désorganisation du bois chez les conifères et le hêne par Robert Hartig, Berlin, 1879.

d'abord, puis brune, et enfin un mycélium blanc, feutré, membraneux, pouvant atteindre près d'un mètre de longueur. Les réceptacles fructifères, dont M. d'Arbois donne une description détaillée, ne peuvent se produire que lorsque le mycélium parvient à sortir du chêne soit par une plaie, soit en traversant l'écorce.

Sans nier le mode de germination de la spore du Polypore sulfurin, pas plus que sa transformation en un mycélium producteur de la fructification, nous aurions aimé voir M. d'Arbois, qui est un excellent observateur, placé dans des conditions favorables, suivre le développement de la spore et du mycélium jusqu'à sa parfaite évolution finale, nous permettant seulement de faire observer que si la pourriture rouge du chêne est si fréquente, l'on devrait rencontrer plus souvent le Polypore sulfurin, d'après la loi de relation de cause à effet. Ne peut-on pas admettre au contraire que l'évolution de la spore et le développement du mycélium du Polypore sulfurin, n'ont pas été favorisés par la décomposition préalable et plus ou moins avancée de l'écorce du tronc ou des fibres ligneuses ?

Bulliard dit que ce champignon, l'un des plus beaux que nous ayons en France, est extrêmement rare : il n'en avait observé que deux échantillons qui sortaient des cicatrices des chênes vivants. Nous-même, avons rencontré l'an dernier, pour la première fois, le Polypore sulfurin à la partie inférieure d'un chêne de haie, formant clôture, chêne ébranché tous les 4 à 5 ans, comme cela est d'habitude dans la montagne. Ce chêne ne paraissait pas malade, mais le Polypore n'a pas reparu cette année.

Ce champignon a une saveur acide quand il est frais ; cette saveur se perd par la cuisson ; c'est un comestible grossier et indigeste quand il est vieux. Ses spores sont blanches, nombreuses et ne mesurent que un 140me de millimètre de diamètre. M. Quélet le place dans la section des Merisma, c'est-à-dire des Polypores formés de plusieurs chapeaux

naissant d'un tronc commun; son habitat est sur les troncs champêtres et sylvestres ; il peut donner une teinture jaune.

C'est une question qui reste toujours débattue et très obscure que celle de l'apparition des champignons dans des lieux ou sur un substratum à leur convenance.

J'avais signalé, il y a quelques années, au savant rédacteur de la *Revue mycologique*, M. Roumeguère, ce fait : que sur de la pâte de bois de sapin, pour papeterie, laissée à l'air libre, et légèrement carbonisée par un procédé qui soumet ce bois à une pression de 4 atmosphères dans une chaudière autoclave, j'avais récolté deux années de suite une quantité considérable de morilles (Gyromytra esculenta) dans une prairie où jamais on ne l'avait rencontré. Ce champignon est très recherché au printemps et ne croît que dans les forêts de sapins, souvent sur les places à charbon, recouvertes de mousse. Evidemment le bois provenant de ces forêts n'avait pas apporté avec lui ses spores qui, du reste, auraient été détruites par la haute température de la vapeur; il faut donc admettre que les spores disséminées dans l'atmosphère, ayant trouvé un substratum à leur convenance, s'y sont fixées pour leur évolution.

M. Roumeguère auquel j'avais communiqué l'observation ajoute dans sa *Revue* les réflexions suivantes :

» Tout est mystérieux et presque insondable dans ces » apparitions fortuites de champignons sur les points où » les mêmes espèces n'avaient jamais été signalées. Les » causes de réapparition ou de disparition sont presque » aussi obscures. On sait cependant que la facilité végétative » du mycélium est pour certaines espèces presque illimitée ; » que l'air est saturé de spores ; que ces spores résistent, » pour beaucoup d'espèces, à des températures extrêmement » élevées, et qu'un organe reproducteur, le mycelium surtout, » accidentellement transporté d'un lieu à un autre, ou à » l'état latent, même depuis un temps considérable, peut » végéter, fructifier même, s'il rencontre les conditions de » chaleur et d'humidité qui lui sont nécessaires. »

La communication que vient de vous faire M. d'Arbois n'est que plus intéressante dans l'état de la question, et il est à souhaiter qu'il continue ses précieuses recherches dans le sens d'une solution.

RÉPONSE

DE M. D'ARBOIS

M. le docteur Mougeot éprouve quelques hésitations à admettre que le Polyporus sulfureus cause la pourriture rouge du chêne. Tout récemment encore les plus éminents observateurs croyaient pareillement que les champignons lignicoles ne nuisent pas aux arbres qui leur donnent l'hospitalité. Il y a une dizaine d'années, ayant constaté près de Valenciennes, dans une coupe de 5 hectares, que le Polyporus nigricans Fr. avait en 25 ans déprécié de trois mille francs quelques magnifiques peupliers blancs qui s'y trouvaient, nous avons entrepris l'étude de la mycologie pour chercher à prévenir le retour de pareils dégâts dans les forêts confiées à nos soins. Nous allâmes au Muséum voir le savant et compétent directeur de cet établissement, le regretté M. Decaisne, et nous lui demandâmes de guider nos études. Il nous répondit que tous les champignons lignicoles ne vivent que de bois mort, sont entièrement inoffensifs pour les arbres vivants, et nous conseilla de cesser nos recherches aussi vaines que des rêves. Ayant vu de nos yeux, chose que ce prince de la science refusa de croire, le mycélium du Polyporus nigricans pénétrer dans les tissus sains, oui! entièrement sains, du peuplier blanc et les tuer, nous avons persisté à croire à la réalité de ce que nous avions vu. Nous avons pris pour guide l'éminent Robert Hartig, puis étudié les principales collections françaises, notamment les remarquables Stirpes Cryptogamæ de feu le docteur Mougeot, lequel survit à la tombe aussi bien par les descendants distingués qui portent si noblement son nom, que par ses travaux,

puissantes racines d'une science qui va devenir féconde dans ses applications.

Notre collègue, M. Mougeot, regrette que nous n'ayons pas semé des spores de Polyporus sulfureus pour reproduire la pourriture rouge du chêne. Cette opération aurait été effectivement très-probante ; mais les travaux de cette nature demandent bien des années pour être suivis de résultats fructueux, et par suite ils exigent chez l'observateur une continuité de résidence que nous ne possédons pas. Ils sont de la compétence des agents attachés aux stations expérimentales où les observations se poursuivent sans interruption, malgré les mutations dans le personnel observateur. Quant à nous, dans nos fonctions nous ne pouvons guère être utile à la science qu'en profitant des exploitations forestières, c'est-à-dire des dissections qui se pratiquent sur une grande échelle dans les coupes, pour analyser les maladies des arbres et en rechercher les causes. Or, peu après l'exploitation des arbres atteints de champignons qui les rongent en pleine vie, le mycélium dont la végétation est très active à la zone externe des tissus qu'il a tués, là où il entre dans les tissus sains, s'allonge là-même dans l'air sur la surface des sections transversales de ces arbres si l'air ambiant est doux et humide, et montre ainsi à nu l'agent meurtrier des tissus ligneux. Quand M. le docteur Mougeot aura eu l'occasion de faire cette observation, il sera convaincu comme nous. Il est d'autres cas où le pouvoir perforant et destructeur du mycélium des champignons parasites se montre d'une façon non moins frappante. Ainsi il y a une dizaine d'années, nous avons vu périr tous les ormes bordant la route de Marchiennes à Orchies (Nord). Le Collybia velutipes Curt. les avait envahis de la racine à la tête. Ses nombreux chapeaux jaunâtres étaient portés par des stipes prolongés en racine qui avaient percé d'une manière étonnante les tissus vivants des ormes pour faire épanouir à l'air les organes de fructification. Que de fois, près d'autres arbres morts ou mourants, la dissection des arbres

voisins paraissant pleins de vie et de santé, nous a montré le Rhizomorpha subcorticalis de l'Armillaria mellea Wahl (Agaricus mellus L.), pénétrant en éventail le cambium très sain de ces arbres, pour les tuer subitement ! Enfin sur les arbres atteints de Polypores parasites, la continuation de la dissection révèle toujours la blessure qui a permis au parasite de pénétrer dans le cœur de la tige.

M. le docteur Mougeot s'étonne de la rareté de la fructification du Polyporus sulfureus en présence de la fréquence de ce parasite à l'état de mycélium. Or c'est précisément à cause de cette si rare fructification que les anciens mycologues n'avaient pu suffisamment étudier, qu'ils avaient appelé *Xylostroma* tout mycélium abondamment développé en forme de membrane dans l'intérieur des arbres, tel que celui du Polyporus sulfureus, et qu'ils croyaient dépourvu de la faculté de reproduction par semences. Ce Polypore peut vivre ainsi un siècle sans fructifier, enfermé dans le cœur d'un chêne, après la cicatrisation externe des blessures qui l'ont laissé entrer. D'ailleurs, quand très rarement il fructifie, c'est alors avec une telle exubérance et en multipliant ses chapeaux fructifères, qu'il dissémine des millions de spores, c'est-à-dire suffisamment pour perpétuer dans un vaste rayon et pour un siècle une espèce aussi longévive. S'il fructifiait plus souvent, tous les chênes deviendraient sa proie dans les taillis sous futaie où la mode, une trop désastreuse mode, mutile à chaque révolution du taillis les arbres de futaie, pour les marquer en réserve et les élaguer d'une façon plus ou moins coquette. Dans les forêts élevées en futaie, si les chênes sont plus sains que dans celles traitées en taillis sous futaie, c'est surtout parce que, dans les premières, le forestier compte plus sur la nature pour soigner et élaguer les arbres, que sur la hache meurtrière de l'élagueur aux crampons acérés et les perfides miroirs du martelage.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

ESSAI

SUR UN

PATOIS VOSGIEN

(Uriménil, près Épinal)

« Combien de découvertes les patois, ces
« conservateurs de la tradition, ménagent-
« ils à la science, mais aussi combien est-il
« temps de les interroger ? »

Fr. BONNARDOT, *Document en patois lorrain* (*Romania* I, 1872, p. 339).

PHONÉTIQUE. — DEUXIÈME SECTION.

Traitement des lettres originaires. (Latin, roman, bas-latin ; germanique.)

Avant de présenter à nos chers collègues de la Société d'Émulation des Vosges la suite de notre travail, nous nous faisons un devoir et un plaisir à la fois de les remercier de leurs encouragements très-sympathiques. Notre dévoué Président, M. Gley, a bien voulu dans le compte-rendu de la dernière séance solennelle faire de notre *Essai* une appréciation trop bienveillante pour qu'elle ne nous détermine pas à redoubler d'efforts pour essayer de la mériter.

Nous remercions aussi nos savants compatriotes, MM. Lucien Adam, de Braux, Clesse, Cordelet, l'abbé Hingre, Jouve, Louis Lallement, docteur Leclerc, Thiriat, et MM. Bailly, professeur au lycée d'Orléans, François Bonnardot,

Fustel de Coulanges et surtout la *Romania* (1) dont les critiques éclairées ont la plus heureuse influence sur ces études que nous poursuivons.

Traitement des lettres originaires.

Peut-être semblera-t-il que l'étude du sort des lettres latines et autres aurait dû précéder celle des lettres dérivées ; mais l'étude de notre patois nous a paru exiger tout d'abord un inventaire des phonèmes, quelque incomplet qu'il puisse être du reste. A cet inventaire se rattachaient étroitement la notation des sons et la recherche de leur origine.

Sans guide d'aucune espèce d'ouvrage sur le patois dans cette partie de la phonétique, nous avons adopté le plan de Diez. Puisse la mémoire de cet illustre savant ne pas se troubler au trop pâle reflet de notre étude, si on ose la rapprocher des vifs rayons de ce soleil qui continue à nous éclairer tous !

I. Lettres latines (latin, roman, bas-latin.)

Voyelles.

L'accent tonique jouant un rôle prépondérant, nous examinerons séparément les voyelles accentuées et les voyelles atones.

CHAPITRE I.

Voyelles accentuées ou toniques.

Chacune des voyelles accentuées sera, autant qu'il sera

(1) Cette seconde partie de notre travail était terminée et la lecture fixée à notre séance du 15 février, quand je reçus obligeamment de M. l'éditeur Vieweg, dans la matinée, la feuille d'impression contenant l'appréciation de la *Romania*. Il ne me sera donc possible de profiter des sages conseils de cette savante *Revue* que pour la suite de mes travaux.

nécessaire, étudiée selon sa quantité (voyelle longue ou brève) et sa position (voyelle longue par position).

A.

La position latine laisse plus souvent qu'en français l'*a* intact : *âpe* arbre arbor, *bâpe* barbe, *bolance* balance ; *châ* viande carnem (1), *châche* charge (mais on a le verbe *chaigé*), *odiand* gland, *pânè* balayer (sans doute pannus), *pâx* paix, *piante* plaindre, *pianté* planter, *pât* part.

Mais généralement elle assourdit ce son. Le cas de beaucoup le plus fréquent est l'*ai* lorrain du bourguignon que nous connaissons déjà. *Aiffouaige* affouage (affocare) en offre un double exemple. Cette déviation provient aussi de l'*a* accentué proprement dit (2). Elle comprend tout à la fois et l'adoucissement de mots français correspondants et l'assourdissement de beaucoup d'autres : *aich'tè* acheter adcaptare, *baitte* battre lat. vulg. battuere, *brais* bras et son dérivé *braissie* brassée, *chaigé* charger, *chaisse* sac saccus, *chainche* échange, *daimaige* dommage, *d'vaitèye* tablier (de et ante), *ètrain* paille stramen, *maigé* manger, *mainche* manche, (man'ca) *Maitheuye* Mathieu Mathaeus, *lai saint Maitïn* la saint Martin, *Dommaitïn* Dommartin, *paissè* passer, *piaice* place platea, *qoaitte* quatre quattuor, *trait* poutre trabs, v.-fr. tref, *vaiche* vache vacca, *woèyaige* voyage, lat. vulg. viat'cum.

Elle se constate également devant les nasales (3) : *hermain* hier heri mane, *raine* grenouille rana et son composé *Chant'raine* Chanteraine, lieudit. Mais on a *pianté* planter, *chanté* chanter et quelques autres.

(1) Dès 1317, on trouve *chaus*. *Charte d'affranchissement de la ville de Châtel*. Lepage et Charton, *Statistique des Vosges*, II, p. 109, col. 1.

(2) Le groupe *ai* s'est accentué *ái*, d'où plus tard *á* (*i*), puis *á*, *â* seul comme nous le verrons tout à l'heure devant certaines lettres, notamment devant *r*.

(3) Diez I, 182 dit : « En français a devant *m* et *n* se change en *ai* : *aime*, *pain* ». Mais on a aussi *changer*, *chanter*, *manche*, *manger*, *planter* et une foule d'autres).

Mais si l'*a* est suivi de *r* il se conserve pur, contrairement au français : *Aches* Arches Arca Archia, *âr* air, *ârie* airée, quantité de gerbes à battre *aera d'après Littré, area d'après Tissot, *brâre* pleurer bragire (comparez le français braire), *contrâre* contraire et tous les adjectifs *arius*, *Domas* Damas, Domnus Medardus, Dommar, Dommard, et Dommars, *mâre* maire, *pâre* paire, *trâre* traire. L'*s* sifflante parait avoir la même influence, *bâhé* baiser basiare (1).

Toutefois on a *tiaihh* clair dont l'*r* a disparu, et la diphtongue *èye* dans *premèye* premier, *derrèye* dernier, dans la finale desquels on constate la même chute.

Vient ensuite, moins fréquemment toutefois, *au*, qui est dû pour la plus grande partie à la résolution de l'*l*. Nous le retrouverons sous cette dernière lettre.

Puis sa voisine l'aboyante ou résonnante *au* : *nau* auge que nous rattachons à navem, v.-fr. nef.

Quand il est final, ou devant une consonne muette, il donne *è*. A cette dérivation se rattache une catégorie importante des verbes de la première conjugaison latine *aimè* aimer, *chantè* chanter, *piantè* planter, *kiboulè* renverser, *hhaittè* gratter (se dit surtout des poules et quelques fois au figuré), *wortè* aller et venir, etc., etc.

On peut rapprocher 1° *é* fermé allongé : *qué* quel qualem, *té* tel talem, *chanté* chanteau ; 2° *é* fermé bref : *gré* regrettant le pays, *séfe* sève sapa, *chiéfe* chèvre capra, *Saint-Éfe* Saint-Epvre, *pére, mére*. On a aussi *pére* en rouchi. (Diez I, p. 119). 3° Et enfin *è* : *prè* pré pratum, *tiè* clef clavem ; et même *eu* dans *feumine* famine et son dérivé *aiffeumè* affamé.

La diphtongaison au moyen de l'*i* préposé se constate dans *chiéfe* chèvre capra, *trâtié* traiter, picard moderne *traitier* cité par Diez I, p. 107 ; *piâtié* plaider, *r'wâtié* regarder, *brétié* taquiner, cpr, ancien dialecte français *chier* cher, *chiez* chez, *brisier* briser, *laissier* laisser, cités par Diez I, p. 119. Le

(1) La forme dialectale qui se rapproche le plus de la nôtre est le wallon *bâhi*. Le namurois donne *bauji*.

même auteur remarque aussi cette diphthongaison en rouchi devant plusieurs consonnes : *biess* bête, *viersé* verser.

En suivant l'échelle des voyelles buccales on trouve ensuite quelques exemples d'*ò* : *Ochottes* Archettes Arculae, *mòçon* maçon, roman maciones dans le *Glossaire de Reichenau* cité par Loiseau p. 52, *mòton* menton, et *tòlon* talon du roman du *Glossaire de Cassel* cité par Loiseau p. 53 ; *rò* dans *Lo Haut dó Rò* Le Haut du Rang, orthographié par l'État major français Haut Durand ;

D'*ô* : *ekhôle* échelle scala, *ôle* aile, *pôle* pelle pala.

Et enfin la diphthongue ouverte *oè* qui se prononce *ouè* : *aimoèkh* amer, amarus, ou son homophone (français) *oi* : *Girauwoid* Girauvoid, lieudit Gérardi vadum ; *Woid d'Couône* Void de Cône, section D, cadastre de Raon ; *Woid d'Girancout* Void de Girancourt, section D du cadastre de cette commune ; *Woid d'lai Bûre.* Void de la Bure.

Et la diphthongue fermée *oé* : *foéfe* fève faba, *èpoéce* moment, durée, sans doute de spatium (1).

E.

E long reste rarement intact : il ne parait avoir survécu que dans les noms de lieu : *Lo Boulet,* lieudit, section C, cadastre de 1812, gallo-romain betuletum (d'après Cocheris p. 40), *lo Chènet* le Chenet, lieudit, section A, au IX[e] siècle

(1) Comparez Vagney : *eipouauce* espace, moment, donné par M. Petin ; Le Tholy *opouesse* (Adam 273) ; Ventron *epouosse* espace de temps (Valroff). N'est-ce pas le même mot qui se trouve aussi dans ces vers de M. Pottier :

Non préyo Dey' que lè santé
De tertote èn' si bôn' famille
Dirèss bôn peç.

Nous prions Dieu que la santé
De toute une si bonne famille
Dure (un) bon moment (longtemps).

Nous disons familièrement : Je vous ai attendu un bon moment.

chaneius (cité par Cocheris p. 190). Il s'assourdit dans *me* (prononcé meu) moi, régime direct, *lâye-me* laisse-moi.

En général il se transforme en *o* diversement accentué. Le mot *moronde* goûter merenda donne un double exemple de la permutation.

L'*ò* long ouvert paraît la déviation la plus fréquente : *fòme* femme femina, *coairôme* carême, quadragesima.

L'*ó* long fermé suit presque immédiatement : *tôle* toile tela, *ètôle* étoile stellam, *tros* devant la consonne, *troh* devant la voyelle, *trohh* (absolument) trois tres, *chandôle* chandelle candela.

Puis l'*ò* bref ouvert : *jé cròs* je crois credo, *sò* soir serus, *Fontenò* Fontenoy-le-Chateau Fontanetum Xe siècle, *ló rò* le roi regem.

On constate ensuite les diphthongues *oè*, *oé*, formées par la diphthongue *ou* préposée : *Lo Chormoé* Le Charmois, lieudit, section C, cadastre de 1812, Carpinetum, *aiwoé* avoir habere, *aiwoène* avoine avena, *s'coéhé* se taire (quietus), *douè* devoir debere, *moés* mois mensis, *woène* veine vena.

Les exemples suivants présentent la diphthongue mouillée : *crôye* craie creta, *hheuye* suif sebum, *pèye* pis pectus, *pèye* pis pejus, *tòyotte* taie (diminutif se rattachant au simple theca).

L'*i* est aussi rare qu'en français : *berbis* brebis vervexem, *raisin* et *pussin* (prononcez *in* et non pas ain) raisin, poussin racemus, pullicenus.

L'*E* bref donne généralement la diphthongaison simple au moyen de l'*i* préposé : *fié* fâché, acception dérivée, croyons-nous, de ferus, *fiéhh* amer aigre ferus, *je tiés* je tiens teneo, *je viés* je viens venio, *viéx* vieux vetus.

Ce mouillement ne se remarque pas dans *meux* mieux melius, où le français l'a conservé.

On trouve une autre diphthongue dans *dèyhh* dix decem.

L'*e* s'est conservé dans *hermain* hier heri (mane). Mais il n'est plus qu'euphonique dans *geòlè* geler (gelu) et aidé par la contraction des syllabes finales, il a produit l'*ô* aboyant ou résonnant dans *môlle* moëlle medulla.

On trouve aussi comme pour l'*e* long la diphthongue *oé* qui provient du groupe roman *oi* accentué *ói* : *saiwoé* savoir sapere (1). C'est un affaiblissement en comparaison de la forme française, qui est plus ouverte.

E en position donne généralement l'*é* fermé un peu trainard que nous avons noté *ée* : *pée* peau, *lâcée* lait lactellum. M. Bonnardot, notre savant compatriote, ayant bien voulu nous faire observer que cette notation *ée* convenait peu pour les noms masculins, nous supprimons pour ceux-ci l'*e* final.

On trouve aussi l'*ò* bref : *tòt* toit, *douò* vers devers (2), l'*oé* : *poétro* poitrail pectorale, *Les Woéfes* Les Voivres Vepres, *woétûre* voiture vectura. Mais un des cas les plus curieux de la permutation de cette lettre est dû à sa position devant *r*. Cette liquide l'attire à l'*a* franc et ouvert, qui reste pur ou est précédé de l'*i* : *A* franc : *âr* air aer, *gâre* guerre, *hâpe* herbe herba, *lohâte* lézard lacerta, *châche* charge, (*carricare) *pâte* perte (perditus), *târe* terre terra. L'*l*, autre liquide, exerce la même influence : *Lai Chaipâle* La Chapelle Capella, *bâle* belle bella, *novâle* nouvelle (novella). *IA* est plus fréquent : *ciâ* cerf-volant cervus, *èviâ* envers inversus, *miâle* merle mer[u]la, *niâ* nerf nervus, *viâ* ver vermis. On le retrouve aussi dans quelques formes avoisinant Uriménil : *piâte* perte, *tiâre* terre, *liâre* lierre, et à Uriménil devant d'autres lettres que l'*r* : *Tiâné* Étienne, *Ez Champs Tiâne* Aux Champs Étienne, lieudit, section A, cadastre 1812. Cependant on trouve exceptionnellement l'*o* : *chorrue* charrue carruca, *chòrié* conduire le fumier *carricare.

La conservation de l'*e* devant *r* est rare. On le retrouve cependant dans *ténié* éternuer sternuere, et il devrait étymologiquement reparaître dans *merché* marché mercatus ; mais pour ne pas trop nous écarter du français nous écrivons *mairché* sans nous préoccuper de la priorité du patois ou du français dans cet exemple.

(1) Note de M. Bonnardot.

(2) La diphthongue *ou* qui précède l'*ò* nous semble venir du *v* de versus. Voir plus bas le traitement du *v* = *w* prononcé *ou*.

Devant le groupe *nt* il donne l'*ò* bref ouvert : *fiotte* confiance fidentia (1), *geot* homme ou femme pris dans le sens indéterminé du latin homo, sans acceptation de collectivité, gentem ; *ç'ost ène boène geot*, c'est une bonne personne, *âhémot* aisément et tous les adverbes en *mot* = mente latin = ment français.

I

I long se conserve : *mie* pas, négation mica, *pilè* piétiner broyer (pila), *fi* fil filum, *geoti* sage gentilis, *siot* si (en tutoiement) sic est, réplique affirmative contradictoire, *tó-ci* ici et *pouòhhi* par ici hic, *bòtié* baptiser. Il se diphthongue dans *hheuyé* siffler sibilare, *veine* vigne vitis. Toutefois il dérive en *o* bref ouvert dans *fròd* froid frigidus, et en *ô* long fermé au féminin *frôte* froide.

Dans les mots dérivés de l'*i* bref et de l'*i* en position on remarque la prédominance de l'*o* pur, diversement accentué, ou réuni à d'autres voyelles buccales avec lesquelles il forme diphthongue.

I bref a plus souffert que l'*I* long, toutefois il se conserve dans *ehhi* essieu axis, mais sa forme principale est *oé* prononcé *oué* : *boère* boire bibere, *foés* fois vices, *moés* moins minus, *poé* poil pilus, *poéx* poix picem, *poére* poire pirum, *je woés* je vois video. *I* bref donne ensuite *ò* ouvert : *sò* sans sine (comparez l'italien archaïque *sen*. Diez, *Gramm. I*, p. 145), *s'nò* sans, non suivi de régime : *é r'viét s'no* il revient sans (l'objet, la chose désirée) ; *wohh* vert viridis, *vosse* vesce vicia, *rò* roide rigidus, *sò* soif sitis, *çonte* cendre cinerem, *piòyé* plier plicare, *sònnè* sembler simulare.

Puis l'*ô* long : *nôge nôche* neige nivem, *vôf vôfe* veuf veuve viduus vidua ; l'*é* fermé long : *èlére* choisir trier eligere ; les diphthongues *oèye* : *Lai woèye d'Mir'cout* la voie de Mirecourt, *j'té en woèye* jeter (littér. jeter sur la voie) ; *ôye* : *dôye* doigt

(1) *Fiantey*, charte de février 1303 de Jean, sire de Joinville, citée par Léon Germain dans le *Journal* de la Société d'archéologie lorraine, septembre et octobre 1879. Ventron *fiatte* (familier).

digitus, *òrôye* oreille auricula, *morvôye* merveille mirabilia (1), *òye* : *fròyé* frayer (en parlant du poisson) fricare ; *éye* : *téyé* tiller (tilia) ; enfin *ée* et *é* fermé allongé *ètrée* étrille strigilis, *sé* seau situla, et la diphthongue lorraine *ei neir* noir niger.

I en position a passé à l'*ò* bref ouvert *cròte* crête crista, *Françoi* François Franciscus, *lòte* lettre littera, *motte* mettre mittere, *lonque longue* langue lingua, *chosse* sec siccus, *sonque* dépareillé singulus, *dètrot*, grincheux, de mauvaise humeur, que nous croyons se rapporter à *destrictus* severus, non solutus et lenis, ainsi rappelé dans du Cange. Cet *ò* reçoit parfois le choc de l'*ou* précédent : *pouòhhé* pêcher piscari. Il passe à l'*ô* long fermé *wôge*, *wôche*, verge, virga, *vôre* verre vitrum ; il pousse sa marche jusqu'à la diphthongue sourde *ou* : *pouhhon* poisson piscem ; puis retournant en quelque sorte sur ses pas, il ressaisit le son pur de l'*a*, mais précédé de la diphthongue *ou* : *woâche* pervenche vinca.

Remarque. L'*i* peut précéder les voyelles et les diphthongues. Nous en avons déjà vu beaucoup d'exemples. En ce dernier cas, il forme une triphthongue à proprement parler, *r'linquié* nid abandonné par les oiseaux.

Diez I, 117 remarque d'après Corblet le même phénomène dans le patois picard moderne, *biel*, *trattier*, *biau*, *coutiau*.

O

Cette lettre s'est généralement diphthonguée en *eu*, *eu* simple, mouillé en *euye* ou par le choc de l'*i* précédent en *ieu*. Les formes *ò*, *ou*, *è* sont moins fréquentes.

Diphthongaison simple. Nous ne distinguerons pas la quantité, qui nous a paru à peu près sans influence sur cette lettre dans nos diphthongaisons patoises. *Aiveule* aveugle *aboculus (d'après Diez I, 150) ; *chévreu* chevreuil capreolus, *keure* cuire coquere, *meuri* mourir mori (mais on a l'indicatif présent *jé mieu* à côté de *jé meurs* et au participe

(1) Villehardouin donne déjà mervoille. *Arrivée à Constantinople*, citée par Loiseau, p. 121.

passé *mouôt* mort), *lai Meusèle* la Moselle Mosella, *l'œu* l'œil, *les œux* les yeux, *peupier* peuplier populus.

Diphthongaison mouillée en *euye*. *Auj'd'heuye* aujourd'hui, *feuye* feu focus, *jeuye* jeu jocus, *keuye* cuit (mais on a le féminin *keute* cuite), *leuye* lieu locus, *meuye* muid modium, *reuye* roue rota (1), *peuye des fâyes* puy des fées lieudit S^on C du cadast. 1812, il a été orthographié à tort « puits » parce que ce dernier mot donne exactement le même son patois et le même son français et que l'homophone patois *peuye* signifiant puits était sans doute le seul connu du géomètre (2).

L'*O* en position est en général traité comme l'*o* long et l'*o* bref : il donne habituellement *eu*, moins fréquemment *ieu* et plus rarement encore la diphthongue mouillée proprement dite *euye*.

1. *breuchi* cruche broccæ broche d'après Littré, v° Broc, *eudon* tâche ordo (3), *euhhe* porte ostium (4), *fieuké* flot de ruban, grappe de fruits, sans doute du diminutif flocculus, de Pline, ou plutôt d'un bas-latin floccellus, *heût* huit octo et *peu* et puis post (5), *keutée* curtille chortem (6).

(1) Nous avons observé à Cornimont que cette diphthongue déjà mouillée dans sa finale reçoit encore le choc d'un *i* initial dans la forme *rieuye* qu'ont bien voulu nous envoyer deux zélés correspondants, MM. Clément et Valrof.

(2) Ces courtes observations et d'autres analogues se trouveront plus développées dans un travail spécial que nous avons commencé sur les lieux dits des Vosges.

(3) Doubs, Haute-Saône et Jura *ourdon, oudon, oudion*, rangs de pieds de vigne (Dartois). Les Fourgs *oudon* longueur de sillon (Tissot) Berry *ordon* (Jaubert), Doubs *ordon, ourdon* (Beauquier), Ramerupt, Aube *ordon*, tâche limitée, marquée, ordonnée (Thévenot).

(4) L'italien, l'espagnol et le provençal ont pris l'*u* qui se prononce *ou* et le français *uis* : huis.

(5) Pois dans la *Vie de S. Léger*, édit. Gaston Pâris 1871, strophe III, 1er vers, et strophe VII, dernier vers.

(6) Nous croyons pouvoir établir une différence entre les latins *cohors*, *chors* et *cors* basse-cour qui ont donné directement, croyons-nous, le français vulgaire local « curtille » (que Littré ne donne pas), et les **curtis, cortis*, qui ont donné le patois *cout* quelquefois *cot*, et qui forment le second des mots composant les noms de ville et de village et que nous retrouverons plus tard sans la lettre U.

2. *ieu* : *jé pieux* je peux possum, *fieu* hors dehors fors (1).
3. *Euye* : *neuye* nuit noctem.

Il s'est maintenu dans *couôde* corde (à côté de *coud'lè* cordeler et *coudré* cordeau), *flocon* flacon floccus (2), *tôte tôde* tordre et sans doute aussi *son* sommeil.

Enfin nous avons l'*ô* résonnant dans *cô* cou collum, *côte* côte costa, *fôsse* fosse fossa, *ôs* os ossum.

Nous venons de voir l'assourdissement de l'*o* en *ou* dans *coudré* et *coud'lè*. On peut ajouter *toudot* tortoir et *toudon* pièce de linge lavé à tordre, qui se rapportent tous deux au latin torquere.

Lorsque l'*o* long s'est maintenu, c'est avec des quantités et des qualités phonétiques diverses : *knòhhe* connaître, *nós* nous, *vós* vous, *pònre* pondre ponere, *nò* nom nomen, *ròhon* raison rationem, *tórtót* tout totus, *tórtus* tous toti, *hôle* huile oleum ; *ô* aboyant ou résonnant : *dôs* dos dorsum. Remarquons que cet *ô* résonnant tire aussi son origine de l'*o* bref : *côhhé* couvercle cooperculum, *ècôle* école schola.

Mais que l'*o* soit bref ou long, la diphthongaison en *ou* est moins fréquente : *âcrou* aigreur latin vulgaire acror (Fulgent. in Diez I, p. 4), *flou* fleur de farine florem, *èpouh'nè* empoisonner (potio), *houre* heure ; *noud* nœud nodus et son verbe *nouè* ; *pou* pour pro, et tous les adjectifs en *osus* latin = *eux* français : *diôrioux* glorieux ; comme exemples d'*o* bref citons *fouyotte* feuille, forme diminutive mais à signification simple folium, *voulè* voler volare.

Enfin l'*o* long a encore donné l'*è* ouvert *pouohhène* personne persona, et la diphthongue particulière *oé*, *oè* dans *boé* bon et *boén* devant la voyelle, *in boén hôme* ; *boène* bonne qui rap-

(1) Dès le X[e] siècle *fœrs*, dans le Fragment de Valenciennes, ligne 16 de l'édit. Loiseau, p. 64. Cet auteur dit p. 68 : « On le prononçait *feur*, comme *œ* dans *œuvre*, *œuf*. »

(2) Dans *flocon* l'*o* s'est maintenu intact : l'*i* précédent appartient au groupe mouillé *fl* = *fl* français et latin. Voir la 1[re] section de notre *Phonétique*, p. 296, dans nos *Annales* 1882. ou 36 du tirage à part.

pellent l'italien et l'espagnol *buono* et *bueno* et le vieux français *boen*, *boin*. Cette dernière forme existe encore dans la locution *boèn Joson* littér. bon Joseph.

Nous croyons pouvoir ajouter l'adverbe *auprême* seulement, à l'instant, qui se rattache, pensons-nous, au superlatif *prox'mus* vieux français *proisme*. Nous y reviendrons dans notre *Dictionnaire*.

Il disparaît fréquemment, comme d'autres voyelles du reste : *s'ló* soleil, *c'mòt* comment quomodo, *k'nòhhe* connaître.

On trouve quelques exemples en *ieu* : *ieu* œuf ovum, *nieuf* neuf novem, et d'*o* bref : *bieu* bœuf, *dieu* deuil dolium dans cordolium, *jé ieux* je veux volo, *mieûle* meule mola, *é mieut* il meurt (forme exceptionnelle), *é pieut* il peut potest.

U.

L'*u* long est une des rares voyelles buccales qui ait conservé généralement sa forme originaire. Le français l'a moins épargnée : *Buhon* buse buteo, *condûre* conduire (ducere), *dèjunè* déjeuner, dîner et le simple *junè* jeuner (jejunium), *duhh* dur, *julet* juillet julius, *jün* juin junius, *maivu* mûr maturus, *muhh* mur murus, *raivuhè* aiguiser (acutus), *r'lûre* reluire lucere.

La forme *eu* est un peu moins fréquente : *heûche* huche *hutica, *je feus* je fus fui, *pèteu* trou et son verbe *pèteuhè* trouer (pertusum), v.-fr. pertuis.

On trouve encore quelques formes en *ou* : *souè* suer sudare, *nouâye* nuée nubes, *coûsse* coudre que nous rattachons à *cusire, altération de consuere (Gl. Isid.) Cfr. ital. *cucire*, val. *cose*, esp. *cusir*, *coser*, pr. *cóser*, (Diez I, p. 33).

Les formes habituelles de l'*u* bref devant la consonne simple sont *eu* et *euye* : *creuye* croix crucem, *keugnot* coin et son verbe *gueugnè* qui se rattache aussi, croyons-nous, à cuneus, *neujôle* noix nucem, *pieuche pieuge* pluie pluvia (1),

(1) Ici même observation pour l'*i* de *pieuge* que pour la même lettre dans *flocon*. Voy. ci-dessus.

peuye puits puteus, *pieumè* plumer et son composé *dèpieumè* (pluma).

L'*o* bref fermé est un peu moins fréquent : *còvè* couver et son substantif *còvrosse* couveuse (cubare), *cotrè* coude cubitus, *dòtè* craindre dubitare, *sò* son suus suum, *tò* ton tuus tuum.

La forme *ê* ou *ei* est plus rare : *jêne jeine* jeune juvenem, *pième* plume pluma (1).

Les formes de l'*u* en position présentent plus de variété. Au premier rang on rencontre l'*o* adopté par notre patois, qui mieux que le français a conservé l'ancien usage roman et la forme du latin archaïque : *gotte* goutte gutta et ses nombreux composés désignant les lieux dits, *Cormangotte* Cormangoutte, *Virôgotte* Viragoutte, *Maitiongotte* Matillongoutte, cadast. d'Uriménil, section A, *Tiargotte* Clairgoutte, section C, cadastre d'Uzemain 1812 ; Cpr l'italien *gotta* et le provençal *gota* ; *dzos* sous dessous subtus ; *got* goût gustus, *ès consentot* ils consentent consentiunt, latin archaïque consentiont ; *piomb* plomb plumbus (2), *rox rosse* roux rousse cfr. l'italien rosso ; *soffe* soufre, ital. zolfo.

Viennent ensuite dans l'ordre de décroissance *ouo* : *fouô* four furnus ; *eu : jeute* juste, *beûlè* bouillonner et *beulie* bouillie (bullire), *deûte* tanière (sans doute ductum. Comparez les français duite, réduit, redoute), *feûne* foine fouine (fourche à trois dents), *treute* truite *tructa ; *Keutiotte* La Curtillotte lieudit, diminutif de *Keutée* Curtille (curtis), *beurtè* ancien blutoir de moulin que nous croyons pouvoir rattacher à bur [a] tellum ; *ei* : *jeinte* atteler (joindre) les bœufs jungere ; *i : bis* buis buxus, *inque ingue* ongle ungula et son diminutif *inguiotte* ; *oè : boèche* bouche *bucca, *poè* poing pugnus ; *ou* : *khoudè* sourd surdus, *mout* beaucoup (anc. franç. moult), multum ; *souffri* souffrir sufferre, *toutè* gâteau, roman turtam tourte, patisserie (3), *pouhhè* cochon, du roman purcelli (cité

(1) Même observation pour l'*i* que pour *fiocon* et *pieuge*.

(2) Même observation pour cet *i* que pour ceux de *fiocon, pieuge et pième*.

(3) Cité par Loiseau p. 52, d'après le *Glossaire* de Reichenau. *Archives de Lorraine* : « Le munier du moulin de Chastel doit un denier obolle et un tourteau. » Lepage et Charton, Statistique des Vosges, II, p. 112, col. 1.

par le même auteur d'après le *Glossaire* de Cassel). Il sonne aussi *ou* dans *qoaitte* quatre comme dans le rouchi *koatt* (cité par Diez I, p. 120) ; *ô et ôye* résonnants : *bôle* boule (quelque peu exotique), *dôye* double duplex.

Il persiste rarement : on le trouve cependant dans *frut* fruit et ses composés *dèfrut* vivre, nourriture, pension (anc. franç. défruit) et *défrutè* défruiter ; *condut* conduit (ductus).

Y.

C'est *ouó* qu'on rencontre habituellement : *bouóhhe* bourse byrsa *bursa. Plus rarement *oé* : *boéte* boite pyxida et *buxida, et *o* : *polieuye* serpolet serpyllum.

Diphthongues.

Bien qu'elles soient peu communes, surtout en latin, nous avons pu cependant noter quelques formes intéressantes.

Æ et Œ.

Æ et Œ dérivent généralement en *oé* = *oué* : *quoére* chercher quærere, *foé* foin fœnum. Cette dernière, *œ*, donne moins fréquemment *ô* : *fôme* femme fœmina.

AU.

L'AU latin se conserve soit sous sa forme primitive, soit sous les formes homophones *o*, *ô*, ce dernier résonnant : *tauré* taureau taurus, *òrôye* oreille auricula, *ôyi* entendre (ouïr) *ôyu* audire. Nous croyons que l'*y* qui engendre le mouillement est dû à la contraction du vocable ou à la chute de la dentale *d*, et semble faire l'effet d'une semi-voyelle euphonique. Elle appartient peut-être à la seconde syllabe.

On peut remarquer le *v* dans le portugais *ouvir*, ainsi que la forme *oyant* usitée dès le XIe siècle et conservée dans l'expression juridique *oyant-compte*. Comparons aussi nos formes actuelles *voyant voyons* et les autres analogues, et cette observation de Diez *Gramm.* I, p. 166 : « Ne faut-il pas ranger dans cette loi (production de l'*i* consonne par la voyelle *i* qui le précède) le français moderne *y* dans la plupart des cas ? Rapprochons encore l'espagnol *suyo, tuyo, arguyo* ». Bopp *Gr. comp.* tr. Bréal, *Ibid. note*, fait observer qu' « en sanscrit *y* (c'est à dire *j*) est inséré quelquefois comme liaison euphonique entre deux voyelles ».

Reprenons la suite de nos exemples : *nôsè* oser audere ; *ô* dans *ôye* oie bas-latin et roman auca, *chô* chou caulis, *pô* peu paucus, *rôté* ôter *haustare (d'après Diez et Scheler), *tiôre* fermer (clore) claudere.

Ou se rencontre parfois comme en français : *olouotte* alouette alauda (latinisé) ; *vou bié* ou, ou bien aut.

Une forme curieuse est la diphthongue *ay* : *aibayé* aboyer a, baubari.

EU.

EU a donné *i* : *rhime* rhume et le participe passé *erhimè* enrhumé employé adjectivement. ainsi que l'*o* dans *rhomâtisse* rhumatisme rheuma. cf. l'espagnol *romadizo*.

OI roman.

Le groupe roman *oi* accentué *ói* a donné l'*ô* long *ètôle* étoile d'où plus tard *ó* (*i*) puis *ô* seulement. (Note de M. Bonnardot). On trouve la diphthongue *EI* : *esteile*, dans *Li cumpoz Philippe de Thaun* édit. du docteur Ed. Mall, Strasbourg 1873, ...e vers (cité par Loiseau Hist. de la litt. franç. 1882 p. 115).

UI

Enfin UI a donné l'*eu* : *jé feus* je fus fui. Remarquons

d'une façon générale que la forme *eu* correspond presque toujours à la diphthongue française *ui*.

CHAPITRE II

Voyelles non accentuées ou atones.

Notre guide habituel en ces matières délicates, dont les principes sont pour la première fois, à notre connaissance du moins, appliqués dans cette monographie à l'étude difficile des patois, Diez *Gramm.* I p. 160, remarque fort judicieusement que les voyelles atones sont soumises aux métamorphoses les plus diverses. Nous pourrions ajouter que ces voyelles non accentuées ne se retrouvent même pas toujours sous une forme quelconque, mais que dans le patois de notre pays natal elles ont disparu sous les efforts d'une condensation de formes, ou de ce que l'on pourrait appeler d'une façon très générale la contraction. Ajoutons la nécessité de la rapidité du langage qui, n'étant que parlé, exige, plus que le langage écrit, une grande légèreté d'expression et une sévère précision de syntaxe.

L'illustre philologue rappelé plus haut consacre quelques observations à l'étude de la voyelle atone : 1° lorsqu'elle avoisine une consonne ; 2° lorsqu'elle forme hiatus avec une autre voyelle.

Sans entrer dans des développements qui pourraient peut-être paraître hors d'importance avec le sujet, nous allons rapidement toutefois passer en revue les cas les plus intéressants, en suivant la division indiquée ci-dessus.

I. *Voyelles non accentuées, voisines d'une consonne.*

1. Voyons d'abord les cas où la voyelle précède la tonique. Nous nous bornerons aux métamorphoses et aux chutes. Ces dernières sont fréquentes. A se transforme en *o* : *lohâte* lézard lacerta. Il tombe dans *boutique* apotheca.

E tombe dans *d'main* demain, de mane, *ç'rihèye* cerisier cerasus, *ç'rîkhe* cerise cerasum, *f'nète* fenêtre fenestra. Il se transforme en *o* *joloux* jaloux zelosus ; en *ô* aboyant dans *môlle* moëlle medulla ; en *oé* dans *moéyou* meilleur meliorem ; *oué* dans *doué* devoir debere.

I en *ein* dans *leincieu* (un des rares exemples de la prononciation à la française) linceuil linteolum, même en *o*, *bolance* balance bilancem, *morwôye* merveille mirabilia, et en *au*, *sauvaige sauvaiche* sauvage silvaticus.

O en *eu* : *keuyé* cuiller cochlearia, *meulîn* moulin molina.

U tombe dans *g'nôfe* genevrier juniperus.

AU se transforme en *ou* : *ouhé* oiseau aucella, et *ô* : *ôyï* ouïr audire.

2. La voyelle qui suit la tonique tombe d'ordinaire : *chaud* calidus, *œu* œil, *çòke* cercle circulus, *her* dans le composé seul usité *hermain* hier heri, *bié* bien. On peut rattacher à la même origine les cas fort nombreux qui sont dus à la force plastique si féconde de la flexion et qui rentrent dans la Grammaire proprement dite. C'est là que nous donnerons les développements que comporte cet intéressant sujet.

CHAPITRE III

Voyelles non accentuées formant hiatus

1. Hiatus originaire.

Se détruit par contraction : *pieure* pleuvoir pluere, ou en remplaçant par *e* la voyelle conservée *fée* fille filia, *pieuche* pluie pluvia.

Si l'accent ne porte pas sur la première syllabe, l'hiatus disparait plus facilement.

(*a*) Contraction *au* ail allium, *ba* baiser basium et le verbe *bihé* baiser, *campaine* campagne campania, *contrâre* contraire contrarius, *diôre* vanité (gloire) gloria, *fé* fils, *hôle* huile oleum, *meux* mieux melius, *rohon* raison rationem, *foçon*

façon factionem, *piaice* place platea, *brais* bras brachium, *jó* jour diurnum, *râ* rais radius, *ôge*, *ôche* orge hordeum, *l'hhîve* lessive lixivia, *veîne* vigne vinea.

(*b*) Mouillement patois *dèrèye* dernier, *l'gèye* léger fictif leviarus, *heuye* dans l'indécomposable *auj'd'heuye* aujourd'hui, *paye* (rare) paille palea, *premèye* premier primarius, *prèye* prix pretium, *peuye* puteus, *Lo Peuye des Fayes* Le Puy des Fées Podium... *meuye* muid modius, *veuye* vide viduus v.-fr. vuide.

2. Hiatus de composition

C'est l'élision qui le fait disparaître habituellement. *Dèvant d'vant* devant de ab ante, *raiv'sotte* fantaisie lubie, retour aux premières joies du mariage.(1) et son verbe *raivisè* raviser, et d'une manière générale les mots plus nombreux qu'en français qui commencent par *r* suivie d'une voyelle, et qui n'ont pour la plupart de cette forme réduplicative que l'apparence, le simple n'existant pas : *raibriquè* faire de pièces et de morceaux de nature ou de couleur différentes, *raicusè* moucharder, *raikeugnè* se retirer, se crisper, s'amoindrir, *raich'vi* achever, *raidôsé* amasser, *raifeulè* perdre la tête, *raijoutè* ajouter, *raikouè* sauver, épargner, *raivaudè* marchander, débattre un prix, *raivuhé* aiguiser, *raicripotè* ratatiné, recoquevillé, *raiffilotte* pierre à aiguiser etc.

Toutefois nous avons aussi des lettres de liaison. Quelques unes ont été citées déjà p. 297 (37 du tirage à part). Ajoutons les cas analogues du français *filouté* filouter, *numéroté* numéroter, etc.

3. Hiatus dû à la disparition de la consonne

Dans ce cas l'hiatus se supprime ordinairement. Nous choisissons dans les exemples de Diez I p. 175 *âge*, *rond*, *sûr* également employés par notre patois ; ajoutons *rôle* rôle et

(1) Littré donne ravisement.

vé veau. Le même auteur cite comme exemple de lettres intercalaires emblaver qui donne *emblavè*. Nous ajoutons *poèyu* pouvoir, dans lequel s'est introduit l'*y* semi-voyelle et *crèyu* cru participe passé de *creire* croire.

RÉCAPITULATION

Bien que la distinction des voyelles originaires en voyelles accentuées et en voyelles atones nous ait été d'un grand secours, il serait difficile cependant d'en tirèr une règle générale pour l'ensemble des voyelles. Si en effet l'accent protège la quantité de ces voyelles, il n'en protège pas toujours la qualité. On a pu remarquer en effet que non seulement la diphthongue persiste mais qu'elle est tout particulièrement favorisée dans notre idiome populaire et qu'elle doit sa naissance même à une voyelle simple.

L'*a* notamment s'adoucit bien plus qu'en français en *ai* (= *e*).

On a remarqué surtout une espèce de diphthongue composée que nous croyons propre au patois, et qui s'est formée d'un *o* préposé ayant à lui seul la valeur de la diphthongue *ou* : *boère* boire, *coâre* carre, *woâ* (= ouâ) voir, *douè* devoir, *qoaitte* quatre, *aimoèhhe* amer, *foève* fève.

Une autre diphthongue analogue, mais moins rare dans les langues romanes, doit sa naissance à l'*i* : *chié* chien, *chiéfe* chèvre, *liéfe* lièvre. Elle était, on le sait, fort fréquente dans l'ancien français et notamment dans la langue d'oïl.

Nous croyons utile de donner ici un tableau indiquant la série des transformations des voyelles et des diphthongues originaires. Nous plaçons au premier rang la forme la plus fréquente : les autres suivent une gradation descendante de rareté. Toutefois ce classement relatif nous paraissant fort délicat ne doit pas être considéré comme d'une rigoureuse exactitude.

A	ai, é ; a, au, ô, ò ; oé, oi, oè, é, èye, ié.
E long	ô, ò, oè, oé ; èye, i, ié.
bref	é, ié, èy, ò.
en position	é, ée ; â, ià (devant r).
I long	i, ò, é.
bref	ò, ô, oèye, ôye.
en position	ò, ouô, ô ou oâ.
O long et bref	eu, euye, ieu ; ò, ou, è, oé, oè.
en position	eu, ieu, ô *ô* aboyant.
U long	u, eu, iè, ouè, io.
bref	eu, ó, ê.
en position	o, ouo ; eu, ei, oé ou ô, ôye.
Y	ouo, oé, o.
Æ	oé, ié.
Œ	oé, ô.
AU	o, ô (aboy.) ou.
EU	i.
UI	eu.

CHAPITRE IV.

Consonnes

Nous examinerons rapidement le traitement des consonnes, en distinguant les consonnes simples, les consonnes doubles et celles qui sont combinées ou multiples (en groupe), et enfin, quand il sera utile, la place de ces lettres dans le mot.

Liquides.

L

L permute facilement avec les autres liquides. 1. Avec *r* *angre* angle de maison angulus, *filieûre* filleule (filiolus), *Lo Dineûr* Le Digneul, section de Hadol, *Lo Fla-Bari* Le Frais-Baril, *ressignolet* rossignol luscinia, et à Raon-aux-Bois *paurme*

palme des Rameaux palma. (1) 2. Avec *n* : *caneçon* caleçon *calcio, picard *caneçon*, *nentiye* lentille lens (2) *quenôye* quenouille colucula d'après Littré et Ducange. (3) Un autre changement ou correspondance de l'*l* avec *n* se constate dans la forme intéressante à Bru *natiron* laiteron, que je dois à l'obligeance de M. Oudot, et que jusqu'alors jai trouvée unique dans son genre. Les formes norm. *laceron*, picard *lacheron* données par Littré conservent l'*l*, comme dans les très nombreuses formes recueillies par nous à travers notre département.

Enfin une des permutations les plus intéressantes est certainement celle de l'*l* du pronom de la troisième personne en *n* : *En y ai* il y a pour el y ai ; *N' y on ai tot pien* il y en a beaucoup, pour el y ai, el y on ai qui sont complétement inconnus et inusités. N'y a-t-il là qu'une *n* euphonique ajoutée à la forme du pronom *é* qui se prononce ainsi (sans *l* devant les consonnes) *é viet* il vient ? Nous ne nous rappelons avoir observé cette permutation dans aucun des nombreux ouvrages consultés à ce jour.

Chute de l'L.

En dehors des mots communs au français et à notre patois,

(1) Au Val-d'Ajol, le hameau de la Battelieule s'appelait autrefois *Battelieur*, et *Batlieure*.

(2) Bainville-aux-Saules *netthèye*, Vrécourt *nanteilles*, Padoux *naîtaies*, Châtel-sur-Moselle *nenté* et *nenti*, Laneuveville-sous-Montfort *néteille*, Rouceux *néteil*, Dompierre *nétéye*, Grandvillers *nètéye*, Lemmecourt *nonteil*, Médonville *notaye*, Charmes-sur-Moselle *nètés*, Ville-sur-Illon *netté*, Cornimont *neiteye* et *neitaie*, Sanchey *nintés*, Mazelay *ninteye*, Girecourt-les-Viéville *néteie*, Dombrot-sur-Vair *néteyeu*. Mais à Saales *laitèie*, Celles et Moyenmoutier *lintée*. De cette liste il résulte que sur vingt communes de nos Vosges, prises aux quatre coins de notre département et dans lesquelles nous avons eu la bonne fortune de trouver des correspondants, dix-sept permutent l'*l* avec l'*n* ; trois seulement la conservent. Et encore n'avons-nous relevé que les formes différant les unes des autres : le nombre de dix-sept serait porté au moins au triple.)

(2) Ce dernier donne aussi conucula et même conugla.

tels que *once*, *azur* il ne nous vient à la mémoire pour l'*l* initiale qu'une forme étrangère à Uriménil, mais vosgienne : c'est la forme de Saulxures-sur-Moselle *aurier* laurier.

Enfin on constate l'apocope dans *mâ* méchant mauvais que nous croyons pouvoir rattacher à malus malgré sa forme féminine *mâhhe*, *bé* beau bellus, (mais au féminin *bâle*) *cô* cou collum.

L simple donne aussi parfois le mouillement propre au patois d'Uriménil : *piyé* piller pilare, (Diez I, 190) *bâye* bail. Il en est de même de *ll* double : *anguye* anguille. Mais le plus souvent elle se résout en *u* : *aubouotte obouotte* ablette albula. *chauché* presser fouler calcare (Voir notre *Dictionnaire* pour les motifs qui nous ont fait adopter cette étymologie et pour les autres acceptions) ; *chausse* bas calceus ? et son verbe *chaussé* chausser, *chenau ch'nau* canal v. fr. chenel, *chwau* cheval caballus, *hôpitau* hôpital hospitale, *hhaudè* échauder excaldare, *pau d'pière* palis palus, *paume* palme saule fleuri des Rameaux (1), *sauce* saule salicem, *poétrau* poitrail pectorale, *soudart* soldat, et dans les noms propres suivants : *Anou* Anould Anoldium, *Chaumouhèye* Chaumouzey Calmosiacum, *Lifou* Liffol-le-Grand Lifoldium, *Bénaivau* Bénaveaux..... vallem, *Moenpau* Moyenpal..... palus ? *Pinau* Epinal Spinalium et l'adjectif *pinaudrèye, pinaudrère* spinalien spinalienne.

Elle donne aussi l'*ô* aboyant : *cô* cou collum, *môle* moëlle medulla.

Agglutination de l'L.

Si nous avons vu parfois tomber cette lettre, en sens inverse nous en constatons l'agglutination assez fréquente : *l'incan* encan, *l'mouche* mèche, *lompe* ombre ombrage, *lond'démain* lendemain, *lhussier* huissier. Nous serions tenté d'ajouter *lohi* loisir, mais Littré le tire de licere. Nous avions

(1) C'est le Salix caprea de Linné. Cette résolution a déjà été constatée à Raon-aux-Bois *paurme* ; on la retrouve à Châtel *paume-pie*, Cleurie, Syndicat et Saint-Amé *poaurme*, Vagney *pouaurme*.

pensé à otium. L'*l* ne s'agglutine pas dans le lieudit *Meulĩn d'l'Aunot* Moulin de l'Aulnois, section D, commune de Girancourt, contrairement aux français Launay etc, ni dans *hâpe* herbe comme cela a lieu dans le bressan *lierbe* herbe, *liborne* ellébore. (1)

BL, PL ; FL ; CL, GL ; TL.

Le traitement de ces groupes dans nos patois a paru présenter des traits dialectologiques assez caractéristiques pour attirer l'attention des auteurs recommandables qui ont étudié la phonétique comme elle le mérite. M. Adam, dans son beau livre sur les *Patois lorrains*, non seulement y consacre plusieurs sections (pages 18 à 24) mais il fait de leur traitement la base de démarcation de certains groupes de dialectes. Voir notamment section II page 20. Déjà Diez *Grammaire* I page 193, dès 1869, signalait leur importance toute particulière à raison soit de la modification du son originaire, soit de sa disparition dans les langues néo-latines. En ce qui concerne spécialement le français, cet auteur dit pages 196-197 et note « Cependant nous devons enregistrer dans ce domaine une particularité remarquable. Un dialecte français, celui de Nancy, traite ce groupe au moins initial, absolument comme l'italien, par exemple : *kiė* (fr. clef), *kiou* clou, *kinei* incliner, *piomb* plomb, *biei* blé, *fiamme* flamme, *fio* fleur, *onfié* enfler cf. aussi Oberlin *Essai* p. 98. (2)

« Dans d'autres dialectes, *l* n'est pas résolue, mais

(1) Nous devons le peu que nous savons de cet intéressant idiome au savant chanoine M. l'abbé Hingre, et nous sommes heureux de lui renouveler publiquement nos plus sincères remerciments pour son inépuisable obligeance.

(2) « Le lorrain *diaice* pour franç. glace, *diore* pour gloire est plus remarquable encore. Cf. it. *diaccio* pour *ghiaccio*. Par analogie *ti* pour *cl* par ex. *tiô* pour clou, *tiore* pour clore. » Note de Diez. C'est ce que M. Adam a appelé le mouillement métamorphique. Voir notre *Essai* p. 295 et suiv. dans nos *Annales* 1882 (et p. 35 et suivantes du tirage à part.)

mouillée comme dans le valaque méridional, c'est-à-dire unie à *i* = j. Ainsi dans le dialecte de Metz où l'on dit : *glioure* gloire, *pliayi* plaisir, *plien* plein, *plionge* plonge, *blian blié*. Ainsi en normand : *cliocher* clocher, *encliume* enclume, *gliand*, *bliond*, *fleu*, *flieur* etc. »

Au Xe siècle le mouillement n'a pas encore lieu : *pleier* plier, *Cantilène d'Eulalie* (cité par Loiseau p. 60.) Du reste il ne se fera pas en français.

Entrons maintenant dans quelques détails. En général la ressemblance de nos patois avec l'italien a frappé tous ceux qui connaissent cette langue. Il est assez piquant au premier abord de voir le mouillement patois *bi*, *pi*, *fi*, etc., (1) tendre la main par dessus le mouillement français *vieil*, *oreille*, *œil*, *veille* ou même le mouillement provençal *aurelha gralha*, *olh* etc., au mouillement italien *chiaro*, *ghiaccio*, *piuma*, *fiamma*. Nous laisserons aux linguistes le soin d'expliquer ce phénomène phonétique très curieux, que nous nous bornons à constater.

Pour mettre un peu d'ordre dans les développements qui vont suivre, nous distinguerons d'une part dans ces groupes l'initiale et la médiale, et d'autre part mais surtout pour les groupes *cl*, *tl* et *gl* le mouillement simple (*sanguié* sanglier, *cokié* chatouiller) du mouillement métamorphique (*diôre*, *odiand*, *tiè*, *tiô*, *tiôre*.) Ce dernier est presque général.

A l'initiale, l'*l* de nos groupes se résout en *i* : *diaice guiaice* glace, *pième* plume, *fiâme* flamme, *fiaufe* faible lat. flebilis ou holland. flaauw, *fieuké* flot flocculus ou floccellus, ou tout au moins floccus ; *fieuriot* et le féminin *fieurie* noms donnés aux bêtes à cornes tachetées de blanc et *fieuri* fleurir, se rattachant à florem ou à son groupe ; *fiâche* flasque flaccidus ; *piâyé* disputer plaga ?, *piein* plein, *piaine* plaine (planus), *pieûre* pleuvoir pluere, *piaihi* plaisir (placere), *Pioméres* Plombières Plumbariæ aquæ.

La métamorphose se remarque dans *Diaudot* Claude,

(1) Nous trouverons plus bas, à la lettre *R*, un mouillement analogue, produit par la consonification de l'*r* du groupe *fr* : *fiârè* puer fragrare.

diaice dioçon glaçon, *diònè* glaner et les substantifs *diône* glane, *diònou* glaneur *glenare, *diôre* coquetterie fierté et l'adjectif *diòrioux*; *odiand* gland; *diót* délicat, *tiaihh* clair, de bonne humeur, *tiaité* clarté, *tiaivé* clavelée, *tieuche* cloche, et ses dérivés *tieuchëye* clocher, *tieuchotte* clochette; *tieuvè* cribler et son substantif *tieuvot* crible, qui se rattachent pensons-nous au bas-latin clida, clia, *tioche* clenche, (1) *tiô* clos attenant généralement à la maison, (2) *tiô* clou et le verbe *tiouvè* clouer, *tiôre* fermer, *Lo Tiorjus* Le Clerjus.

A la médiale quelques-uns de ces groupes se résolvent en une diphthongue : *teûle* tuile teg [u] la et ses congénères *teûlon* tuileau, *teûlotte* petite tuile, *geneu g'neu* genou genic [u] lum, ou donnent la voyelle composée et trainarde *é*, *ée* : *ètrée* étrille strig [i] lis, *sé* seau sit [u] la, *vée* vieille vet [u] la; ou se renforcent *inque* ongle ung [u] la, ou enfin tombent *vié* vieux vet [u] lus, *œu œux* œil yeux oc [u] lus.

Le mouillement proprement dit dont nous nous occupons est très rare à la médiale. Nous le trouvons cependant dans *ètranguié* étrangler strang [u] lare, *râkié* racler et ses dérivés *râkiesse* râclée, *râkiotte* râcloire qui tiennent au latin fictif rascic [u] lare donné par Littré v° racler. Mais en général ces groupes produisent ce que nous avons appelé p. 281 (21 du tirage à part) les diphthongues mouillées propres à notre patois : *còyé* cailler coagulare, *dôye* double duplus, *hheuyé* siffler sibilare, *inguiotte* petit ongle, (se rattache à ungula) *nentiye* lentille, (voyez les nombreuses formes vosgiennes rapportées plus haut, p. 215) *nôyon* noyeau nucleus, *keuyé* cueillir colligere, *keuyé* cuiller cochlear, *ofié* enfler inflare, *orôye* oreille auricula, *soffié* souffler sufflare, *sôye* seau situla

(1) Celui-ci sera mieux placé au traitement des lettres gothiques.

(2) Même phénomène dans la forme de Cornimont *Le Thiosé* clos, lieudit, section A, qui nous semble un diminutif correspondant aux formes françaises que l'on rencontre si fréquemment dans les cadastres de nos Vosges : *closel*, *closeil*, etc., etc.)

et son diminutif *sòyon* ; *quenôye* quenouille, *wòyé* automne (vigilare, époque où commencent les *veillées*) (1).

Cette diphthongue propre au patois formée de la semi-voyelle *y* ne se maintient même pas toujours comme on l'a vu dans *sé* seau. Si le mouillement patois correspondait en mouillement français nous aurions eu seille, comme en Comté *seille*, *soille* et dans le Doubs *soillot*, *soille* (2).

M

Le changement accidentel en *n* a déjà été indiqué p. 287 (27 du tirage à part) dans *naippe* nappe nappa.

M finale des monosyllabes tombe purement et simplement et sans influer sur la qualité du son de ce monosyllabe, ce qui arrive plus rarement en français : *rié* rien rem, *mó* mon meum, *tó* ton tuum, *só* son suum, *nò* nom nomen, *jai* déjà jam, *sept* septem, *nieuf* neuf novem. D'autrefois la diphthongue compense cette chute : *deyhh* dix decem, *jé seuye* je suis sum.

ML, MN, MR ; MD et MT.

Ces groupes n'ont pas de lettres intercalaires euphoniques.

(1) M. G. Paris, *Romania* X, 1881 p. 37, note par j non pointé ȷ à l'exemple de M. Lucking le son qu'on appelle *yod* et qui est celui du *j* allemand dans *Jahr*, de l'*i* français dans *pied*, *allions*, *yeux*. Il l'applique (ibid. p. 604) au lorrain patois *rljé* oreiller (auricularis). Cette notation, nous devons le reconnaître, est de beaucoup plus scientifique, mais nous n'avons pas voulu compliquer nos signes graphiques. Du reste celle que nous avons adoptée n'est pas nouvelle. Elle est même indiquée par un autre de nos maîtres, Littré, dans les mots *boutèye*, *ayeur* (bouteille, ailleurs) dans la préface de son *Dictionnaire* p. LIX, 1873.)

(2) A Jougne, Mouthe, (Doubs) l'altération de *fl*, *cl* se rend par un son particulier qu'aucune combinaison de nos lettres ne peut rendre et qu'il faut avoir entendu : c'est une expiration très forte qui n'est ni *ch*, ni *s*, ni *k*, quoiqu'elle s'en rapproche à certains égards : *quemat-hhiou* crémaillère. » Dartois, *Coup d'œil sur les patois de la Franche-Comté*, dans les *Mémoires de l'Academie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, Besançon 1850, p. 261).

Le premier ML donne à la fois l'exemple d'une transformation de liquide et de réduction à une seule lettre *n* : *sònè* sembler sim [u] lare, *essône* ensemble sim [u] l, *r'sonè* ressembler. Cependant on trouve aussi la conservation du groupe primitif *tromoulè* trembler *tremulare ou tout au moins de la première labiale *m* : *trompe* tremble (tremula).

Le second de ces groupes MN ne conserve parfois que la première liquide *fôme* femme fem [i] na, *hôme* homme hom [i] nem, ou la seconde *ètrain* paille stram [e] n (1).

Enfin du groupe MR le patois d'Uriménil n'a guère retenu que la première liquide *chambe champe* chambre cam [e] ra.

MD et MT se conservent parfois : *contè comptè* conter compter com [pu] tare. Souvent il ne reste que la dentale : *sòte* sentier sem [i] tarius, ou sem [i] ta (anc. franç. sente) *tatan* tante am [i] tam.

N

On la trouve transformée en *l* : *calonnier* canonnier, *liméro* numéro ; en *m* : *On Chormoè* Le Charmois, section C, cadastre de 1812, Carpinetum, *chairmine* charme carpinus, *piôme* pivoine paeonia (P. officinalis D.)

Elle persiste dans *eudon*, ouvrage tracé, que nous croyons se rattacher à ordinem, *m'nôye* monnaie moneta. Mais elle tombe plus fréquemment qu'en français, par contraction ou syncope : *Jirôme* Gérôme Hieronymus, *Courône dè Saint Luâ* arc-en-ciel (littér. couronne de Saint Léonard) et dans les cas suivants de finale : *biè* bien bene, *châ* viande carnem, *foè* foin fœnum, *fouo* four furnus, *moès* moins minus, *jo* jour diurnum, *è tiet* il tient tenet, *tòche* tanche tinca.

Dans le groupe NR on n'observe pas toujours de lettre intercalaire : *ponre* pondre ponere, *tenre* tendre ten [e] rum, *menre* chétif min [o] rem, *genre* gendre gener, *tenre* tendre, *venr'di* vendredi.

(1) Diez, I, p. 200 donne étrein (straaum). Littré ne donne ni *étrain* ni *étrain*).

Mais la dentale intercalée du français se laisse supposer dans *çonde çonte* cendre cinerem, *tonde tonte* tendre (verbe), *piante* plaindre où elle est renforcée comme d'habitude, et où nous avons constaté le renforcement habituel des finales.

On voit disparaître cette lettre ou le groupe NS dans *èmodè* croître grandir emendare ? *moés* mois mensis, *boé* bon bonus, *moè* jardin que nous croyons pouvoir rattacher au même radical que le vieux français *meix maix* mas mansio, mansus, *cotè* coûter constare.

Agglutination.

Les cas d'agglutination d'*n* sont moins nombreux que ceux de l'*l*. Nous avous pu relever toutefois *nôsè* oser, *nôllè* aller : *Ai vou-ce qu'os v'lez nôllè* ? Où voulez-vous aller ?

R

R devient L dans *Sainte-Caithline* gomme résineuse du cerisier (1). Elle passe à la consonnification de l'*i* dans *fiârè* puer (acception dérivée sans doute de fragrare) et dans son adjectif *fiârant* puant paresseux. (2) Elle se transpose fréquemment : *freumaigeot* mauve à feuilles rondes (forma) (3) *fromè* fermer firmare, (4) notamment à la syllabe initiale et quand l'euphonie l'exige pour éviter une accumulation de consonnes : *Jè n'lo ieux m' erpèç'tè* au lieu de *m' r' pèç'tè* je ne veux pas le rapiécer. Mais on dira : *jè n'lo ieux mie r'pèç'tè*, *faut mè r'chaingé* je dois changer de vêtements ; *è va r'vèni* il

(1) *Cerasus* cerisier a donné à Celles *c'lehé*, Vexaincourt *çeulheu*, Fontenoy-le-Château *celégeil*, Moyenmoutier *ç'leuhi*, Trémonsey *celégeil*, Ban de la Roche *cellehi*.

(2) A Vexaincourt ce verbe n'a pas l'acception péjorative d'Uriménil : il y signifie fleurer *lo mirguet fiarè bon* le lilas fleure bon).

(3) *Malva rotundifolia L.*

(4) Diez *Gramm.* I, p. 207 cite le v.-fr. *fremer* que Littré ne donne pas.

va revenir, *elle erviet* elle revient. Nous reviendrons sur cet intéressant sujet dans la Grammaire. (1)

Placée entre deux voyelles, cette liquide est tombée plus fréquemment qu'en français : *keuye* cuir corium, *saikié* sarcloir sarculum ou plutôt d'un diminutif se rattachant à sarculum, *mâte* maitre, *nôte vôte* notre votre, *mòtte* mettre, *pou* pour, *saiwoè* savoir, et dans tous les verbes de la 1re conjugaison en *é* ou *ié*, *è* et *iè* : *mairiè* marier, *ténié* éternuer, *plâtié* plaider (2).

On la trouve intercalée et comme parasite dans *borlot* champignon non comestible boletus. (3)

A la médiale et devant une autre consonne, c'est une des lettres qui a le plus souffert. Elle a été tellement maltraitée qu'elle a souvent disparu, ne laissant de sa chute que l'allongement de la syllabe précédente : *boèhhé* bercer bersa), *châge chèrhe* charge, *diâte* dartre, *lâge lâche* large, *tâte* tarte.

Il arrive parfois qu'elle ne laisse même pas cet allongement : *touté* gâteau (bref à la 1re syllabe) qui se rattache sans doute au même radical que les français *tourte, tourteau* (4) ; *chodon* chardon carduus, *chôdrénié* chardonneret.

Devenue finale R tombe dans les syllabes atones : *çonte* cendre, *sofe* soufre (5) et se transforme en *hh* dans les monosyllabes *duhh* dur, *fiéhh* amer aigre, sauvage ferus (Virgile a *ferus fructus*), *muhh* mur, *tiaihh* clair et autres vocables, *aimoèhh* amer, Cfr. espag. amargo ;

(1) Il n'y a pas de métathèse dans le patois *berbis* qui vient directement du latin vulgaire *berbex* pour *vervex*.

(2) Cette lettre est aussi muette, on le sait, en français : *chanter* se prononce *chanté*.

(3) Telle est du moins l'acception générale. Spécifiquement *borlot* désigne l'*Agaricus muscarius L.* (*Amanita muscaria*) Agaric moucheté, fausse oronge, champignon rouge appelé vulgairement tue-mouche et fausse oronge. Cfr. le valaque *burete*, cité par Diez, I, p. 188.

(4) Dans les *Archives de Lorraine* on trouve : Le munier de Chastel doit un denier obolle et un *tourtau*. Lepage et Charton, Statistique des Vosges, II, p. 112 col. 1.

(5) Cfr. le picard moderne *chene soufe* cités par Diez I, p. 117 de la *Grammaire*.

Groupes.

La gutturale proprement dite *HH* est aussi produite par le groupe RC (ou RT, son égal devant les voyelles faibles), *fouôhhe* force *forcia *fortia, *couhh* court offre un exemple du groupe devant la voyelle forte curtus.

RD se contracte : *Girâ* Gérard. (1)

RL est traité de même : *Châlot* Charles Car[o]lus. Diez *Gramm.* I p. 208 cite le v.-fr. *Challon*, mais tout en faisant observer p. 209 que cette forme renvoie directement à l'ancien norois *Kall* de *Karl*.

Le groupe LR se résout d'ordinaire en s'unissant à la voyelle précédente mais sans la consonne intercalaire du français : *é faurai* il faudra, *é vaurai* il vaudra, *môre* moudre, *ponre* pondre, *côrâye* coudrier, coudre col're corylus colrus (ou plutôt d'un dérivé de ces derniers).

Dentales

D.

En général le *d* initial persiste : *deuvâr* ouvrir deoperire (Celse) piémontais *durvi*, n.-pr. *durbir*, wallon *drovî* (Ex. tirés de Diez, I, p. 11).

A la médiale, devant une consonne ou entre deux voyelles il se syncope, même dans le cas où le français le conserve : *auj'dheuye* aujourd'hui hodie, *cheir* tomber fr. choir cadere, *coâre* carre quadra, *creire* et *crôre* croire credere, *hayï* haïr odire (inusité), *joyï* jouir gaudere, *meuye* muid modius, *nouè* nouer nodare, *ôyï* entendre (ouïr) audire, *peuye des fayes* puy des fées (déjà cité), *râ* rais radius, *rò* raide rigidus.

(1) Dans *Girovillers* la contraction s'est compliquée d'une permutation en *o* dans sa forme actuelle, et en *au* dans une de ses formes anciennes : *Girauvillers*. Ces deux formes sont extraites de Lepage et Charton *Op. cit.* p. 245, col. 1.

D précédant *i* ou *e* atones suivis eux-mêmes d'une autre voyelle produit différents sons. 1° Il se transforme en *z* ou *s* douce : *pranzière* après-midi et *Lo Pransieuye* le Pransieux, Raon-aux-Bois, section D du Cadastre de 1830, prandium, (1) ou s'adjoint l'une des deux lettres : *d'zos* dessous deorsum.

2° Il donne le *j* (i palatal) *jo* jour diurnum (2).

3° Il se renforce sinon dans l'écriture, du moins dans la prononciation *grantelot* grandelet, *ôche ôge* orge. (3)

4° Il produit une diphthongue mouillée : *meuye* muid modius.

A la finale, s'il se conserve, la phonétique le laisse muet : *nid*, *noud* nœud, *pied* et ne s'écrit pas plus en patois qu'en français dans *què* quoi quid ?

Dans le groupe ND, le D tombe généralement et ne produit pas toujours le *gn* mouillé du français ; mais il allonge la syllabe : *do Bourgône* vin de Bourgogne Burgundia, *aippréh'nié* apprivoiser apprehendere ?

T

T initial se conserve.

T médial moins fréquemment. Il tombe devant une consonne ou entre deux voyelles : *mairiè* marier maritare, *neûri* nourrir nutrire, *piaine* plane platanus, *piére* pierre petram, *ténié* éternuer, *tiènerre* tonnerre, *vé* veau vitellus ; il est muet dans *sot* soif. Parfois cette chute amène une diphthongue mouillée *crôye* craie creta, *dôye* doigt, *m'nôye* monnaie, *reuye* roue. On le retrouve cependant dans *cotré* coude qui doit se rattacher à un diminutif de cubitus ; *dotè* craindre, acception dérivée de dubitare ; *ètéle* ételle, éclat de bois, du latin vulgaire cité par Diez I, p. 6 astula pour assula (rapprochez le prov.

(1) Vrécourt *ourze* orge hordeum.

(2) Gerbépal et Ventron *odje* orge, Fraize *outge*, Bertrimoutier *hodje*, Wisembach *autge*.

(3) Raon-l'Etape, Celles, Moyenmoutier *ouoche*, Grandvillers *ouaùche*, Vexaincourt *ouôche*.


15

astla cité par le même auteur); *piâtiè* plaider placitare. Il s'adoucit dans *âdiè* aider, comme en français.

T final persiste encore bien moins que le médial. Il ne se conserve guère que pour les yeux et l'orthographe dans *et* et et autres monosyllabes : *diót* friand délicat, *bròt* brouet, *mot* mot et dans tous les autres vocables à finale *ot* correspondant au français *et* : *grantelot* grandelet.

Ensuite de la prédilection du patois pour le renforcement des consonnes finales, la persistance du double *tt* est toute naturelle : *chaitte* chat cattus, *gotte* goutte gutta et les composés *Tiargotte*, *Cormangotte* etc., déjà cités, *motte* mettre, *qoaitte* quatre.

TL. Nous rappelons que ce groupe a donné, croyons-nous, *ky* dans *cokiè cokyė* chatouiller cat[u]llire (p. 297, *Annales* 1882 et 37 du tirage à part) et son adjectif *cokious*, *cokioûse* chatouilleux, chatouilleuse.

TR. Le T dans ce groupe médial se syncope comme en français : *pére*, *mére*, *frére*, *neûri* nourrir, *piére* pierre, *vôre* verre vitrum, *peûri* pourrir putrere, *bûre* beurre but[y]rum, *merrïn* merrain materiamen.

S

Cette lettre prise en elle-même et abstraction faite de sa qualité de son, s'est généralement conservée, surtout à l'initiale : *saikiè* sarcloir (sarculum), *saint* image sanctus, *saiwoè* savoir sapere, *santif* sain, hygiénique (sanitas), *sâssot* crapaudière *setatium ? *sau* sel sal, *sė* seau situla, *séte* sentir, *séyė* fauciller secare, *s'lo sélo* soleil et son verbe dérivé *soliė* exposer au soleil, *s'mė* semer, *so*, *s'no* sans, *soffe* soufre, *sonque* dépareillé unique singulus, *sovon* savon, *soyotte* scie, *soffiė* souffler.

Toutefois il est une particularité de l'*s* initiale qui se rencontre aussi dans d'autres dialectes populaires : c'est le changement du son sifflant en son chuintant fort : *chaisse* sac

saccus, *chosse* sec siccus (Berry *chèche*), *chongé* penser sumniare (Berry *chonger*.)

Dans le corps du mot, entre deux voyelles, elle produit ordinairement l'*h* aspirée et correspond généralement à l'*s* française *âhé* aisé, *bâhé*, baiser basiare, *bréhé* briser, *frihé* friser, *mouohon* maison, *pèteuhé*, percer trouer v, fr. pertuiser (pertusum), *chopuhèye* sobriquet que nous croyons être l'anc. fr. chapuisier charpentier, *uhîne* usine (usus).

Cependant il faut noter *chéz* chez casa dans lequel le *z* représentant l'*s* latine se lie avec les voyelles suivantes *chez ôs* (prononcez *ché-zô*) chez eux, et *nez* nez, dans lequel nous le conservons, quoiqu'il soit en tous cas muet.

S devenue finale devant les voyelles atones donne le *HH* : *çrihhe* cerise cerasum (ou plutôt un suffixe féminin non indiqué par Littré), *prîhhe* prise.

Le son de l'*s* représentée par *x* dans les différentes positions de *doux* deux sera étudié dans la Grammaire. Nous ferons de même pour *tros* trois qui s'écrit et se prononce aussi *troh* avec l'*h* aspirée, et *trohh* avec l'*h* doublement aspirée.

SR réunies par syncope ou chute de la syllabe *ce* (ou son équivalent *se*) ont donné généralement l'*HH* doublement aspirée, ou la gutturale proprement dite : *knohhe* connaître cognos [ce] re v.-fr. connois [t] re, *cròhhe* croitre cres [ce] re, v.-fr. crois [t] re, *paihhé* donner à manger à l'enfant avec la cuiller ou la fourchette, que nous croyons pouvoir rattacher à pas [ce] re, *t'hhé* tisser texere (x = cs) v.-fr. tis [t] re.

Mais dans l'infinitif *ète* être verbe (v.-fr. es [t] re), on retrouve la dentale *t* intercalaire comme en français.

SC. Ce groupe a presque l'importance du *CS* = *X* dont il paraît du reste subir le traitement (1) : *dehhonde dehhonte* descendre descendere, *faihhotte* maillot fasciæ, *faihhîne* fascine

(1) Un patoisant émérite, M. Dartois, dit : « Je ne connais dans nos patois aucune aspiration gutturale analogue à celle de l'allemand, de l'espagnol et de l'arabe. S'il en existait ce serait sur les confins de la Lorraine où *s* subit une mutation très singulière. » *Coup d'œil sur les patois de la Franche-Comté* p. 261.

et sans doute aussi *faihhnote* fête des brandons, que nous rattachons tous deux à fascina, *hhion* scion sectionem (Diez), *hholotte* petite échelle, *hholaige hholaiche* ensemble des longues « échelles » garnissant les voitures à gerbes, foin, paille, etc. *hholè* garnir la voiture de ses « échelles », *mouhhe* mouche et le diminutif *mouhhotte* abeille (intéressante acception, musca), *pouhhon* poisson piscis, *vaihhé* cercueil, notre patois doit être le même mot que le *vascellum. Froissart liv. I a du reste l'acception de cercueil dans cette phrase : « Et fut embasmé et mis en un vaissel de plomb. » C'est le seul exemple de cette signification que donne Littré, *Vaisseau* (1).

Il donne aussi cette aspiration *HH* avec l'*é* prosthétique : *èhhonde èhhonte* bardeau scandula, *éhhôle* échelle scala (2).

SS.

Ce groupe donne la même gutturale : *aihhounè* assourdir que nous proposons de rattacher à assonare, *aihhûré* assurer et ses dérivés, *aihhurance* assurance, *aihhûrou* agent d'assurance (littér. assureur), *baihhe* baisse et le verbe *baihhé* baisser, *crohhon* cresson *crissonus (3), *ègraihhé* engraisser lat. vulg. incrassare.

ST initial se réduit parfois au *t* : *ténié* éternuer sternuere, *téni* faire la litière du bétail sternere croyons-nous. A l'appui vient la forme donnée par Du Cange : Estramen, stramentum,

(1) D'autres patois vosgiens donnent : Saint-Amé et Ventron *vouahhé*, Le Tholy *vohhé* (Thiriat), et *vèhhè* (Adam) avec l'acception de cercueil aussi. Enfin M. Dartois cite le franc-comtois *va, vai, vouai, voué* cercueil, qu'il tire du roman *vas* cercueil, tombeau. Ces formes sont en effet simples, et ne rappellent en rien le diminutif *vascellum ; mais elles confirment l'acception patoise et jusqu'à un certain point l'éthymologie que nous présentons.

(2) Cette prosthèse peut être signalée dans des cas différents du français *eskerlette* squelette skeletos. Nous la retrouverons plus tard.

(3) C'est le *Cardamime amara* L. qui est ainsi généralement désigné : le *Nasturtium officinale* R. Brown étant calcicole.

culcita, Gall. *paillasse*. *ST* final subit le même traitement : *Ete* être (1).

Z.

Nous avons fort peu de choses à dire de ce son. Il est devenu et resté simple dans le patois d'Uriménil comme en français. Les exemples sont fort rares et la plupart étant communs au français et au patois ne présentent dès lors qu'un intérêt secondaire. Dans les autres exemples ce son a disparu par syncope, *bôtiè* baptiser baptizare, ou s'est maintenu dans des expressions qui semblent de création récente, *gargarizè* gargariser.

Enfin, en ce qui concerne les autres vocables fort nombreux que nous pourrions puiser dans notre *Dictionnaire*, nous ne sommes pas encore définitivement fixé sur leur filiation. Tels sont *zaubè* battre, frapper, *zïnguè* fouetter et son substantif *zïnguesse*, *ziquè* donner une chiquenaude et le substantif *ziquesse*, *zoquè* heurter et le subst. *zoquesse* et enfin l'adjectif possessif *zu zut* leur leurs.

Gutturales

A vrai dire la qualification de *Gutturale* devrait être réservée exclusivement aux consonnes qui se prononcent de la gorge. C'est en ce sens que le français n'en a pas. Et dans cet *Essai* l'*HH* seule rentrerait dans cette catégorie.

Toutefois nous conserverons la dénomination de *Gutturale* avec son acception habituelle.

Nous ferons même rentrer dans ce groupe les lettres dites *chuintantes* c'est-à-dire *c doux, j, g doux* et *ch* qui ont été abusivement, croyons-nous, appelés aussi gutturales.

C

Nous aurons à examiner le traitement de cette consomne

(1) En rouchi *ST* final se réduit à *ss* : *ess aouss* = être août. Diez, I p. 120.

importante, selon sa position originaire soit devant *a, o, u* devant une consomne, ou à la finale d'une part, soit devant *e, i*, et les diphthongues *ae œ* d'autre part.

I. a) *C* conserve le son guttural dans les premiers cas énumérés ci-dessus, c'est-à-dire devant *a o u* et devant la consonne et résiste ordinairement à l'initiale : *caimairâde* camarade, *campaine* campagne, *caneçon* caleçon calcio, *câte* carte carta. Toutefois devant *a* il devient volontiers chuintant : *Chaitė* Châtel et *chaitė* chateau castellum, *chaingé* changer cambiare, *chairmîne* charme carpinus, *lo Chormoés* le Charmois carpinetum, *chaivri* cabri du * capritus pour capellus, hædus, *chaitte* chat catus, *chausse* bas calceus, *chié* chien canis, *chô* chou caulis, *chovou* capillus. Un double exemple est fourni par *chauchė* presser, fouler aux pieds calcare.

Devant *o* et *u* : *coaichė* cacher coactare, *coėhé* caillette et *còyé* cailler coactare, *cô* cou collum, *Chaumouhèye* Chaumousey Calmosiacum, *covė* couver et son substantif *covrosse* couveuse cubare, *cotré* coude cubitus, *coute* coutre culter.

Plus rarement devant *u* il donne le mouvement métamorphique *ètieûle* écuelle scutella, ou un adoucissement *gueugné* enfoncer avec force, fourrer violemment que nous rattachons à * cunire, cuneo notare donné par Du Cange ou enfin une diphthongue *fròyé* frayer en parlant du poisson fricare, *nòyė* noyer necare, *aivoée* aiguille lat. vulg. acucula Diez I, 4.

II. Devant les consomnes, on le voit s'adoucir dans les polysyllabes : *guinė* incliner et le substantif *guinâ* prompt à pencher à droite ou à gauche, Nancy *Kinei* dans Diez I, 193, *neugl'lèye* noyer nucarius, *s'gond* second, *graihhė* engraisser * incrassare. On a toutefois *âcrou* aigreur du lat. vulg. acror formé d'après amaror (Fulgentius, in Diez I p. 4).

Comme en français il reste muet dans *estomaic* estomac, ou tombe même *mâle* chanvre femelle, masculus (nous

(1) Nous verrons plus bas le double w patois correspondre fréquemment au *g* roman ou gothique.

expliquerons cette acception bizarre dans notre *Dictionnaire*), *mie* pas, ne pas mica, *sôle* seigle secale.

Observation. Après *a, e, i* il se résout en l'*i* lingual ou palatal *bròyotte* brayette bracca, *nòyé* noyer, necare, *payé* payer pacare, *pioyé* plier plicare.

A la finale, dans les dyssyllabes et devant la voyelle atone il tombe d'ordinaire avec toute la syllabe syncopée et donne parfois le mouillement propre au patois : *botoye* bouteille, roman buticulum dans le *Glossaire* de Reichenau (Loiseau p. 52) *feuye* feu focus, *jeuye* jeu jocus, *mie* et même *m'* pas, ne.... pas mica, *orôye* oreille auricula, *pô* peu paucus. Toutefois il se conserve dans la forme sifflante dans *brance* branche, bas latin et roman branca (cité par Diez I, 30) et sous la forme chuintante prononcée habituellement forte comme la finale *freumaiche* fromage formaticum du *Glossaire* de Reichenau (Loiseau p. 52). Ailleurs il conserve le son dur contrairement au français dans *aique* aigre amer acer, *maique* maigre macer.

Enfin il se résout en *èye* avec l'*a* précédent dans les noms de lieux en *acus iacus* et autres analogues : *Chaumouhèye* Chaumousey Calmosiacum, *Vincèye* Vincey Vinciaco, ad Vinciacum. (1). *HHett'gnèye* Xertigny Certiniacus et Certiniacum (2).

III. Devant les voyelles grêles et les diphthongues *ae, oe*, le

(1) Cette dernière forme dane le diplôme de Henri II, roi de Germanie en date du 22 octobre 1003 figurant dans *l'Inventaire des Archives de l'Insigne Chapitre d'Epinal*, d'après Lepage et Charton *Statist. des Vosges* II p. 184 col. 1.

(2) En 1272 : Eschateigneix *Documents rares ou inédits de l'Histoire des Vosges*, I p. 28. Le temps nous a manqué pour recueillir dans les divers ouvrages et même dans les documents inédits un plus grand nombre de formes anciennes aux suffixes acus iacus, acum iacum, mais en attendant la publication du *Dictionnaire topographique des Vosges* où elles seront condensées, notre obligeant collègue M Chevreux, archivistre paléographe, a bien voulu commencer pour nous être agréable des recherches sur notre ancienne onomastique vosgienne et nous promettre de les continuer. Nous nous empressons de lui renouveler nos très-sincères remercîments.

c est devenu sifflant. Ce phénomène de l'assibilation se traduit généralement par *s*, *ss* : *pussïn* poussin pullicenus. Mais la sifflante est muette dans les exemples suivants comme en français du reste : *berbis* brebis, *foès* fois vicem, *pâx* paix pacem, *poéx* poix picem.

Il produit parfois avec la voyelle précédente la diphthongue simple ou mouillée : *g'neusse* génisse junicem, *jè fayòs* nous faisons facimus (1), *jè fèyeu* je fis feci ; *creuye* croix crucem v.-fr. cruiz.

Quelquefois cependant il reste guttural, mais sous une forme voisine, *h* aspirée simple, *ouhé* oiseau *aucellus, *piaihant* plaisant placens, *jë d'hos* nous disons dicimus, ou *HH* doublement aspirée, *dèyhh* dix decem, *ècouôhhe* écorce corticem et sans doute aussi dans *p'hhô* putois *putacius.

Groupes. — Nous allons passer en revue rapidement les divers groupes relatifs au *C*.

CL donne ordinairement *ôye* : *orôye* oreille auric[u]la, v.-fr. aureille, *porôye* pareil, bas-latin pariculus pour par : « hoc sunt pariculas causas, charta paricla ». *Form.* Marc. (cité par Diez I, p. 37) ; ou bien *é* pour les noms masculins et *ée* pour les féminins : *aiwoée* aiguille acucula, *cée* faucille falcicula, *grée* grille *craticula, *vrée* vrille verucula. La forme *eu* est presque aussi fréquente : *œu* œil oculus et croyons-nous son dérivé *aiveûle* aveugle (aboculus), *treuyé* frotter, sans doute de torcular qui a donné le français treuil, *vreu* verrou veruculum. Enfin *ouy* et même *y* ou *i* dans *fouyé* fouiller fodiculare et probablement aussi *fian* taupe (1).

CT. L'assimilation paraît la forme dominante : *condut* conduit (ductus), *controt* contrat contractus, *dètrut* détruit, *drot* droit, *dètrot* grincheux, de mauvaise humeur (se rattache, pensons-nous, au destrictus, severus, non solutus et lenis de Du Cange), *ètrot* étroit, *frut* fruit, *j'tè jètè* jeter, *prâtique*

(1) Comparez le catalan *deya*, *feya* dicebat faciebat cité par Diez I, 237.

(1) Comparez les formes suivantes : Fillières *fuant*, Remilly *fuyâ* qui se prononce fouyan, Saint-Amé *fian* et Le Tholy *feuyan*, formes extraites des ouvrages de MM. Clesse, Rolland et Thiriat.

client practica, *trât* trait. Ce groupe est traité aussi par la résolution des deux lettres en une diphthongue mouillée, *neuye* nuit noctem, *pèye* pis pectus. Enfin il présente quelquefois l'adoucissement comme en français : *saint* (subst.) image. Mais un exemple remarquable est *lâcé* lait lactellum. C'est par inadvertance qu'à l'occasion du groupe latin CT nous avions tiré (p. 273 et 13 du tirage à part) le mot patois du latin lactem. Notre forme patoise, analogue aux formes bourguig. *laissea* et wallonne *lèsai*, namur. *losia*, etc., viennent, comme le dit Littré, du diminutif lactellum. M. Bonnardot a bien voulu rappeler notre attention sur ce point et nous lui renouvelons ici nos remercîments très-sincères. Nous sommes heureux que notre appel retenu à la note de la page 268 (et 8 du tirage à part), ait été entendu plusieurs fois.

Le même groupe CT devant les voyelles faibles sonnant alors comme *x* ou *cs* produit comme eux le *HH* : *dohhe* averse, qui se rattache peut-être comme le français douche au latin fictif *ductiare*, fréquentatif de ducere (1).

CS, *X*. Ces groupes produisent de préférence le *HH*: *èhhayé* goûter déguster savourer (lat. vulg. exagium), *èhhi* essieu axis (2) *Lai HHaitte* La Xatte (sans doute *exsarritum* et son groupe *exartus*, *exartum*, *exartes*, *essartum*, *exartes*, *exsartum*, *exardium*, et *exardum* et autres donnés par Du Cange), *hhaudè* échauder excaldare, *hhifieu* printemps (exire foras ?), *keuhhe* cuisse coxa, *l'hhîfe l'hhîve* lessive lixivia,

(1) Montbéliard donne *docher*, pleuvoir à verse qui nous paraît bien être le même mot.

Nous penchons plutôt pour cette origine que pour le latin vulgaire *doga*, en grec dokè, vase ou mesure pour les liquides, ital. et prov. *doga* et valaque *doag*, cités par Diez, I p. 12. L'italien donne en effet *doccia*, l'espagnol *ducha* gouttière, et les anciens dictionnaires français *douge* d'après Littré, et c'est bien avec ces lettres et groupes que notre *HH* a le plus d'analogie.

(2) *Ehhi* nous paraît procéder du simple *axis* : car axiculus aurait donné, comme les autres diminutifs à finale atone *ehhieuye* ou quelque autre forme s'en rapprochant.

Lai Maihhèle La Maxelle lieudit, section de Safframénil : le provençal maissella n'est-il pas le même mot ? *paihhé* échalas paxillus, *rèhhouè* essuyer exsuccare ; *thhé* tisser texere. Il donne moins fréquemment l'aspirée simple : *jé d'heu* je dis dixi, *hheyhième* sixième sextus, ou la sifflante *z* : *lo Za* Xavier Xaverius.

Enfin le patois traite parfois ce groupe par la résolution de la gutturale en semi-voyelle *y* avec diphthongue mouillée : *lâyé* laisser laxare, *hhèye* six sex.

D'autres mots, notamment ceux qui paraissent d'introduction récente, et les noms propres maintiennent intacte cette combinaison : *Lexandre* Alexandre, *examen*, *exercice*, *flux-sang* (prononcez fluk'sang) *luxe*, *taxé* taxer.

En terminant signalons la chute de ce groupe avec allongement de la syllabe précédente : *frâne* frêne fraxinus, ou sans modification ; *bis* buis buxus.

NC. Dans ce groupe la gutturale s'est maintenue, mais en s'adoucissant *maigé* manger mand [u] care, *roèngé* revancher vind [i] care. On trouve cependant *penché* pencher.

RC. Ici la gutturale seule a persisté : *bouogèye* berger ver [ve] carius, *chaigé* charger carr [i] care, *fouoche* fourche furca. On trouve aussi *couôhhe* écorce cor [ti] cem.

TC. La gutturale passe à la palatale forte ou du moins prononcée telle, *sauvaiche* sauvaige sauvage, *ombaiche* ombrage umbrat [i] cus, *péche* perche pert [i] ca, *woéyaiche* voyage.

DC offre le même phénomène, *prôché* prêcher ; mais on a *jugé* juger à côté de *jûge* prononcé *jûche* jud [i] cem, qui ne paraît qu'une application particulière de la tendance générale de notre patois au renforcement des finales.

Ce groupe tombe parfois, comme beaucoup d'autres, par la contraction, *rôyé* arracher erad [i] care, *pô* pou ped [i] culus.

Q

L'idiôme populaire d'Uriménil conserve devant les voyelles

pleines et à la finale le son fort de cette lettre, qu'elle soit ou non suivie de l'*u* : *qué* quel, *quâlitè* qualité, *aic* quelque chose aliquid (1).

Il en est de même du *c* qui la remplace : *cadre*, *cassè* casser, ou du *K* que nous avons adopté pour la simplification de l'orthographe : *keure* cuire et son dérivé *keuhîne* cuisine (2) du latin vulg. coquina pour culina.

Un phénomène phonique fréquent et que nous croyons propre au patois, consiste dans l'adjonction d'un *o* à cette gutturale dure ou à son groupe *qu* qui prononce *couo kouo* en une seule émission de voix : *qoère* chercher quaerere, *coèhè* taire quiescere et son composé *aiccoèhè* apaiser (quietus), *quoaitte* quatre.

Devant les voyelles faibles le son guttural s'est adouci en ç cédillé, ou *s* : *cïnq* cinq, *laiçot* lacet. Souvent aussi cette lettre est tombée : *Keure* cuire, *sère* suivre et ses composée *aissère* suivre quelqu'un en besogne, *porsère* poursuivre.

G

La résolution et la syncope avec la diphthongue sont les formes ordinaires : *août aùt* (ô aboy) août augustus, *dôye* doigt, *fayinq* faine fagina, *frâlè* écraser (fragilis?), *fiâre* puer fragare, *fròd* froid, *geòyant* géant, *keuyé* cueillir, *lié* lier, *mâs* mais magis, *mâte* maitre, *neir* noir, *piâye* plaie, *r'noyé* renier negare (3) ; *teûle*, tuile tegula (4) ; *rôye* roie roman riga dans le *Glossaire de Reichenau*.

Il reste muet dans *joug* même devant les mots commençant par une voyelle ou une *h* muette; *woilai* ïn *joug ai r'fâre* voilà un joug à réparer.

(1) Cfr. Metz *ac* (de Puymaigre), Saint-Amé *aque* (Thiriat).

(2) Comparez l'italien *cusina*, l'esp. *cosina* et le valaque *cuhnie* cités par Diez.

(3) On le trouve déjà tombé au Xe siècle : *Cantilène d'Eulalie* « qu'elle Deo raneiet » qu'elle renie Dieu.

(4) On trouve déjà le roman teularum dans le *Glossaire de Reichenau*.

On le retouve parfois encore avec le son dur dans les mots qui ne paraissent pas bien anciens et notamment devant la voyelle atone tombée : *régle* règle et ses dérivés *réglè*.

Le son guttural s'est adouci en un son chuintant doux devant l'*a* dans *g'line géline* poule, gallina, *jaune* galbidus, *jòyi* venir à bout de.. . gaudere (Cpr. le français jouir) ainsi que devant l'*i* dans *genzive* gencive gingiva et en un son chuintant fort dans les syllabes atones *lâche* large.

Terminons par une note due à l'obligeance de M. Bon nardot sur le G roman. « Dans *èpingue* épingle, le *q* représente le *g* français (passage de la douce à la forte), Ce *g* est adventice et remonte à une époque antérieure à la nasalisation d'*n* : spi-nu-la espi-n-le * espin-le, esping-le »

GU. A la finale ce groupe se renforce : *lonque* langue, *inque* ongle.

GN. On voit tomber tantôt l'une, tantôt l'autre des lettres de cette combinaison. La gutturale tombe dans *dîne* digne, *feîne* feigne fag[i]na marais tourbeux. (1)

La nasale permute avec la voisine dans *sîme* signe signum.

Ce groupe toutefois se conserve encore assez souvent : *èsògné* enseigné, et dans *sògné* et son féminin *sognotte* noms de bête à cornes marquée au front, formes que nous croyons pouvoir rattacher aussi à signum. Comparez en effet le verbe *s'sògnè* se signer.

NG. Nous ne voyons guère que *feinte* français aussi (fingere).

J

J se conserve généralement *joug* jugum, *Jacquot* Jacques Jacobus, *jeuye* jeu jocus, *jeinte* atteler les bœufs jungere,

(1) Gérardmer *La Feigne* s^on A du cadastre, le marais; Tendon s^on C *à la haute fenieulle* (diminutif) à la haute petite feigne. Elle s'est conservée dans Tendon S^on A *Le haut feingneux*, et *feigneux* sorte d'adjectif pris substantivement, et *à la feigneulle* autre forme de diminutif.

jün juin junius, *jai* déjà jam. Il se résout moins souvent en diphthongue *rôye* raie riga, *aibayé* aboyer, bajulare, *pèye* pis pejus,. Mais il tombe comme en français dans *âdié* aider, *mâre* maire major.

H

La langue latine est une des plus faibles sources de cette lettre (Voir notre 1er *Essai* p. 290 de nos *Annales* 1882 et 30 du tirage à part). Diez consacre à peine une page à cette aspiration I p. 254 à 255.

Nous aurons à étudier dans notre idiome l'*h* muette et l'h aspirée.

L'incertitude sur l'emploi de cette lettre latine, qui commença vers la bonne époque, continua à se manifester dans notre dialecte. Ce dernier conserva ou rejeta cette lettre aspirée ou muette, sans qu'on puisse facilement déterminer de règle fixe. L'aspirée notamment est conservée ou rejetée à l'encontre du français. Nous conservons la muette par analyse avec notre langue nationale, mais nous sommes obligés d'omettre l'aspirée quand le patois ne la possède plus et réciproquement de la conserver quand le français l'a abandonnée.

On observe l'*h* aspirée dans les cas suivants : *hégné* hennir hinnire, *heurson* hérisson hericius ou ericius, *houte* adverbe outre au-delà ultra. Dans ce dernier exemple elle parait bien propre au patois. On en trouvera d'autres au *Dictionnaire*.

Elle perd le son aspiré et n'est plus que muette dans *hèche* herse hirpicem.

Labiales

P

P s'adoucit à l'initiative dans *boéte* boite, pyxis, à la médiale en *v* dans *chovou* cheveu, *ciboulette* caepulla, *poévre*

poivre piper, *chèvri* cabri capreolus, *sovou* saveur, et en *w* dans *saiwoé* savoir sapere. Il conserve le son labial fort *f* quand de médial qu'il était il est devenu final atone : *liéfe* lièvre lepus, *séfe* sève sapa, *chiéfe* chèvre capra. Il reste muet comme en français dans *loup*, *champ*. On constate sa chute comme dans la langue nationale dans *r'çure* recevoir, *paure* pauvre, et sa résolution en diphthongue dans *dôye* double duplex, *rôyïe* rave rapa.

PP. Le double *P* n'a conservé que le simple dans *r'çòpè* recéper (cippus), *saipïn* sapin sappinus, *poupée* puppa, *ètope* étoupe stuppa.

PT. Ce groupe est tombé dans *aich'tè* acheter adcaptare, mais s'est conservé dans *sept* et *comptè* compter. Le T est devenu sifflant à cause de la voyelle faible qui le suit dans *noces* nuptiae, mais il a conservé le son habituel dans *bòtiè* baptiser.

B

Cette lettre s'est généralement conservée à l'initiale : *ba* baiser, *bâpe* barbe, *biyet* billet, *berbis* brebis latin vulgaire *berbex* pour vervex (Cfr l'ital. berbice).

A la médiale tantôt elle se conserve *haibit* habit, *robourè* labourer, tantôt elle s'adoucit en *v* simple ; *ai-voù* où, ubi, *aivreu* abri (sans doute *apricus) (1), *covè* couver, *covrosse* couveuse, *preuvè* prouver, *tovon* taon tabanus. On trouve aussi le *w aiwoè* avoir (2), *chevau* cheval, *morwoye* merveille.

A la finale il se change en *f* dans les syllabes atones : du moins se prononce-t-il ainsi : *diâpe* diable, *fiève* fièvre, *foéfe* fève, *lîfe* livre libra et *lîfe* livre liber (3), enfin *mort-z-if* ivre-mort (4).

(1) Gerbépal donne à son cadastre S°n *K* « aux'Avri-Gouttes » et notre savant correspondant M. Cuny, dit que *èvri* patois d'avri est mis pour abri.

(2) Le fragment de Valenciennes donne déjà *haveir*.

(3) Le renforcement se constate dans le rouchi *Staf* étable citée par Dièz I *Gramm.* p. 120.

(4) M. Bonnardot croit cette expression d'origine française ou médiate, plutôt que romane ou primordiale.

Mais la plupart du temps il disparait, *qu'el âye* qu'il ait habeat, *boére* boire, *cotré* coude, *doué* devoir, *ècrire* écrire, *heuyé* siffler sibilare, *hheuye* suif sebum, *noudye* nuée nebula, *tauye* table tabula, *trait* poutre trabem.

Nous pensons que c'est le b plutôt que le groupe *nn* qui s'est conservé sous la forme *m* dans *chaîme* chanvre cannabis. Même observation pour Dounoux et Saales *chaime*, Ban-de-la-Roche *dchême* et *dchaime*, Provenchères *chemme*, La Neuveville-s. Mont. *chaîme*, Sanchey *chemê*. Mais dans les formes Padoux *chaine*, Châtel et Haillainville *chéne*, Charmes, *chègne*, Mazelay *chène*, Gircourt-les-Viéville *cheigne*, n'est-ce pas le groupe *nn* qui a persisté? Enfin dans les formes suivantes l'élément nasal et l'élément labial se sont conservés, ce dernier doux ou fort : Dounoux *chanfe*, Gerbépal *tchimpe*, Val de Champ près Bruyères *chaimbe*, Cleurie, Vagney, Saint-Amé et Syndicat de Saint-Amé *chainve*, Rouceux et Trampot *chinve*, Fontenoy-le-Château *cheinve*, Moussey *chemp*, Brouvelieures et Raon-l'Etape *chimpe*, Fraize *tchimpe*, Lemmecourt *chinve*, Médonville *chainve*, Bertrimoutier *tchempe*, Ventron *tchainve*, Vexaincourt *chaimpe*, Morelmaison *chinbe*, Wisembach *tchaimpe*, Mandray *chêmbe*.

BL et *BR* se résolvent en diphthongues : *au* ou son homophone *ô* ; *fiaûfe* fable conte fabula, *tauye* table ; *eu*, *hheuyé* siffler sib [i] lare ;

BT ne laisse subsister que la dentale : *dotte* dette debitum, *doté* craindre dubitare, *cotré* coude. Cette dentale disparait même parfois comme en français *d'zos* dessous subtus.

F

Un fait très remarquable est la conservation du caractère labial de cette lettre dans notre idiome : *fieu d'fieu* hors dehors foris foras, et son composé *hhifieu* printemps (1).

(1) Les autres idiômes, notamment ceux de nos montagnes, ont traité cette lettre de même : Le Tholy *ohhifue*, Saint-Amé *euhhifue*, *ohhifieu*, Grandvillers *hhifue*, le Bas-Valais conserve la labiale elle-même *fori*.

V

En général *V* initial s'adoucit en *W* prononcé *ou*, combinaison très-proche de l'aphérèse : *woèx* voix vocem, *woid* gué vadum. Ces exemples étant très nombreux et devant être donnés dans notre *Dictionnaire*, nous nous bornerons à ces deux citations.

Il se renforce parfois, probablement sous l'influence de la suppression de la voyelle atone qui le suit ou du rapprochement de la consonne : *f'sie* vessie vesica, mais si l'euphonie fait reparaître l'*é* la labiale reste douce : *véssie*.

V médial s'est conservé dans des exemples inconnus du français moderne *povrou* peureux (pavor), *saivu* sureau. M. Bonnardot croit cette forme intéressante *saivu* développée de l'ancien français *seu*, *séu* qui a donné le diminutif *seuseau seureau*. Le *v* ne serait pas une permutation de la labiale latine de *sambucus* puisqu'il est roman.

Quand il est devenu final dans les syllabes atones, *V* passe à la forte comme les autres douces : *genzîfe* gencive gingiva, *nieuf* neuf novem, *sauf !* interjection pour avertir de se dérober à quelque danger subit salvus. Quelquefois il disparaît par syncope, *bieu* bœuf bovem, *crô* corbeau corvus, *ieu* œuf ovum, *jeîne* jeune juvenis, *niâ* nerf nervus, *nieu* neuf novus. Rappelons sa transformation romane en *b* qui s'est conservée en patois : *berbis* brebis (cité ci-dessus au B initial), *corbe* pièce de bois servant à supporter les brancards de la voiture ; se rattache sans doute à curvus ; comparez notre français *courbe*. Un exemple à noter est aussi *cadabre* cadavre employé généralement comme terme de mépris.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONSONNES

Pour les consonnes nous présentons ici comme nous l'avons fait pour les voyelles un tableau récapitulatif donnant en tête la plus fréquente. Nous le restreignons à la lettre

médiale et à la finale. Cette dernière est inscrite dans la ligne inférieure ; une † indique la syncope.

Consonnes simples

L	u l	S	*h* asp. s	P	v, w
M	m	CA, CO, CU,	g †	F	†
	†		†	B	† v, w, f, p
N	n †	CE, CI	ç	F	f
	†		s	V	v, b
R	† r	QUA, O, U	qu, c, k		f †
	†	QUE, I	ç		
T	t † d	G	†, j, ch		
	†	J	†		
D	†, z, ch				
	†				

Consonnes en groupe

A défaut d'indications contraires, c'est principalement la combinaison placée au milieu du mot qui est indiquée.

LR		ur	NT	t
BL	init.	bi	NS	†
	méd.	y	RD	†
PL	init.	pi	RL	†
	méd.	y	TR, DR	r
FL	init.	fi	X, CS	*h* asp. z, y, †
	méd.	y	NC	g, ch
GL	init.	gui	RC	g, ch
	méd.	y	TC	ch
CL	init.	ti, ki	DC	ch, j
	méd.	y	SC	hh, *h* asp. y, †
ML		n, m	GN	n, m, gn
MN		m, n	NG	n
MR		m	PT	†
MD		md	BL	se diphthongue
MT		mt	BT	t, †.

CHAPITRE V

Lettres allemandes.

A raison de la situation géographique de notre région, la langue allemande a fourni un élément relativement important auquel ceux qui nous ont précédé, notamment Oberlin, M. Jouve et M. Adam ont cru devoir consacrer quelques pages. Nous ferons de même.

Voyelles.

A s'est adouci comme l'*a* latin, moins fréquemment que lui cependant mais plus souvent qu'en français : *caine* cane Kahn, *flaittrè* flatter v.-norois flat, anc.-h.-allem. flaz ; *faine* « feigne » « fagne » en Belgique et dans les Ardennes, all. *Vehen* lieu bourbeux, fangeux et croyons-nous aussi le « faing » de nos noms de lieu des Vosges employé comme simple et comme suffixe : Le Faing, La Faigne, Uzéfaing, Grandfaing, La Quinfaing, Domfaing, Ranfaing, Plainfaing, etc., etc., goth. *fani*, génit. *fanjis*. Comparez le provenç. *fanha*, l'aunis. *fagne* boue, fagnou boueux et le bas-lat. *fania*.

Plus rarement il se conserve pur : *Gâre* ! gare, interjection, et son substantif d'introduction récente *gâre* gare (de chemin de fer), anc.-h.-all. *waron* prendre garde et le composé *banwâ* garde champêtre ; *hâse* femelle du lièvre Hase, *sâle* (d'introduction récente) salle.

On trouve aussi l'*o* bref : *Horo* hareng anc.-h.-all. *harinc*, *mohon* estomac de volaille, qui se rattache pensons-nous à l'all. Magen.

E. Nous ne trouvons pas d'exemple de l'*e*. Diez I, p. 25 cite l'anç.-h.-all. *spëhôn* qui a donné l'italien spiare, auquel il rapporte le français *épier*. Notre patois *èpîr* doit aussi, croyons-nous, s'y rattacher. Le verbe *kèsè* déchirer peut-il se rattacher au gothique skerran ?

I. L'*i* s'est conservé, mais les exemples sont presque tous également français. *Canif* v.-norois *knîfr*, *grippe* v.-nor. gripa, *gris*, *grîhhe* gris grise h.-all. grîs. *guise* h.-all. wîsa. Nous avons cependant *grégné* (*les dots*) grincer (les dents) anc.-h.-all. *grînan*, et sans doute doit-on aussi y rapporter *règrégné* rechigner. En position, notamment devant l'*n* il donne, comme l'*e* latin, l'*o* bref, *horo* hareng anc.-h.-all. harinc, *frohh* frais goth. frisc.

Il a aussi donné l'*e* dans *rèche* riche h.-all. rîhhi.

O. Les rares exemples d'*o* allemand donnent l'*eu* patois : *creuchot* crochet, diminutif et dérivé de *croc* lequel, dit Littré, vient d'un radical qui est également germanique et celtique : anc. scandin. *krôkr*, angl. *crook*, kymri *crôg* ; *reuton* beignet épais qui doit se rattacher, pensons-nous à l'anc.-h.-all. rostjan.

L'*ö* adouci du pluriel conserve sa prononciation populaire du *plattdeustch* dans *Knef* boules de pâte cuites à l'eau et mangées rôties ; all. mod. Knœpfele diminutif de Knopf.

U long donne généralement *u* mais les exemples sont communs au français *bru* (brût) ; *brün* (prononcez comme dans *uni* sans faire sonner l'*i*) brun (*brûn*), drù (*drûd*) *ècurie* écurie (*scûra*) *Woid d'lai Bure*, Void de la Bure anc. h. all. bûr. Scum écume a donné le patois *Kême*.

On a l'*o* bref dans *èpolot* espolin, anc. h. all. spicolo navette Cpr. l'all. mod. spule navette et l'anc franç. espolet, espolette (1).

L'*ou* long se trouve dans *ètoûye èteule*, haut allem. stupfila (2).

Le seul exemple d'*u* bref qui puisse nous intéresser donnerait l'*o*, c'est *moffe* mouffle que Diez tire du hollandais moffel, diminutif de l'all. muff ; ce qui est contesté à cause du bas-latin muffula.

(1) Vagney *chpicule*, Les Fourgs *epeulot*. Vagney donne aussi *chpouliat* travouil, qui nous paraît être de la même famille.

(2) Dans notre *Dictionnaire* nous citerons les diverses formes patoises de même origine, ainsi que celles que nous rattachons au latin stipula.

DIHPTHONGUES

AI a donné *â* dans *souhâtié* souhaiter goth. haitan. *AU* donne *o* accentué de différentes façons *gòlopè* galoper goth. hlaupan, *bote* mettre moy. h. all. *bôzen*, v. nor. bauta *rôbotte* petite robe d'enfant goth. roub *sope* soupe v. nor. saup.

EI donne *ê* dans *hête* hêtre néerland. heister, et l'ï propre au patois dans *r'lincè* rincer, n. nor. hreïnsa.

IU (= *IO*) a donné *ée* : *guée* quille, avec son dérivé augmentatif *guéâ* quille du milieu, le *neuf*, et le verbe *guéyé* abattre beaucoup de quilles anc. h. all. Kiol.

UO donne *ieu* : *fieûr* fleur de foin, foin de première qualité, ancien h. all. fuotor, anc. scandin. fôdr.

Consonnes.

Le groupe *BL* subit le mouillement comme le groupe latin : *bianc bianche* blanc blanche, anc. h. all. blanch, *biòssé* goth. bletzen.

La liquide précédée d'une muette donne le mouillement propre au patois soit complet comme dans *codye* caille néerl. quakele, *guéyé* abattre beaucoup de quilles goth. Kegil, *gayard* gaillard, ags. gagol (Cfr l'ital. gagliardo), soit le mouillement diminué ou restreint comme dans *guée* quille, soit même une simple syncope : *guéâ* littéralement « quillard ».

T initial se maintient généralement comme le T latin : *tòquè* frapper toucher anc. h. all. zucchon, *tirer* tirer goth. tairan.

ST correspond à l'*h* aspirée : *bréhé* briser v. h. all. brestan, et à l'*hh* doublement aspirée *brohhe* brosse v. h. all. burst ou bursta.

D persiste d'ordinaire. Les exemples sont à peu près les mêmes qu'en français : *hardi* Goth. hardus, *badeau* bedeau v. h. all. bitil putil, *waidè* garder goth. veardian; mais il se renforce devant les syllabes atones finales *brites* bride.

On le trouve élidé avec l'*r* dans le second des mots qui forment le composé *banwâ* garde champêtre, comme du reste dans tous les suffixes augmentatifs correspondant au français *ard*.

K, C et *CH*. Ces gutturales s'adoucissent généralement en la chuintante forte, surtout devant *a*, *e*, *i* et à la médiale : *Châlot* Charles Karl, *chouotte* chouette kauch, *choisi* choisir kausjan. *bianche* blanche, *lôché* lécher et son substantif *lochon* (lecchon), *pouche* poche (ags. pocca), *rèche* riche rihhi, *touché* toucher zucchon, *rouchot* veste du dimanche, anc. h. all. rocch, hroch. Cependant elles restent gutturales dans *kèsé* déchirer skerran, *caissotte* écuelle; Gérardmer donne le simple *quesse* chaudière (1) anc. h. all. chezi, et à la finale *bianc* blanc, *franc* et dans *pròkè* parler qui se rattache sans doute à sprechen.

On les trouve syncopées dans *tioche* clenche clinche loquet, klinke qui nous offre en même temps un remarquable exemple de mouillement métamorphique appliqué au groupe germanique *KL*.

Un exemple d'apocope est fourni par *meurchau* maréchal.

Enfin comme si ces gutturales devaient subir toutes les transformations, on les trouve adoucies dans *guée* quille et ses dérivés déjà cités *guéye*, guéâ, *ègrou* écrou schraube, *ègrawisse* écrevisse krebiz.

SC, *SK*. Ces groupes correspondent généralement à la gutturale proprement dite 'HH : *HHnâye* échine skina, *frohh* frais frisc, *lohhe* laiche, et *lohhe* lèche (de pain) lisca. Ils correspondent à la gutturale simple dans *keime* écume skum.

KN reste dans *knef* déjà cité, qui parait une corruption de l'all. mod. populaire *Knæpfele*.

CT a donné la palatale douce dans *Girâ* Gérard Gèrhard, *jaidïn* jardin garten, *jâque* geai gâhi, *gèpe* gerbe garba ; l'*h* aspirée dans *mohon* estomac de volaille, que nous croyons pouvoir rattacher à Magen ; l'HH doublement aspirée dans

(1) X. Thiriat, *Les Montagnes des Vosges, Gérardmer et ses environs*, Paris, Tolmer, 1882, p. 153.

*HH*ô giron et son dérivé *khoudye* gironnée, s'ils ont la même origine que ces mots français (gêre frison gare). Il correspond à une espèce de contraction mouillée dans *hâye* haie hag (1).

Les Vazenés, littér. lieux gazonnés, *ibid.* anc. h, all. *Wason* à Ventron : *viranti* garantir anc. h. all. wêren.

GL a produit une contraction dans *guée* quille kegel.

J après *l* donne le mouillement patois, *ècôye* écaille skalja et le groupe *gn* mouillé comme en français dans *mignot* qui se rattache comme le français mignon à minnia.

Après le *d* et le *p* il correspond dans les exemples suivants à la chuintante forte : *gaiche* gage goth. vadi génitif vadjis (Diez) *cròche* crèche krippea = kripja (Diez) Enfin il disparaît dans *faine feine* « feigne, fagne » (déjà indiqués à l'adoucissement de l'*a*) fani genitif fanjis (cité par Diez I p. 13).

F s'est généralement conservé : *rifié* tirer avec force, arracher avec violence rifler, et son substantif dérivé *rifiotte* bavar. riffen, *griffié* griffler grîfan, *râfié* râfler même origine que *rifié*.

B s'adoucit en *w* dans *ègrawisse* écrevisse. krebiz.

W correspond au *G* ; *garni* garnir warnen. Mais il se maintient généralement en se prononçant *ou* : *Wâ* guère ne weigaro, *waidè* garder warten, et son composé *banwâ* garde champêtre ainsi que *r'wâtié* regarder. Diez Gramm. I page 116 indique déjà cette lettre *w* correspondant au *w* allecomme un trait particulier du dialecte lorrain, *Warder* = *garder* ; ce savant auteur ajoute qu'une charte de Verdun *L. des rois* p. LXXIV écrit de même *warentise* et que les *Sermons* de S. Bernard, qui rappellent d'ailleurs ce dialecte, disent aussi *werpil*, *eswarder*, *etc.* Il fait aussi remarquer *ibid.* p. 117, cette lettre dans le dialecte picard : *warder*, *werpir*. On trouve déjà le *v* simple dès le Xe siècle : *avardevet* regardait (fragment de Valenciennes).

(1) Dans le patois de la montagne on le voit permuter avec V : *Lo Vozon* Le Gazon lieudit Sn B, *les Vazenés*.

En terminant nous devons exprimer le vif regret de ne pouvoir dès maintenant présenter sur l'élément celtique les observations qu'il comporte. Ce langage a joué un rôle important dans notre contrée et a laissé de nombreux et vigoureux rejetons dans notre idiôme populaire et notamment dans les noms de lieu. Peut-être pourrons-nous plus tard nous en occuper.

Epinal, 14 février 1883.

N. HAILLANT.

TABLE

CONCOURS

DE L'IDIOME POPULAIRE

OU PATOIS VOSGIEN

A LA DÉTERMINATION

DE L'ORIGINE DES NOMS DE LIEU DES VOSGES

CONTRIBUTION

à l'examen de l'une des questions

DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883

Ainsi conçue :

« *Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de lieu en France ?* »

SOMMAIRE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Un de nos maitres, M. Morel-Fatio, a dit récemment : « L'étude des noms de lieu... intéresse à égal titre le linguiste, l'historien et le géographe, ce qui veut dire qu'un linguiste seul doublé d'un historien et d'un géographe peut être en état de la mener à bonne fin. » (*Romania* 1882 p. 431).

Nous ne sommes malheureusement ni linguiste, ni historien, ni géographe ; mais nous nous sommes quelque peu occupé de l'étude de l'idiome de notre pays natal et de quelques autres localités vosgiennes, et nous avons pensé que, sans aborder de front la question posée au Congrès, nous pouvions tout au moins essayer d'en éclairer une des plus humbles faces, en donnant quelques aperçus sur un des éléments qui doivent selon nous contribuer à la solution de la question générale. (1)

Disons quelques mots tout d'abord des principales études déjà pubiées pour la partie relative à notre sujet. Dès 1864 M. Jouve, un de nos plus actifs compatriotes, attirait l'attention des savants sur nos patois vosgiens. En 1869 M. Thiriat, lauréat de notre Société d'Émulation, essayait d'expliquer, presque toujours avec succès, les noms de lieu de la vallée de Cleurie au moyen de l'idiome vosgien. En 1882 il poursuivait les mêmes recherches sur Gérardmer et ses environs. Un autre vosgien, M. Cabasse, recueillait aussi en 1877 sur Raon-l'Étape les mêmes documents.

(1) Nous espérons qu'on voudra bien ne pas se méprendre sur la portée et le but de cette courte étude. Si nous nous sommes bercé de l'espoir de présenter un jour une étude générale de quelques noms de lieu des Vosges, nos investigations s'appuieront sur les trois grandes méthodes bien connues, et généralement utilisées en ce genre de recherches, à savoir la philologie, l'histoire et la géographie, éclairées du reste par les travaux antérieurs. Dans ce petit mémoire nous n'empruntons qu'une méthode, la méthode philologique et même nous la restreignons à l'une de ses branches, celle des parlers populaires ou patois.

L'influence de l'idiome populaire ou patois sur la formation de certains lieuxdits ne pourrait donc sérieusement être contestée. On ne pourrait guère à notre humble avis discuter que sur certaines applications que l'on ferait de cette méthode, ou sur l'étendue du domaine réservé à ce moyen d'investigation. Cette influence a été très féconde dans nos Vosges en ce qui concerne certains groupes de noms de lieu, notamment ceux qui doivent leur origine aux influences naturelles et à la culture. Elle paraît moins importante dans les désignations dues à l'histoire et à la politique, et s'efface presque complètement au point de vue religieux. Il n'est pas nécessaire d'en rappeler longuement les causes : ce que le paysan, le laboureur a constamment sous les yeux et ce qu'il traduit de préférence dans son « patois curieux, « expressif, original et hardi entre tous » (1) c'est la terre qui le nourrit, la conformation physique du sol et sa culture. Le reste pour lui n'est pour ainsi dire qu'accessoire et accidentel.

Il paraissait donc intéressant d'étendre les recherches sur toutes les Vosges et de demander à l'idiome populaire ce qu'il pourrait nous livrer de ses secrets. Cette idée, se rattachant plus ou moins directement au *Programme du Congrès de la Sorbonne*, fut appliquée aux communes où nous eûmes le bonheur de trouver des correspondants aimant les recherches, purement désintéressées, que poursuit notre Société d'Émulation. Nous sommes donc heureux de renouveler nos plus sincères remercîments à ceux de nos compatriotes qui ont bien voulu nous prêter leur gracieux concours, et nous aider ainsi à faire mieux connaître et aimer notre beau pays. (2)

(1) Ed. Sylvin. *Revue politique et littéraire*. 3 fév. 1883.

(2) Nous donnons la liste des communes et de nos correspondants :

Bainville-aux-Saules	MM. Dr Liégeois, memb. Soc. d'Ém.
Bertrimoutier	Dr Georgeon.
Broche	Crovisier, professeur retraité.
Saales	

DIVISIONS.

Pour jeter plus de clarté dans ce court essai, nous adopterons certaines divisions que nous croyons nécessaires. Nous

Bulgnéville	Renault. memb. S. Em.
La Bresse	Hingre, chanoine à Saint-Dié.
Cleurie	M. Xavier Thiriat, membre et lauréat de la Société d'Emulation.
La Forge	
Gérardmer	
Saint-Amé	
Syndicat de Saint-Amé	
Tendon	
Le Tholy	
Celles	Etienne.
Charmes-s/-M.	Dr Chevreuse et Perrin institut.
Châtel-s/-M.	Conus.
Cornimont	Clément et Valroff.
La Croix-aux-Mines	Perrin, instituteur.
Dombasle-en-Xaintois	Pierron, anc. institut.
Dombrot-s/-Vair	Conraud.
Fontenoy-le-Château	Déchambenoit, M. S. E.
Gerbépal	Cuny, pharmacien à Dompaire.
Girecourt-les-V.	Blandin, instituteur.
Lemmecourt	Chapellier, M. S. E.
Lusse	Michel, Dr de l'Ecole supr de Gérardmer.
Marainville et M-donville	Perrin, instituteur.
Mazelay	Galland, instituteur.
Ménil-en-Xaintois	Marchal, institut.
Morelmaison	Morlot, propriétaire.
Moussey	Lung, M. S. Em.
Moyenmoutier	Perrin, instituteur.
La Neuveville-s/-Ch.	Morlot, propriétaire.
Ventron	Valroff.
Raon-l'Étape	Dr Raoult.
Trampot	Chicanaux, instituteur.
Vexaincourt et Wisembach	Lorrain, instituteur.

et Uriménil, notre pays natal qui nous a fourni quelques documents.

Nous remercions aussi de nouveau notre excellent collègue M. Guyot, Directeur des Contributions directes en, qui nous a très-obligeamment autorisé à consulter les états de section.

réserverons la première place à l'homme et à ses travaux. Nous rechercherons ensuite l'influence exercée par les animaux, puis par les plantes et la nature du sol. En un mot, nous formerons quatre groupes principaux qui tirent leur origine 1° de l'influence humaine ; 2° zoologique, 3° botanique, 4° géologique.

I. INFLUENCE HUMAINE

§ 1er NOMS ET PRÉNOMS

Les noms et prénoms ont fourni :

Haut du Raindé, La Bresse D, (1) le rein de Del, **Le Champ Leux**, Syndicat E, Le Champ Luc ; **Champ Mouré**, Moyenmoutier B, Champ Morel ; **Faing Morel**, Arrentés de Corcieux et **Fainmoré**, cense de Gerbépal ; **Mourévoid** void (gué) de Morel ; **Pré Nina**, La Bresse D, Pré Léonard ; **Étang Péry**, Hadol, Étang Perrin ; **Planot Paris**, La Bresse C, Le Plateau Perrin ; **La Meix Quiaule**, La Bresse D, Le Champ Melchior ; **Pré Loya**, Syndicat B, pré appartenant à un habitant d'Eloyes, en patois *Les Lôyes* (prononcez lô-y', l'y suivi d'un i légèrement mouillé).

§ 2 DOMAINE

Aire

L'**aire**, La Bresse D, le jardin ; Moussey, **les grands zaires**, patois **li grandes aires**, grands terrains étroits, très allongés. Schirmeck, **Ere do gebot**, champ du gibet (Lepage et Charton, *Statistiq. II*, p. 36, col. 2).

Meix, Maix

Meix et **maix** étant déjà quelque peu connus, nous ne nous y attarderons pas. Ils correspondent à deux mots de genre

Nota. La lettre placée à la suite de la commune indique la section du cadastre.

différent en patois : 1° *masculin* jardin à Uriménil et dans les environs *moè* (prononc. *mouè*), Celles *meix*, Cornimont AU GÉRUMÉ, patois *rogerimoua*, Gérardmer A, HAUT-MEIX, Haut-Champ ; 2° *féminin* Dounoux B, ETANG DE LA MEIX, patois *mâ*. Ce nom est trop fréquent pour en citer d'autres exemples. Notons toutefois la coïncidence fortuite de la configuration du sol portant ce nom de *meix* qui présentait parfois une certaine ressemblance à la forme concave d'un immense pétrin avec le mot patois *mâ* qui justement signifie pétrin. Cette coïncidence a entraîné quelques correspondants à identifier le groupe des mots *meix*, *maix* avec le mot *maie*, patois *mâ* signifiant pétrin. Ce n'est pas le seul exemple d'homophone : un autre est fourni par le mot *puy* podium, éminence, confondu en patois et même en français avec *puits* puteus, dont la prononciation patoise est exactement la même dans les deux cas : *peuye* (1).

JARD

Châtel-s/-M. A. DESSUS DU HAUT JARD, abréviation de jardin.

ZELLES

Cornimont et Ventron, passim. Agglomération de maisons, de huttes ou même de jardins. A La Bresse A, LES ZELLES signifient champs clos de haies.

§ 3. CONSTRUCTION

LES BARRANGES.

Syndicat C, les passerelles.

(1) *Peuil*, Puy, Pié, *Pec*, Poype sont des formes normales d'un radical qui a été traduit en bas-latin par *Podium*. » Note de M. de Rochas recueillie dans une étude sur l'*Orthographe des noms de lieu*. Nous regrettons que notre travail ait été terminé et envoyé à la Sorbonne quand M. Ferrand, notre collègue du barreau et du Club alpin, voulut bien nous envoyer gracieusement cet intéressant mémoire dont nous aurions fait un excellent profit.

La Barre

Uriménil B, retranchement dépendant sans doute de l'ancien château qu'on suppose avoir existé à Giraudvoid.

Le Battant

Uzemain C, Charmes B, Chatel D, pilon d'écorce pour la préparation du tan.

Curoye

Moussey, patois *curoye* et *coroye*, trajet ou chemin le plus court.

Coucheu

Raon-l'Étape B, lieu d'équarrissage ; écorcher se dit *couchieu* en patois.

Bouachons

Saales, patois *les bouachons*, dosseaux formant le plancher du réduit à porcs, jetés sur la fondrière d'un chemin à Lusse pour faciliter le passage.

Epèche

Médonville B, patois *épaiche* passerelle.

Foigneux

Saint-Amé A, le fourneau, sans doute pour faire le charbon ; à Uriménil *foune* ; Gerbépal A, Le rein des Fourneaux, La Côte des Fourneaux, feux où l'on brûle le gazon ; La Forge, La Goutte des Founels.

Schlaiffes

Gérardmer C, chemin de schlitte ou traîneau des bûcherons.

§ 4 CULTURE

Bastelles

La Bresse C, les pâtis, (sens devenu inconnu), au Bachetel, pâtis, forêt mise en friche.

Behaye

Celles-s.-Plaine, B et C le meilleur pré avoisinant la maison; Barbey-Seroux a aussi une cense dite la *Behaie*

Beheux.

Vexaincourt, patois *lo Bhhéieux*, endroit rapide et rocheux. A ce mot paraissent se rapporter *Le Beheu* à Lusse, *la Beheue* à la Houssière, *Beheulmeix* et *Beheulmont* aux Arrentés-de-Corcieux.

Behouille.

Entre-deux-Eaux, La Croix-Eaux-Mines et Saint-Dié, ancien canton de vigne, d'après M. Gravier.

Beurheux.

La Bresse C et D, essart clos; M. Petin dans son *Dictionnaire* donne *Beurheu* essart, champ communal. Synonyme *Briseu*, Syndicat C.

Breuche.

Breuche, Breuchotte et Brochotte, Gérardmer B, clairière due au défrichement; synonyme de *Cercenée*, *Cerceneux* que nous trouverons ci-dessous.

Brûleux.

Syndicat B, lieux écobués dont on a brûlé le gazon et les broussailles; Tendon C, aux Bruleulle, en patois *ès brouilles*.

BOUCHOT

La Bresse D, patois *le bouchau*, pâturage.

CERCENEUX, CERCENÉE.

La Bresse A, LE SORCHENEUX, patois *sorxeneu* (prononcez *Sorkheneu*) ou *Xeurxeuneu*, lieu hersé ; id. B, LE CHERCHENEUX, patois *le Xorcéneu* et C, LE SORCENEUX, patois *le Xeurxeuneu*, Cornimont D, LE CHORCHENEUX, patois *HHeurhkheneux*, lieu où on a écorcé les arbres ; Gérardmer C, LA CERCENÉE, patois *lai Cercendye*, éclaircie dans le bois ; Tendon D, AUX CERCENETS, patois *Is Cercenèts* défrichements; Le Tholy A, AU SERCENEUIL, patois *Serceneux*, *Surceneux* défrichement.

LE CHAIGOTEY.

Gérardmer G, patois *Lo khégotaie* ou *Xégoté* xard, essart humide. Etymologie, *xâ* essart et *gotte* goutte. Voir plus bas *Xard* et *Goutte*.

LES CHEUCHOTTES.

Morelmaison B, racines d'arbres abattus à la suite de défrichement,

CURTILLE, CURTILLOTTE.

Terrain de première qualité attenant d'ordinaire à la maison. Le diminutif CURTILLOTTE à Uriménil A. Etymologie curticula, curticla, curticulus, corticella et curticella dans Du Cange. Patois *Keutée* et *Keutiotte*, Bainville-aux Saules A, LES CURTILLES patois *Les Keutiayes* ; Charmes CUTIPLATTE, Cornimont B, QUETI JEANNATTE Curtille Jeannette ; Girecourt les Viéville D, les Curtilles, patois *Keutié*, Fontenoy CURTY VOIRIN. (Aux vocables ci-dessus on peut ajouter curtile, curtillum, curtilis, cortile, curtile, cortilis, curtilis, cortillum, cortillus, courtillum, courtillus, curtillum, cortilagium et curtilagium, aussi extraits de Du Cange).

EJOLE.

Saint-Amé, AUX EJOS, abornement, ajournement; Syndicat F, LES EGEOLES, même signification, et en outre ascencement.

ETEULE.

La Bresse A, LES TOLMAQUÉS, patois *Les Xtoles maqués*, les éteules Maqué ; id. G, LE STOLLE LOGNÉ, patois *Lai Xtole Lognée*.

FENEAU;

Saint-Amé A, patois *lé fnau*, lieu où l'on fane; Tendon D, LE FENETÉ, patois *lo fènetè* le petit feneau. A Uriménil *lo foènau* est la saison de la fenaison.

SUR FÉVELURE.

Morelmaison A, patois *féviure*, terre à féverolles.

LES FOURGES

La Bresse D, patois *Les Fouges*, les défrichés.

FOURRIÈRE.

Gérardmer F, FOURRIÈRE MOUJON, patois *HHerry Meyon*, bords d'un champ, jachère; Moyenmoutier B, LE FOURION, LA FURIATTE, patois *Lai Fouriatte*, diminutifs, petite fourrière. A Uriménil, *lai Fourère* nom commun désignant la partie du champ qu'on doit labourer en travers par suite d'obstacle s'opposant à la continuation du labour en long. A Moussey, BELLES FOURRIÈRES, beau et bon pâturage.

LA HARTOURE.

Syndicat C, patois *Lai Hartoure* et *Les Hattoure* lieu où l'on battait le chanvre porte-graine. Le Tholy A, LE HATARD,

patois *Hatta* même signification. Etymologie *Hatta* battre.

HIÈRE.

Moyenmoutier A AUX HIÉROTTES, sillons courts et étroits, diminutif de *Hière* sillon. On le trouve écrit aussi ZIÈRE à Girecourt-les-Viéville B : LA HAIE DES ZIÈRES (Nous avons trouvé de même plus haut LES ZAIRES pour *Aires*.

LE LANSOIR.

Moussey, patois *Le Lanceu*, place désignée pour faire descendre rapidement et sans frais de transport les bois d'une montagne jusqu'à un port ou emplacement d'une voiture.

ORDON.

Gerbépal B, LOURDON, patois *leudon*; Moussey, ORDON DES ABREUVOIRS. A Uriménil, *eudon* signifie ouvrage organisé, besogne commencée , tâche à finir. M. Dartois donne Doubs, Haute-Saône et Jura *ourdon, oudon*, *oudion* rangs de pieds de vigne, bande de travailleurs marchant de front pour la vendange, la moisson ; M. Thévenot donne Ramerupt (Aube), *ordon* tâche limitée, marquée, ordonnée, où l'on en est de son travail ; Tissot, Les Fourgs *oudon*, largeur du sillon qu'une personne peut mettre en morceaux ; Jaubert, berrichon *ordon* ; Beauquier, Doubs *ordon*, *ourdon* tâche, partie de champ à labourer, rang de pieds de vigne, bande de terre et enfin M. Adam (*Patois lorrains* p. 273) Allain, *ordon* portion d'une coupe affouagère qui est attribuée à un bûcheron pour la façonner.

PRANZIEUX

Raon-aux-Bois D, patois *Pranzieuye* ; Moyenmoutier F, AU PRANZUREUX, patois *Au Pransieu* ; Girecourt-les-V. D, LE PRANZIEUX, patois *Pranzieuye*. A Dompaire, nom commun

signifiant lieu où les vaches en pâture se rassemblent et se reposent ; *Glossaire messin* : *pregner*, *pranier* parquer paître ; *en pregneure*, les vaches sont dites ainsi quand sur le midi elles se reposent et ruminent. A Uriménil *lai Pranzière* signifie l'après-diner. Aucun auteur à notre connaissance n'a donné d'étymologie. Nous pensons que ces mots se rapportent au supin *pransum* de *prandere*.

PRÉON.

Bertrimoutier A, patois *préon* petit enclos de prés.

RAUTÉS

Saint-Amé A, patois *las rautés* foin étendu sur le pré pour sécher.

RAYEUX.

Charmes D, lieu où l'on faisait rouïr le chanvre. Il semble, d'après cette signification, être le même mot que le suivant.

ROUILLIER.

Gérardmer A, F, patois *Lo Rëi, Lo Reuï*, La Forge, AU GRAND ROUILLIER, patois *I Grand Reuï ;* Saint-Amé, LES ROUHEILS patois *Las Rouheux ;* Le Tholy B, LE HAUT ROULIER ; Hadol, LE ROULIER patois *Lo Reuyé*. Même signification.

TAHONS.

Morelmaison A, patois *tohons* terre forte ; même Commune TOHONEL diminutif.

TILLE.

Cornimont B, AUX TILLES, patois *tèye*. A Cheniménil il

signifie sillon et pièce de pré entre deux royes. Dombasle-en-Xaintois, LES TILLES-LA-ROSE patois *Les Tailles-la-Rose.*

TIQUE-TOC.

Moussey, onomatopée. Terrains à proximité des forêts, désignés ainsi à cause du bruit qu'y faisaient les bûcherons. Voy. cependant le suivant : Toc.

TOC.

Celles-sur-Plaine A, LES TOCS patois *li tocs* vieilles souches. A Uriménil *toc* est un nom commun ayant la même signification.

TRÈCHES.

A Médonville, terrains incultes ou peu improductifs. La Neuveville-s.-Ch. C : LE GRAND TRICHE (inexpliqué par le correspondant); Gerbépal B et C, LES TREXONS patois *Lé Trekkon : treukh* signifie prairie dans cette localité ; Moyenmoutier A AU TRUHELOT paraît un diminutif. A Gérardmer une localité sur la rive orientale du lac est encore nommée LE TREXAU vieux mot, dit X. Thiriat, qui signifie lieux dépouillés (*Gérardmer et ses environs*. Tolmer 1882, p. 44). La Bresse D, LA TRUCHE patois *lai treuche*, éminence, élévation. Ce dernier sens se rapproche de celui-ci, donné par M. Olry : PIERRE-LA-TREICHE, commune du canton de Toul-Sud, dans lequel Treiche signifie plateau (*Répertoire archéolog.* in *Mém. Soc. d'archéol. lorraine*, 1865). Enfin on a Raon-l'Etape B, LA TROUCHE.

TRÉPOT.

Moussey, LE TRÉPOT DES MEIX patois *Trépoux di Meix*. trépoux signifie terrains à écobuer pour jardins ou pour bons terrains.

TROUAUX.

Mazeley B, mauvaise terre, terre « trouande » paresseuse. A Uriménil *trouand* est un adjectif signifiant paresseux, fainéant.

VAZENÉS.

Gérardmer C, patois, *les Vazenés*, lieu gazonné, et LE GAZON patois, *lo vozon ;* D, LES VAZENÉES patois, *les vôzenèies.*

LA VOIXE.

Gerbépal A, patois, *lè vouèhhe*, l'envers, exposé au nord, par opposition à l'endroit, patois *l'endra*, exposé au midi.

XARD.

La signification et l'étymologie du mot *Essart* étant connues, nous nous bornons à indiquer les différentes formes qu'il a revêtues dans notre idiome populaire :

(*a*) Prosthèse : Bainville-aux-S. LES ESCHIARDS et l'ECHIA; La Neuveville-s.-Ch. A, LE GRAND ESSART patois *Echâ ;* Trampot A, AUX ESSARTS patois *aux achas.*

(*b*) Suffixe : La Bresse D, LAMBEXAIRE patois *Lambièxiê*, GERMAINXARD, MOURÉXARD; Cleurie B, MANXARD. Du nom du propriétaire ou possesseur.

(*c*) Cleurie A, LES XARDS, patois *Lâ HHia ;* Saulxures, LE VIEUX XARD; Syndicat, LE XARD DE LA SCIE.

(*d*) La Bresse, AU XATI patois *Lé Xaiti* (prononcez *HHèti*), Uzemain C, LA XATTE patois *lai HHaitte*, Gérardmer D, LE PRÉ XETTÉ patois *lo prè HHettè* le pré essarté; id. E, AU XETTÉ (en 1710 *le Xetel*) G LES XETTES; Saint-Amé A, LE XATÉ patois LÉ HHETTÉ; Tendon C, AUX XARREURS patois *Ez HHereurs*, id. D, AU XATTY patois *I HHèty*, id. E, LE XATY XITÉ patois *Lo HHety HHitè*, l'essart glissé, raviné; id. F, AU ROND XEIS patois *I Rond HHiè.*

II. — INFLUENCE ZOOLOGIQUE.

Le Beura.

Uzemain C, le bélier.

La Bouette.

Moyenmoutier A, Champ de la Bouette, patois *bouotte* moucheron, ciron. A Uriménil *bouotte* genre *Cynips*, ordre des hyménoptères.

Corbey.

Tendon B, Haut de Corbey, patois *Haut do Corbey* hauteur du corbeau.

Equelle.

Lusse A : Les Prés de l'Équelle, patois *près di quêles, quêle* caille.

Équevons.

Moyenmoutier A, patois *is eiquieuvons* aux écureuils. Dans ce patois on dit aussi *écuron*. A Uriménil c'est *ècuron*.

La Flaconnière.

Cleurie A, patois *lai flaconnière*, où les nids de *flacon* guêpe, frelon, *Vespa crabro* sont communs.

Furiot.

Moyenmoutier E, Pré Furiot, patois *prè furiot* nom de bœuf. A Uriménil *fleuriot* signifie bœuf tacheté, moucheté. (Il a pour féminin *fleurie*).

LA GREVELLE.

Moussey, LA GREVELLE, patois *lai grevéle* prairie rapprochée de la rivière renfermant beaucoup de petits poissons connus sous le nom de *grevéle*.

MOUCHETTES.

Marainville, LES MOUCHETTES patois *les mouchottes, abeilles*. A Uriménil on dit *mouhhottes*, très joli diminutif. Alain Chartier (*les Quatre Dames*) a employé *mouschettes*.

VARÉ.

Raon-l'Étape, LA GOUTTE DES VARÉS patois *lai gotte dis varés, varé* se dit des bœufs à pelage noir et blanc.

III. — INFLUENCE BOTANIQUE (1).

§ 1. BOIS, BROUSSAILLES, BUISSONS.

BEUCHOTTE.

Gérardmer E, patois *lo buchotte* la petite tronce.

BOUCHETÉ.

Gerbépal A, lieu couvert de hêtres, *bohhon* et *bohhté* signifient petit hêtre.

BRUX.

Bertrimoutier, patois *breux*, gui, lieu planté de chênes portant du gui. Cette étymologie paraît d'autant plus probable que la même commune, section B, contient un lieudit AU BREUIL; rappelons ici que le village de *Bru*

(1) Bien que la division suivante soit peu scientifique, néanmoins nous la conservons d'après M. Cocheris, à raison de son côté pratique

porte comme noms anciens *Brus*, *Breux*. L'histoire confirmerait ou contredirait cette origine.

CALEUCHE.

La Forge, CALUCHE, patois *caleuche* et *coleuche*, souche, tronc d'arbre. Uriménil C, de même. Une ferme de Colroy-la-Grande est désignée *Calèche* en 1782. Une cense de Bellefontaine s'appelle *les Caleuchots* qui paraît un diminutif.

EPOISSE.

La Bresse D, patois *lai Xpasse*, le fourré; Syndicat A, L'ESPACH, même signification.

LA FETELLE.

Gerbépal C, petit bois.

RAPPAILLE.

Cleurie A, futaie, forêt de sapins; Syndicat F, forêt en bois feuillus; Lusse, LA RAPPIATTE équivalent de *rappaille*. A Wisembach LA ROCHATTE signifie lieu rempli de rocaille, « rappailles », A Médonville, nom commun désignant au cadastre une nature de propriété, à la fin de la section B, à la suite de vigne, houblonnière, bois.

ROCHATTE.

Wisembach, lieu rempli de rocaille. Épinal a LA ROCHOTTE, autre forme de diminutif de *roche*.

SAUTÉ.

Hadol, petit bois. Etymol. saltus.

VOIVRE.

Commune DES VOIVRES, canton de Bains, signifie brous-

sailles; Épinal, nom commun de même signification; Bertrimoutier A, La Voivre signifie lieu humide. L'étymologie *Vepres* est bien connue.

Diminutifs. La Haye, La Voivrotte; Girecourt-les-V. Voivrelle; Dombasle-en-X. Les Voivrelles, patois *les voivrâyes*.

Historique. En 1269 *Weivre*. (Documents rares ou inédits de l'*Histoire des Vosges*, VII, p. 33); même époque, charte de la ville de Charmes : « se aucun hom est treuvé en la *weirie* » (Lepage et Charton, *Statistique des Vosges*, II, p. 102, col. 1).

§ 2. arbres.

Allezail.

Mazeley B, Dessous Lallezail (sic) patois, *dezot l'olhoïe, olhoïe* bois d'érable. Cpr. les autres formes patoises : Sanchey *olhoïe*, Lemmecourt *rejauille*, Ville-sur-Illon *rjoye*, Ventron *èyé*, Girecourt *rhoïe*, Dombrot-sur-V., *rejauye*. Cpr. le français (nom provincial) *Azeraille* cité par M. Fliche, *Botanique forestière*, p. 250. Nancy 1873, et le nom de commune de la Meurthe, *Azerailles*. (C'est l'*Acer campestre* L. Sp. 1497).

Bolle.

Gérardmer A, Aux Bolles patois *ez boules*, bouleau, Gerbépal C, La Bruile; Tendon C, La Bolle; Uriménil C, Le Boulet, patois *lo Boulet*, lieu planté de bouleaux, et A et B, Les Boulés et La Boulée, patois *Ez boulés* aux bouleaux.

Fie.

Gérardmer A, Les Fies, les épicéas; Syndicat E, La Fiée et F, Le Très de la Pinne, la jachère de l'épicéa (*Pinus abies* de Linné, *Abies excelsa* Lam.) Autres noms

patois, Vagney *fèhe*: Ventron *feie*: Ménil-en-X. *fie*; Saulxures *fiée*.

FAILLARD.

La Forge, hêtre.

SAPEZ,

La Bresse D, GRANGE DES SAPEZ, gr. des petits sapins, Cleurie B, PRÉ OU SAPÉ, Moyenmoutier *Le sèpe* le sapin; La Bresse, LE CEPNA la sapinière; Gerbépal A, LA SAPPE, grand sapin (*pené*, petit sapin) et C, *le sapinot* sapin; Le Tholy B, LE SAPENAY, lieu planté de sapins.

§ 3. ARBUSTES ET PLANTES.

BADREMOINE.

Syndicat B. Pré de ce nom où pousse abondamment le *Meum athamanticum* Jacq., la baudremoine appelée vulgairement *boudremoine*.

BOHHTÉ.

Voy. Bastelle.

§ 4. CULTURE.

BOUHHON.

Uriménil B, LES BUISSONS, patois *Bouhhons*, Cleurie, LES BOUXEUX patois *boukheux*, buissonneux; Cornimont A, LE BOUXENÉ et Cleurie A, BOUXERAND, même signification. Syndicat B, HAUT DE BROUXARD buissonneux.

CORÉE.

Fontenoy-le-Château D, LA CORÉE, patois *lai courée* cou-

draye. Uriménil a le nom patois commun *côraye*; section A. ETANG KYRIÉ patois E. KEURIÉ s'y rattachant sans doute; Bainville-aux-Saules, COROT; Moyenmoutier, PASSE-CORRE, E, CHAMP DE LA CORRE, Syndicat C, AU COROT; Raon-l'Étape, LA CENSE DU KOEUR.

DIAY.

Syndicat D, AU DIAY, iris germanique cultivé dans tous les jardins, de paysans comme spécifique pour certaines maladies du bétail. Noms communs ailleurs : Bainville, *dia*, La Bresse *diê*, Cleurie, Saint-Amé *diai*; *guia*, *kia* au Ban-de-la-Roche. *Diay* nous paraît se rattacher au même radical que glaïeul, gladiolus. Il offre, ainsi que ses congénères un curieux exemple de mouillement métamorphique du groupe *gl*.

EPECHE.

Charmes E, LES EPÈCHES, buisson d'aubépine. M. Cocheris ne cite aucun nom de lieu tiré de cet arbuste.

EVELINE.

Granges, LES EVELINES. Du Cange donne Avellanarius, avelinier. Est-ce le même mot?

FALURE.

Gerbépal A, LE REIN DE LA FALURE; Saint-Amé A, LES FALIÈRES; Tendon B, LA FALURE; fougère aquiline *Pteris aquilina* de Linné.

GENÈVE.

La Neuveville-sous-M. HAIE DES GENÈVES, patois *haille des geniôvres*. A Uriménil *g'nôfe* signifie genévrier. Autres noms : Vagney *genève*, Dounoux *g'niéfe*; Saint-Amé, Cleurie et Syndicat *genève* (d'après M. Thiriat, *Vallée de Cleurie*, p. 103),

Val-d'Ajol *genève*, Celles *genave*, Lemmecourt *jenèvre*, Saulxures-s.-M. *henève*, etc., etc.

GROFFE.

Gérardmer F, LA GRANGE GROFFE, *groffe* est le nom patois d'une renoncule *(Ranunculus platanifolius* L. ou *R. aconitifolius* Hol.) et du cerfeuil velu (*Chaerophyllum hirsutum* L.) La Bresse donne *gröfe*, Vagney et Cleurie *groffe.*

HAGIS.

Gérardmer G. *Les Hagis*, petit bois. Aux environs de Docelles c'est un nom commun ayant la même signification. Vagney donne *kaigis* bosquet (d'après Pétin).

LAICHE.

Bainville-aux-Saules B, LES LOCHES, patois, *les lauchés*; Médonville S, LES LÈCHES, patois *les lauches*; Girecourt-les-V. D, GRANDE LACHÈRE patois *laxhère*, Dombrot-s.V. A, LE HAUT LACHÈRE patois *Haut lochère* laiche, carex. Ce genre s'appelle *lôche* à La Neuveville et *loche* à Offroicourt, *lache* au Val-d'Ajol, *lauche* à Lemmecourt et *lochottes* à Mazelay.

PEUTIÈRES.

Saint-Amé, LE PEUTÉ; Cleurie PUTIÈRE, Syndicat E, LE PEUTÉ, patois *lé peuté*, putier, *Ceresus Padus* D-C. (*Prunus Padus* L.) Uriménil, section A, a un hameau dit *Les Peuteux*. L'histoire dirait si cette dénomination à la même origine, et s'il y a eu des putiers. C'est une preuve de plus que l'étude complète des noms de lieu doit mettre à contribution l'histoire, la linguistique et la géographie.

RAMPÉ.

Mazeley C, LA MAI RAMPÉ, patois *ou moué rampé*, jardin

contenant du lierre grimpant, dit en patois *rampe,* à Uriménil, Padoux, Moussey, Raon-l'Étape, Granvillers, et *rample* à Raon-aux-Bois, Cleurie ; *rompe* à Bainville.

ROCHES BRUOT.

Uriménil A, roches environnées de bruyère *Calluna vulgaris* Salisb. (*Erica vulgaris* L.)

(SARRAZIN) GRICHES.

Tendon A, LES HAYS DES GRICHES, les haies voisines des sarrasins. Fontenoy-le-C, A, *grige,*, Cleurie, Syndicat et Saint-Amé, *grihe* (d'après M. Thiriat, p. 131), Tendon et Vagney *grihe,* etc., etc.

IV. — INFLUENCE GÉOLOGIQUE ET MINÉRALOGIQUE.

§ 1. ÉTAT NORMAL.

BARRAU.

Gérardmer, patois *Boro* hauteur, qui a la forme des anciens fourneaux de ménage ainsi nommés (Thiriat, *Gérardmer,* p. 108), Baral, carte de M. Martin 1882, annexée à l'ouvrage précédent.

BOITEU.

Moyenmoutier E, étui.

BRAMONT.

La Bresse B, haut mont. Uriménil C a LABRAMONT.

CAYEUX.

Saint-Amé B, patois *cayô,* caillou.

Chitelet.

La Bresse B, patois *Xètelè* (pron. HHételè), petit sentier. (En 1594, *Schliechtli*, d'après Lepage, *Notice sur Gérardmer*, *Annales*, Soc. émulation 1877, p. 187) et Chatelminé, La Bresse, sentier du meunier.

Cleurie.

Nous nous permettons d'emprunter à M. Thiriat les lignes suivantes : « Aucune des localités de la commune ne porte » ce nom. Il y a de fortes probabilités qu'il dérive encore » du patois local comme tant d'autres noms de lieu. Clair- » rupt, *Tiè-rupt*, *Tiè-ri* au Beillard, d'où l'on a facilement » pu faire *Tieu-ri* par corruption, nom qui est le patois » de Cleurie dans l'idiome de Saint-Amé. Au Tholy, on » dit *Kûrie*. Ce nom viendrait ainsi de la limpidité des » eaux du ruisseau de Cleurie. Je donne cette étymologie » faute d'en avoir trouvée une plus acceptable, et sous » toute réserve, malgré qu'elle paraisse parfaitement exacte » selon plusieurs habitants du pays. » (*Vallée de Cleurie*, p. 271).

Colnot.

Médonville D, petit col, le petit coin.

Cornal Dessous.

Moussey, patois *Couna Dessos*, cul de sac, ou agglomération de maisons formant entre elles un cul de sac; Morelmaison Le Côné, patois *Counaie*, la Vraine fait en cet endroit un coude prononcé. Peut-on rapprocher Uriménil Cône, patois *Côune*, Le Côney, patois *Counèye* et le Void de Cône, patois *lo Woèd d'Couône* (Bellefontaine et Raon-aux-Bois)? M. Maud'heux, *Études sur l'ancienne topographie des Vosges*, pense que *le Coney* appartient aux dia-

lectes gaélique ou celtique, que tout au moins il ne se rattache ni au latin ni à ses dérivés (*Annales de la Société d'Émulation des Vosges* 1874, p. 366).

COSTET.

Gérardmer C, coteau.

COUGNOT,

Dombrot-sur-Vair, terres d'un coin (de bois).

GRAVELLE.

Dounoux A, ÉTANG DE LA GRAVELLE, patois *Graivèle, graive*, gravier.

DAVAL.

La Bresse D, patois *lè daivau*, la descente.

DEUILLE.

Gugney-aux-Aulx A, DEUILLE DE RENARD, redoute, tanière. Uriménil *deute*. Cfr., anc. franç. *duite*.

DOSSÉS.

Dombrot-s.-V. B, champs enclavés dans un canton dont le milieu est élevé, *forme dos*.

FAING.

Simple et composé. S'orthographie aussi fain, foing, feing, feine, feigne. (Il y a des dérivés : feigneulle, feignottés). A Uriménil *feine* est un nom commun signifiant lieu tourbeux, humide, frais, et se dit principalement d'un bois dans ces conditions. C'est, croyons-nous, le même mot que *fagne*, auquel Littré donne la même étymologie que *fange*, gothique *fani*, génitif *fanjis*. Voir la 2e partie de notre

Essai sur un Patois vosgien. Traitement du J gothique page 143.

GASSE.

La Bresse, petite rue; Syndicat B, petit vallon, enfoncement désert, broussailleux, rocheux.

GOURIOT.

Moussey, LA MOUCHE GOURIOT, LA BASSE GOURIOTE, LA FONTAINE GOURIOTTE, patois, *gouriote*, vallon ou gorge très étroits.

GUEUX.

Saint-Amé A, GUEUX-GOURRIER, Syndicat D, GUEUE DE ROCHOTTE, creux, enfoncement; n'est-ce pas le même que *Gué?*

HOLLÉ.

Lusse B, patois *hollaie*: AU HOLLIOT, diminutif; *hollaie* signifie descente, côte rapide.

HHERVIEULE.

HHervonne, Xervanne, Syndicat A; vallée de Cleurie, HHervonne, hhervieule, ornières ravines (d'après Thiriat, p. 257), terrains en pente ravinés par les eaux. M. Adam, *Patois lorrains*, p. 261, donne *hhervonne*, qui, au Tholy signifie éboulement, avalanche. On peut rapprocher le verbe de Fraize *hhèvè* ébouler, glisser, qui se dit d'un terrain dont une couche glisse sur l'autre, *çai vai hhèvè* : ça va glisser, véler. Peut-on joindre *HHaivaye* chavée? Un ancien nom de CHAVÉE à Raon-l'Etape est *via cavata ravonensis*.

MITREUCHE.

Mitruche, Saint-Amé B, Syndicat D, monticule, inégalité de terrains, butte.

PLANOT.

Voy. Pèry § des prénoms et noms.

POTIEU.

Moyenmoutier B, patois *pouotieu* trou. Uriménil, *pèteu* nom commun. Cfr. anc. franç. pertuis.

QUARRE.

Dombrot-sur-V. B, LES QUOIRRE, lieu séparé à l'écart; Mazeley B, Les QUARRELLES, patois *ez couarées, couaré* carré. Paraît un diminutif.

QUOUE D'HOLANDE.

Uriménil A, littéralement queue d'hirondelle, terrain affectant la forme trapézoïdale de l'appendice caudal de cet oiseau.

REIN.

Rain, Celles-sur-Plaine B, LE REIN SEC, patois *chosse rain*, petite côte (rein sec); La Bresse D et Cornimont A, *Reindé*, le rein de Del, synonymes *rand raud*, élévation, ravin; Lusse, AU FROID REIN, terrain rapide exposé au froid; Gérardmer A. LES REINS DE VOLOGNE, coteaux; Médonville B, LE RAIN FOSSÉ, terrains en pente très rapide; Moyenmoutier, HAUT RAING, ravin, monticule; La Neuveville, LES ROUAINS, terrains en coteau, raviné; Gerbépal A, LE REING. Ce mot se rapporte toujours à une côte plus ou moins rapide; Saint-Amé B, SUR LE RANG, patois *su l'rau* (sic), crête d'un monticule; LE CHAUD RANG, patois *lè chaud rau*, chaud coteau; Tendon EZ RENNEVANNES, patois *ez rennevannes* et *ez rele-*

vannes. vannes, écluses, raides, rapides; Renauvoid, LE HAUT-DU-RANG orthographié *le Haut Durand* dans la carte de l'Etat-Major. (Ce qui, après tout est peut-être le même mot), patois *lo Haut dó Rò*. Saint-Amé a aussi LE REIN-PRÉ, cense qui doit son nom, dit Thiriat, *op. cit.*, p. 259, à sa situation sur une pente raide.

LORIQUETTE.

Moussey, patois *oriquette*, triangle.

MER.

La Bresse B, BLANCHE-MER, patois *bianche mwa*, lac blanc; MER SÈCHE, patois *sache mwa*, sèche mer C; LES CHESOL MATCHEY, patois *les chesaules mwaxé*, petit lac; GÉRARDMER, patois *Giraumoè, Girômouè Gérômé* et traduit généralement d'après la tradition : le lac de Gérard. Il est à noter que la prononciation locale française ne fait pas sonner l'*r ; Gérardmé*. Diez, *Grammaire* I, p. 36 donne *mare* pour *Stagnum, lacus* : « *Omnis congregatio aquarum abusive maria nuncupantur*. » (Isidore XIII, 14) : français mare (1).

RAPPIATTE.

Lusse B, lieu pierreux, improductif.

RECY.

La Bresse D, AURECY et LE REUCI, patois *lé reuci* la moraine.

(1) Le suffixe des noms anciens donnés par M. Lepage, *Annales de la Société d'Emulation* 1877, p. 134 : *Giralmeix, Giraumeix*, Gerameix, Geraumeix, *Giraulmeix* le rattacherait au groupe *meix, maix, mansio* et non à *mer mare maria*. (Il convient d'ajouter que la prononciation dans notre pays ne fait pas sonner l'*x* : *meix, maix* se prononcent *mé*, en patois *mâ*). L'Histoire pourrait sur ce point être d'un grand secours à la philologie, mais nous devons nous restreindre au côté purement philologique de cet essai.

Reffe.

Lusse C, La Reffe, patois *lai reffe*, terrain très rapide.

Rochatte.

Voy. Rapaille.

Rouan.

La Bresse A, Pré du Rouan et La Goutte Rouan, hauteur entre deux dépressions. Gérardmer G, a aussi un Rouen.

Rouaux.

Bainville B, Le Petit Rouaux, Charmes C, Le Rouaux Bas, terrain en pente accidenté, raviné; Mazeley B, Le Rouau Fossé, Saint-Amé B, Aux Rouaux, lieux profondément labourés.

Stragnon.

Wisembach, Le Stragnon, patois *lo Stranion*, *Strani* resserré, étranglé.

Traits.

Syndicat B, Les Traits, patois *is trâs*, côtes, chemins raides (Thiriat, *Vallée de Cleurie*, p. 259). Uriménil, Canton du Grand Très, patois *lo Grand Trè;* Saint-Etienne, Les Traits de Roche.

§ 2. SOL SUBISSANT CERTAINES INFLUENCES.

Biassa.

Charmes C, terrain mou, fangeux.

BOUDIÈRE.

Cleurie A, patois *bodère,* Lusse B, patois *bodire,* Saint-Amé B, LA GUEU BOUDIÈRE, boue, Uriménil *bodère,* nom commun, boue.

FOUERA.

Dombrot C, terre à fontenis, foireuse.

GOUTTE.

Mot très répandu. Uzemain a Clairegoutte, patois *Tiargotte* (mouillement métamorphique du groupe *cl*), Uriménil A a VIRAGOUTTE, MATILLONGOUTTE et CORMANGOTTE, patois — *gotte,* aussi ; à Moussey, LES GRANDES GOUTTES, les grandes fontaines ; à Saales, *gotte* signifie une petite vallée ou coule un filet d'eau, un ruisseau ; M. Thiriat, *Vallée de Cleurie,* p. 256, dit que *gotte* signifie lieu humide, quelquefois vallon ; enfin Saales et Cornimont A, donnent le diminutif *Gotelle.*

MAIRIE.

Ménil-en-X. A, patois *lè marrie,* la mare.

PERGIS.

Gérardmer C et P PERGÉ, lieu vaseux, tourbeux, humide.

PHÉNY.

Gérardmer E et F, lieu feigneux. (Voy. Faing, dont phény parait être l'adjectif).

PUHA.

Lusse B. terrain à mares. Étymologie *puhé* puiser et *puha* mare.

TANROTTE.

Dombrot A, terre mouvante, humide, fraiche. Uriménil a l'adjectif *tenre* (prononcez tanre) sans *d* intercalaire, tendre.

RUXEL.

Ruisseau à Gérardmer A, LA FEIGNE DU NOIR RUXEL, patois .... *richel*, mot vieilli remplacé par *ri* : Gérardmer F, NOIR RUXEL, patois *nor rohhel* noir ruisseau. Le patois d'Uriménil *lo rohhé, lo rohhé d'Naymont,* le torrent, ravin de Naimont s'y rattache-t-il ? J'ai indiqué la concordance des HH avec les groupes cs=x (*Essai sur le Patois vosgien*, p. 33, et dans le traitement des lettres originaires, 2e partie de la Phonétique.

STOT.

Tendon C, AU STOT, patois *i stot* à la goutte. Le Tholy A, VIEUX STOT, patois *vie stot*, d'où, pensons-nous, Demangestat (hameau du Tholy), goutte à Demange.

VOITINES.

Moyenmoutier D, *Aux Voitines* (routes) sales, boueuses. Uriménil a le subst. féminin *woètine* saleté, ordure et l'adjectif *woète*, sale.

CONCLUSIONS.

Nous nous bornons à ces exemples.

On aurait pu en décupler et même en centupler le nombre : notre enquête ayant été commencée sur plus de cent cinquante communes, c'est-à-dire presque le tiers de notre département. Mais nous avons dû à notre grand regret nous borner à nos loisirs et à nos ressources, et aussi nous

limiter aux exemples s'approchant autant que possible de l'exactitude. Aussi devons-nous comme l'avocat stagiaire à sa première plaidoirie invoquer l'indulgence de nos auditeurs pour notre début en cette difficile matière.

Nous croyons néanmoins avec confiance que, telle qu'elle est, cette esquisse pourra peut-être établir la démonstration des deux propositions suivantes que nous présentons comme conclusions de nos recherches.

I. L'idiome populaire ou patois parait devoir être nécessairement consulté pour déterminer l'origine de certains noms de lieu des Vosges.

II. Cette nécessité est en quelque sorte indiscutable pour l'étude des noms de lieu non habités ou lieux dits, et surtout pour ceux qui se rapportent à la culture et à la nature du sol.

N. HAILLANT.

Épinal, 22 février 1883.

NOUVEAU SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DES

PLANTES VASCULAIRES

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par le Dr Eug. BERHER

Depuis la publication, en 1881, de notre premier *Supplément* au *Catalogue des plantes vasculaires des Vosges,* la flore de notre pays s'est enrichie d'un certain nombre de plantes; d'autres en plus grand nombre, rares pour nos régions, ont été rencontrées dans des localités nouvelles. De ces découvertes, dont quelques-unes sont le résultat de nos herborisations, l'honneur revient en grande partie à nos émules du département, particulièrement à Mr. Adam, de Romont, cet explorateur infatigable des environs de Rambervillers, qui a bien voulu soumettre à notre examen quelques plantes de détermination douteuse. A cette liste déjà considérable d'additions sont venues s'en ajouter d'autres, non moins importantes, qu'il nous a été donné de recueillir dans diverses publications scientifiques. Le *Bulletin d'histoire naturelle de Colmar,* année 1880, nous a fait connaître la découverte au Hohneck, par M. G. Bürckel, de deux plantes rarissimes. M. René Ferry, dans le *Bulletin de la Société philomathique vosgienne,* année 1878, nous a fourni des ren-

seignements précieux sur les orchidées des environs de Saint-Dié. M. X. Thiriat, à qui la science vosgienne est déjà si redevable, nous a signalé, dans son récent ouvrage sur *Gérardmer*, les stations nouvelles où ont été rencontrées, à des altitudes inférieures, bon nombre de plantes de la région alpestre. M. Fliche, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1878, nous a donné un travail des plus complets sur les Isoëtes de nos lacs. Dans la troisième édition de la *Flore de Lorraine*, publiée par ce savant professeur et par M. Le Monnier, nous avons noté plus d'une indication intéressante pour notre flore départementale. Nous avons enfin, au dernier moment, la satisfaction de trouver dans la *Feuille des jeunes naturalistes* du 1er mai de cette année, un aperçu important de M. C. Méline, instituteur à Bâmont, qui ajoute au nombre des bonnes espèces du canton de Saulxures. Ces matériaux nous ont semblé suffisants pour former un nouveau *Supplément* à notre *Catalogue*. En le publiant aujourd'hui, nous renouvelons notre appel aux botanistes nos compatriotes, pour qu'ils veuillent bien nous communiquer le plus tôt possible le résultat de leurs recherches.

RANUNCULUS

* **R. radians** Revel. — Eaux stagnantes des terrains calcaires. — Romont (*Adam*). — Mai-septembre.

AQUILEGIA

A. vulgaris L. — Carrières de Mandray, Saint-Dié (*Thomas*).

ACONITUM

A. lycoctonum L. — Escarpements de la Tour-des-Roches, près de la Bresse (*E. B. Didier*).

(*) Les plantes dont le nom est précédé d'un astérique sont nouvelles pour le département

A. napellus L. — La Tour-des-Roches (*E. B. Didier*).

ACTÆA

A. spicata L. — La Tour-des-Roches (*E. B. Didier*): la Flardalle, près de Plainfaing (*Thomas*).

PAPAVER

* **P. rhæas** L. Var. strigosum Koch. — Epinal (*Berher*); Romont (*Adam*).

P. argemone L. — Mandray (*Thomas*).

FUMARIA

F. Vaillantii Lois. — Romont (*Adam*).

CARDAMINE

C. sylvatica Linck, — Descend jusqu'à Romont, près de Rambervillers (*Adam*).

LUNARIA

L. rediviva L. — La Bresse (*E. B. Didier*).

ALYSSUM

A. incanum L. — Romont, près de la gare (*Adam*).

EROPHILA

* **E stenocarpa** Jordan. — Champs sablonneux sur l'alluvion. — Épinal (*Berher*). — Mai.

LEPIDIUM

L. draba L. — Bords du canal, entre Golbey et Chavelot (*Berher*).

VIOLA

* **V. hirta** L. *Var. apetala*. D. C. — Romont (*Adam*).
* **V. permixta** Jord. — Disséminé sur les coteaux calcaires à Romont (*Adam*) ; Métendale, près de Rambervillers (*abbé Gérard*).

SILENE

S. gallica L. — Sainte-Barbe (*Adam*).
S. noctiflora L. — Romont (*Adam*).

DIANTHUS

D. superbus L. — Forêt de Romont (*Adam*).

SAGINA

S. apetala L. — Romont (*Adam*).

ARENARIA

A. leptoclados Gussone. — Sainte-Barbe (*Adam*).

CERASTIUM

C. viscosum Fries. *Var. eglanduloso-villosum* Fries. — Sainte-Barbe (*Adam*).

ACER

A platanoides L. — La Bresse (*E. B. Didier*) ; Saulxures (*C. Méline*) ; Neufchâteau (*Briard*).

RHAMNUS

R. cathartica L. — Romont (*Adam*).

MEDICAGO

M. maculata Wild. — Épinal (*Berher*).

TRIGONELLA

* **T. fœnum græcum** L. Lieux incultes. — Épinal (*Berher*); pâquis de Saint-Maurice-sur-Mortagne (*Adam*). — Fugace.

MELILOTUS

M. alba Lam. — Romont, près de la voie ferrée (*Adam*).

TRIFOLIUM

T. ochroleucum L. — Sainte-Barbe (*Adam*).

T. agréstinum Jord. — Lieux sablonneux. — Épinal (*Berher*).

T. montanum L. — Épinal, prairies de la rive droite de la Moselle, en amont du pont du canal (*Berher*).

* **T. patens** Schreb. — Bords des routes. — Épinal, au-dessous de Failloux (*Berher* et *Haillant*).

T. aureum Poll. — Romont (*Adam*).

LOTUS

L. tenuis Kit. — Romont (*Adam*).

PRUNUS

P. insititia L. — Romont, dans la forêt de Lambertye et dans la forêt communale (*Adam*).

POTENTILLA

P. inclinata Vill. — Neufchâteau, sur un mur (*Briard*).

ROSA

R. alpina L. — Forêt de Creuse-Goutte, commune de Rochesson (*E. Didier*).

R. tomentosa Sm. — Romont, au Haut-des-Vignes (*Adam*); Framont (*Waldner*).

* **R. spinulifolia** Dematra.— Hohneck, au Frankenthal (*Godron*).

POTERIUM

P. dictyocarpum Spach. - - Mandray (*Thomas*); Bambois-de-Bâmont, sur le terrain de transition (*C. Méline*).

SANGUISORBA

S. montana Jord, — MM. *Bavoux, Guichard* et *Paillot* ont donné dans leur 37e centurie cette plante provenant du Hohneck.

OENOTHERA

Œ. biennis L. — La Pêcherie, près de Saint-Dié (*Thomas*).

CIRCÆA

C. intermedia Ehrh. — Environs de Saulxures (*C. Méline*,)

CALLITRICHE

C. hamulata Kütz. — Sainte-Barbe (*Adam*].
Var. homoiophylla. Gr. et *Godr.* — Rambervillers (*Adam*).

SEDUM

S. fabaria Koch. — Romont (*Adam*).

SAXIFRAGA

S. granulata L. — Barançon (*Thomas*).

CICUTA

C. virosa L. — Bords du lac du Marchais. — Supprimer dans notre Catalogue l'indication des lacs de Lispach et de Longemer.

SAMBUCUS

S. racemosa L. — Romont (*Adam*).

LONICERA

L. xylosteum L. — Romont (*Adam*).

GALIUM

G. elongatum Presl. — Sainte-Barbe (*Adam*).

ASPERULA

A. odorata L. — Saint-Maurice-sur-Mortagne, Romont (*Adam*).

VALERIANELLA

V. Morisonii D. C. *Var. mixta* Soy. Villem. — Sainte-Barbe (*Adam*).

V. eriocarpa Desv. — Romont, au Haut-des-Vignes (*Adam*).

DIPSACUS

D. laciniatus L. — Romont, au Vieux Château (*Adam*).

SCABIOSA

S. columbaria L. — A la Pêcherie, près de Saint-Dié (*Thomas*).

DORONICUM

D. pardalianches Willd. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline.*)

SENECIO

S. sylvaticus L. — Sainte-Barbe, Romont (*Adam*).

FILAGO

F. gallica L. — Sainte-Barbe (*Adam*).

CIRSIUM

C. anglicum D. C. — Dans un pré à gauche du chemin qui va de Corcieux à la Houssière (*Abbé Gérard*).

HYPOCHŒRIS

* **H. uniflora** Vill. — Escarpements du Hohneck, sur le granit (*George Bürkel*, 12 septembre 1875).

PICRIS

P. hieracioides L. — Bambois-de-Bâmont, sur le terrain de transition (*C. Méline*).

TRAGOPOGON

* **T. orientalis** L. — Rambervillers, prés en face de la papeterie, en allant vers la Mortagne (*Adam*).

TARAXACUM

T. erythrospermum Andrez. — Neufchâteau (*Berher*).

LACTUCA

L. perennis L. — Saint-Maurice-sur-Mortagne (*Adam*).

SONCHUS

S. plumieri L. — La Tour-des-Roches, près de la Bresse; bois de Creuse-Goutte, près de Rochesson (*E. Didier*).

HIERACIUM

* **H. nevulæfolium** Jord. — Bois de Romont (*Adam*).

H. tridentatum Fries. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline*).

H. rigidatum Jord. — Bois de Romont, de Sainte-Barbe (*Adam*).

H. auratum Fries. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline*).

H. boreale Fries. — Romont (*Adam*).

H. æstivum Billot. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline*).

CAMPANULA

C. persicifolia L. — Châtel-sur-Moselle (*Berher*).

VACCINIUM

V. vitis-idæa L. — Celles-sur-Plaine (*Abbé Gérard*).

PYROLA

P. rotundifolia L. — Romont (*Adam*).

MONOTROPA

M. hypopithys L. — Romont (*Adam*).

GENTIANA

G. lutea L. — Chaumes du Champy et de Fachepremont (*E. B. Didier*).

MYOSOTIS

M. lingulata Lehm — Romont (*Adam*).

VERBASCUM

V. blattaria L. — Bords du canal, entre Golbey et Chavelot (*Haillant*).

V. nigro-lychnitis Schiede. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline*).

SCROPHULARIA

* **S. nodosa** L. *Var. umbrosa* Godron — Romont (*Adam*).

VERONICA

* **V. anagallis** L. *Var. tenella* Schmidt. — Romont (*Adam*).

V. montana L. — Épinal, au bois de la Voivre (*Berher*); bois de Cirocourt (*Adam*).

* **V. chamædri-montana** Godr. ac. Stanislas 1875. — Moyemont-Grande, Gérardmer, à Kichompré (*Godron*).

DIGITALIS

D. lutea L. — La Tour-des-Roches, près de la Bresse (*E. B. Didier*).

D. grandiflora Lam. — Châtel-sur-Moselle (*docteur Seriziat*).

MELAMPYRUM

M. sylvaticum L. — Bambois-de-Bâmont, sur le terrain de transition (*C. Méline*).

OROBANCHE

O. epithymum D. C. — Romont (*Adam*).

O. picridis F. Schultz. — Romont, sur le muschelkalk (*Adam*).

ORIGANUM

* **O. vulgare** L. *Var. prismaticum* Gaud. — Haies, buissons. — Jeuxey (*Berher* et *Haillant*).

SALVIA

S. pratensis L. — Robache (*Thomas*); Saulxures (*C. Méline*.

BRUNELLA

* **B. surrecta** Dumortier. — Forêts ombragées. — Rambervillers, Romont (*Adam*); Épinal (*Berher*). — Cette plante atteint jusqu'à 80 centim. Elle fleurit un peu plus tard que le *B. vulgaris* L.

Var. pinnatifida. — Forêts de Romont (*Adam*).

AJUGA

A. genevensis L. — Carrières de Mandray (*Thomas*).

CHENOPODIUM

C. glaucum L. — Romont (*Adam*).

RUMEX

R. maritimus L. — Bords de la Moselle vis-à-vis Dogneville (*Berher* et *Seriziat*).

R. pratensis Mert et Koch. — Romont, aux Aulnées (*Adam*).

R. aviculare L. *Var. erectum* Roth. — Romont (*Adam*).

ULMUS

* **U. campestris** Smith. *Var. suberosa.* — Forêt de Lambertye, près de Romont (*Adam*).

U. montana Smith. — Romont (*Adam*).

SALIX

S. amygdalina L. — Rambervillers, Romont (*Adam*).

S. hippophaæfolia Thuill. — Rives de la Mortagne, à Rambervillers (*Adam*).

S. rubra Huds. — Rambervillers, Romont (*Adam*).

S. viminalis L. — Rives de la Mortagne, à Rambervillers (*Adam*).

GAGEA

G. arvensis Schultes. — Romont (*Adam*).

ALLIUM

A. ursinum L. — Romont (*Adam*); lisière du bois, à Mandray (*Thomas*).

PHALANGIUM

P. liliago Schreb. — Autrey (*Seiler*).

NARCISSUS

N. pseudo-narcissus L — Romont, aux Aulnées (*Adam*).

N. poeticus L. — Rambervillers, à la Rosière (*Adam*); Saint-Dié, à la Pêcherie (*Thomas*); abonde dans un pré à Soba, près d'Épinal (*Haillant*).

SPIRANTHES

S. autumnalis Rich. — Entre Saint-Dié et Rougepierre (*L'hommée*).

CEPHALANTHERA

C. **ensifolia** Rich. — Saint-Dié, dans la forêt d'Ormont, versant méridional, sur le grès rouge dolomitique (*René Ferry*).

C. **pallens** Rich. — Aux Raids-de-Robache, près de Saint-Dié, sur la dolomie (*René Ferry*).

EPIPACTIS

E. **latifolia** All. — Saint-Dié, dans la forêt d'Ormont, sur le grès rouge dolomitique (*R. Ferry*).

E. **palustris** Crantz. — Saint-Dié, dans une fourrière marécageuse, à gauche du chemin qui conduit à la Bure (*R. Ferry*).

LISTERA

L. **cordata** R. Brown. — Rochesson (*E. B. Didier*).

NEOTTIA

N. **nidus-avis** Rich. — La Tour-des-Roches, près de la Bresse (*E. B. Didier*); Derbamont (*Adam*); Aulnois (*Berher*).

ORCHIS

O. **montana** Schmidt. — Saint-Dié, au Pré-de-Raves, d'où cette plante descend jusqu'aux Journaux, au-dessus du Chipal (*R. Ferry*).

O. **conopsea** L. — Saint-Dié, Robache (*R. Ferry*).

O. **viridis** Swartz. — La Tour-des-Roches, près de la Bresse (*E. B. Didier*); Robache (*R. Ferry*); Romont (*Adam*).

O. **albida** Scop. — Dans un pré au bord du chemin qui conduit du Chipal aux Journaux (*R. Ferry*); chaume du Champy, près de La Bresse (*E. B. Didier*).

OPHRYS

O. arachnites Reichard. – Saint-Dié, sur la lisière méridionale d'Ormont, lieu dit au Bois-Basselin (*R. Ferry*, *Lecomte* et *Demenge*) ; au bois Fachot et le long de la lisière méridionale de la Bure, sur le grès rouge dolomitique (*R. Ferry*).

POTAMOGETON

P. rufescens Schrad. — Romont, aux Aulnées (*Adam*).

TYPHA

T. angustifolia L. — A la Pêchorie, près de Saint-Dié, et à Saint-Blaise, près de Raon (*Thomas*) ; forêt de Lambertye, près de Romont, dans une mare voisine du chemin de fer (*Adam*).

JUNCUS

J. obtusiflorus Ehrh. — Romont (*Adam*).

LUZULA

L. nigricans Desv. — Chaume du Champy, près de la Bresse (*E. Didier*) ; la Bresse, Gerbamont (*Pierrat*).

CYPERUS

C. fuscus L. – Romont, Saint-Maurice-sur-Mortagne (*Adam*).

SCIRPUS

S. Tabernemontani Gmel. — Saint-Maurice-sur-Mortagne, dans un ruisseau appelé la Raie-Journal (*Adam*).

CAREX

C. Davalliana Smith. — Romont (*Adam*).

C. **paniculata** — Romont, aux Aulnées (*Adam*).

C. **teretiuscula** Good. — Bâmont (*C. Méline*).

* C. **præcox** Jacq. *Var. sicyocarpa* Lebel — Romont (*Adam*).

C. **tomentosa** L. — Derbamont (*Adam*).

C. **flava** L. — Romont (*Adam*); Saulxures (*C. Méline*).

C. **hornschuchiana** Hoppe. — Romont (*Adam*).

C. **distans** L. — Romont (*Adam*).

LEERSIA

L. **oryzoides** Soland. — Gérardmer, aux Bas-Rupts (*E. B. Didier*).

AGROSTIS

A. **canina** L. Romont (*Adam*).

POA

P. **sudetica** Hœnck. — Vallée du Chajoux, à Gérardmer (*E. B. Didier*).

MELICA

M. **uniflora** Retz. — Bazegney (*Adam*); Fraize, Mandray (*Thomas*).

FESTUCA

F. **sylvatica** Vill. — Bambois-de-Bâmont (*C. Méline*).

F. **arundinacea** Schreb. — Romont, aux Aulnées, à la Rosière (*Adam*); Saint-Dié, à la Pêcherie (*Thomas*).

F. **gigantea** Vill. — Gérardmer, au Pont de Vologne (*Thomas*).

HORDEUM

H. secalinum Schreb. — Romont (*Adam*).

ELYMUS

E. europæus L. — Environs de Saulxures (*C. Méline*).

BOTRYCHIUM

B. lunaria Sw. — Bâmont (*Pierrat*).

OPHIOGLOSSUM

O. vulgatum L. — Bâmont (*Pierrat*); Romont (*Adam*); Contrexéville, bois du Chalet (*Briard*).

ASPIDIUM

* **A. Braunii** Spenn — Hohneck, au Schwalbenest (*G. Bürckel*, 14 juillet 1878).

STRUTHIOPTERIS

S. crispa Wallr. — A 700 ou 800 mètres du Lac Vert, rive gauche (*Thomas*),

EQUISETUM

E. telmateja Ehrh. — Entre Circourt et Derbamont (*Adam*).

ISOETES

I. lacustris L. — N'existe pas dans les environs de Remiremont (*Fliche*).

* *Var. stricta* Fl. Is. Vosg. — Lacs de Gérardmer, de Longemer et de Retournemer. — Rare. —(*Fliche*).

* *Var. elatior* Fl. Is. Vosg. — Lacs de Gérardmer, de Longemer et de Retournemer (*Fliche*).

* *Var. falcata* Fl. Is. Vosg. — Lac de Gérardmer. — Rare. — (*Fliche*).

I. echinospora Dr. — A l'extrémité S.-E. du lac de Longemer.

* *Var. elatior* Fl. Is. Vosg. — Avec le type (*Fliche*).

LYCOPODIUM

L. selago L. — Sainte-Barbe (*Adam*).

CHARA

C. hispida L. — Rambervillers, à la Rosière (*Adam*).

C. fragilis Desv. — Rambervillers (*Adam*) ; Dogneville (*Berker*).

Épinal, 20 mai 1883.

CONSTITUTION

MÉDICALE ACTUELLE

DES PLANTES,

DES ANIMAUX ET DE L'HOMME

Choisy-le-Roi, le 7 octobre 1882.

Monsieur le Président,

Je vous prie d'avoir la bonté de présenter à la Société d'Émulation le résumé et les conclusions d'un petit travail que, sous le titre : *Note sur l'Étiologie* (causalité) *de la maladie des plantes* (oïdium ou typhus végétal), *de certaines maladies des animaux et de certaines maladies de l'homme, et sur le meilleur moyen d'y remédier,* j'ai adressé, pour la séance du 9 septembre, à l'Académie des sciences de Paris.

« 1° Depuis un certain nombre d'années, un changement remarquable s'est produit, non seulement dans la santé de l'homme, mais aussi dans celle des animaux et, même, dans celle des plantes ;

2° Cette modification s'est faite, jusqu'à un certain point, dans un même sens : dans le sens principalement de l'appauvrissement, de l'altération du sang ou de la sève, qui est le sang de la plante ;

3° L'étiologie ou causalité du typhus des végétaux, de celui des animaux et de celui de l'homme, est, jusqu'à un certain point, la même ;

4° Elle consiste surtout dans le changement de plus en

plus grand des conditions météorologiques et climatériques ;

5° La principale cause de ce changement, c'est le déboisement général, qui continue à se faire, dans les divers pays, dans des proportions toujours plus grandes ;

6° Ce déboisement, en effet, rend plus fréquents, plus brusques et plus considérables les inondations et l'abaissement du niveau des cours d'eau, les alternatives d'humidité et de sécheresse, de chaleur et de froid ; les tempêtes et les ouragans, d'où de plus grandes perturbations électro-magnétiques ; il augmente la moyenne du froid et produit, enfin, une véritable maladie des saisons, toutes circonstances qui ne peuvent que nuire considérablement aux trois ordres des êtres vivants ;

7° Le remède principal, le remède par excellence, c'est le reboisement, aussi général et simultané que possible, dans les différents pays, reboisement devant résulter d'une convention internationale ;

8° Bien que ne pouvant avoir une grande efficacité que dans quelques années, l'exécution de cette mesure, qui ne préjudicierait nullement à des mesures secondaires d'une certaine efficacité, offre un caractère d'urgence, ces tristes effets, notamment la maladie des plantes (le typhus végétal) menaçant de s'accroître encore ;

9° Il est donc à souhaiter que les peuples et les gouvernements, laissant là les dissensions et les idées de guerre, s'unissent étroitement pour entreprendre la plus grande, la plus belle, la plus fructueuse, la plus vitale, la plus humanitaire de toutes les tâches. »

Comme je veux rendre à César ce qui lui appartient, j'aurai l'honneur de dire à mes honorables collègues que ce qui concerne l'influence du déboisement et du reboisement sur la métérologie, la climature et les saisons m'a été inspiré par la lecture répétée, la méditation d'un excellent ouvrage, qui semble peu connu ou oublié, et qui a pour titre : *Régénération de la nature végétale ou recherches sur les moyens de recréer, dans tous les climats, les anciennes températures et l'ordre primi-*

tif des saisons, par les plantations raisonnées, par F. A. Rauch, ingénieur en retraite (à Paris, imprimerie de C. Didot, aîné, 1818).

Il y a vingt cinq ans environ, j'ai trouvé ces deux volumes dans un lot de livres achetés, dans les Vosges, à la vente du mobilier de M. Colombier d'Autrey, faite par M. Doublat père, de Mortagne, alors député.

Une première édition, publiée en 1802, avait pour titre : *Harmonie hydro-végétale.* Elle avait valu à l'auteur, à cette époque, un grand nombre de lettres on ne peut plus approbatives, qui se trouvent dans la 2e édition, et qui venaient des administrateurs généraux des Eaux et Forêts ; de préfets, parmi lesquels, celui du Haut-Rhin ; des ambassadeurs d'Espagne, de la Cour d'Autriche, de celles de Portugal, de la Cour de Danemarck, de la Cour de Berlin, de la Cour d'Étrurie, etc.

Rauch proposait déjà alors une convention internationale de reboisement, et, plus tard, c'est-à-dire peu de temps avant sa chute (1), Napoléon Ier s'était proposé de prendre l'initiative de cette grande mesure, qui, depuis lors, a été remplacée par des reboisements partiels, utiles sans doute, mais insuffisants pour produire des effets généraux.

Combien il est à regretter que la mesure en question n'ait pas été mise à exécution à l'époque sus-indiquée ! Nous n'aurions peut-être pas, ou nous aurions beaucoup moins, la maladie des plantes, les maladies typhiques des animaux et de l'homme. Nous n'aurions certainement pas eu de si fréquentes et de si grandes inondations : celles, par exemple, qui viennent de désoler l'Autriche, la Suisse et l'Italie.

(1) Cette chute entraîna celle de Rauch. Il avait dépensé sa fortune dans l'établissement, en France, des sucreries de betterave. « La perte totale de ma fortune, dit-il, devint la cause d'une autre perte plus accablante encore : celle de mon fils unique... Le seul bien qui me restât sur la terre ! Il succomba à la profonde douleur de voir son père dans l'accablement et l'abandon pour avoir cherché à servir son pays..... »

Triste ! Triste !

On lit, dans le *Soleil* (nº du 27 septembre 1882) :

« Une dépêche de Côme dit que la population de la Haute-Italie commence à se remettre des rudes épreuves de ces derniers jours . . . .

« Les dommages dépassent en importance tout ce qu'on pouvait craindre. Suivant un premier rapport d'ensemble, l'État devra affecter cent millions au moins aux travaux urgents. Quant aux pertes subies par les communes et les particuliers, il faut renoncer à en faire l'estimation . . .
. . . .

« La presse s'occupe du déboisement des montagnes, que l'on considère comme la cause principale de la catastrophe. En effet, dans certaines contrées de la Haute-Italie, des forêts entières ont disparu, les bois se vendant avec beaucoup de facilité en raison de la création de fabriques et d'industries de toute espèce . . . . »

C'est le cas de répéter : Après moi, le déluge !

Pourtant, l'on devrait plutôt suivre ce précepte antique :

Insere, Daphne, pyros ; carpent tua poma nepotes.

Dix ans constituent, il est vrai, un laps de temps assez long dans une génération, mais un temps bien court dans la vie de l'humanité.

Puissent ces lignes être trouvées dignes, par Messieurs mes honorables collègues, d'être honorées de l'hospitalité dans les *Annales* de la Société d'Emulation des Vosges. Je leur en serais bien reconnaissant.

Que, en tous cas, ils agréent la nouvelle expression de mon sincère attachement et de mon entier dévouement.

Dr LIÉGEY.

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

NOTE

PRINCIPALEMENT RELATIVE

A LA MALADIE

DES ARBRES FRUITIERS

Je commence cette note en demandant qu'il me soit permis de reproduire un petit article publié, en 1855, dans le *Bulletin thérapeutique du Midi, Journal de Montpellier*, tome 8 *(Variétés)*, sous le titre : *Un mot sur une maladie des arbres fruitiers*.

« En ce moment (printemps de 1855), où l'on s'occupe de la taille des arbres fruitiers, on remarque, dans les jardins de notre ville (Rambervillers, Vosges) et des environs, une influence morbide sur ces arbres.

» Complétement étranger à la pratique horticole, je ne manie le sécateur et la serpette que dans un but d'observation.

» Voici ce que j'ai observé sur un grand nombre d'arbres, tant dans notre ville que dans les villages environnants :

Si l'on coupe transversalement l'extrémité d'une branche de poirier ou de pommier, on voit que le bois, l'écorce et les autres parties sont à peu-près uniformément noirs, comme charbonnés, gangrenés. Si la section est faite un peu au-dessous, l'uniformité de teinte n'existe plus ; la couleur noire forme deux anneaux concentriques, dont l'un dessine l'étui médullaire, l'autre le liber, et qui tranchent plus ou moins avec le reste, d'aspect grisâtre, et sur lequel ils semblent déteindre.

» Le contraste devient plus prononcé à mesure que l'on s'approche de la tige, et l'on finit par voir la substance corticale, l'enveloppe herbacée, les feuillets extérieurs du liber et la moelle sous leur aspect normal, tandis que l'un de ces anneaux ou ces deux anneaux existent déjà. Ordinairement, lorsque l'on n'en voit qu'un, c'est celui qui est formé aux dépens de l'étui de la moelle. Lorsque l'autre existe, qu'il soit seul ou joint au premier, il est limité aux feuillets les plus internes du liber, ainsi que j'ai pu m'en assurer maintes fois à l'aide d'une loupe. L'altération, tant s'en faut, ne s'arrête pas toujours aux branches : souvent, au contraire, elle gagne la tige, et il n'est pas rare de voir des arbres entièrement morts. Dans un petit jardin m'appartenant, j'ai dû arracher un certain nombre de quenouilles qui se trouvaient dans ce dernier état.

» Il est digne de remarque que l'épiderme est généralement intact, même là où il couvre une altération très prononcée. Il est digne de remarque aussi, que les parties déjà profondément atteintes peuvent porter des bourgeons; en sorte qu'à l'aspect extérieur seul on ne saurait soupçonner le mal, que ne révèle pas non plus suffisamment une section faite depuis quelques jours, attendu que la couleur noire dont je viens de parler, se dissipe en grande partie, et avec assez de promptitude, au contact de l'air.

» Il est vrai que les bourgeons ne se montrent que là où l'enveloppe herbacée est restée plus ou moins saine; ce qui montrerait, si ce n'était chose parfaitement connue, l'importance du rôle que joue cette enveloppe dans les phénomènes de la végétation. Il est vrai aussi que les gemmes florifères sont peu abondants, maigres, et qu'ils offrent, à leur centre, un point noirâtre, présage d'avortement.

» J'ai questionné un certain nombre de personnes, parmi lesquelles des jardiniers, et toutes m'ont dit que presque tous les poiriers et les pommiers nains, en quenouille ou en espalier, étaient plus ou moins atteints, et que divers

arbres des vergers n'étaient, eux-mêmes, pas entièrement exempts, chose dont, moi-même, j'ai vu des preuves.

» Beaucoup pensent que ce mal doit être uniquement attribué à l'intensité du froid de l'hiver dernier, qui nous a donné jusqu'à 22 degrés au-dessous de zéro ; mais telle n'est pas mon opinion, s'il m'est permis d'en avoir une dans cette matière. Voici sur quoi je me fonde :

1° Des hivers non moins rigoureux n'ont pas été suivis de ce résultat, ainsi que me le disait, il y a deux ou trois jours, un vieux jardinier ;

2° L'altération, comme je l'ai montré tout-à-l'heure, ne commence pas par l'extérieur, par l'enveloppe herbacée, restée saine quand, déjà, des parties sous-jacentes sont mortifiées ;

3° Dans le détritus noir, qui, parfois, soulève l'écorce, j'ai constaté, à l'aide du microscope, des sporules semblables à ceux que j'avais si souvent observés sur les feuilles des plantes atteintes de l'oïdium ;

4° Comme je le voyais hier encore, dans le jardin d'un curé du voisinage, un arbre abrité peut être plus malade qu'un arbre non abrité ;

5° Enfin, le mal en question se remarquait déjà, mais d'une manière moins fréquente, l'année dernière, dont cependant l'hiver ne fut pas très intense.

» Dans les mois de septembre et octobre derniers, j'ai vu périr des groseillers dont le milieu du tronc était comme carbonisé et perforé, bien que l'extérieur n'offrît d'autre altération que celle des feuilles, noires et sèches, comme celles de la pomme de terre. Cependant, il n'est pas douteux que le froid intense et le verglas n'aient eu leur influence, n'aient contribué à l'accroissement de l'oïdium du typhus végétal.... Mais toute la végétation fructifère est loin d'être perdue pour cela ; seulement, il est certain que, chez nous, les beaux fruits seront rares cette année.

» Si je parle, ici, de la maladie des fruits ; si, ailleurs,

j'ai dit quelques mots sur la maladie des plantes en général, c'est que cette maladie intéresse le médecin non moins que l'horticulteur, car il est impossible de méconnaître l'influence du typhus végétal, de cette sorte d'ergotisme, sur la santé de l'homme. »

J'avais observé la maladie des plantes en général bien avant que ces lignes fussent écrites.

Dans la période de 1834 à 1840, presque chaque année, à Gerbéviller (Meurthe), sur une treille de chasselas appartenant à mon père, je voyais, au milieu de belles grappes bien saines, quelques raisins dont les grains, d'abord tachés comme par des cendres et de la suie, devenaient de plus en plus noirs, se desséchaient, se fendillaient et finissaient par tomber en partie. C'était déjà (je ne m'en doutais pas alors) l'oïdium, mais à l'état isolé, à l'état sporadique, pour me servir d'un terme médical.

En 1848, alors que, déjà, depuis quelque temps, dans les Vosges, on parlait de la maladie de la pomme de terre, je me promenais, un jour, à Rambervillers, avec le propriétaire, dans un jardin où, à côté d'un carré de ce légume, se trouvait une treille composée de raisins blancs et de raisins noirs. Comme ce Monsieur venait de me faire remarquer que les feuilles et les tiges de ses pommes de terre étaient sensiblement malades, je lui montrai, à mon tour, que ses raisins ne l'étaient pas moins. Il fut, d'abord, très étonné lorsque je lui dis que ces plantes, si différentes, éprouvaient absolument le même mal ; puis, il se rangea à mon avis, quand je lui eus fait voir, sur les feuilles et les grains du raisin, comme sur les feuilles et les tiges de la pomme de terre, des taches *villeuses* blanchâtres et comme cendrées, des taches plus ou moins noires, des ulcérations plus ou moins profondes, des perforations, degrés divers du mal, et que, sur le raisin comme sur la pomme de terre, il eut respiré une odeur de moisi suffisante pour indiquer la présence de ces champignons.

Déjà, à cette époque, quand, de nuit surtout, j'allais voir

des malades à la campagne et que je passais à côté ou, à plus forte raison, au milieu de champs de pommes de terre, j'étais véritablement incommodé par une odeur vireuse se joignant à cette odeur de moisi.

Bientôt, je remarquai aussi la même maladie sur d'autres plantes : sur des légumes, par exemple, les haricots et les pois ; sur des plantes d'agrément, par exemple aussi, les rosiers et les tulipes. Mais je la remarquai, surtout, sur les feuilles de différents arbres, notamment des poiriers et des pommiers.

Je ne pense pas que cette maladie se soit complètement suspendue, en aucune année, dans cette contrée, depuis lors jusqu'à mon départ (novembre 1869) de Rambervillers, et, depuis cette dernière date, dans la partie (Choisy-le-Roi et Thiais), de la banlieue de Paris, où je réside actuellement, j'ai pu répéter, à peu de chose près, les mêmes observations. Ici, comme en Lorraine, j'ai remarqué que cette endémo-épiphytie se comporte comme certaines endémo-épizooties ou certaines endémo-épidémies, dans ses variations et ses prédilections. Pour ce qui concerne ces dernières, on voit, en effet, la maladie, essentiellement capricieuse, sévir avec plus ou moins d'intensité, sur des plantes antérieurement plus ou moins épargnées, et *vice-versâ* ; exercer ses ravages dans tel potager, tel verger, tel champ, telle portion de terrain, tandis que les terrains voisins ou, même, les autres portions du même terrain restent plus ou moins indemnes.

Parfois, la maladie sévit isolément avec une telle violence qu'elle tue, pour ainsi dire, subitement, même des arbres vigoureux. Plusieurs années avant le cruel hiver de 1879-80, dans le jardin attenant à la maison que j'habitais alors, je vis périr, en très peu de temps, un abricotier à haut vent, d'une dizaine d'années, qui, ayant la plus belle apparence, venait de donner un grand nombre de fruits bien mûrs. A côté, se trouvait un pommier énorme, ayant

dépassé la cinquantaine, mais encore plein de sève, lequel bientôt après avoir également donné de beaux fruits, périt de la même manière. Le propriétaire attribuait la mort de ces arbres à la circonstance d'un sol insuffisamment profond; mais, des autres arbres à haut vent qui se trouvaient dans la même condition, les uns restaient bien portants, et les autres avaient seulement des feuilles tachées, ou quelques branches malades ou mortes.

On voit donc, dans ce fait, chez la plante, quelque chose d'analogue ou, plutôt, d'identique à ce qui, sous l'influence typhique épizootique ou épidémique, se passe, parfois, chez l'animal et chez l'homme, mourant, aussi, d'une manière foudroyante.

L'étude des causes de la maladie ou typhus des végétaux, comme l'étude des causes des épizooties et des épidémies similaires, est un problème à de nombreuses inconnues. Ces causes sont, en effet, très variées et loin d'être toutes appréciables. Je crois, toutefois, qu'on peut les diviser en causes plus ou moins locales, en causes individuelles et en causes plus ou moins générales. Dans les premières et les secondes, se rangent la nature du sol, le mode de culture, l'absence ou la présence d'abris, l'exposition, le degré de force de résistance de la plante venant de son âge ou de son origine, etc. Les autres causes, les grandes causes, gisent dans les conditions météorologiques plus ou moins altérées sous les rapports thermométriques, hygrométriques, électro-magnétiques, etc.

Considérant ces dernières causes, arrivées à un degré plus élevé aujourd'hui qu'autrefois, principalement par l'effet du déboisement de plus en plus grand; les considérant comme des causes premières du typhus végétal et des maladies typhiques actuelles des animaux et de l'homme, je n'ai pas de peine à leur attribuer un grand rôle dans les fluctuations de ces maladies. L'humidité excessive, les brouillards plus fréquents, de plus brusques variations de température et l'extrême

froid me semblent particulièrement donner un coup de fouet à l'endémo-épiphytie.

Me voilà conduit à dire un mot de l'hiver de 1879—1880.

Dans le volume de 1881 des *Annales* de la Société d'Émulation des Vosges, j'ai lu, avec le plus vil intérêt, le beau rapport de M. Muel, membre titulaire, sur les *Effets du froid pendant l'hiver de* 1879-1880.

Ce travail est non-seulement le tableau aussi complet que possible de ce qui s'est passé, alors, dans les Vosges, mais il est aussi un large spécimen de ce qui a eu lieu, dans ce désastreux hiver, plus ou moins partout en France et ailleurs.

C'est dire qu'ici, par exemple, il a exercé aussi de cruels ravages. Je ne les ai pas observés dans les forêts, par la raison toute simple que, dans la partie de la banlieue où je me trouve, il n'en existe aucune. Mais nous avons de nombreux jardins, beaucoup de terrains maraichers, des parcs plantés d'essences diverses, des routes et de grandes avenues généralement bordées d'ormes séculaires. Eh bien ! presque tout cela a plus ou moins souffert.

Par l'effet d'un froid de très longue durée, qui, plusieurs fois, a atteint 29 degrés, parmi même les mieux conservés de ces ormes plantés pour la plupart sous le règne de Louis XV, beaucoup perdirent des branches plus ou moins volumineuses et une partie de leurs cimes. Il en périt même. Quantité d'autres arbres, verts ou feuillus, eurent le même sort. Comme arbres verts, je citerai les cèdres et les ifs, ceux-ci assez nombreux, dont la plupart avaient été plantés sous ce règne et qui, libres ou taillés de différentes manières, avaient un grand développement. Des vingt-six ifs qui, taillés sous formes d'orangers avec leurs caisses, bordaient et bordent encore la grande allée du jardin de notre ancienne demeure, pas un n'a échappé à l'action de la gelée. Les moins atteints, qui sont la petite minorité, ne se sont qu'in-

complétement remis et ont plus ou moins de branches desséchées ; les autres, bien que gardant encore, jusqu'alors, entièrement leur forme, sont complètement morts et, par leur couleur, ils semblent avoir été uniformément roussis.

Ces arbres, de même taille et parfaitement semblables, étaient si beaux antérieurement, que, sous le règne de Louis-Philippe, le financier Rothschild avait offert de chacun d'eux cinq cents francs, prix que l'ancien propriétaire trouva insuffisant. Aujourd'hui, ces arbres sont des non-valeurs, car ceux qui survivent poussent si peu, que l'on a renoncé à les tondre, opération que l'on était, avant cet hiver, obligé de faire au moins une fois chaque année.

Le cèdre fameux du Jardin des Plantes de Paris reste aussi dans un triste état.

Parmi les arbres feuillus, ce sont les arbres fruitiers, et particulièrement les quenouilles et les espaliers, qui ont le plus souffert. Dans certains jardins, il n'en est pas resté un seul. Beaucoup d'arbres de différentes espèces ont, il est vrai, repoussé au pied, grâce à l'épaisse couche de neige qui, ici, comme dans les Vosges et ailleurs, empêcha le désastre d'être beaucoup plus grand encore, et a, particulièrement, préservé les plantes à basse tige.

Ici, aussi, comme dans les Vosges, certaines espèces ont joui d'une immunité complète : tel a été, par exemple, l'arbre dit la Poire du Curé. Je cite cet arbre, parce que, entre autres arbres indemnes, il est indiqué dans le travail de M. Muel et parce que, aussi, il s'en trouve précisément un dans le jardin de la maison où je demeure actuellement. Quand, au printemps de 1881, je pris possession de ce jardin, l'arbre en question, de dimension considérable et par conséquent déjà vieux, n'avait aucune marque de souffrance actuelle ni antérieure. Il ne tarda pas à se couvrir d'une véritable neige de fleurs, qui aboutirent à un millier de beaux et bons fruits. Cette année (1882), s'il en a donné beaucoup moins, mais de plus gros encore, c'est que, pour

rendre l'échenillage et la cueillette non dangereux et plus faciles, on en avait considérablement diminué la hauteur et l'envergure. Combien il contrastait avec des beurrés voisins, également à haut vent et complétement morts de froid et que l'on avait négligé d'arracher !

En somme, cet hiver fut, partout, un des plus cruels que l'on eût vus depuis longtemps.

Tout récemment, à Paris, où il vient, chaque année, passer quelque temps, un vénérable vieillard de 83 ans, M. Braux, ancien député, habitant de Roville-aux-Chênes (Vosges), et qui, depuis sa jeunesse, se livre aux observations météorologiques, me disait que, même, pour rencontrer un plus funeste hiver, il fallait remonter à 1709, duquel il a trouvé une sorte de relation dans les papiers d'une aïeule. Je regrette bien de ne pas avoir pris une copie de cet écrit, qu'il a bien voulu me lire. Mais en voici la substance : Cet hiver, dans la contrée qui devait devenir le département des Vosges, dans la Bourgogne et ailleurs, toute la vigne, toutes les céréales en terre, tous les arbres fruitiers, même les sauvages, furent presque complétement gelés ; en sorte que la misère, dans ces contrées, fut on ne peut plus grande.

M. Braux est aussi un horticulteur instruit et ingénieux, très amateur de beaux fruits (raisins, pommes, poires, abricots, pêches, etc.) que, habituellement, lui fournissaient en abondance, dans sa propriété de Roville, des treilles et des espaliers qu'il a toujours taillés lui-même, et dont il avait multiplié les abris par des murs d'une hauteur convenable. Dans notre dernière entrevue, lui ayant demandé dans quel état se trouvait actuellement son jardin, il me dit, en soupirant : « C'est un véritable cimetière. » Il ajouta que les abris, au lieu d'être protecteurs comme de coutume, avaient, dans la circonstance, singulièrement contribué au mal, car des arbres voisins, du même genre, avaient été beaucoup moins maltraités.

J'appris également de ce monsieur et d'autres habitants du canton de Rambervillers, que ce canton, comme les

cantons voisins, se trouvait dans un état vraiment misérable sous le rapport des fruits (1).

(1) Au moment même où j'allais mettre la présente note à la poste, j'ai reçu, de M. Braux, datée de Roville (1er novembre), une aimable lettre, dont, comme on le verra, je suis autorisé à donner un extrait :

« Mon cher docteur, votre lettre du 27 octobre a couru après moi pendant « quatre jours : c'est seulement, hier 31, que l'ai reçue . . . . . .

« Je m'empresse de vous envoyer la note que vous désirez. Je l'ai copiée « sur celle que je vous ai lue à Paris et qui a été prise sur un registre de « famille, qui me vient de mes grands pères et qui a déjà passé par bien « des mains... Je regrette que votre lettre ne me soit pas parvenue à Nancy, « où ce registre est resté : j'aurais pu vous donner quelques notions plus « précises sur l'époque à laquelle il a été commencé. Je puis, du moins, vous « dire qu'il remonte bien au delà de 1709 et que les premières pages ont été « écrites tout au moins au commencement du 17e siècle.

« Vous vous apercevrez, du reste, que la note jointe à ma lettre « aurait grandement besoin d'être traduite de *baragouin* en français ; « mais je n'ai cru devoir en changer ni le style ni l'orthographe, qui sont « de l'époque et qui, à mon avis, prouvent l'authenticité. Vous vous rap- « pellerez, aussi, qu'en 1709, Rambervillers n'appartenait pas encore à la « Lorraine, mais bien aux Évêchés. Ce qui explique qu'il manquait de blé, « c'est que le gouvernement lorrain défendait l'exportation de ce grain.

« Il est entendu que vous pouvez faire l'usage qu'il vous plaira de ma « note et en indiquer la provenance.

« Quant à l'influence désastreuse que l'hiver de 1879 a eue sur les végétaux « et les animaux (y compris l'homme, qui n'est pas, quoi qu'on en dise, « raisonnable), elle tient, surtout, à mon avis (et je crois vous l'avoir déjà « dit), à ce que, si la température extrême n'a pas été plus basse en 1879 « qu'en 1830 et en décembre 1871, la température moyenne et la tempé- « rature maximum des jours les plus froids a été beaucoup plus basse. « C'est cela, j'en suis convaincu, qui a causé la gelée de nos arbres fruitiers. « Ils sont presque tous morts, et ceux qui restent aujourd'hui décamperont, « pour la plupart, les uns après les autres. . . . . »

Note trouvée dans le registre de famille.

« Le sixième janvier 1709, environ sept heures du matin, il commence à geler fortement, et cette gelée a duré dix-neuf jours avec une force extraordinaire, de manière qu'en la rivière, on y avait veu de longtemps la glace si forte, ni si épaisse avec beaucoup de neige.

« La gelée recommença en mars, ensuite, et dura quelques jours, non

Bien que cet hiver de 1879-1880 n'eût pas égalé en violence celui de 1709, il a été doublement fâcheux, ici, du moins ; car, à son action directement destructive, il a joint une influence aggravante sur la marche de la maladie des plantes. En effet, celle-ci, depuis lors, a été manifestement plus prononcée : plus d'arbres fruitiers, parmi ceux que la gelée semblait avoir épargnés ou qu'elle avait peu atteints, sont morts rapidement, et jamais je n'ai vu, pour ma part, la vigne dans un si triste état. J'ai visité un certain nombre de jardins, généralement bien soignés et tous entourés de murs. Dans les uns, les plus favorisés, la treille, à l'exposition du Midi, donne des raisins passables ; dans les autres, il n'y a même pas un seul grain mangeable, tous sont plus ou moins fendillés, desséchés, gangrenés, et les grappes, comme les feuilles, fortement tachetées, ont une forte odeur de moisi.

Le plus grand remède possible à ces maux, c'est comme je l'ai dit ailleurs, un reboisement aussi prompt, aussi général et aussi simultané que possible, un reboisement résultant d'une convention internationale, lequel, au bout de quelques années, commencera à ramener graduellement

pas si fortement que la première gelée, en sorte que l'une et l'autre causèrent beaucoup de mal. Les grains furent gelés, beaucoup d'arbres perdus ou gelés, non seulement en ce pays de Lorraine, mais aussi dans les trois évêchés, comté de Bourgogne, en Champagne, Provence, Pays-Bas et aultres endroits de la France. En Alsace, les vignes et noyers ont été gelés. Quant aux grains, il y a eu bonne récolte en cette province d'Alsace, en sorte que le grain et le vin sont partout fort chers dans les duchés, Lorraine, comté de Bourgogne, Champagne et autres provinces de France. Le bled valant six à sept écus le resal, mesure de Nancy, l'avoine quatorze, quinze et seize francs le resal ; le vin rouge d'Allemagne cinq écus, le vin blanc vingt huit et trente francs la mesure ; en sorte que la plupart des habitants des lieux spécifiés ci-dessus ne mangent que du pain d'avoine. Défense fut faite en Lorraine de ne point sortir aucun grain ; en sorte qu'en nos marchés, il n'y avait aucun grain, ce qui obligea les officiers de cette ville d'arrêter les grains qu'on trouva réfugiés dans les greniers de cette ville de Rambervillers.

« Fait aujourd'hui 29 août 1709. »

la normalité de la constitution atmosphérique, la régularité des saisons.

D'ici là, il ne faudra pas négliger, il faudra même accroître l'emploi des moyens qui, pour être secondaires, n'en ont pas moins, parfois, une grande efficacité, au moins passagère. Je veux parler du choix des expositions, du renouvellement des espèces, de certains modes de culture, de certains engrais, du soufrage qui s'attaque aux parasites, lesquels, si, comme je le pense, ils ne créent pas l'oïdium, ajoutent singulièrement à ce mal et peuvent même détruire des plantes en dehors de son influence.

Il en est pour les plantes, comme pour les animaux et pour l'homme : les parasites, en général, ont une prédilection marquée pour les êtres malades, faibles ou accidentellement affaiblis, où ils trouvent le terrain le plus propice à leur subsistance, à leur multiplication, et où ils sont, en quelque sorte, chez eux.

Ce terrain devenant, bien malheureusement, de plus en plus commun dans les trois ordres des êtres organisés, on tend, de plus en plus aussi, à voir, comme causes de toutes les maladies, ces parasites généralement microscopiques, et, parfois, en voulant tuer la petite bête, on ...... (je n'ose pas achever).

On peut véritablement dire, en admettant, bien entendu, des exceptions, de nombreuses exceptions, si l'on veut, que les êtres de ces trois ordres vivent sous l'empire de l'appauvrissement du sang ou de la sève : de l'anémie. Je termine en disant :

Faut de *l'engrais*, pas trop n'en faut :
L'excès en tout est un défaut.

Ce vieux distique, un peu modifié, exprime, je crois, ce qui convient, aux plantes, comme aux animaux et à l'homme.

Choisy-le-Roi, le 3 novembre 1882.

LIÉGEY.

LA GALERIE DE PEINTURE

AU

MUSÉE DÉPARTEMENTAL

DES VOSGES

PAR LE DOCTEUR BAILLY

§ Ier

ORIGINE DE LA GALERIE DE TABLEAUX, — VICES DE LEUR INSTALLATION, — NÉCESSITÉ DE LES RESTAURER, — ET DE FORMER UN SALON D'HONNEUR.

On lit au tome VI des *Documents pour l'histoire des Vosges :* « Le 4 germinal an VII, l'administrateur central du département des Vosges, agissant d'après une lettre du Ministre de l'Intérieur, fit transporter à Épinal la bibliothèque et plusieurs tableaux de prix qui étaient restés dans la maison du ci-devant prince de Salm, » — maison ou château que l'on voulait transformer en hôpital. — Ces tableaux, au nombre de 50 ou 60 (plusieurs ont disparu), formèrent le noyau de la galerie de peinture actuelle au musée départemental ; ils en sont restés la partie la plus précieuse et la plus distinguée ; les autres, — 150 environ, — provenant soit d'acquisitions, soit de dons faits par l'État, ou par des particuliers, ne sont pas dépourvus d'intérêt, certainement, il en est même qui ont une valeur sérieuse ; mais les vieilles peintures du cabinet de Salm restent toujours le bouquet de la collection.

Non pas que ces œuvres soient de premier ordre, et telles qu'on en peut voir dans les galeries nationales ou royales. Le petit Souverain des Vosges avait autant de goût peut-être que ses puissants collègues, mais il n'en avait pas les ressources. D'ailleurs si le bien qui, dans cette circonstance, nous est échu assez gratuitement, avait alors attiré l'attention et la convoitise, il est probable que Paris l'eût revendiqué.

Ce sont, en général, des tableaux de chevalet comme un amateur opulent pourrait en placer dans ses salons. Si, toutefois, les compositions n'ont pas une grande importance, elles sont pour la plupart signées par des maîtres célèbres; et lorsque la signature fait défaut, l'authenticité est garantie par la provenance même. Il y a cent ans, un prince « ami des arts » comme on disait alors, n'aurait point admis chez lui une œuvre sans portée ; ensuite, le contrôle et la critique ont pu s'exercer librement, et l'avis des connaisseurs a consacré depuis longtemps la valeur de ces toiles.

Peu de musées, en province, ont profité d'une pareille aubaine, et, dans les Vosges, il semblerait qu'on dût se montrer plus fier, sinon plus reconnaissant.

La reconnaissance, à vrai dire, serait ici superflue, en raison du peu de bonne volonté du bienfaiteur. Cependant nous avons formulé un reproche et nous tenons à le justifier.

On aurait pu, selon nous, disposer ensemble tous ces tableaux dans une même pièce, sous la dénomination de *Cabinet du Prince de Salm*; c'eût été en faire honneur à qui de droit.

La galerie d'Épinal sera toujours trop incomplète pour qu'on songe à y appliquer un ordre logique, par écoles de peinture. Une organisation basée sur la communauté d'origine, en vaudrait une autre ; on aurait ainsi le *Salon de Choiseul* et la *Galerie moderne*.

Il est vrai qu'en rapprochant ces pauvres tableaux, on

rendrait plus évident l'état de délabrement dans lequel ils sont tombés. Bien soignés dans le cabinet du prince, ils pourraient être encore, après deux cents ans d'existence, en bon état de conservation : aujourd'hui, il serait grand temps de les reprendre à fond.

Les couches de vernis épais qu'on y a appliquées à différentes reprises peuvent les faire paraître brillants comme un miroir, mais les crasses qui éteignent l'éclat du coloris, les craquelures qui découvrent la toile sont aussi honteuses à voir qu'il pourrait l'être à une personne de distinction de se montrer en public avec des vêtements sordides.

Si donc, c'est par négligence qu'ils ont été laissés ainsi, elle est fâcheuse, mais si c'était, comme je l'ai entendu dire, par crainte d'une certaine fatigue ou altération déterminée par les restaurations elles-mêmes, on nous permettra de trouver le scrupule exagéré.

« L'outrage des ans » n'est point irréparable en peinture, et nous engageons les personnes trop craintives à visiter des galeries bien tenues ; elles y verront des toiles plus vieilles encore et d'une toute autre figure : avec des vernis minces, translucides et des cadres assortis, car l'encadrement n'est pas non plus à dédaigner comme il semble l'avoir été ici. Il concourt à l'effet et à l'illusion de la perspective. — Le relief des moulures et des sculptures forme des plans réels qui, raccordés aux plans fictifs de la peinture, donnent la profondeur; la dorure, de son côté, anime, échauffe et rehausse les tons. N'y a-t-il pas d'ailleurs quelque convenance, — décence même, — à ne pas traiter avec trop de sans gêne des œuvres aussi sérieuses?

Nous en étions là de ces réflexions lorsque, par une coïncidence singulière, un fait nouveau et décisif est venu nous frapper.

Nous avions à diverses reprises examiné avec soin le Rembrandt et n'y trouvions à redire que l'obscurcissement de ses effets par la ternissure des vernis; un de ces jours derniers, en l'approchant, que vois-je, grands dieux ! —

une horrible tache blanche, un trou, un ulcère au beau milieu de ce noble visage, de ce chef-d'œuvre incomparable !.... — Les temps prévus étaient donc arrivés ; c'est le commencement de la fin. — Si l'on n'y porte remède, la perle du musée va tomber en poussière, et après elle bien d'autres.

En présence de cette éventualité menaçante, nous nous adressons à Messieurs les membres de la commission administrative, à Messieurs les membres du Conseil général, nous leur jetons le cri d'alarme : *Cavete, consules !* il n'est que temps de sauver de la ruine les toiles les plus importantes ; on n'en fait plus de pareilles ; c'est un patrimoine national que nous n'avons pas le droit de compromettre. — A la vente Naritschkine qui vient d'avoir lieu à Paris, un portrait de vieille femme de Rembrandt a été vendu 51,000 fr.; il ne devait pas être aussi beau que le nôtre. Mais si celui-ci s'enlève en écailles, il n'aura plus aucune valeur. Au moyen d'un sacrifice minime on peut prévenir des désastres, — désastres financiers et artistiques.

Nous demandons qu'un expert visite toutes les toiles et reconnaisse celles qui exigent une réparation urgente, qu'on les livre à un artiste sûr qui les remette en bon état, sinon, les dégradations ne tarderont pas à devenir irrémédiables.

Nous savons ce qu'on objecte contre de telles entreprises : les nettoyages répétés usent la peinture ; puis il est arrivé que des praticiens sans scrupule ont substitué leur travail grossier à celui des maîtres et changé un chef-d'œuvre en un affreux replâtrage. Nous comprenons donc que les amateurs, témoins de pareils abus, hésitent et soient portés à l'abstention. Nous qui avons été à même d'observer des résultats tout contraires; — de véritables résurrections, des toiles pourries remplacées par des toiles neuves, des peintures noircies, fendillées, couvertes de repeints ramenées à leur intégrité, j'allais dire à leur fraicheur première, nous croyons que, bien compris et bien exécuté, l'art du

restaurateur de tableaux est merveilleux. Plus que d'autres, il exige de la prudence, de la patience, du tact ; il ne faut pas y recourir sans nécessité, sans doute, mais ici, elle est pressante ; beaucoup de nos tableaux anciens ont besoin de passer par les mains d'un praticien habile et consciencieux.

S'il n'a pas été pourvu convenablement à l'entretien des tableaux, leur installation ne laisse pas moins à désirer.

Quoi, dira-ton, la galerie d'Épinal n'est-elle pas assez spacieuse et peut-on exiger davantage d'une ville qui n'a pas, comme celle de Munich, la prétention d'être une nouvelle Athènes ?

Nous reconnaîtrons volontiers que l'établissement se présente d'une manière avantageuse, tant par son vestibule garni d'antiquités, que par un escalier presque monumental; l'entrée même ferait croire à un panorama : on s'engage dans un couloir assombri par les superbes vitraux de l'abbaye d'Autrey ; mais au lieu de rester dans l'obscurité et d'avoir devant soi les peintures éclairées vivement, le contraire se produit. Le visiteur est au milieu de la salle, ébloui par une lumière qui lui arrive de tous côtés, et les tableaux, plaqués contre les parois, ne reçoivent que de faux jours. Moins de grandiose et plus de convenance eussent été préférables. On aurait pu, par exemple, laisser telles quelles les chambres de l'ancien hospice, en se bornant à y pratiquer de plus larges ouvertures; la lumière pénétrant à profusion, fût venue frapper les tableaux placés à leur point, à une hauteur et suivant une inclinaison calculées. Cette disposition heureuse avait été adoptée pour l'exposition des beaux-arts, en 1881, à l'école normale des filles : on s'en souvient, tout le 1er étage inachevé ne formait qu'une salle ; on y avait établi autant de compartiments provisoires que de fenêtres, et le corridor de dégagement était placé au milieu.

Au musée, les séparations existaient, mais l'architecte de l'époque a voulu « faire grand » ; il n'a pas compris que

les belles peintures sont faites pour être vues, — vues le mieux possible, — et non point pour tapisser les hautes murailles d'une halle. Toutes choses doivent être proportionnées ; s'il n'y avait au musée que des toiles comme les *adieux d'Hector* ou le *spahis aux prises avec un cosaque*, on comprend qu'il eût fallu élever une galerie digne de leur grandeur. — Heureusement ce sont là des exceptions. Nous avons des tableaux d'un grand caractère et d'une grande valeur, mais de modestes dimensions ; c'est dans l'intimité d'un cabinet ou d'un salon qu'ils doivent être visités, examinés de près et commodément, comme s'ils étaient encore sur le chevalet, dans l'atelier du peintre.

A part les vrais connaisseurs, — toujours assez rares, — les personnes qui visitent la galerie d'Épinal ne sont attirées et charmées par rien d'extraordinaire. On leur a bien signalé un Rembrandt et un Salvator Rosa, mais les sujets n'en sont guère plaisants, et ces belles choses les ont laissées froides. Elles parcourent la grande salle d'une façon distraite, confondant toutes ces vieilles toiles dans la même indifférence. Nous avons subi cette fâcheuse impression, et depuis que nos sentiments se sont modifiés, nous avons dû nous rendre compte des circonstances qui pouvaient ainsi nuire à une appréciation plus favorable et plus juste.

Nous avons cru les trouver dans le vice d'installation, le mauvais état des tableaux et aussi le manque d'ordre et de méthode dans leur répartition : les modernes sont mêlés aux anciens, les médiocres aux plus remarquables, la confusion reste dans l'esprit.

Nous pensons que la réputation du musée gagnerait à la formation d'un *Salon d'honneur*, c'est-à-dire à la réunion dans une sorte de sanctuaire de toutes les peintures de choix.

Les négociants avisés font à la devanture de leurs magasins l'étalage des plus beaux articles, afin d'inviter le passant à entrer.

Ne pourrait-on, de même, désigner à l'admiration du

public tout ce qui en est véritablement digne? Dans sa généralité, le public a besoin d'être dirigé et de trouver tout établi un classement judicieux par ordre de mérite; autrement, il risque de s'égarer ou de ne se fixer à rien.

Il existe sans doute un catalogue fort bien fait d'ailleurs, donnant d'excellentes indications, mais trop sommaires et insuffisantes au point de vue que nous considérons.

Nous avons tenté d'y suppléer en fournissant quelques renseignements et commentaires sur les toiles les plus remarquables; nous avons voulu leur faire en quelque sorte une réclame, pour employer encore les expressions du commerce.

Au *salon carré* du Louvre, à la *tribune des Uffizi* de Florence, il serait superflu de présenter au public les chefs-d'œuvre de ces collections célèbres; ici, la notoriété manque et l'on est bien obligé de motiver ses préférences et d'entrer dans quelques explications.

Nous ne le ferons pas avec toute la compétence désirable, d'autres trouveront à contredire et rectifier; l'important, c'est que le goût des arts se développe chez nos concitoyens, qu'ils s'occupent du musée et le fréquentent plus assidûment. Il ne saurait convenir qu'il fût visité par eux au pied levé, comme font les touristes; ce n'est pas ainsi qu'on apprécie les tableanx de maitres.

La grande musique, celle de *Beethoven* ou de *Meyerbeer*, à première audition, ne laisse qu'une impression vague de splendeur mêlée de fatigue, on saisit quelques motifs, la plupart des effets d'harmonie échappent. Il faut que l'oreille et la mémoire se familiarisent avec les beautés, il faut étudier son morceau, être en possession de l'œuvre pour la bien sentir; alors, on éprouve à l'entendre un charme toujours nouveau.

Il n'y a que les flons flons d'*Offenbach* qui ne demandent pas d'attention; aussi, en est-on bien vite importuné.

Les jouissances élevées et durables ne s'acquièrent qu'au

prix de soins et d'efforts; plus vous vous serez appliqué à connaître un tableau, plus vous en aurez lu de critiques et d'appréciations, plus il occupera dans votre esprit et dans votre cœur une place intéressante.

Dans le travail d'analyse auquel nous allons nous livrer, nous avons négligé les modernes; non certes, par mépris, mais il fallait se limiter, et puis, il nous a semblé qu'ils risquaient moins d'être méconnus.

A Messieurs les membres de la Société d'Émulation des Vosges.

MESSIEURS,

Si vous aviez pour collaborateurs MM. E. About, P. Mantz, ou quelqu'autre critique d'art éminent, sans doute, après avoir apprécié comme elle le mérite notre galerie de peinture, ils eussent tenu à la faire connaître et à rendre sur chaque toile un jugement qui eût été sans appel.

Mais vous n'avez pas cet honneur, et il faut vous contenter d'un *Salonier* de circonstance, qui ne saurait mettre dans cette besogne toute la bonne grâce et l'autorité que réclamerait une semblable matière.

Cependant je me hasarde, comptant sur votre indulgence, espérant que vous apprécierez surtout ma bonne volonté, et ce mérite particulier d'avoir le premier compris qu'il y avait là une lacune à combler.

La carrière, après moi, restera ouverte, mes jugements ne sont que de première instance.

§ II

Examen critique des tableaux les plus remarquables

I. — LA SAINTE FEMME DE REMBRANDT.

Jadis, un sanctuaire qui possédait un morceau de la vraie croix était assuré du concours des fidèles. Une œuvre signée de Rembrandt devrait suffire à la gloire d'un musée; car elle a été conçue et exécutée par une des gloires de la peinture, un des sept grands maîtres de la Renaissance, le premier des coloristes.

Épinal possède ce trésor, et c'est à peine si l'on s'en doute. Ceux qui sont prévenus découvrent, avec de bons yeux, un tableau enfumé au milieu duquel apparaît une figure énigmatique et maussade.

Si l'on consulte le Catalogue, on lit au nº 101 : « Rembrandt (Van Ryn). — Vieille femme, à mi-corps. — Cette peinture émouvante représente une mendiante souffreteuse, au teint livide, tenant un chapelet... C'est une œuvre de la fin de la carrière du maître. » Alors, on se dit qu'il faut être indulgent, et le moins qu'on puisse en penser, c'est que pour sa gloire, Rembrandt eût aussi bien fait de mourir plus tôt, ce fleuron n'ajoutant pas beaucoup d'éclat à sa couronne.

Eh bien! non, ce n'est pas une mendiante débitant ses patenôtres; non, l'âge n'avait pas éteint le génie du grand artiste quand il a peint cette noble et sainte femme. On a de lui des compositions plus brillantes, il n'en est pas qui soient empreintes d'un sentiment plus profond, d'un charme plus pénétrant. Sans doute, il était dans la maturité de son talent, il avait 53 ans quand il a signé et daté ce tableau de 1661; mais où voit-on que l'œil ou la main lui ait manqué?

C'est dans cette même année de 1661 qu'il a peint le

grand tableau des *Syndics*, son véritable chef-d'œuvre, incontesté et incontestable. Mais, quel homme extraordinaire, celui qui a pu composer en même temps ces deux choses si dissemblables : l'une, magnifique, éclatante, somptueuse, l'autre misérable, sombre, triste! Quel étrange rapprochement à faire, et combien seraient surpris ses admirateurs superficiels, s'ils voyaient cette tache grisâtre à côté du tapis d'Orient qui recouvre la table du Syndicat! Plusieurs la renieraient, comme si la griffe du maître n'était pas empreinte sur chacun de ces empâtements qu'il a promenés si hardiment du haut en bas de la toile. — Nous les surprendrions bien autrement, si nous entreprenions de démontrer que ce tableau peu attrayant trahit mieux la pensée intime du maître que les beaux portraits de Messieurs les Drapiers.

Dieu nous garde d'amoindrir en quoi que ce soit le mérite de ceux-ci et de leur admirable représentation; notre sainte femme est autre chose, une autre note, plus en sourdine, moins retentissante, mais qui conserve sa valeur dans le concert des œuvres si variées et si concordantes qu'a produites le grand hollandais. Il a merveilleusement joué avec la lumière et les ombres, il a idéalisé bien des têtes bourgeoises et montré partout ses facultés puissantes et créatrices, nulle part mieux que dans ce portrait si simple et si touchant, d'une tenue si sévère et si modeste. Il est là tout entier avec son prestige de clair-obscur, ces oppositions de lumière, ces ombres transparentes, ces tons si variés et si justes, ces colorations à la fois chaudes et sobres, ces tours de force de la palette, enfin, qui étaient des jeux pour lui.

Ce n'est pas du premier coup qu'on arrive à comprendre cette peinture; il y faut du temps, de l'application, — et une bonne lorgnette. — Mais que l'étude en est fortifiante et instructive! Nous croyons volontiers que bien des gens s'y mettront difficilement. Ceux qui se plaisent aux chromolithographies et aux charges de *Vibert* ou de *Knaus* trou-

veront toujours que Rembrandt manque de gaîté. Sûrement, le sujet n'est pas pour captiver les habitués des *Bouffes parisiens*; il y faut apporter des dispositions sérieuses et un goût relevé.

La femme qui a posé là, devant le puissant artiste, a dû être fort belle; les traits sont distingués et d'une grande correction. — Mais qu'est-ce que la beauté et le sentiment qu'elle éveille, à côté de celui qui est exprimé sur cette physionomie?

Cette femme a souffert, elle a dû subir les épreuves les plus cruelles, elle a perdu son mari ou plutôt son fils, — la suprême douleur pour une mère; — le chagrin l'a minée, ses yeux gonflés n'ont plus de larmes; elle est debout, en face; les mains, serrées contre la poitrine, retiennent un chapelet, — symbole du ciel, où est son unique espérance. — *Ecce mulier*, — *mater dolorosa*. —

De cette physionomie grave et douce, si pleine de dignité, se dégage un sentiment de résignation et d'apaisement qui commande le respect et la sympathie. On ne se lasse pas de la contempler, un charme vous attire et vous retient.

Tout est arrangé, du reste, pour concentrer l'attention sur la tête; les accessoires sont sacrifiés, les vêtements sont entièrement dépourvus d'élégance, on pourrait presque dire de forme : des étoffes blanches ou brunes descendent en longs plis, confondues en grande partie avec l'obscurité des fonds. La tête est coiffée d'une grosse capuche assez disgracieuse. Le modèle était ainsi; aucune recherche ne pouvait entrer dans ses préoccupations, et Rembrandt a trouvé cela bon à reproduire, en harmonie avec la tristesse du sujet.

Ce n'est pas qu'il méconnût la valeur des tons clairs et éclatants, il en a usé dans d'autres circonstances; mais la symphonie est dans le ton mineur. Ce sont des variations sur les gris et les bruns. Non qu'il y ait rien de la grisaille ou de la sépia; le maître faisait entrer toutes les couleurs du prisme jusque dans les nuances les plus ternes;

il y faisait sentir les vibrations lumineuses, en répandant partout sa poudre d'or ; on la retrouverait dans les fonds obscurs, si on les débarrassait de leurs enduits fuligineux.

J'imagine que Rembrandt ne disposait pas ses modèles devant une fenêtre, mais bien dans quelque recoin de son atelier éclairé par une lucarne à volet, comme on en voit dans les tableaux d'intérieur hollandais de cette époque.

En tous cas, notre sainte femme n'a pas été peinte autrement : un rayon de lumière lui est tombé d'en haut, il effleure la partie antérieure du corps, frappe sur le nez et glisse sur les draperies blanches de la poitrine, le reste est dans l'ombre, une ombre qui s'épaissit graduellement. A première vue, on peut être choqué de cette opposition du blanc sur le noir; mais qu'on veuille bien examiner attentivement; peu à peu l'œil s'habitue à la pénombre, et tous les recoins du visage s'éclairent doucement. Chaque partie conserve sa coloration propre, estompée légèrement; on est émerveillé de tout ce qu'on entrevoit. On sent à la fois que l'effet est parfaitement exact et qu'il y avait beaucoup de difficulté à le rendre ; ce sentiment tout artistique vous remplit de satisfaction.

Là est le triomphe de Rembrandt; d'autres ont entendu la composition d'une manière plus large et dans un style plus élevé, aucun n'a eu au même degré ce sens de l'harmonie des couleurs, de la tonalité propre à chaque partie, cet art par lequel les différents objets qui entrent dans la composition d'un tableau sont bien à leur place, à leur distance respective et se développent naturellement au sein de l'air ambiant. — Rubens, avec plus de clarté et moins de profondeur, s'est approché très près de cette perfection.

Depuis que nous avons écrit ces pages sur Rembrandt, nous avons vu ses œuvres en Hollande, nous avons revu celles du Louvre, et nous restons convaincu que la nôtre

est tout à fait caractéristique de la manière originale dont cet homme de génie a conçu la peinture.

C'est, si l'on veut, l'exagération de sa manière; ceux qui ne l'aiment pas, ou ne le comprennent pas, doivent en être particulièrement choqués; ses partisans, au contraire, en seront ravis.

Quand Rembrandt a peint la sainte femme, il était dans la disposition d'esprit la plus conforme à son sujet, aussi y a-t-il mis toute son âme. Dans la période critique de sa carrière où il était arrivé, on pourait croire que les pensées sombres, l'amertume et la tristesse remplissaient son existence.

Non; celui qui a si bien compris la sérénité dans le malheur et si bien rendu la douceur et la résignation, n'était pas seulement un grand artiste, c'était un grand caractère, un homme supérieur à la fortune, un sage.

Nous savions déjà qu'après sa ruine, en 1656, il avait continué ses travaux, s'était retiré dans un modeste logement de la *Roosgracht,* vivant au milieu des humbles, des déshérités; on saura maintenant que les mauvais sentiments, le dépit, la jalousie n'ont pas pénétré dans son âme. Son génie méconnu, contesté tout au moins, n'a pas fléchi devant les préférences du public.

Il s'est engagé plus résolûment dans la voie du clair-obscur qu'il cherchait depuis longtemps. Il est même permis de penser que n'ayant plus à peindre de bourgmestres ni d'arquebusiers pleins de prétention et de pose, exigeant qu'on les représentât d'une façon avantageuse et brillante, il s'est enfin donné les coudées franches avec cette pauvre brave femme qui lui a servi de prétexte pour ouvrir son cœur et donner en toute sécurité le fond de sa pensée artistique.

On pourrait donc la considérer comme l'expression la plus complète de ses sentiments et de sa manière définitive.

En faisant la théorie des *valeurs* en peintures, E. Fromentin dit :

« S'il arrive, comme dans les demi-teintes où toute cou-
» leur pâlit, comme dans les tableaux de clair-obscur
» outré où toute nuance s'évanouit, comme dans Rembrandt,
» par exemple, où quelquefois tout est monochrome, s'il
» arrive, dis-je, que l'élément coloris disparaîsse presqu'ab-
» solument, il reste sur la palette un principe neutre, subtil
» et cependant réel, la valeur pour ainsi dire abstraite des
» choses disparues, et c'est avec ce principe négatif, incolore,
» d'une délicatesse infinie, que se font quelquefois les plus
» rares tableaux. »

C'est à ce point de vue qu'il faut envisager le nôtre; ceux qui n'en saisissent pas le caractère moral, la haute portée religieuse ou philosophique, devront le considérer tout au moins comme une curiosité scientifique, un type de la transparence des ombres et des effets de lumière dans l'obscurité; il serait ainsi le dernier terme d'une évolution dont le premier serait la peinture de Missel, ou des primitifs, des Van Eyck et des Memling, qui ont des lignes nettement tracées et des détails minutieusement fouillés, les tons simples et francs, les nuances vives et crues. Dans ces peintures, les objets semblent vus de tout près, comme plaqués sur un seul plan; dans celles de Rembrandt ils sont espacés, entourés d'air, les distances se mesurent à l'œil entre chaque partie.

La pratique diffère également; d'un côté, les couleurs sont unies, fondues, étendues comme un lavis, de l'autre, elles sont empâtées, surchargées, complexes; c'est la lumière elle-même qui révèle la forme des objets. Aussi Rembrandt n'est-il préoccupé que de la nuance et du ton des pâtes qu'il emploie. Il les pose ici et là, juge de l'effet, et cela lui suffit pour déterminer les contours et les modelés. Tandis que dans l'autre méthode on arrête d'abord le dessin, et l'on remplit les intervalles des traits par des enluminures plus ou moins bien ménagées.

A côté de l'œuvre accomplie que nous venons d'analyser,

le musée possède une ébauche fort curieuse, l'idée première d'un tableau : la *Montée au Calvaire*.

Dans cet affreux barbouillage, on sent la main du maître, du peintre de la réalité.

La scène a dû se passer telle que nous l'avons sous les yeux.

Dans le grand drame chrétien, c'est le moment où Jésus, succombant sous le faix, le Cynéréen Simon intervient et soulève avec effort la croix énorme ; une vraie charpente. En avant du cortège, un personnage officiel se cambre d'un air important ; en arrière, les saintes femmes se traînent, désespérées ; puis, des hommes à cheval et la foule. Au premier plan, un passant, une pauvre femme, tombe agenouillée de compassion, un chien hurle la mort, — il est sinistre, cet animal, avec sa gueule en l'air, entr'ouverte, on croit entendre son aboiement plaintif. Mais le point saillant, le « clou », comme on dit en argot de théâtre, c'est la tête du Christ, blême, échevelée, émergeant de la croix, sous laquelle il est écrasé. Elle est faite avec rien, cette tête : deux coups de pinceau, du noir barbouillé sur du blanc ; eh bien! quand on vu cela, on ne l'oublie plus. Il n'est pas possible que, dans le tableau achevé, l'effet soit aussi saisissant.

II. — RAPHAEL. — L'ÉCOLE D'ATHÈNES.

Parmi les maîtres dont les noms figurent dans notre Catalogue, un seul peut aller de pair avec le précédent; — c'est Raphaël. Malheureusement nous n'avons de lui qu'une copie; mais la copie de son principal chef-d'œuvre, et une copie exécutée par un peintre distingué : *Carlo Moretti.*

Le tableau nous paraît donc mériter plus d'honneur qu'on ne lui en a fait en le reléguant, lui aussi, vers les hauteurs du second étage. Il a été acheté 910 fr. en 1761, à la vente de M. De Selles, trésorier général de la marine, et il portait le n° 1 du Catalogue. Le prince de Salm qui était un ama-

teur éclairé, si l'on en juge par le choix des tableaux qu'il nous a laissés, estimait à un haut prix son acquisition, puisqu'il n'a pas craint d'y ajouter le luxe d'un encadrement exceptionnel. — C'était la bonne époque de la sculpture sur bois. — Ce cadre qui porte au sommet l'écusson et les armoiries de la maison de Salm-Salm est une vraie merveille, tant il est fouillé et contourné avec élégance, — il vaut certainement plus de 3,000 fr.

Quoiqu'on puisse soutenir que la dorure ternie s'accorde mieux avec le ton défraîchi de la peinture, nous croyons qu'en renouvelant à la fois le vernis et la dorure, la beauté de ce morceau apparaîtrait comme une révélation.

Nous avons vu dans une des salles de la bibliothèque Ambroisienne, à Milan, le carton de la fresque célèbre du Vatican ; il couvrirait un côté tout entier de notre galerie. Le tableau est donc une réduction, aussi fidèle par le dessin que par la couleur ; le copiste a su conserver les tons adoucis de la peinture murale. — On connaît le sujet : sous un portique majestueux et suivant les degrés qui s'abaissent aux premiers plans, le divin Raphaël a groupé dans de nobles attitudes les grands hommes de l'antiquité : Socrate et Platon, Archimède, etc., — le génie du dessin et de la composition ne s'est jamais élevé plus haut.

III. — SAINT GÉROME, RIBERA.

La deuxième perle du musée est le tableau de Ribera ; ce n'est que par égard pour le grand nom de Raphaël que nous ne lui avons pas donné la seconde place.

Le maître espagnol a produit des œuvres plus considérables, il n'en a pas de plus caractéristique : fermeté du dessin, vigueur de touche, richesse de coloris, recherche des oppositions de lumières et des sujets dramatiques. C'est un tempérament violent, ennemi de la convention et des atténuations, il étale bravement un vieillard nu, comme un cadavre sur une table d'amphithéâtre ; et, de fait, les

anatomistes peuvent venir, ils ne trouveront pas un muscle ni un pli de la peau qui ne soit à sa place. — C'est du réalisme dans le rendu, mais dans l'expression que de poésie ! le saint est étendu tout de son long sur une draperie rouge-pouceau, absolument comme la *Vénus du Titien*, — la ressemblance ne va pas au-delà du costume et de la couleur du tapis : entre une jeune déesse, séduisante entre toutes, et un vieil anachorète, il y a, dans l'étude du nu, plus de contrastes que d'analogies.

La vieillesse, en général, ne se présente pas avec avantage par le côté plastique ; ce qui la recommande, ce sont les qualités de l'esprit et du cœur, lorsqu'elles ont donné leur mesure, d'une manière éminente, or, cela trouve plutôt son expression dans la physionomie; aussi, a-t-on coutume, à l'exemple des fils de Noé, de mettre la draperie dessus et non dessous.

L'*Espagnolet* a découvert son modèle avec intention ; il a voulu montrer, par cette décrépitude, combien les soins du corps avaient été délaissés pour les saintes préoccupations de l'amour divin. L'émaciation est ici une beauté, elle a été idéalisée ; elle a été traitée avec un prestige de coloris et de modelé qui en fait une œuvre d'art, aussi digne d'admiration que la charmante peinture du grand Vénitien.

Saint Gérôme « plaît aux yeux », sans être cependant « un monstre odieux. »

Le cher homme ! je ne sais pas bien tout ce qu'il a fait de beau et d'utile, mais je l'accepte volontiers comme type du vieillard qui a rendu de grands services à son pays, à la science, à l'humanité, — un *Thiers*, un *Claude Bernard*, un *Michel-Ange*, un de ces hommes de génie qui ont l'obsession du vrai, du beau et du bien. Ils les poursuivent sans trêve. L'heure de la retraite a sonné depuis longtemps pour le commun des hommes, et ils sont encore sur la brèche : s'ils succombent un instant et s'endorment, l'ange est là, à leur côté, d'une main, montrant le but : le progrès, l'a-

vancement intellectuel et moral, — de l'autre, tenant prête à faire vibrer à leur oreille les éclats de sa trompette.

Cet ange gardien est impitoyable pour les hommes d'élite; autant le but qu'il indique à leurs aspirations est élevé, autant il réclame un effort de volonté, une tension d'esprit sans relâche. — Le pieux anachorète vient de terminer sa prière, il a déposé près de lui ses instruments de méditations : le Christ et la tête de mort, — les véhicules qui lui ont servi à se transporter au ciel. — Déjà il n'est plus de ce monde. Il faut quelque attention pour distinguer dans l'ombre projetée par les arcades sourcillières, si les yeux sont ceux d'un vivant, on les croirait fermés et ils sont tout grands ouverts. Ils sont étranges, ces yeux, ils regardent en dedans, la pensée qu'ils reflètent n'est pas tournée de ce côté, elle nage dans les régions sereines de l'Éternité. — Saint Gérôme fait les yeux doux à la mort. La charpente du corps est encore là, puissante et parfaitement étudiée, le peintre s'est plu à répartir la lumière et les ombres à sa surface, en accusant tous les plis de la peau, tous les reliefs des muscles, mais il n'y a plus de contractions, les chairs sont flasques, et la vie, comme un flambeau qui s'éteint, ne luit plus que dans un petit coin du cerveau.

IV. — COMPOSITIONS RELIGIEUSES.

En tête de cette série, nous plaçons une sainte famille attribuée par M. Voulot à *Gossaert* (Joan) dit *Jean de Maubeuge* ou de Mabuse — 1470 à 1532, — et par M. Laurent, dans les anciens Catalogues, à *Jean Van Eyck* dit *Jean de Bruges*, l'inventeur de la peinture à l'huile, mort en 1441. Nous ne sommes pas à même de trancher la question. Nous voyons bien que c'est l'œuvre d'un *primitif* flamand, remarquable par sa conservation, par la fraicheur du coloris, la grâce naïve du style, la finesse et la précision de la touche. Il y a là un couteau, un verre et des tranches de citrons qui sont pris sur le vif. A tous ces titres, nous

croyons cette peinture sur bois infiniment précieuse, digne des plus grands égards, entre autres d'un meilleur cadre.

On y joindra une tête de Christ de la collection de Choiseul, attribuée à *Ghirlandajo* — 1458-1499 —, un *précurseur* italien. Nous la croirions même plus ancienne. Ces tons noirs, cette gravité un peu dure dans les traits et ce manteau d'or, donnent à ce petit tableau un caractère hiératique et byzantin, qui nous rappelle à la fois les vieilles fresques de *Cimabuë* et les images des églises grecques de Russie.

C'est une relique qui mériterait, elle aussi, d'être mieux enchâssée.

L'*Adoration des bergers*, par *Jacopo da Ponte* dit le *Bassan*, est encore de la vieille peinture du XVI[e] siècle, à l'époque où elle était dans sa fleur. Les pâtres de Judée ont belle mine; ce sont les peintres eux-mêmes, le Bassan et Véronèze, qui ont servi de modèles. Peut-être sont-ils un peu grands pour le cadre, et manque-t-il un peu d'air dans la composition; mais on est dans une étable qui ne reçoit le jour que par la porte; ce n'était pas le cas de prendre ses distances. Quoiqu'il en soit, c'est un bon et honnête tableau, qui porte bien sa marque.

Nous n'en dirons pas autant de l'autre *adoration*, de *Philippe de Champagne*: nous ne reconnaissons pas trop le maître français dans cet effet de lumière assez banal, et dans ces personnages qui ont l'air de se chauffer, pendant la nuit, autour d'un feu de bivouac; sous prétexte que le divin poupon fait l'office de lanterne, le peintre ne s'est pas cru obligé de le dessiner, il l'a laissé à l'état de masse informe.

Son auguste mère, qui est éclairée de bas en haut et mieux détaillée, n'en est pas plus intéressante. Où est l'ampleur et cette sévérité de style sur lesquelles on est en droit de compter avec le peintre de ces Christ émouvants et de tant de compositions savantes? Le beau portrait qui

lui est attribué, quoiqu'il ne provienne pas du cabinet de Salm, nous semble mieux rentrer dans sa manière.

Une troisième *adoration* est due à un peintre allemand, *Amberger*, dont les œuvres ont été surtout répandues en Bavière et à Strasbourg. C'est un spécimen de l'école allemande ancienne que l'on peut rapprocher du *Jésus entre deux larrons* par *Franck le vieux*, également du commencement du XVII[e] siècle, mais d'école flamande; ils offrent l'un et l'autre plus d'intérêt aux érudits de l'art qu'aux amateurs du beau. On peut les caractériser en les opposant aux peintures françaises du dernier siècle; elles sont le contraire de la grâce, de la légèreté, de l'élégance et de l'esprit. — Question de race et de milieu; aussi ont-elles en partie les qualités de leurs défauts : la fermeté du dessin, la solidité et la vigueur du coloris, le consciencieux et le fini du travail.

Saint Sébastien percé de flèches fut aussi un sujet de prédilection pour les peintres; mais ce n'est pas le même modèle qui a posé pour les deux tableaux que nous possédons.

L'un, celui de *Giorgio Barbarelli*, est un jeune homme robuste, taillé en athlète; il a bien la peau un peu noire, mais c'est la faute des personnes chargées de sa toilette; en réalité, et au fond, elle a tout simplement ce ton chaud et rougeâtre particulier à beaucoup de peintres de l'école vénitienne. D'ailleurs, le sujet est traité largement, presqu'en grandeur naturelle; c'est une belle étude de nu, modelée énergiquement, — la flèche est fichée en pleine poitrine ;

« .... Hœret lateri lethalis arundo. »

tous les muscles sont contractés par la douleur, la tête seule s'incline avec le calme et la résignation d'un saint. Le profil en est très pur; une chevelure noire abondante fait songer à Samson attaché de même par des cordes

à une colonne; mais le doux martyr, en eût-il la force, ne songeait guère à tirer vengeance de ses bourreaux.

Cette œuvre précieuse est embordurée par un bois sculpté magnifique, différent de dessin, mais tout aussi riche que celui de l'école d'Athènes. Il témoigne également de l'importance attachée par le prince à ce qu'il considérait comme un des chef-d'œuvre de sa galerie.

L'autre martyr est d'une complexion plus délicate, d'une pâte plus fine et plus tendre; aussi n'a-t-il pas tardé à succomber à ses blessures. C'est en vain que des pieuses femmes s'empressent à les panser. Nous les voudrions moins froides dans leur émoi; et en général, toute cette peinture est fade, léchée, d'un petit genre et de proportions réduites, comme le peintre lui-même, — *Michel Rocca,* — doit être vis-à-vis d'un vieux vénitien de haute race, comme le *Giorgione.*

La Descente de Croix de Simon Vouet rentre dans le genre anodin de Rocca; elle n'a pas été inspirée le moins du monde par le tableau célèbre de la Cathédrale d'Anvers. La scène a été rapetissée, non-seulement dans les dimensions, mais dans son effet; elle est touchante, attendrissante, elle n'est pas dramatique; les saintes femmes sont affligées, sans doute, leurs paupières rougies témoignent qu'elles ont pleuré, mais elles sont trop bien en chair; le Christ lui-même a la peau blanche, polie, et ne semble pas avoir pâti sérieusement ; toute la composition affecte des tons clairs et coquets.

C'est de la jolie peinture accommodée au goût des personnes qui veulent éviter les émotions fortes.

On est loin de Rembrandt; son Christ effroyable serait inconvenant dans l'oratoire d'une abbesse du XVIII[e] siècle.

Tout dépend du point de vue : il est certain que la peinture de Simon Vouet est plus correcte et plus propre.

Dans les *Cénobites tourmentés par des démons* (deux variantes du même texte, deux tableaux de genre plutôt que de piété),

Sebastiano Ricci a une façon autrement énergique de manier le pinceau. Quoique Vénitien du commencement du XVIII[e] siècle, il semble procéder de Michel-Ange. A tel point que nous eussions volontiers attribué ces peintures à *Salvator Rosa*, l'élève de *Ribéra* qui, lui, avait bien eu pour maître l'illustre Florentin.

Nous avons remarqué, au musée de La Haye, deux tableaux de Salvator inscrits sous les n[os] 289-290, et ressemblant beaucoup à ceux-ci.

Il n'est pas possible que Ricci ne s'en soit inspiré : nous n'osons pas dire qu'il les ait copiés, car il n'y a pas identité, et d'ailleurs, nos cénobites sont enlevés de main de maître — quel qu'il soit. Ils présentent plutôt les défauts d'une ébauche, d'une œuvre de premier jet. On y relève des exagérations, des dûretés, l'absence de coloris ou des tons noirs comme chez le *Caravage*, mais que de verve et de crânerie dans l'exécution!

Ce sont de grands moines vêtus assez sommairement et répandus de tous côtés à travers les grottes et les ombrages ; ils méditent sur la mort et cherchent à élever leurs âmes vers le ciel. Mais ils ne sont pas arrivés encore à la béatitude de saint Jérôme, il leur faut lutter contre les passions et les réminiscences d'une jeunesse fougueuse.

Les sens font encore entendre leurs voix au chapitre, et les mauvaises pensées, les concupiscences se montrent sous la forme de démons. — Non de ces diablotins ou diablotines blanches et roses que les peintres ont coutume d'exhiber devant saint Antoine ; pas davantage de ces légions de monstres sortis de l'imagination de Callot, ou de G. Doré, mais simplement de bons gros démons impudiques et gouailleurs, de vieux confrères défroqués et tombés au service de Satan.

Ils savent où le bât blesse, et n'ont pas l'air de prendre au sérieux les protestations des convertis.

Deux têtes d'anges apparaissent au bon moment et nous

font espérer que « les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. »

Peut-on placer parmi les sujets religieux l'aventure de la *Chaste Suzanne?* tout ce qui est biblique n'est pas religieux; et certainement, on a abusé de cette honnête femme pour faire une foule de tableaux qui ne brillent rien moins que par la chasteté.

Celui de *Rottenhamer* ne fait pas exception. La belle juive paraît assez confuse de se montrer dans un costume aussi primitif; elle tourne le dos aux indiscrets, ce qui nous procure l'avantage de la voir, en face, parfaitement modelée. Le corps, de grandeur naturelle, s'arrête à mi-cuisse; — le reste eût été dépourvu d'intérêt. — Les deux vieillards sont moins réussis, ils n'ont pas d'entrain et semblent aussi penauds que la baigneuse. La lubricité allemande a quelque chose de froid et de honteux, elle n'est pas relevée par cette pointe de malice et de bonne humeur qui la ferait passer chez nos peintres français.

Dans le *Repos en Egypte, de Labruzzi*, la sainte famille joue un rôle secondaire. A la vue d'un gros sphinx qui se dresse devant eux, les voyageurs ont reconnu l'Égypte; ils se sont arrêtés sous les maigres ombrages de quelques palmiers : tandis que Marie allaite son divin nourrisson, et que l'âne, dans un coin, dévore quelques chardons, le grand saint Joseph (il paraît avoir plus de 6 pieds) admire la vue splendide qui se déroule sous ses yeux : la vallée du Nil empourprée et les pyramides qui émergent au loin. Mais, quelle est cette chaîne de montagnes, à l'horizon? Labruzzi nous paraît un peintre fantaisiste; tout-à-l'heure, il donnait à saint Joseph une taille de géant, et maintenant il fait surgir des montagnes près des pyramides. Ce qu'il a imaginé de mieux dans ce tableau, c'est un effet de soleil couchant très africain, ou du moins, nous le supposons; car d'y aller voir, nous nous garderons bien de nous exposer à une telle fournaise.

V. — SUJETS MYTHOLOGIQUES.

Des saints du Paradis, nous passons aux dieux de l'Olympe. Les aventures galantes du maître de ces immortels ont fourni matière à plusieurs compositions intéressantes.

C'est d'abord *Latone* que *Jean Jouvenet*, un des grands peintres de l'école française, nous a représentée debout, implorant le secours de son puissant « protecteur » : — la pauvre fille avait cru, en se réfugiant dans l'île de Délos, être à l'abri des mauvaises langues et des commérages; elle avait compté sans la malveillance et la grossièreté des gens de campagne qui l'ont traitée, sans doute, de coureuse et autres épithètes plus ou moins justes et mal sonnantes.

La belle éplorée est vraiment touchante et le fruit de ses amours, déposé à ses pieds, plaide bien en sa faveur. Les deux bébés sont gentils comme deux *enfants Jésus;* c'est le cas de le dire : « beaux comme le jour », puisqu'ils doivent être le soleil et la lune. Le peintre a opposé très habilement la rudesse des premiers plans marécageux, les formes frustes des paysans cancaniers, leurs colorations assombries et communes aux nuances délicates et fraîches des personnages principaux : de Diane et d'Apollon et de leur charmante mère.

Car, lorsqu'il daignait descendre sur terre, le terrible Jupin ne s'adressait point aux laiderons.

Le voici, par exemple, qui est en train de nous enlever *Europe*, une petite princesse délicieuse, à en juger par le portrait que nous en a laissé *Leclerc*. Je le soupçonne, à la vérité, d'en avoir pris le modèle dans les bergeries de Trianon ou dans les coulisses des *Menus-Plaisirs*.

Il faut dire, à la décharge du ravisseur, — un gros taureau blanc—, que la belle n'y met pas de mauvaise grâce : elle s'installe sur son dos bien à son aise; ses compagnes l'ornent de fleurs et l'enguirlandent, absolument comme si l'on se rendait à la mairie.

Le taureau d'ailleurs, quoiqu'assez mal dessiné, a l'air bon enfant; et puis, il a un œil, quel œil! — un œil-de-bœuf amoureux. Comment la tendre Europe eût-elle résisté à un œil pareil? évidemment, elle éprouvait le besoin de passer le Bosphore, de « jeter son bonnet par dessus les moulins » et de venir sur notre continent pour lui donner son nom. Sa conduite n'est pas à recommander, mais ce n'est pas à nous, ses descendants, d'y trouver à redire.

Cette peinture, comme la précédente, est bien du XVIIIe siècle, de ce temps où la société française, — au moins dans ses « couches » supérieures, — était toute aux plaisirs, à l'élégance et à l'esprit, insouciante au milieu des désastres qui s'accumulaient et des craquements qui se faisaient entendre dans le vieil édifice monarchique. On ne recherchait dans les arts que la grâce et l'agrément, sans négliger le bon goût, mais sans se montrer non plus trop exigeant sur la correction du dessin, la vérité des couleurs et l'élévation du style.

Nous ne donnerons pas le tableau de Jouvenet, encore moins celui de Leclerc comme des œuvres de premier ordre, mais elles sont agréables.

Nous allons retrouver maintenant un des enfants de Latone grandi et jouant son rôle de déesse avec honneur et conscience.

Le tableau de *Van Balen* pourrait s'appeler le *triomphe de Diane*. En effet, ses fidèles serviteurs, tous les Nemrods de la création, semblent avoir contribué à l'offrande et déposé à ses pieds lièvres et chevreuils, cerfs et daims entassés sur des sangliers, puis des oiseaux de toutes sortes; il y a du gibier partout, accroché aux arbres et jonchant le sol, jusque dans le giron de la déesse, des oisillons aux riches plumages; au fond, arrive un éléphant portant sur le dos le produit de la grande chasse des fauves : lions et tigres. On reconnaît bien là l'avidité des chasseurs, « fureur d'accumuler, » a dit Lafontaine.

Ce qui nous étonne, c'est la sérénité de la déesse et de ses nymphes, au milieu d'un tel charnier. Elles sont assises là comme dans un salon, toutes décolletées, les bras nus, et beaucoup trop gros; — de vraies flamandes, du reste, rosées et joufflues, raides dans leur maintien; elles ont même l'air fort en peine de leurs mains, qu'elles devraient occuper à caresser plus franchement les beaux chiens qui sans doute ont coopéré au succès de la journée.

Ce tableau portait le n° 29 du Catalogue du prince de Salm en 1777; il a été peint pour les personnages par Van Balen, le maître de Van Dyck, et pour les animaux et les fonds par Jean Breughel; en dépit de son exécution soignée, il est froid et plaît médiocrement.

La *Diane de Coypel* est traitée d'une autre façon, — mais qui n'est pas encore la bonne. La chasse est mise de côté, c'est une reine au milieu de sa cour, une cour composée de jeunes filles groupées dans un bocage, au bord d'un lac : il y avait là, certes, tous les éléments d'une attrayante composition. Elle n'est pas bien venue cependant, elle est lourde, gauche, manque d'air et de distinction. L'artiste n'a pas été inspiré par son modèle. Nous supposons qu'il a pris pour tel la froide et sévère Marie-Thérèse, chaste sans doute comme Diane et altière comme elle, avec son croissant argenté sur le front; la vertu a besoin d'être tempérée par la grâce, et nous n'en trouvons guère dans le cortège, à part une grosse nymphe qui plonge son mollet dans le « cristal des Eaux. » Encore ne faut-il pas trop oublier ce qu'il advint à Actéon, ce chasseur indiscret.

Quelques tableaux de genre, d'une importance secondaire, méritent encore d'être signalés :

Haansbergen nous fait assister aux ébats des nymphes et des satyres. Au bord de la mer, sous les voûtes d'une grotte ombreuse, ces personnes peu vêtues se livrent à des exercices chorégraphiques tolérés sans doute par la police du temps. Aujourd'hui, des satyres qui se permettraient une danse aussi échevelée se verraient bien vite enlevés par le

« municipal. » Autre temps, autres mœurs : le culte de Cythère n'est pas précisément négligé, mais on est plus décent.

Cornélis Dusart, — un élève de Van Ostade, — a représenté, dans de bien grandes proportions pour un sujet aussi anecdotique, l'entreprise d'un séducteur près d'une demoiselle de condition mal gardée par des argus endormis.

Les nus de la négresse couchée et les étoffes de sa maîtresse sont traités avec talent ; mais la composition n'est pas heureuse et les figures manquent d'expression. On voit en Hollande de meilleures toiles de cet artiste qui s'est essayé dans les genres les plus divers.

Un petit tableau signé *C. Gonzalve* rappelle par la précision et le fini de la touche les œuvres charmantes des *petits maîtres* hollandais. *Cocx* ou *Cocques* qui était d'Anvers ne figure au musée de cette ville que par un portrait. Quoique flamand, il se rapproche plutôt de l'école hollandaise qui, de son vivant, était dans toute sa splendeur.

Ce tableau qui peut servir de transition entre la peinture de genre et le portrait, puisqu'il représente une famille de seigneurs réunie sous un portique ouvert sur la campagne, ce tableau, acheté quelques centaines de francs à Nancy par M. Laurent, en 1867, a probablement une assez grande valeur, car les œuvres de ce peintre sont fort rares. « Lord Hertford a payé 45,000 fr. un de ses tableaux à la vente Patureau. »

VI. — DES PEINTURES APOCRYPHES.

Nous rangeons dans une catégorie à part un certain nombre de toiles très estimées par quelques personnes et qui ne nous plaisent pas autant. Nous n'imposons pas nos goûts, mais il y a des questions d'authenticité qui ne peuvent être résolues que par la critique, et nous ne craignons pas de la provoquer.

On remarquera que le caractère commun de ces peintures est une touche courte et timide, un travail minutieux et léché, des proportions restreintes, c'est là le propre des copies et des réductions. Un autre signe encore, c'est qu'elles ont entre elles un certain air de famille, quoique de provenance et d'écoles très différentes.

1° La première, contre laquelle nous protestons le plus vivement, est la *Vénus* attribuée au *Titien*. Il ne faut pas avoir vu de peinture de ce maître, ses tons chauds et ambrés, sa facture large et hardie pour le rendre responsable des formes boursouflées et des colorations grisâtres de cette Callipyge de contrebande; elle a un faux air de la maîtresse du Titien qui est au Louvre, en ce sens qu'elle peigne une grosse chevelure rousse, mais je la prendrais plutôt pour une de ces poupées en porcelaine, — une *nageuse*, — comme on en donne aux enfants, pour s'amuser dans le bain.

2° Le *jeune garçon égratigné par un chat* nous paraît une réduction faite d'après un tableau de *Frantz Haltz*. La vigueur des empâtements, la fermeté du trait qui distinguent l'illustre flamand ne se retrouvent guère dans notre peinture trop soignée et trop finement touchée. Empressons-nous de reconnaître que c'est une très belle copie.

3° Nous en dirons autant du portrait de la *mère de Chardin* peint par lui-même. — Cette brave femme tricote son bas d'un air malin, et semble se moquer des gens qui la prennent pour la mère Chardin. Elle est agréablement peinte, sans doute, mais pas du tout dans la manière du premier des peintres de genre, en France.

4° La *Vierge en contemplation devant l'Enfant-Jésus* est une jolie miniature; quoique *Stella* ait recherché la grâce et la naïveté dans ses compositions, et que le marbre sur lequel a été appliquée la peinture en explique la douceur et la finesse exquises, on ne comprend guère qu'un artiste de cette force ait été à la fois aussi minutieux dans son travail et négligé dans le dessin des mains. Cependant nous n'in-

sistons pas, et reconnaissons volontiers que l'enfant et la figure de la Vierge présentent une suavité très remarquable.

Les peintures de l'*Albane* sont, en général, assez fades et lâchées; *Cybèle implorant Apollon* nous semble dépasser la mesure. Il y aurait à vérifier si le tableau du Louvre qui reproduit ce même sujet, est bien identique dans les détails. Les anciens peintres faisaient volontiers plusieurs éditions de leurs œuvres, mais il était rare qu'ils se copiassent exactement.

VII. — TABLEAUX DE BATAILLE.

Nous en recommanderons quatre, non de ces vastes toiles comme on en voit aux galeries de Versailles. Pour donner une idée des « belles horreurs de la guerre »; il n'est pas besoin de figurer les soldats des premiers plans aussi grands que nature.

L'état-major de Napoléon, dans la campagne de 1813, par Meissonnier, tient dans 30 centimètres carrés; il fait autrement d'effet que l'*Épisode de Crimée*, par Janet-Lange, qui a 4 ou 5 mètres de hauteur et tient à peine dans la cage d'escalier du musée.

Van der Meulen a été le peintre des batailles de Louis XIV; il les a représentées avec fidélité, en stratégiste autant qu'en artiste; ses peintures sont des vues à vol-d'oiseau, des plans de bataille; il en résulte quelque chose de froid et de monochrome qui ressemble à une carte topographique illustrée, plutôt qu'à une vraie bataille, dans laquelle on exprime d'ordinaire le mouvement et le bruit par le tapage des couleurs et la confusion des lignes. Chez Van der Meulen, même dans les combats, ses troupes s'engagent avec méthode et correction.

Ces défauts sont plus sensibles dans les grandes compositions; celle du musée pourrait être considérée comme un vrai paysage animé par le siège d'une place; et certaine-

ment, lorsqu'on s'est habitué aux tons verdâtres ct lavés qui sont particuliers à ce maître, le paysage est intéressant et très agréable à examiner en détail.

Ce doit être la prise de Maëstricht, par Maurice de Saxe : à gauche, au premier plan, derrière un bouquet d'arbres, une batterie d'artillerie envoie ses projectiles à bonne distance et nous pouvons juger parfaitement de la justesse du tir. On distingue en effet les remparts et les monuments, les incendies allumés par les obus, les flammes et les tourbillons de fumée qui montent jusqu'au ciel; à droite, dans les tranchées, les colonnes d'attaque s'ébranlent et se préparent à l'assaut. — De nos jours, les peintres qui voudraient rester dans le vrai, ne pourraient guère figurer la ville assiégée, en second plan, avec un tir de 4 ou 5 kilomètres.

Au-delà du théâtre de la guerre, le paysage se développe avee ampleur et sérénité. La Meuse, après avoir traversé la malheureuse ville, s'étend à l'horizon entre des côteaux riants et fertiles: — la nature ne s'émeut guère de nos grandes folies.

Les trois autres tableaux de bataille rentrent mieux dans la manière habituelle; ils semblent appartenir à des peintres de même école, tout au moins de même époque. Ce sont de bonnes estocades, des enchevêtrements de chevaux et d'hommes, des membres tordus et crispés dans toutes les positions, sans qu'on sache toujours bien à quel guerrier ils appartiennent, et puis des costumes brillants de reitres et de hongrois, de lansquenets et de mousquetaires, de la fumée et des drapeaux; jusqu'aux motifs d'architecture : temple grec, ou donjon, tout semble placé pour le charme des yeux, un prétexte à dessiner des hommes et des chevaux dans les attitudes les plus violentes, à émailler une to le des couleurs les plus vives. Il est bien peu de gens qui n'aiment ces scènes militaires, ces actes de courage; le vieux sang gaulois bouillonne, à la vue des combats.

« Et puis, comme elle aimait les rumeurs de la guerre,
La poudre et les tambours battants,
Pour champ de course alors, tu lui donnas la terre,
Et des combats pour passe-temps. »

Jacques Courtois, dit le *Bourguignon*, a peint beaucoup de batailles au cours du XVII[e] siècle ; son exécution était brillante et hardie. Son tableau est bien rempli de combattants, tout y remue et fait rage ; les drapeaux ennemis sont en présence et la lutte redouble d'acharnement. Une colonnade à droite produit un bel effet ; elle sert de décor et repose la vue par ses lignes droites et ses teintes sombres.

Nous préférons cependant le tableau de *Parrocel* où des *Cavaliers se disputent le passage d'un pont*, — on comprend tout de suite la presse et l'ardeur concentrées sur ce point. Il n'y a pas à dire, une fois engagé dans l'engrenage, il faut passer ou être broyé ; à moins que chevaux et cavaliers soient renversés par-dessus bord et culbutent en grappe dans la rivière. Parrocel a mis le *brio* nécessaire dans l'exécution de son morceau, nous lui reprocherions peut-être quelque négligence dans le dessin de ses chevaux.

S'il s'agissait de concurrents mis *en loge* pour traiter le même sujet, nous donnerions le prix à la troisième *épreuve*, de *Pandolphe Reschi*. — Un nom inconnu — de nous, du moins. — Mais une fois accroché par la vue de cette peinture entraînante, nous en sommes devenu très épris. Nous y trouvons quelque chose de nos peintres favoris, de Decamp et de Delacroix. Comme eux, Reschi procède par empâtements vigoureux avec des couleurs vives et assorties ; la composition a du mouvement, sans manquer d'ordonnance. Il y a là, au milieu de la mêlée, un mousquetaire en situation admirable : il couche en joue un cavalier hongrois qui ne le portera pas loin. Les chevaux éventrés, les guerriers qui mordent la poussière ; la tour sombre, le

ciel nuageux, tout cela est enlevé avec une *maëstria* superbe.

Nous ne serions pas surpris que Reschi fût Vénitien, de l'école de Véronèse; en tous cas, c'est un coloriste éminent, sa palette est pleine de ressources sans que le crayon lui fasse défaut. Que l'on compare ses têtes de chevaux si bien fouillées, avec celles de ses compétiteurs; on verra qu'il ne s'inquiète pas seulement des effets d'ensemble, mais encore de la précision des détails. Si ce tableau était un peu débarbouillé et mis en lumière, sûrement, il empoignerait tout le monde.

VIII. — PORTRAITS.

On a dit que les yeux étaient le miroir de l'âme, la figure toute entière exprime mieux encore cette chose ondoyante et mystérieuse; mais que de difficultés pour fixer sur la toile les modifications si fugaces, les nuances si délicates dont une physionomie humaine peut être le théâtre. Il y a sans doute quelque chose de permanent et de déterminé dans ce tableau mouvant, ce sont les habitudes de l'esprit, les passions dominantes qui peuvent laisser une empreinte, ce qui constitue, en un mot, la personnalité; mais là encore, que de tact et de pénétration ne faut-il pas à l'artiste pour saisir et rendre le trait caractéristique!

Le portrait est donc un des sujets d'étude les plus intéressants auxquels se puisse exercer un peintre. Les plus éminents s'y sont essayés. Nous avons vu de Raphaël des portraits de pape et de cardinaux qui, selon nous, donnent une plus haute idée de son talent que ses fameuses madones.

Le musée des Vosges possède un de ces portraits qui est « approximativement » de Raphaël; c'est-à-dire qu'il a pu lui être attribué, mais on a reconnu plus tard qu'il était de son collaborateur, *Giulio Pippi*, dit *Jules Romain*.

Cette tête à caractère est magistralement exécutée. Nous y retrouvons quelque chose de ces mâles figures de Raphaël que nous avons vues à la galerie *Pitti*, peut-être y aurait-il en plus des tons briquetés et une touche un peu dure que l'on dit appartenir en propre à son brillant disciple.

Le portrait de *Calvin*, par *Holbein*, que nous considérons comme la 4[me] pièce hors ligne du musée, nous inspire plus de confiance. Non qu'il soit traité avec cette souplesse et cette ampleur que les maîtres italiens apportaient dans leurs moindres œuvres; il y a ici un peu de sécheresse et de raideur; ce qui le distingue, c'est la fermeté du dessin, la solidité d'un coloris très vif et très bien fondu. La tête de Calvin doit être ressemblante; on y trouve, à la fois, l'intelligence et la distinction, avec quelque chose de froid, d'austère et d'intransigeant. Les portraits de Holbein sont rares, et l'importance du personnage suffirait à donner à celui-ci une valeur particulière. Le *portrait de Luther* est aussi très soigné et très précieux, mais il est de plus faible dimension que le précédent, et ne saurait faire pendant. Nous croirions volontiers que c'est une copie réduite, faite dans l'atelier du maître et retouchée par lui; car la couleur et le travail sont bien semblables dans les deux tableaux. Nous supposons qu'à l'époque où il a été peint, ce portrait devait être très demandé et souvent reproduit.

Le petit *Vélasquez* du musée ne vient pas de la collection de Salm; il a été acheté par M. Laurent, et cependant, il nous paraît parfaitement authentique.

Nous en avons vu déjà plusieurs autres de ces têtes *d'infant* plongées dans de grosses fraises à la Henri IV, peintes en pleine lumière et modelées avec une virtuosité surprenante. Ce petit garçon bouffi a un œil noir, si plein d'assurance, qu'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il n'aura jamais « froid aux yeux. » Vélasquez ne s'est pas contenté de peindre d'illustres bébés; nous avons dans

le souvenir un Philippe II, en grand costume, fièrement campé sur un cheval superbe; — un homme fier, et une fière peinture.

Dernièrement, la direction du Louvre faisait acheter à une vente un portrait de femme par *Clouet*, le plus ancien maître de l'école française; nous ne l'avons pas vue encore, mais nous avons peine à croire qu'elle soit plus belle que la figure du musée d'Épinal indiquée simplement comme étant de l'*école de Clouet*. La peinture offre au plus haut degré les qualités du maître; elle est fine, exacte, soignée. C'est le portrait d'une jeune femme en costume du temps des Valois; admirable de conservation et de fraicheur; sans doute une dame de la cour de Henri II, elle tient d'une main un joli bichon et de l'autre un œillet, dans le fond se trouve inscrit : *odoratus* (?); tout est fleur et parfum dans ce tableau, excepté le petit chien.

Le Catalogue indique deux portraits par *Pierre Mignard* : la *comtesse de Ludres en Madeleine repentante*, et le *duc Charles IV*. Nous ne reconnaissons guère dans cet homme noir et vulgaire, le prince lorrain aux aventures guerrières, ni dans cette grosse femme lymphatique, la belle comtesse lorraine aux aventures galantes; pas plus que nous ne reconnaissons dans l'un et l'autre la touche délicate et magistrale du peintre de la coupole du Val-de-Grâce.

Quant au *Largillière*, on peut dire que M. Laurent a eu la main heureuse, dans l'acquisition qu'il fit de cette toile, à Metz : il est magnifique ce grand seigneur, frais, épanoui, plantureux, d'une beauté insolente; il semble vous dire : voyez comme je suis heureux, de quelle excellente santé je jouis; j'ai de la naissance, du bien, du crédit, aucune faveur ne m'a été refusée.

Si nous avions à faire exécuter la sentence de Jésus : « celui qui s'élève sera abaissé », nous mettrions côte à côte les tableaux de Largillière et de Rembrandt; afin que le premier fût écrasé par le second, afin que le plaisir et la vanité fussent confondus devant la souffrance et l'humble

résignation, afin que la peinture fleurie et les riches carnations d'un artiste de talent vinssent à pâlir devant les puissantes élucubrations de l'homme de génie.

Cette boutade une fois lâchée, nous admettrons volontiers qu'il ne faut pas être exclusif, et qu'après le drame et les spectacles imposants, une idylle, un madrigal joliment tournés font grand plaisir.

Voici, par exemple, un peintre qui a eu la fortune la plus singulière : enfant gâté de son siècle, il produisit en abondance des œuvres très recherchées; puis, elles tombèrent bientôt dans le plus grand discrédit, considérées pendant longtemps comme indignes de l'art, et maintenant on court après pis qu'aux premiers jours.

En 1766, à la vente Pompadour, le lever et le coucher du soleil, de Boucher, montèrent à 9,800 livres, ils furent vendus depuis 380 fr. et enfin achetés par lord Herfort, en 1855, à la vente de Comailles, 20,000 fr.

Les deux têtes de jeunes filles que nous avons de ce maître ont sans contredit une bien moindre importance; encore valent-elles plus de 50 fr. l'une et 125 fr. l'autre, — cadre compris. — Cette estimation que j'ai trouvée dans les notes de M. Laurent, remonte à 1830, à la fin de cette période d'éclipse du goût qui avait commencé avec la Révolution. Les tableaux et les meubles du XVIIIe siècle étaient alors relégués dans les greniers et les galetas de pauvres gens, couverts d'un mépris qui ne saurait être comparé qu'à l'engouement dont ils ont été l'objet depuis, et à l'ardeur avec laquelle on a été les rechercher et les restaurer.

Boucher, ce peintre des amours, « des ris et des jeux », par ce fait qu'il a cédé davantage aux exigences de la mode, fut plus que tout autre victime de ses caprices.

Le profil de jeune fille que nous avons de lui est teinté si légèrement, et si délicatement touché qu'on le prendrait pour une ébauche de pastel, quelque chose de suave et de vaporeux.

Une autre peinture un peu plus consistante, mais encore bien gracieuse et bien *Pompadour*, est ce portrait sans nom d'auteur, inscrit sous le numéro 144, une jolie française de la fin du siècle dernier, avenante et piquante, qui rappelle *Greuze* et *Fragonard*, ces peintres de la naïveté malicieuse, de l'innocence relevée par une pointe de perversité.

Hélas ! en dépit d'une faveur rétrospective et archaïque pour les hommes et les choses du XVIII[e] siècle, nous sommes bien éloignés de cette époque. L'homme de cour, qui représentait tous ces raffinements et toutes ces élégances, le grand seigneur est mort. Il a fait pis que mourir, il s'est transformé au goût du jour : il a quitté ses talons rouges pour des bottines, ses culottes de satin pour des pantalons de drap : voyez le portrait du *duc de Choiseul*, par *Lépaulle*. Ce malheureux duc est-il assez ridicule dans son accoutrement de 1830 ! il est cependant admirable de tenue, de grand air et de suprême distinction.

Les traits sont fins et de pure race. C'est un beau spécimen de la noblesse française. Mais quelle ruine, quelle anémie profonde !

L'aristocratie n'avait déjà plus que le souffle, en 1830.

Pour nous, ce tableau est plein de mélancolie; on y semble voir un flambeau qui s'éteint, un ordre de choses qui disparait ; — des choses qui n'étaient pas toutes à dédaigner, ne fût-ce qu'en ce qui concerne la littérature et les beaux-arts.

Le portrait du duc de Choiseul devrait occuper une place d'honneur au musée des Vosges. Car, ce grand seigneur libéral, en 1823, étant président du Conseil général, provoqua la création du musée, et pour aider à sa formation, se dépouilla généreusement à son profit de 25 tableaux de sa propre galerie.

Après les maîtres anciens, nous voudrions faire une place à un moderne, à un artiste vosgien de grand mérite, M. Monchablon qui s'est particulièrement distingué dans le portrait ; mais ne sera-t-on pas embarrassé lorsqu'il s'a-

gira de caser dans une galerie de choix le *grand Hugo* qu'il a donné au musée?

« Les arbres empêchent de voir la forêt, » dit-on; ici, la hauteur des jambes ne permet pas à une vue ordinaire de saisir la tête. Le grand homme est trop grand; le peintre, dans son portrait, a exagéré les proportions du poète, — ils gagneraient l'un et l'autre à être réduits. — La postérité se chargera de ramener l'œuvre du dernier à son point; il serait plus difficile d'opérer sur le tableau un travail de sélection, et c'est dommage; car, dégagée d'accessoires encombrants, la partie *capitale* paraîtrait ce qu'elle est réellement : une étude bien comprise et bien rendue.

Nous avons vu, à une exposition, le portrait du père de M. Monchablon; le tableau est plus petit, le modèle moins célèbre, et nous le préférerions, cependant.

IX. — PAYSAGES.

Celui qui est touché par les beautés de la nature, que la vue d'un site agreste remplit d'émotion et de charme, celui-là seul est capable de comprendre et d'aimer les œuvres des paysagistes.

Non-seulement il éprouve une vive satisfaction à voir si bien exprimés les effets qui l'ont impressionné lui-même, mais encore, par la comparaison entre les différentes manières dont les peintres ont su rendre ces effets, il développe son sentiment artistique, cette compréhension des harmonies de la nature, de la poésie qui se dégage des prés et des bois, des rochers et des montagnes, du ciel et des eaux. — Il y a, dans le groupement de ces objets, des combinaisons favorables à la vue que l'homme de goût saisit et dont il jouit intimement.

Précieuse ressource pour ceux qui habitent la campagne; ils ont sans cesse sous les yeux et variant avec les saisons et les heures du jour :

« . . . . Un monde toujours beau,
Toujours divers, toujours nouveau. »

a dit Lafontaine, en parlant des amoureux. Or, la nature a ses amants, plus fidèles, sinon plus passionnés que les autres Ceux qui ont le *sentiment de la nature* trouvent en général que ce sont les peintres hollandais qui ont le mieux compris le paysage ; ils l'ont serré de plus près. Dans toutes les circonstances où ils ont jugé la nature digne d'être reproduite, ils ont mis le moins possible d'arrangement et d'apprêt.

En ce moment, la vogue est de ce côté ; on fait bon marché de la décoration, du style, du genre noble et du paysage dit *historique*. C'est vraiment justice ; les scènes de la nature prêtent suffisamment par elles-mêmes aux effets émouvants, elles n'ont pas besoin pour plaire d'embellissements étrangers.

Dans cette pléïade glorieuse, composée des Ruysdaël, Hobbema, Potter, Van de Velde, Van der Neer, Berghem, Cuyp, et dont les œuvres si courues atteignent, aux ventes, les prix les plus élevés, celui qui nous a toujours plu davantage est Jacques Ruysdaël. Il est arrivé à la perfection par la simplicité et la vérité, — sans compter un travail consciencieux et un sentiment profond des beautés qu'il avait à reproduire.

Il y a eu deux tableaux de Ruysdaël, provenant de la collection de Salm, qui ont figuré au musée d'Épinal; l'un a disparu « égaré » disent les anciens Catalogues : le conservateur qui a laissé commettre un tel sacrilège peut bien se servir de cet euphémisme pour caractériser le plus abonminable des forfaits, mais nous ne lui pardonnerons jamais sa négligence Il existe une fort mauvaise peinture qui passe pour la copie de ce tableau : un lac au milieu des bois. Ne serait-ce pas l'œuvre du scélérat qui a substitué la copie à l'original, à une époque où l'on n'y regardait pas de si près?

Quoiqu'il en soit, il ne nous reste plus qu'un Ruysdaël; pour le décrire, nous emprunterons à un critique d'art,

à un académicien, une plume qui ne lui a jamais mieux servi :

« Voici un bocage tranquille et solitaire : les arbres commencent à jaunir, les feuilles d'automne couvrent déjà le chemin qui serpente sous bois ; le ciel est voilé, le vent frais. Jacques Ruysdaël est venu promener ses rêveries dans ce bocage, il est venu prêter l'oreille au bruit du ruisseau qui tombe de la colline et au frémissement des chênes. S'il dessine ce petit chemin mystérieux, ces chênes, ce ruisseau pour en graver une eau forte, à ses heures; s'il contemple, s'il étudie pour en faire un tableau, ce paysage fermé qui n'ouvre que sur le ciel, il répandra sur sa peinture, sur son eau forte même une mélancolie profonde. Ses feuillages aigus sembleront agités par la brise; son ciel sera traversé par les nuages ambulants venus de la mer et d'un ton monotone; tout le bocage sera imprégné d'une poésie intime, de cette poésie que la plume ne saurait exprimer, mais qu'il a su faire sentir si bien par la pointe et par le pinceau. »

En écrivant cette page admirable, on pourrait croire que *Ch. Blanc* avait notre Ruysdaël sous les yeux, tant la description s'y rapporte avec exactitude.

Il n'en est rien cependant; l'auteur de l'*Histoire des Peintres* n'a jamais parcouru notre galerie. Parmi les musées de province où l'on peut retrouver les œuvres des maîtres et dont il donne la liste à la suite de ses études sur chacun d'eux, nulle part il ne cite celui des Vosges. Tandis que dans un autre ouvrage moderne et bien plus technique : le *Guide de l'amateur*, par *Lejeune*, toutes nos toiles de quelque valeur sont signalées, et le nom d'Épinal figure presqu'à chaque page ; ce qui ne laisse pas que de flatter l'amour-propre d'un vosgien.

Ce bocage si bien décrit par Ch. Blanc, d'autres l'ont vu, en ont été frappés et l'ont reproduit.

Le n° 130 du Catalogue, un *Chemin sous bois*, par *R. de Vries*, un contemporain et un compatriote de Ruysdaël,

peut être considéré comme la copie d'un concurrent qui se serait proposé de traiter le même sujet. Il est intéressant de rapprocher les deux tableaux pour les comparer.

Disons tout d'abord que le tableau de Vries est très remarquable, bien conservé et qu'il serait possible qu'il l'emportât près d'un grand nombre. Celui de Ruysdaël est en fort mauvais état; il est noir, craquelé, on pourrait presque dire d'aspect rebutant. La composition est mal équilibrée; le terrain monte et le massif d'arbres ne semble pas d'aplomb. Bien des amateurs trouveront ce motif par trop simple et dépourvu d'intérêt : un fourré de branchages, un ciel nuageux, ce n'est guère.

De Vries a disposé ses arbres en groupe de chaque côté de l'avenue, il a donné à celle-ci suffisamment de largeur pour que ses personnages puissent s'y mouvoir à l'aise, il a laissé voir sur la lisière de la forêt une pièce d'eau dont les transparences et les reflets animent son paysage; tandis que Ruysdaël, ainsi que nous l'avons vu, avait réservé cet accessoire pour en faire un pendant à son tableau.

Nous ne dissimulons pas, on le voit, les raisons qui militent en faveur du concurrent; son œuvre est mieux coordonnée, plus claire et plus intéressante, et cependant elle nous laisse froid; nous sentons l'effort de l'artiste et ne nous identifions pas à un site tellement soigné et arrangé.

Au contraire, quand on regarde quelque temps le paysage de Ruysdaël, on oublie en quelque sorte la peinture et l'on vit dans la nature. On a fréquenté ces hêtres et on les retrouve tels qu'on les a vus, ni mieux, ni plus mal; leurs troncs blanchâtres et moussus, leurs petites feuilles si vertes et si nombreuses qu'elles ne laissent apparaître dans les interstices que des pointillements de ciel bleu; et ces herbes humides, ce sol sillonné par les roues des chariots, ce pont fait de branchages et ces braves gens qui le traversent pour se rendre à leurs travaux, sans se douter qu'ils ont posé pour le « bon homme. »

Ruysdaël n'imite pas la nature, il la rend avec sincérité; il n'a pas de manière, ni de procédés pour faire des arbres ou des ciels; le souvenir très vif des réalités guide seul son pinceau et préside au choix de ses couleurs. Nous avons de lui des tableaux plus grands et mieux conservés, il n'en est pas de mieux peints et de plus suggestifs.

Mais, mon Dieu! qu'on veuille bien le préserver de la ruine; on aurait par surcroît l'avantage de le retrouver tel qu'il a pu être et il ne serait plus nécessaire, pour le bien goûter, d'être un fanatique.

Il faut être également prévenu pour apprécier à sa juste valeur le *paysage de montagne* de *Frédérick Moucheron*; par lui-même, par ses apparences tout au moins, il ne prévient pas en sa faveur. M. Laurent l'estimait à 14,000 fr., — le double du Ruysdaël et quatre fois plus que le Salvator et le Rembrandt; — si le prix de l'un n'est pas exagéré, à coup sûr, celui des autres est trop faible.

Quand un tableau est mauvais, plus il est grand, et plus il est mauvais; à tous ses défauts, il joint celui d'être encombrant. La réciproque est vraie : étant donné que nous avons affaire à un tableau de maître, il acquiert, en général, une valeur proportionnée à ses dimensions, à l'importance que l'artiste lui-même a cru devoir donner à sa composition. Celui-ci, pour un hollandais, est un grand tableau, il a plus d'un mètre en tous sens.

Nous engageons donc les amateurs à le considérer attentivement, à son jour et avec une lorgnette, car il a besoin d'être vu à distance, et ils reconnaîtront sans peine les grandes qualités qui le distinguent.

Moucheron compte dans l'école hollandaise, en raison de son origine, mais il a subi l'influence de l'Italie et de la France; il a été élève de Claude Lorrain et n'a pas perdu son temps à l'école du maître de la perspective. On le reconnaît à la manière dont ses plans sont successivement accentués, et à l'air que l'on sent circuler dans toutes les parties de cette vaste composition : la vue s'étend dans la

profondeur des vallées et sur les hauteurs étagées de ces fières montagnes.

Mais quel est donc ce site? le Catalogue indique *une passe dans les falaises.* Où serait alors la mer? on est en plein pays de montagnes, et de rudes montagnes. Les sommets s'élèvent au loin, et de tous côtés, ce ne sont que pentes abruptes, escarpements rocheux. Au fond de l'entonnoir, il est vrai, on aperçoit une ligne claire et la buée lumineuse d'une nappe d'eau; il semble même qu'elle soit retenue sur le devant, par un barrage, dont on distingue les assises horizontales. A gauche, au sommet d'un rocher, s'élève un grand appareil de poutres qui pourrait bien servir à une écluse. Si M. De Lesseps eût vécu 300 ans plus tôt, nons dirions que Moucheron a fait ici de l'actualité, en représentant le fameux percement de l'isthme de Panama : notre sujet ne serait autre que le canal maritime, à travers les Cordillières.

Quoiqu'il en soit, le paysage est grandiose, et si les parties sombres du centre, foncées encore par l'épaississement des vernis, donnent effectivement « un aspect lourd et lavé, » comme le dit M. Voulot, la perspective aérienne et le jeu de la lumière sur les pentes boisées, l'ampleur de la composition, le ciel mouvementé et si bien en harmonie avec les terrains, tout révèle la main d'un artiste de premier ordre.

Cette main n'était pas seule, d'ailleurs; Lingelbach ou Adrien Van de Velde ont peint les personnages qui animent le devant de la scène, - et ce n'est pas la partie la moins intéressante : des femmes arrêtées sur le chemin et des pêcheurs qui reviennent chargés de leurs engins. L'un entre autres est posé debout, en pleine lumière, avec sa chemise blanche et sa culotte bleue : il s'enlève merveilleusement sur les obscurités des premiers plans. C'est la note gaie du tableau qui s'est bien maintenue, tandis qu'en arrière, le mouvement des eaux se précipitant sur les ro-

chers s'est obscurci, au point d'être à peine sensible à l'œil.

Dans le tableau de *Van Goyen*, la nature se présente sous un aspect très différent, aussi calme et modeste que tout à l'heure elle était imposante et bouleversée. Le cadre est aussi plus restreint ; et cependant la Hollande nous semble y tenir toute entière. On touche au Zuidersée : la mer enfermée dans ses atterrissements est unie comme une glace, un ciel nuageux s'y reflète en teintes laiteuses. Ce ciel est charmant, tendre et lumineux, la toile est frottée à peine d'un glacis gris-clair, bleuâtre par place.

Au premier plan, des vaches en pâturage s'enlèvent sur les fonds clairs et fuyants de la nappe liquide. Un gros bateau est à l'ancre dans cette baie, les marins descendus dans le canot vont aborder au pied de la falaise, près d'une cabane ombragée par de grands arbres. A gauche, les lointains de la mer, et quelques navires à l'horizon, — sur la rive opposée, derrière un massif de verdure, s'élèvent les tours d'un grand château.

Tout cela est fondu dans une harmonie douce et voilée ; nulle part la lumière ne s'accentue, les tons ne s'y prononcent nulle part. Les feuillages sont d'une nuance indéfinissable qui tient du brun, du jaune et un peu du vert.

Le regard attiré, caressé, s'arrête sur des perspectives pleines d'illusions et de rêveries.

Bout et *Boudwins* sont deux flamands qui, de même que les frères Both et bien d'autres de la même époque, associaient volontiers leurs talents. Il en est résulté des œuvres très particulières, beaucoup plus complètes : des paysages animés par un grand nombre de figures et qui, en raison de l'accord des collaborateurs, conservent toute leur unité.

Rien dans les tableaux de ces grands artistes ne ferait supposer que deux pinceaux différents ont concouru à un ensemble aussi parfait. La composition n'a pas cette pauvreté et cette solitude qu'on remarque dans la plupart des

paysages modernes, des *impressionnistes*, par exemple, qui remplissent une immense toile avec un côteau de bruyères ou d'ajoncs en fleurs, avec un chêne tordu par le vent et un ciel d'orage. Ici, la composition est touffue, pleine de bêtes et de gens, d'arbres et de fabriques, de rivières et de rochers, de prairies et de montagnes ; le tout très bien ordonné.

Pas plus à Bruxelles, patrie de ces paysagistes, que dans les autres galeries publiques de Belgique ou de Hollande, nous n'avons trouvé de leurs œuvres : elles doivent être rares et d'un grand prix, si nous en jugeons par le mérite de ces deux pendants si agréables, si complets et si bien conservés que possède notre musée. Nous les croyons supérieurs aux deux tableaux de *Paul Brill*, et cependant le prince de Salm fit à l'un de ceux-ci les honneurs d'un cadre artistique, le troisième et dernier que nous ayons à signaler.

Paul Brill est un ancien paysagiste que l'on ne peut guère ranger dans l'école hollandaise, car, s'il est né à Anvers, en 1556, il est allé, comme tant d'autres de ses compatriotes, poursuivre sa carrière en Italie.

Ses sujets sont parfaitement combinés et variés, son coloris est frais, peut-être même trop clair et trop vert dans les fonds, surtout par rapport aux feuillages des premiers plans qui sont devenus foncés et compactes. Ce sont de très beaux paysages, mais il ne faut pas les rapprocher de Ruysdaël.

Des deux pendants nos 19 et 20, nous préférons le dernier où des chasseurs visent quelques hérons en pêche au bord d'une cascade.

Ce n'est pas que nous approuvions cette chasse : l'exploit n'en est pas glorieux, et la bête « au long bec emmanché d'un long cou » est vraiment trop bien au milieu des rochers et des eaux mugissantes, pour qu'on vienne la déranger, sous prétexte d'en faire son régal.

Voici un maître plus ancien encore, puisqu'il est compris tout entier dans le cours du XVIe siècle, — 1520 à 1570.

On peut le considérer comme un précurseur dans ce genre. A ce titre, ses deux pendants : *l'Été* et *l'Hiver* doivent être signalés. Par eux-mêmes, d'ailleurs, ils sont intéressants et, remis en ordre, ils figureraient avec honneur dans la galerie.

Il y a toute une dynastie de peintres du nom de *Breughel* : celui dont nous venons de parler est le père ; il est dit : *Peter Breughel le Vieux*. Il avait deux fils : Johan dit *Breughel de Velours*, en raison de l'agrément de ses compositions qui consistaient surtout en fleurs, fruits ou marines. C'est lui qui a peint les animaux et le paysage, c'est-à-dire la partie principale du tableau de *Van Balen* : *le triomphe de Diane*.

Le second fils était *Peter Breughel dit d'Enfer*, à cause de ses tableaux de violence et d'incendie.

En tenant compte de ce caractère bien déterminé de ses œuvres, ne pourrait-on lui en restituer deux qui nous semblent faussement attribuées : l'une, *l'Incendie de Sodome* à Paul Brill, l'autre, un *Choc de cavalerie dans une clairière*, à son frère Breughel de Velours ? La première est fort originale : une ébauche à la Meissonnier : — dans 20 centimètres carrés, on a fait tenir l'embrasement de toute une ville, la vue de ses monuments en silhouette ou en flammes, les colonnes de fumée et les reflets sinistres, les rivages de la mer Morte, et la campagne à travers laquelle Loth et ses filles s'enfuient épouvantés. La tentative était hardie et certainement il était difficile de mieux s'en tirer. Seulement nous avouons ne pas retrouver le même pinceau dans le tableau de bataille n° 16.

Les cavaliers au galop sur des chevaux de bois et les bons arquebusiers, avec leurs fourchettes piquées en terre, sont d'un naïf et d'un primitif qui feraient plutôt songer au vieux Breughel du XVI[e] siècle.

LE MATIN, *par Claude Gelée*. — LE SOIR, *par M. Français*.

Après avoir fait à l'école hollandaise une belle part d'admiration, nous avons hâte d'arriver aux éminents com-

patriotes qui ont traité le paysage d'une façon différente, moins intime peut-être, mais avec une virtuosité telle que l'un d'eux passe généralement pour le premier de tous les paysagistes.

M. *Français* n'admettrait pas qu'on le mît sur le même rang que le grand *Lorrain* ; il nous permettra cependant de l'en rapprocher et de montrer les analogies qui nous conduisent à une étude simultanée.

Ils sont vosgiens tous deux, sans qu'on puisse dire précisément que les beaux sites de notre pays les aient inspirés. L'un a quitté tout jeune son village de Chamagne et vécut constamment à Rome ; rien dans ses peintures ne trahit le souvenir des bords de la Moselle — qui, à vrai dire, ont perdu tout caractère pittoresque, à partir d'Epinal ; — l'autre a reproduit quelquefois les vues de Plombières, son pays natal, la vallée des roches et ses jolies cascatelles, mais c'est aux environs de Paris qu'il a pris surtout ses motifs.

Tous deux ont une manière large et lumineuse, ils aiment les grands horizons, les perspectives lointaines, ils excellent à rendre les tons vaporeux ; ils savent que la transparence de l'air n'est pas absolue et ils ont calculé d'instinct le degré d'altération de couleur subie par les objets, suivant l'épaisseur des couches interposées. Tous deux évitent les exagérations et les fantaisies, ils composent leurs tableaux avec sagesse et correction, disposent toutes choses avec goût, en vue de l'effet qu'ils veulent produire. Plus que les hollandais, ils font la part des convenances, et l'on pourrait les qualifier de *décorateurs* et de *stylistes*, s'ils avaient un parti pris quelconque. Mais la recherche d'une belle et harmonieuse ordonnance n'exclut pas chez eux le sentiment des réalités, et principalement de cette réalité qui est la condition essentielle de tout paysage : la justesse des tons appropriés aux distances. Elle s'acquiert difficilement et doit résulter d'une aptitude spéciale. L'art de rendre les perspectives aériennes et les effets de soleil, ce don naturel, Claude Lorrain le

possédait au plus haut degré, et de nos jours son émule en a « senti l'influence secrète ».

Aussi, l'un et l'autre se donnent-ils carrière et ne s'arrêtent-ils pas volontiers à décrire minutieusement un petit coin, si intéressant qu'il soit : — ils synthétisent la nature et en expriment la pensée dominante ; — par exemple dans les tableaux que nous avons d'eux, ils ont célébré par le pinceau la fête de la Nature et du Soleil, l'épanouissement de la vie sur la terre, ils ont chanté l'hymne de l'Été :

« Le printemps embaumé, l'été resplendissant.... »

Mais ce « grand soleil de Messidor, » avec son ciel bleu et ses crudités de plein midi, ne pouvait guère convenir aux peintres des demi-teintes et des lointains vaporeux ; aussi, se sont-ils contentés de le faire pressentir. L'un s'est arrêté au doux prélude de la symphonie pastorale, et l'autre aux derniers soupirs de la mélodie qui s'éteint, ils ont peint l'un le matin, et l'autre « le soir d'un beau jour. »

Claude Gelée nous fait goûter les charmes de cette heure matinale et sereine où la nature reposée va reprendre une vie nouvelle. Rien ne s'agite encore, seuls les petits oiseaux donnent leur aubade à la lisière du bois ; heure délicieuse, inconnue des paresseux qui dorment encore au fond de leurs alcôves, mais bien connue des touristes qui, déjà prêts, le sac au dos, le bâton à la main, sortent joyeux et confiants dans le succès de leurs entreprises. La journée sera rude, le « gros soleil » versera sur la tête des voyageurs ses effluves embrasées, il répandra sur les campagnes ses trésors de calorique : pour l'instant, on jouit de la fraîcheur et de la pureté de l'air, on se sent dispos et plein d'ardeur.

Comment l'artiste s'y est-il pris pour exprimer tout cela sur sa toile ?

Il l'a partagée en deux parties : la première en avant, accuse par ses teintes sombres l'influence de la nuit, — peut-être même l'effet en est-il exagéré par une peinture « poussée au noir ». — Un petit lac tranquille donne l'idée de

fraicheur, un feuillage épais, immobile, abrite le lit de gazon où repose la divinité de ces lieux. Rien ne montre plus clairement le caractère idéal de la composition que cette nymphe placée là pour symboliser le sommeil et la nuit.

Cependant une lumière tendre et gaie envahit toute la seconde partie du tableau, le ciel et les lointains. A demi-distance, au flanc de la colline, le vieux château élève sa silhouette grise.

C'est là, selon nous, dans ces tons clairs et adoucis, dans cette nuance si précise qui accuse la clarté naissante du jour, qu'est le coup du maître. Claude Gelée ne s'est pas donné la satisfaction banale de nous « ouvrir les portes de l'Orient avec des doigts de rose » et des frottis plus ou moins carminés; il savait qu'au cœur de l'été, en Italie surtout, l'athmosphère est privé de ces vapeurs qui décomposent les faisceaux blancs en rayons colorés. En face de ce lever de soleil, ceux qui s'y connaissent peuvent dire : aujourd'hui, nous aurons une belle journée.

De la campagne romaine, M. Français nous transporte aux environs de Paris; dans l'intervalle, « le Char du Soleil a parcouru sa marche triomphale, » — il allait paraître, et maintenant, il a disparu, il s'est enfoncé derrière l'aqueduc de Marly, laissant en arrière sa traînée lumineuse. Elle colore de pourpre et d'or la brume épandue sur la vallée de la Seine et les côteaux de Bougival.

Nous aimons beaucoup ce fond de tableau; l'effet en est brillant et juste; il rappelle assez les belles perspectives qui ont fait la réputation du Lorrain.

Les premiers plans concourent à l'harmonie, ce sont les notes basses de la gamme ascendante qui s'élève au sommet des côteaux, là où persiste la grande lueur. La Seine y joue le principal rôle; ses eaux, unies comme un miroir, reflètent les massifs verdoyants de la rive opposée; elles semblent « à regret quitter Paris, » disent les poètes, sans qu'on voie trop bien quel agrément elles ont pu y trouver; à moins que leur infecte naïade n'ait pris un plaisir

malsain à se faire corrompre et souiller de fond en comble.

Ce n'est pas le cas, cependant, de médire de la Seine; il fait si chaud dans ce Paris, en été, que nous avons été fort heureux, tous tant que nous sommes, de faire comme ce Monsieur du premier plan, de nous mettre tout nus sur le bord de la rivière, et, sans scrupule, d'y plonger en « pleine eau »; le lieu, du reste, — le plus ravissant des environs de Paris, — se nomme : la *Grenouillière*.

Salvator Rosa est encore un décorateur, un peintre qui met une pensée dans ses paysages et imagine tout ce qui peut aider à son expression. Seulement ses pensées ne sont pas couleur de rose et pas le moins du monde idylliques : il est d'un tempérament dramatique et se plaît aux sanglants combats, aux bouleversements de la nature.

La grande toile du musée donne parfaitement l'idée de sa manière. On est en face d'un cataclysme; la montagne secouée sur ses bases s'est déchirée en un affreux ravin. Un quartier de rocher s'est éboulé au milieu. Les vieux sapins brisés par les avalanches gisent épars, un coin de ciel orange éclaire la scène, tout en indiquant que la nuit approche. L'âme est saisie d'effroi et pour y mettre le comble, un monstre hideux, un reptile énorme s'avance la gueule béante.... On ne peut pas lui échapper.

Cependant, au bord de l'abîme entr'ouvert, au centre du paysage, un homme est assis, tranquille, il lit, — sans doute l'ode d'Horace :

« . . . Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ. »

C'est un stoïcien, à moins que ce ne soit un solitaire de la Thébaïde; ce qui se ressemble assez. Quand l'âme est toute entière au devoir, ou bien aux divines perfections, qu'importent les choses d'ici-bas et les vaines terreurs du vulgaire!

C'est égal, ce Monsieur est un fier original; il serait

aussi bien dans son cabinet pour méditer sur les vicissitudes humaines.

Le tableau de Salvator a été brossé largement et vigoureusement, mais il est en bien mauvais état.

Parmi les tableaux qui n'attirent pas l'attention, il est un petit paysage assez verdoyant que le Catalogue attribue à *Callot*.

... On ne s'attendoit guère
A voir Callot dans cette affaire.

Pourrait-on croire, en effet, que l'artiste original qui a tracé d'un burin si drôlatique les tribulations de saint Antoine, et

« Ces pauures gueux pleins de bonaduentures,
» Qui ne portent rien que des choses futures. »

se fût essayé aux sites champêtres? Il n'a pas persisté dans cette voie et il a bien fait, il a laissé le pinceau à son compatriote, au petit paysan de Chamagne qui a trouvé le secret de mettre de l'air et de la lumière dans ses toiles, ce dont Callot ne paraissait pas trop se douter. Ce tableau n'est, à la vérité, qu'une ébauche. La communauté d'origine n'a pas influé sur le génie des deux artistes lorrains du XVII[e] siècle; la filiation s'est faite à deux siècles d'intervalle; nous avons vu que, dans les Vosges, un paysagiste éminent avait retrouvé le pinceau de Cl. Gelée, tandis qu'à Nancy, Granville avait taillé à nouveau le crayon de Callot et dessiné ces caricatures si pleines de fantaisie et de verve comique, — mélange piquant de malice et de bonhomie que l'on pourrait appeler *lorraines*, si d'une manière plus générales elles n'étaient *gauloises*.

Il y avait, chez mon père, un vieux tableau dont la suscription portait : *Effet de soir;* le temps avait marché et la nuit était venue, — une nuit noire, — on n'y voyait

plus goutte. Je l'ai fait réparer et l'on ne croirait jamais tout ce qui est sorti de dessous cette croûte.

Eh bien ! il y a, au musée, un petit *Loutherbourg* intitulé : *Cabanes au bord de la mer ; effet de lune.* Un nuage épais (de poussière) a passé devant « l'astre des nuits » et une obscurité profonde s'est répandue sur la terre et sur l'onde. Le remède est connu, et le malade vaut la peine qu'on y ait recours. Loutherbourg est un peintre qui a joui d'une grande réputation, au siècle dernier.

X. — NATURES MORTES.

Dans cette classe, on pourrait établir une sous-division pour les vues de monuments et d'intérieur de villes. *Lingelbach* y tiendrait la tête et ferait transition avec les paysagistes. Nous ne savons s'il a jamais existé à Rome une *place du Marché* semblable à celle qu'il nous a représentée, nous croirions plutôt qu'il a choisi quelques-uns des monuments connus, par exemple, le *dôme de Sainte-Marie*, la *colonne Trajane*, la *fontaine du Triton*, et qu'il les a disposés pour en faire les accessoires de sa composition. En tout cas, la scène et le décor sont parfaitement agencés et ressemblants, tout au moins à la Rome du XVII[e] siècle. Car la capitale de l'Italie moderne doit avoir des becs de gaz et des trottoirs; on n'y retrouverait plus guère, sans doute, ce pêle-mêle pittoresque de marchands forains et de charlatans, de paysans et de bourriques dans les poses les plus variées et les plus naturelles ; ce terrain vague, cette rue poussiéreuse doit être pavée et asphaltée, ces vieilles maisons pleines de recoins et d'ombre ont été alignées, ces monuments eux-mêmes regrattés et entourés de grilles sont dignes maintenant d'être reproduits par la photographie plutôt que par la peinture.

Ce que la photographie ne pourrait rendre, c'est ce ciel merveilleux, non pas bleu, ce qui détonnerait, mais d'un gris-

clair teinté de jaune et de rose, harmonieux et fondu. On sent que derrière ce voile de vapeurs il y a le soleil d'Italie, et que tous ces forains ont bien choisi leur place, à l'ombre des monuments, près de ce triton qui lance des torrents d'eau fraîche. Les œuvres de Lingelbach, dit-on, sont précieuses et recherchées.

Ch. D. Hooch est encore un hollandais de la belle époque, attiré vers le foyer des arts. *L'intérieur des thermes de Titus* qu'il a reproduit sur la toile est une composition singulière, exacte peut-être, mais, de prime abord, on ne sait vraiment ce que l'on voit. Il y a là une quantité de têtes de mort, de pierres dressées avec des figures grimaçantes et fantastiques, qui feraient croire que l'on est au milieu de ces « débris du monastère antique » où Robert-le-Diable vient évoquer les nonnes. On n'est pas trop rassuré; cependant, à gauche, de belles filles, qui n'ont pas l'air de revenants, lavent tranquillement leurs linges à la fontaine.

Les deux tableaux de *Panini* : l'*arc de triomphe de Titus* et la pyramide de *Caïus Cestius* sont d'une facture plus simple et plus claire; ils manquent de recul et paraissent lourds, mais la peinture est soignée et ces motifs d'architecture ne sont pas dépourvus d'intérêt. Un peintre français du commencement de ce siècle s'est essayé avec succès dans ce genre assez ingrat. *Hubert Robert* a rassemblé dans le même tableau la *Colonnade du Louvre, la porte Saint-Denis,* et en premier plan, la Seine et quelques arches du *Pont-Neuf*. On y retrouve les mêmes défauts que chez Panini : une exécution ferme et aisée, trop d'entassement et de rapprochement pour que la vue soit agréable.

L'*intérieur de cuisine* que nous montre le hollandais *Kalf* n'a rien de la cuisine parisienne exiguë, éclairée au gaz en plein jour, pas davantage de la cuisine bourgeoise de province, où les casseroles sont si soigneusement rangées contre les murailles. Ici, le « beau désordre est un effet de l'art; » le chaudron, les légumes, le panier d'œufs et

la cage à poulets sont placés sous un rayon de lumière, tandis que la cuisine elle-même s'enfonce dans des pénombres mystérieuses ; — à droite, c'est l'étable toute grande ouverte, avec ses vaches au râtelier ; à gauche, sous le manteau de la cheminée, la bonne ménagère, assise près du feu, écoute un petit commissionnaire qui lui apporte des nouvelles. Tous ces fonds destinés à faire valoir les détails du premier plan montrent une grande science du clair-obscur. Mais, pour en juger, il ne faut pas que des paquets de vieux vernis aient recouvert la peinture de leurs capricieuses arabesques. Avant la restauration qui vient d'être faite, les trois quarts des détails de cet intérieur avaient disparu ; personne ne pouvait se douter qu'il y eût là une étable et des vaches.

La peinture de Calf est très finement touchée et les riches nuances de ses bibelots culinaires sont un vrai régal pour les yeux.

Desportes est le premier *peintre animalier* de France, premier en date d'abord, et peut-être bien aussi en talent.

Il est surtout connu par les scènes de chasse *à courre :* meute, piqueurs et cerf aux abois qu'il a exécutées pour Louis XIV, Louis XV, et en fin de compte pour notre Musée national, — héritier indirect, mais naturel de ces souverains ; — le petit prince vosgien a dû se contenter des produits de la chasse *à tir* : un *groupe de faisans, perdrix et canards* que l'artiste lui a reproduits avec cette vérité de couleur et de dessin qui font dire qu'on en mangerait.

Nous ne serons pas plus difficiles que lui, et nous nous contenterons de cette œuvre de Desportes, en déplorant toutefois que de vieux enduits ternissent ainsi l'éclat des plumages que l'on retrouverait certainement encore aujourd'hui.

La précision du dessin, l'aisance de la pose rappellent parfaitement la grâce de ces précieux volatiles, grâce qui ne les abandonne même pas à l'état de cadavre, — encore moins à l'état de rôti.

Après le rôti, nous devons servir le dessert. Voici justement une *jatte de fruits* des plus appétissants : raisins noirs et blancs, abricots, prunes veloutées, cerises vernissées, jusqu'à une branche de citronnier avec ses feuilles et ses fruits. Ils sont tous d'une vérité saisissante ; c'est-à-dire qu'on est tenté de les saisir.

On pourrait reprocher à ce groupe d'être mal composé, mal arrangé, trop serré dans son cadre. Le donateur, M. Mény, administrateur des salines de l'Est, a eu le tort de consigner son acte de générosité en grosses lettres rouges dans la seule partie qui pourrait servir de fond au tableau. A ce propos, qu'il nous soit permis surtout de déplorer cette fâcheuse pratique qui consiste à coller sur la toile même les numéros du catalogue. Cette ignoble tache blanche suffit à tuer un tableau, surtout de petite dimension.

Le tableau de fruits est attribüé à *Van Heem*; nous n'y trouvons pas à contredire ; nous avons vu beaucoup de peintures de ce maître hollandais, celui-ci rentre bien dans sa manière, mais il en a de plus remarquables. En tous cas, le petit cuivre qui est catalogué sous le même nom, — poissons, huîtres et légumes, — tout joli qu'il soit, ne rentre en rien dans sa manière.

La peinture de fleurs n'a qu'un seul spécimen ; il suffit pour donner une bonne idée du genre. Les jeunes dames qui s'adonnent à cet art feraient bien de s'inspirer d'un pareil modèle plutôt que des enjolivures de Missel. Ce tableau porte la signature d'un des maitres de cette spécialité : *Van Spaendoneck*. Seulement c'est *Cornelis*, le frère du célèbre, -- ici, l'on pourrait aisément les prendre l'un pour l'autre.

Nous avons réservé pour la fin un tableau qui est en quelque sorte la transition de la peinture à la sculpture : la *grisaille* se fait en général sur les murs, simulant des bas-reliefs. La seule préoccupation du peintre dans l'emploi de ses couleurs, réduites au blanc et au noir, est d'arriver au *trompe-l'œil*.

La toile de *Demarcenay*, peintre du XVIIIe siècle, est une grisaille très soignée et réussie au point de vue de l'illusion; — la composition doit être originale, quoiqu'elle semble copiée sur une frise du Parthénon; elle est gracieuse et finement rendue : une *chèvre lutinée par des enfants*.

L'intérêt que nous avons pris à l'étude des tableaux du musée nous a peut-être entraîné un peu loin ; s'il nous fallait serrer davantage le travail de sélection, choisir encore parmi les meilleurs, et composer un salon d'honneur avec les œuvres tout-à-fait d'élite, voici celles que nous jugerions dignes d'y figurer : 1° Rembrandt ; 2° Ribéra ; 3° Jean de Maubeuge ; 4° Jules Romain ; 5° Holbein ; 6° Velasquez ; 7° Largilière ; 8° Reschi ; 9° Ruysdaël : 10° Claude Gelée ; 11° Français ; 12° Bout et Boodwins ; 13° Van Goyen ; 14° Moucheron ; 15° Lingelbach ; 16° Desportes ; 17° Salvator Rosa ; 18° Giorgione.

HISTOIRE COMMUNALE

INTRODUCTION.

Depuis quelque temps, les études historiques se trouvent entraînées vers les classes rurales, vers le peuple des campagnes. On recherche quelle fut dans le passé, et spécialement pendant cette sombre période du moyen-âge, la vie du paysan français. On comprend enfin l'intérêt qu'il y a à mettre en lumière cette lamentable série de calamités, dont pendant des siècles nos villages furent le théâtre et nos aïeux les victimes.

Un des meilleurs moyens d'atteindre ce but est de donner le plus d'extension possible à l'histoire communale, de provoquer en un mot la publication de nombreuses monographies détaillées des communes.

Tous ces villages petits et grands, enfouis au fond des vallées ou accrochés au flanc de nos montagnes, ont chacun leur individualité distincte; ce sont des personnes ayant leur vie propre : nous les voyons naître et grandir, tantôt riches et tranquilles, tantôt malheureuses et ruinées; nous pouvons les suivre enfin dans toutes les phases de leur existence si souvent tourmentée.

Quand un voyageur aperçoit sur sa route les ruines d'un château, ou qu'il traverse un lieudit dont le nom frappe son esprit, et éveille sa curiosité, s'il veut se renseigner et s'il interroge quelque habitant du pays, il n'obtient la

plupart du temps qu'un obscur récit légendaire. — « Partout où vous voyez une légende, a-t-on dit, vous pouvez être sûr en allant au fond des choses que vous trouverez une histoire. » — C'est vrai, mais il faut aller au fond des choses, il faut rechercher des témoignages sérieux et solides, il faut que des documents authentiques viennent à l'appui de tous ces récits transmis d'âge en âge.

Plusieurs érudits se sont occupés déjà de cette question de l'histoire communale, les uns, comme M. Bonnabelle dans la Meuse, en publiant d'excellentes monographies de communes, les autres, en proposant différents moyens pour atteindre le but. Je citerai spécialement le *Projet du Livre historique des communes*, de M. de Catalan, membre de la Société académique de Saint-Quentin.

Le projet de M. de Catalan est double.

Il voudrait, d'une part, qu'on instituât des commissions communales chargées de coordonner les documents anciens et modernes intéressant la commune, et des commissions départementales ayant la haute main sur les commissions communales, et dirigeant leurs travaux : du travail de ces commissions sortirait l'histoire de la commune. Voilà pour le passé.

Il propose, d'autre part, d'obliger chaque commune à tenir un registre sur lequel seraient relatés jour par jour les évènements dont elle aurait été témoin. Voilà pour l'avenir.

Ce projet est un de ceux qui doivent être soutenus. Une commission centrale instituée au Ministère de l'Instruction publique élaborerait un plan suivant lequel seraient dressées toutes les monographies. Les commissions départementales, créées dans chaque préfecture, réuniraient les travaux effectués dans le département, leur feraient subir une première révision, écartant les inutilités, comblant les lacunes, et pourrait les soumettre ensuite par cantons ou par arrondissements, à l'examen de la commission supérieure qui déciderait l'impression.

Le travail serait long et difficile ; mais il faut considérer que si certaines communes demandent un volume, il en est beaucoup pour lesquelles quelques pages pourraient suffire.

En indiquant les avantages de ce projet largement conçu, il faut bien reconnaître que sa réalisation immédiate rencontrerait des obstacles. Aussi, en attendant, il me semble qu'il appartient aux Sociétés savantes de prendre l'initiative de cette œuvre.

Chaque société départementale instituerait dans son sein un comité qui s'occuperait spécialement de l'histoire communale, et dont le rôle ne se bornerait pas à mettre tous les ans au concours la monographie d'une ou plusieurs localités et de distribuer des récompenses aux meilleurs travaux.

Ce comité devrait rechercher d'abord, dans le département, les communes dont l'histoire peut être actuellement écrite à l'aide des titres d'archives dès maintenant inventoriés et mis au jour, faire ensuite un appel à tous ceux qu'intéresse l'histoire du passé, leur indiquer la marche à suivre, les documents à consulter, les guider dans leurs essais, examiner enfin et modifier, s'il y a lieu, les travaux envoyés. Il s'occuperait aussi de la question matérielle de l'impression, indiquerait les monographies jugées dignes de figurer dans les *Annales de la Société*, et, pour les autres, s'adresserait aux municipalités intéressées, aux membres des conseils, en vue de couvrir les frais, d'ailleurs peu considérables pour les petites communes, de publication.

La tâche qui incomberait surtout à ce comité (et j'insiste sur ce point) serait d'indiquer exactement pour chaque commune les fonds d'archives à consulter. Car pour le simple curieux qui veut écrire l'histoire d'un village, cette première difficulté se présente : comment se renseigner, où chercher pour réunir les documents nécessaires, à quelle source puiser ?

Dans le département des Vosges, un nombre considérable

de villages étaient, avant 1790, des seigneuries dépendant des puissantes maisons religieuses qui couvraient le territoire, telles que les abbayes de Senones, d'Étival, de Moyenmoutier, de Mureau, de Chaumousey, les chapitres de Saint-Dié, de Remiremont, d'Épinal, etc., etc. Ces établissements furent supprimés à la Révolution, et leurs archives, fort importantes, réunies, en vertu de la loi du 5 brumaire an V, au dépôt central du département. C'est dans ces archives des abbayes et chapitres supprimés qu'on doit chercher et qu'on trouve toute l'histoire de nombreux villages vosgiens. Quelques-uns de ces fonds ecclésiastiques, notamment ceux d'Épinal et de Saint-Dié, sont dès maintenant inventoriés, et l'inventaire en cours de publication paraîtra cette année. Les analyses contenues dans cet Inventaire sont nombreuses et détaillées, et très souvent elles peuvent suffire sans qu'il soit nécessaire de recourir aux originaux. La monographie de la petite commune de Moyemont (1), donnée plus loin comme exemple, est entièrement extraite de l'Inventaire imprimé des archives du chapitre de Saint-Dié, déposées à la préfecture.

La Société d'Émulation du département des Vosges a bien voulu donner son approbation au projet que je lui ai soumis. J'espère que, grâce à son appui, l'œuvre de l'Histoire communale fera des progrès dans les Vosges, et je serai heureux si cette courte étude peut être utile aux travailleurs de bonne volonté ! Raconter le passé du plus petit village français, c'est apporter une pierre à l'édifice de l'Histoire nationale, c'est rendre hommage à la Patrie, enfin, c'est contribuer au développement de ce qu'il y a de meilleur en nous, l'amour du sol natal.

(1) A la suite de la monographie de Moyemont, se trouve un plan de travail que pourraient peut-être consulter avec fruit les personnes, notamment MM. les instituteurs, qui voudraient écrire l'histoire d'une commune.

HISTOIRE

DE LA

COMMUNE DE MOYEMONT

I.

Le village de Moyemont est situé dans le département des Vosges, à 8 kilomètres de Rambervillers. chef-lieu de canton et à 22 kilomètres d'Épinal, chef-lieu de l'arrondissement et du département. Son nom lui vient de sa situation sur une colline de moyenne élévation (1). On ne peut assigner de date certaine à la fondation de cette commune. Il est probable qu'elle remonte à l'époque gallo-romaine. Des monnaies romaines ont été trouvées plusieurs fois sur son territoire. La voie romaine qui se dirigeait vers Raon-l'Étape, le Donon et Strasbourg passe dans les bois de Moyemont.

Nous n'avons aucune notion sur Moyemont pendant les périodes mérovingienne et carolingienne. D'ailleurs, la véritable individualité des communes rurales ne remonte guère qu'à l'époque de l'établissement de la féodalité. Alors, le pouvoir se morcelle à l'infini, et chaque agglomération devient une seigneurie ayant sa vie propre, son maître déterminé, ses mœurs, ses coutumes.

Moyemont fut une de ces seigneuries.

(1) 1114. *Medius Mons*. — XIII[e], XVII[e] siécles, Moyenmont; puis Moyemont.

II.

Vers 660, Dieudonné, évêque de Nevers, abandonnant son diocèse, vint dans les Vosges, et s'établit au confluent de la Meurthe et du ruisseau de Robache : il nomma Val de Galilée le vallon qui s'étendait devant lui, et ce fut l'origine du monastère de Saint-Dié. Ce couvent célèbre qui fut plus tard sécularisé, et devint le chapitre des chanoines de Saint-Dié, ne possédait guère au VIIe siècle que le territoire proprement dit du Val de Galilée; mais sa domination s'étendit peu à peu du VIIe au XIIe siècle : les rois Childéric II, Thierry IV et Childéric III confirmèrent ses privilèges, augmentèrent ses biens, et, en 1114, dans un diplôme de confirmation donné par l'empereur Henri IV, on trouve mentionné au nombre des seigneuries du chapitre Moyemont, « *Medium Montem cum appendicis suis.* » Les empereurs Frédéric Barberousse en 1157, et Henri IV en 1196 confirmèrent à nouveau les droits du chapitre.

Cette seigneurie de Moyemont, appartenant originairement aux chanoines de Saint-Dié, ne fit que grandir dans le cours des siècles, et différents droits de moindre importance, que possédaient encore à Moyemont plusieurs seigneurs, furent successivement abandonnés au chapitre.

En 1228, Thierry Roille Malle, chevalier de Romont, lui laisse tous ses biens à Moyemont, Bult et Padoux.

En 1291 et 1323, Henri, comte de Vaudémont, vend au chapitre son droit de gîte à Moyemont, et reconnaît aux chanoines le droit de régler la taille et d'exercer la haute justice dans tout le ban du village.

En 1364, Henri de Vaudémont, sire de Joinville et Sénéchal de Champagne, engage au chapitre pour 300 florins d'or les revenus qu'il avait à Moyemont; il se réservait le droit de réachapt en rendant la somme prêtée; mais

ni le sénéchal ni ses héritiers n'exercèrent ce droit, et le chapitre resta en possession de toute la seigneurie jusqu'à la Révolution.

III.

Outre leurs droits seigneuriaux, tailles et dîmes, les chanoines possédaient à Moyemont une maison seigneuriale ou *Franche-Maison,* qui était le siège de leur haute justice en ce lieu. Il y avait dans cette maison une prison et un carcan destiné à l'exposition des criminels. Ils possédaient encore en propre, comme dépendance de leur Franche-Maison, un gagnage qui se composait en 1560 de 130 jours de terres arables et de 43 fauchées de prés qu'ils affermaient : ces biens ne cessèrent d'augmenter. Le fermier payait au chapitre une redevance qui était en 1613 de 68 resaux de froment et à l'hôpital de Saint-Dié une rente de 14 resaux; il était tenu de fournir le taureau et le bouc à Moyemont, d'héberger quatre fois par an le dignitaire du chapitre qui portait le titre de prévôt du Chaumontois et les chanoines de sa suite : en retour, le chapitre lui abandonnait une partie de ses dîmes de Moyemont, Saint-Genest, Ortoncourt et Badménil; il avait le droit d'exiger par an de chaque habitant sept journées de corvée pour labourer, faucher, sarcler dans les terres du chapitre; mais il était tenu de porter aux travailleurs du pain, de l'ail, du sel et de l'eau, et, à leur retour des champs, de leur donner à dîner.

En 1700, le chapitre passa un marché avec Jean Bardin, maître charpentier à Moyemont, pour la reconstruction intégrale de la Franche-Maison, moyennant 6,000 fr. lorrains : les travaux furent exécutés en 1702. En 1727, une somme de 600 livres tournois fut affectée à l'agrandissement et aux réparations de l'immeuble.

En 1716, le chapitre afferma non plus seulement sa Fran-

che-Maison avec ses dépendances, mais tout ce qu'il possédait à Moyemont, terres, droits, rentes, redevances, dîmes. Il ne se réserva que la création des officiers de justice de la seigneurie, les amendes, les confiscations provenant de procédures criminelles, le prix de la vente des bois et la tenue des plaids-annaux.

Le fermier était tenu de loger et défrayer les chanoines pendant leur séjour à Moyemont, de servir une rente annuelle de 6 francs à la fabrique de Saint-Dié, de fournir au grand-prévôt 21 resaux et au chapitre 120 resaux de blé et 8 chapons en plumes, enfin de payer un canon annuel de 2,130 francs de Lorraine. En 1760, le canon annuel est de 2,540 livres.

IV.

Il y avait à Moyemont, comme officiers représentant le chapitre, un maire, un doyen, un échevin, un forestier et des bangards.

Tous les ans, au mois de mai ou de juin, le chanoine chargé de l'administration de la seigneurie qui portait le titre de Prévôt du Chaumontois se rendait à Moyemont pour y tenir les plaids annaux et procéder à la création des officiers. Les habitants étaient prévenus la veille, et devaient, sous peine d'amende, se trouver réunis devant la maison seigneuriale au jour indiqué. Le maire sortant de charge, tenant une baguette à la main, s'adressait au Prévôt et le remerciait de l'avoir honoré de l'office de maire ; puis les habitants se retiraient pour nommer d'autres officiers ; ils présentaient une liste de 9 d'entre eux parmi lesquels le Prévôt choisissait le maire : si aucun des noms proposés ne lui plaisait, il avait le droit de redemander jusqu'à trois fois la présentation de nouvelles listes. Les autres officiers étaient élus de la même façon ; puis le prévôt leur faisait prêter le serment de « bien et fidèlement administrer la

justice, entretenir les droits et authorités du Chapitre et de s'acquitter exactement de leurs charges et offices. » Enfin le Chanoine donnait lecture à haute voix des droits du Chapitre.

Voici quelle était, à la veille de la Révolution, la situation de la seigneurie de Moyemont.

Le Chapitre est haut, moyen et bas justicier. Il possède une maison seigneuriale avec droit de troupeau à part et de colombier. Il nomme le maire, le doyen, l'échevin, le forestier et les bangards.

Les actions civiles, réelles et personnelles s'intentent en 1re instance par devant le maire et les gens de justice de Moyemont ; l'appel va au Buffet du Chapitre à St Dié, et de là à la cour souveraine. Quant aux affaires criminelles, la compétence en appartenait d'abord aux gens de justice de Moyemont : dans la suite, elles furent portées directement au tribunal de la Pierre-Hardie, siège de justice du Chapitre à St-Dié. Les officiers des chanoines rendaient leur jugement qui ne devenait définitif qu'après l'avis des échevins de Nancy, à qui on envoyait les pièces du procès. Le criminel était ensuite remis aux mains du prévôt temporel de St-Dié, chargé de l'exécution de la sentence.

Le Chapitre avait droit de *relevage* (relief) dans toute succession immobilière : l'héritier était tenu, dans les 40 jours qui suivaient le décès, de payer au maire de Moyemont 2 quartes de vin : à défaut de payement, la succession était acquise au Chapitre.

A Moyemont, la charrue entière devait au Chapitre 4 resaux d'avoine et la 1/2 charrue 3 resaux.

Les habitants étaient tenus de charroyer depuis leur village jusqu'à St-Dié les grains des dimes de Rozelieures, Borulle, Moriviller, Giriviller, moyennant un blanc par resal et leur logement et nourriture à St-Dié ; (en 1710, ils furent dispensés de cette obligation moyennant une rente annuelle de 150 francs).

Ils paient à la St-Remy, par chaque bête tirant à la

charrue, 1 gros 1 *aillet* ou denier lorrain : les seigneurs voués de Moyemont prenaient le 1/4 de cette redevance (1). Ils payaient encore une redevance annuelle de 6 gros par *conduit* ou feu, pour l'exemption du four banal accordée par le Chapitre en 1614.

Le Chapitre percevait la 1/2 du droit d'entrée de ville de tout étranger venant s'établir à Moyemont : ce droit était de 30 francs ; la seconde moitié restait à la communauté. — Le droit de tenir cabaret était de 10 francs.

D'après le pied-terrier de la seigneurie, dressé en 1773, le Chapitre, outre la maison seigneuriale et les jardins, possédait en terres, 240 jours, 6 omées, 12 toises ou verges, dont 177 jours environ de terres arables et 62 fauchées de prés ; ces biens étaient situés lieuxdits « ez preys de la ville, à la Core, à la Morte Corvée, à la Prairie Dauphine ou aux Rayeux. »

Enfin, d'après un partage en 1778 de la forêt de Moyemont entre la communauté et le Chapitre, celui-ci possédait 1275 arpents de bois.

V.

Outre ces divers revenus, il faut mentionner les dîmes, redevance ecclésiastique.

Comme seigneur haut justicier, le Chapitre avait à Moyemont le droit de patronage, c'est-à-dire le droit de nommer le curé ; mais originairement, il ne possédait que la partie honorifique de ce droit, c'est-à-dire que les revenus ecclésiastiques, les dîmes ne lui appartenaient pas, mais étaient à l'évêque de Toul. Ce ne fut qu'en 1310 que Jean d'Arzilières, évêque de Toul, *en considération des faibles ressources du Chapitre,* lui donna les revenus de l'Église de Moyemont pour être distribués aux chanoines qui assis-

(1) Les seigneurs de Châtel-sur-Moselle étaient voués de Moyemont.

teraient aux offices. En retour, le Chapitre devait assurer au vicaire perpétuel ou curé une somme annuelle de 30 livres toulois : cette portion qui formait le traitement du curé était prélevée sur les dîmes de la paroisse.

En 1319, le curé Henry transigea et accepta au lieu de 30 livres toulois le 1/3 des grosses dîmes et la 1/2 des menues. De nombreuses contestations s'élevèrent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles entre les chanoines de St-Dié et les curés de Moyemont : il fallut un arrêt de la cour souveraine, en 1730, pour régler le différend. Le curé dut se contenter, comme en 1319, du 1/3 de la grosse dîme et de la 1/2 de la menue ; le chapitre resta en possession des 2/3 de la grosse et de la 1/2 de la menue. Cette proportion était d'ailleurs la règle à-peu-près constante.

Outre sa part dans les dîmes, le curé de Moyemont jouissait des revenus du bouverot (1) de la cure, qui se composait à la fin du XVIIe siècle de 41 jours de terres arables et de 18 fauchées de prés.

Les habitants de Moyemont, surtout au XVIe siècle, ne paraissent pas avoir donné l'exemple d'une piété fervente. En 1584, il fallut que l'official de Toul, au cours de sa visite de Moyemont, ordonnât aux échevins de fournir au curé custodes, chopinettes, aubes, draps d'autel, chasubles, graduel, bière et draps pour les morts, toutes choses qui faisaient entièrement défaut. Il dut aussi défendre aux paroissiens de danser devant l'église le jour du St-Sacrement, « de faire autres insolences, yvrongneries et querelles ledit « jour, blasphèmer le nom de Dieu, autrement sont déclarez « excommuniez. » Enfin, il se plaint vivement de voir l'église si mal entretenue par les habitants et si dépourvue de tout « qu'au jour de Noël dernier, dit-il, le sieur curé dudit lieu fut contraint pour faire l'office divin de prendre chandelles de suifz, chose honteuse et piteuse à veoir. »

(1) On appelait *Bouverot* ou *Bouvrot*, un bien qui appartenait en propre à chaque cure.

Avant la Révolution, Saint-Genest était succursale de Moyemont, où le curé aux XVII[e] et XVIII[e] siècles avait un vicaire. L'église de Moyemont est sous l'invocation de Saint-Pierre-aux-Liens.

VI.

En écrivant l'histoire d'une commune, il faudrait laisser une large place au récit des souffrances qu'ont endurées les habitants, surtout s'il s'agit d'une commune rurale, si l'on s'occupe du paysan, ce déshérité de tous les âges. Les querelles des seigneurs, les invasions, les pillages, la guerre, la peste ont désolé tour à tour pendant des siècles les campagnes de Lorraine, et il est difficile d'imaginer situation plus misérable que celle du paysan lorrain pendant cette sombre période du moyen-âge, et même jusqu'aux temps modernes. Nos archives nous ont conservé le souvenir de bien des désastres : mais que de ruines entassées, que d'incendies allumés, que de tortures subies sans que l'histoire en ait gardé la plus légère trace!

Le village de Moyemont eut à souffrir comme tant d'autres: il fut incendié, pillé, ravagé, détruit.

Dès le XIII[e] siècle, des seigneurs, en contestation avec le chapitre de Saint-Dié, se vengeaient en mettant la main sur ses possessions; et en 1294, les chanoines obtinrent du pape Célestin V une bulle les autorisant à frapper d'excommunication les ducs, comtes, barons et chevaliers qui s'empareraient de leurs biens ou emprisonneraient leurs sujets, « *contra manifestos occupatores et detentores bonorum ecclesie Sancti Deodati.* »

Au XIV[e] siècle, le chapitre renouvela ses menaces; malgré cela, en 1370, un écuyer de Bourgogne, Jean de Saint-Remy, accompagné de Jean d'Harmonville et de Guillaume Morel, vint ravager Moyemont; le chapitre se servit de l'arme alors puissante qu'il avait entre les mains : il excommunia

le pillard qui dut faire réparation. Deux ans après, le village et l'église furent de nouveau pillés et incendiés par Jean de Noyers, seigneur de Rimaucourt, et Jean et Odet des Prés : les chanoines lancèrent une seconde fois l'excommunication, et le village parvint à renaître.

En 1381, les habitants supplient le chapitre de les protéger contre les gens d'armes de Rambervillers, appartenant au seigneur de Blâmont qui, à plusieurs reprises, les ont pillés et maltraités.

En 1409, c'est le châtelain de Romont (*de Rufomonte*) qui fait une incursion contre les paysans de Moyemont, et emprisonne cinq d'entre eux dont il confisque les chevaux et voitures.

Plus tard, vers 1468 ou 69, Moyemont est encore une fois incendié et totalement détruit. Les chanoines s'adressèrent à leur tour en suppliants au duc de Lorraine, Jean de Calabre, dont ils réclament la protection. Ils exposent que le maréchal de Bourgogne, Thiébaut de Neufchâtel, s'efforce de s'emparer de leur seigneurie de Moyemont, qu'il confisque les biens de leurs sujets, qu'il coupe leurs bois, lève de lourdes contributions et fait enlever les grains du chapitre : « Sont venuz, disent-ils, les gens d'armes » du maréchal de Bourgogne de sa ville de Châtel audit » Moyemont auquel lieu premier ont bouttez le feux en la » grant mason desdictz doyen et chapitre, en l'église dudit » lieu, et conséquemment ez maisons de ladite ville, excepté » une maison, tellement que la dicte église entièrement » lez ornementz, sacremens, les cloches fondue et toutes » aultres choses estant en ladite église ont estées brulées » consumées et de tout mises à destruction avec toute ladite » ville qui est chose piteuse à veoir. »

Cette fois, le désastre était complet et le village mit un long temps à sortir de ses ruines. Cependant dès la fin du XVe siècle, il s'est reconstitué : car on trouve en 1499 une sentence du lieutenant du bailly de Nancy, Pierre de

Bourmont, qui reconnaît les droits de haute justice du chapitre à Moyemont.

Vers 1583, la communauté de Moyemont paraît avoir eu quelques velléités de rébellion contre les droits du chapitre : mais cette mutinerie n'eut pour les mutins d'autre résultat que de leur faire payer aux chanoines de fortes amendes.

La période la plus doulourense à traverser pour Moyemont comme pour tant d'autres communes fut celle de la guerre de Trente ans. On sait ce que fut cette guerre pour la Lorraine et quelles ruines elle amoncela. Les Suédois en 1635 « s'abattirent sur notre pays comme sur une proie dévolue à leur cupidité. » Ils parcoururent les campagnes, brûlant et massacrant tout sur leur passage, Les malheureux habitants n'avaient que leurs bois pour refuge. Plus de 500 villages furent détruits, et le souvenir des Suédois est resté vivace jusqu'à nos jours au fond des hameaux lorrains.

De 1635 à 1650, la ferme que possédaient les chanoines à Moyemont resta entièrement déserte et abandonnée, les terres incultes : quant aux habitants, ils s'étaient réfugiés dans le bois, et en 1650, ils se trouvaient être au nombre de 10 ou 12. Le chapitre afferma ses biens en 1650, mais l'année suivante, le fermier ne put payer sa redevance, « et ce, dit-il, à cause de l'armée de Lorraine, n'ayant » osé demeurer audit Moyemont à cause des courses de » soldatz qui ne permettoient à personne de demeurer » chez soi. »

VII.

Les archives du chapitre de Saint-Dié nous ont conservé le souvenir de plusieurs affaires criminelles, qu'on pourrait appeler les causes célèbres de Moyemont. Ces affaires présentent un certain intérêt, tant au point de vue de la procédure suivie qu'à celui des peines infligées et de l'exécution des jugements.

En 1548, un voleur de Moyemont est condamné (toujours, selon la coutume, d'après l'avis des échevins de Nancy) à être mis au carcan, fustigé par les carrefours de Saint-Dié, et banni du pays de Lorraine.

En 1562, le curé de Moyemont, Thirion Virion, fut assassiné : un habitant du village, Nicolas Villemin, accusé du meurtre, prit la fuite; et les gens de justice du chapitre à Moyemont, après « avoir adjourné ledit Villemin » à comparoir pour la quatrième fois par haulte voix » intelligible par les rues plus fréquentaibles dudit vil- » laige, » le déclarèrent en état de contumace. La servante du curé, prévenue de complicité dans le crime, fut condamnée à mort, mais on ajourna l'exécution, l'accusée se trouvant enceinte lors de sa condamnation.

Un infanticide en 1676 est puni du bannissement et de la confiscation des biens.

Au XVIIIe siècle, en 1753, quatre cavaliers du régiment de Dauphin étranger, compagnie de Roussigny, en quartier d'hiver, sont convaincus d'assassinats commis à Moyemont, et parviennent à s'enfuir. La justice du chapitre les condamne « à avoir les bras, jambes, cuisses et rheins » rompus vifs sur un échafaud, et être mis ensuite chacun » sur une roue, la face tournée contre le ciel pour y » finir leurs jours, ledit jugement exécuté en effigie. »

Jusqu'à la veille de la Révolution, les chanoines ne perdirent aucune occasion de faire reconnaître leurs droits de haute justice. Ainsi, en 1779, une femme de Moyemont accusa un habitant du village de l'avoir séduite : l'affaire fut portée en première instance devant la haute justice du chapitre à Moyemont, et, en appel, au bailliage royal de Lunéville. Immédiatement, il y eut revendication du chapitre prétendant être en possession immémoriale de connaître par ses officiers de Saint-Dié de l'appel des sentences de Moyemont, et un arrêt rendu au Parlement de Metz vint confirmer les droits des chanoines.

VIII.

Pendant tout le XVIe siècle, et une partie du XVIIe, les justices ecclésiastiques et laïques exercèrent leurs rigueurs contre le crime stupide de « vénéfice et sortilège. » La Lorraine alors fut en proie à une véritable épidémie de sorcellerie : partout on voyait des sorciers et des sorcières : il n'y avait pas de village où l'on ne put désigner le lieu ordinaire des réunions nocturnes. Le procureur général de Lorraine, l'odieux Nicolas Remy, « qu'on a surnommé le Torquemada lorrain », dans l'espace de moins de 10 ans, fit brûler plus de 900 personnes. Ce fut comme un vent de folie qui souffla sur nos villes et nos campagnes pendant près d'un siècle.

Parmi les villages des Vosges, Moyemont s'est tristement rendu célèbre par le grand nombre des victimes qu'il fournit aux bûchers de St Dié ; et jusqu'à notre époque s'est perpétué le souvenir des sorciers de Moyemont.

Un grand nombre de procès de sorcellerie nous ont été conservés. A Moyemont, pendant l'extrême fin du XVIe siècle, et le commencement du XVIIe, on peut relever les noms suivants de sorciers et de sorcières, condamnés et brûlés : Barbe, femme de Jean Remy Collin, Jeannon, femme de Claudon Houat, Didier Mathis, Jean Gérard, Claudette, femme de Claudon Colas Perrin, Jeannon Marchal, François Marchal, Nicole Gourat, Orriot.., etc..... Et combien d'autres encore dont les procès ne sont pas parvenus jusqu'à nous !

Tous ces procès varient peu, et l'on reste confondu devant le degré de superstition, de bêtise et de cruauté que peut atteindre l'esprit humain. Les aveux et les récits des sorciers se ressemblent, ou du moins n'offrent que de légères différences. Ce fait n'a rien d'étonnant : on était tellement habitué à attribuer la mort, les maladies, la grêle, la foudre à l'influence des sorciers, une telle obsession pesait sur les

esprits qu'il est tout naturel de voir les sorciers et les sorcières raconter dans les tortures, avec de légères variantes, les histoires dont ils avaient la tête si remplie ; et il n'est pas très rare de rencontrer de malheureuses femmes qui, en proie à une sorte d'hallucination, avouent de leur plein gré, sans tourments, presque avec orgueil, leurs rapports avec le diable et sont convaincues de leur qualité de sorcières et de leur assistance au Sabbat.

Généralement, la sorcière était emprisonnée sur la plainte des habitants du village. Interrogée, elle commençait par nier : alors, on la soumettait à la torture, après l'avoir rasée par tout le corps ; les supplices employés étaient surtout ceux de l'*échelle* sur laquelle l'accusée étendue était « détirée », les *grésillons*, sortes de menottes rougies au feu, de *l'eau* qu'on entonnait dans le corps (ce dernier supplice était un des plus douloureux). Presque toujours, après la torture, la sorcière entrait dans la voie des aveux.

Le diable était venu la trouver un jour où elle éprouvait un grand chagrin ou une violente colère : il était habillé de noir : elle s'était donnée à lui et avait renié Dieu ; le diable qui, à Moyemont, s'appelle Me Percin, après l'avoir griffé au front et, suivant l'expression du temps « connu charnellement », lui avait donné de trois sortes de poudres : « de la noire pour faire mourir, de la grise pour languir, « et la blanche à guérir. » Elle avouait ensuite qu'elle s'était servie de ces poudres pour donner la mort, qu'elle avait détruit les récoltes, qu'elle avait porté au sabbat une hostie consacrée reçue le jour de Pâques ; elle racontait ce qui se passait au sabbat, où elle se rendait tantôt à pied, tantôt à cheval sur un bâton. A Moyemont, le sabbat avait lieu le mercredi ou le jeudi « en un lieu dit au Pinat (1), où il y a un bois et joignant un prey. »

(1) C'est aujourd'hui un lieudit *devant Pinot*, de la section B ou de Longchamp du plan cadastral.

Là on dansait « au son d'une flûte jouée par un habillé de noir », les assistants portant des masques ; puis on mangeait de la chair sans pain ni sel, on frappait les ruisseaux avec des baguettes blanches données par Me Percin, ce qui produisait la grêle. On lui demandait si elle avait reconnu d'autres sorcières au sabbat et presque toujours elle donnait les noms d'habitants de son village. Il n'en fallait pas plus pour faire emprisonner ceux qu'elle désignait, et les malheureux ainsi dénoncés ne tardaient pas à rejoindre sur les bûchers leurs dénonciatrices.

Quand un sorcier ou un sorcière avait ainsi confessé son crime, le châtiment ne se faisait pas attendre.

Voici en quels termes l'arrêt était rendu dans la justice du Chapitre de St-Dié : il s'agit toujours d'une sorcière de Moyemont.

« Veu de nouveau par le soussigné procureur d'office
« pour Messieurs les vénérables doyen, chanoines et chapitre
« de Sainct-Diey, le procès extraordinairement instruict
« à sa requeste par les maieur et gens de justice pour mes
« dictz seigneurs, au dict Sainct Diey, contre Barbe, femme
« à Jean Remy Colin leur subject, du village de Moyemont,
« prévenue du crime de sortilège et vénéfice, et de ce subject
« détenue ez prisons de mes dicts sieurs du moings à la
« garde du doyen de la dicte justice, scavoir l'information
« préparatoire, son audition de bouche, récolement et
« confrontation des tesmoings produictz contre elle, sin-
« gulièrement le procès-verbal de la question à elle donnée,
« contenant ses confessions tant volontaires qu'autre sur
« et touchant les maléfices qu'elle a commis, et notamment
« d'avoir abuzé de la Saincte Eucharistie avec diverses actz
« de sa persistance en icelles confessions, dict et maintient
« le dict procureur que ladicte Barbe est suffisamment
« attaincte et convaincue dudict crime de sortilège, pour
« réparation de quoy il requiert qu'icelle soit condampnée,
« d'estre conduicte par l'exécuteur de haulte justice au
« duché de Lorraine au carquant, à la veue du peuple et,

« de ce pas, au lieu où l'on a accoustumé supplicier les « délinquentz, y attachée contre un posteau expressément « dressé, et estranglée tant que mort s'ensuyve, son corps « ars et bruslé, ses biens déclairez acquis aux seigneurs « qu'il appartiendra, sur iceulx au préalable prins les frais « de justice raisonnables. Faict au dict Sainct Diey, le « quinziesme jour du mois de juin 1613. *Signé :* J. CLÉMENT « avec paraphe.

« Les maitre eschevin et eschevins de Nancy qui ont » veu de rechef la procédure extraordinairement instruicte » par les maïeur et gens de justice de Moyemont, contre » Barbon, femme de Jean Remy Colin, demeurant au dict » Moyemont, prévenue de sortillège et venéfice et notam- » ment ce qu'a esté faict depuis leur dernier advis de » penultiesme mois, année présente, dient que par la dicte » procédure est la dicte prevenue suffisamment atteinte » et convaincue du dict crime; pour réparation de quoy » y a matière d'adjuger au procureur d'office du dict lieu » ses fins et conclusions cy dessus, saulf qu'il faudra » estrangler la dicte prévenue après avoir vivement senty » l'ardeur du feu. Faict à Nancy, en la chambre du conseil » de l'auditoire, le dix-septiesme de juin mil six cens et » treize. *Signé :* N. Bourgeois, maître eschevin, et Guichard, » Bernecourt, Noirel, Bourgeois, et Maimbourg, esche- » vins. »

Presque toujours, les interrogatoires le prouvent, les sorcières avouaient dès qu'elles étaient appliquées à la question. On en voit pourtant quelques-unes persister à nier malgré l'atrocité de la torture; celles-là, on les renvoyait « jusques à rappel » : on ne pouvait condamner au feu l'accusée qu'après lui avoir arraché des aveux. Une prétendue sorcière de Moyemont, Claudette Poirot, mérite, dans ce genre, d'être citée.

Cette malheureuse fut dénoncée comme sorcière en 1613. Sa mère avait été brûlée pour le même crime : elle était toute désignée. On l'emprisonna. Elle subit deux fois la

question, mais eut la force de ne rien avouer, et elle renvoyée « jusques à rappel. » Cinq ans après, les ge du chapitre la firent arrêter de nouveau, et aucune to ture ne put encore lui arracher un aveu. On trouve da ses réponses la navrante expression de son désespoir « elle prie Nostre Seigneur vouloir faire congnoistre la vé » rité de ses actions, elle recongnoit qu'en ce monde » n'y a plus de bien pour elle, et elle scait qu'elle n » peut eschapper d'avoir la question tant que son corp » en pourra porter, » elle fut encore renvoyée. L'anné suivante, en 1609, emprisonnée de nouveau, elle put subi une troisième fois la torture sans laisser échapper un aveu. Il fallait que cette misérable servante fut douée d'un courage héroïque, et eût l'âme chevillée au corps, pour avoir pu endurer de telles souffranees. Cette fois, les gens du chapitre durent rendre une sentence définitive; mais ce ne fut pas un acquittement : ne pouvant brûler l'accusée, ils la frappèrent de bannissement, et les termes du jugement méritent d'être conservés.

« Nous, Jean de Guerre, mayeur pour Messieurs les vé» nérables doyen, chanoine et chappitre de l'église insigne » de Sainct Diey, residant audict Sainct Diey, qui avons » reveu et considéré trois divers procès extraordinairement » instruicts, contre Claudatte Poiret, fille et natifve de » Moyemont, subjecte de Mesdictz sieurs, prévenue et fort » attaincte du crime de sortilège et vénéfice, le premier » par les mayeur et gens de justice de Mesdictz sieurs » audict Sainct Diey, à la requise de leur procureur d'of» fice, en l'an mil six centz et treize, le second par les » officiers dudict Moyemont, à la requeste du procureur » d'office de Chaulmontoy, en l'an dernier mil six cents » dix-huict, et le troisième depuis deux à trois mois en » ça, en suitte des denonciations plainctes et guerimonies » nouvelles, faictes par le peuple dudict Moyemont, récla» mans sans cesse, contre les mauvais vie, fame et renom» mée de ladicte Claudatte, à l'esgard dudict crime, scavoir

» trois diverses informations préparatoires, aultant d'au-
» dition de bouche, que récollement et confrontation d'ung
» nombre infiny de tesmoings produictz contre elle, les
» deux acts ou procès-verbaux des questions à elle données,
» au contenu des deux advis de Messieurs les Maître Es-
» chevin et Eschevins de Nancy, les tourments desquelles
» elle a enduré, sans avoir peu l'esmouvoir à entrer en
» confession de ses malefices, et que des responces qu'elle
» a faict à la troisième procédure, il conste qu'elle est
» toute preste de subir aussy volontairement lesdicts tour-
» ments, que sy elle n'en recepvait aulcune incommodité,
» resoulue de mieulx mourir, que de venir à la conviction
» de ses maléfices, nous et chacuns lesdictz poincts meu-
» rement examinez, et sur iceulx au préalable heu l'advis
» des sages. Disons par ceste nostre sentence diffinitifve
» et à droict qu'il y a juste subject pour lever l'horreur
» et scandal que ladicte Claudatte apporte à ses cohabitans,
» voire pour luy procurer à elle-mesme du repos, en suitte
» des submissions qu'elle a faict, de se vouloir de son
» plain gré retirer dudict village de Moyemont, de la re-
» léguer dez à présent dudict villaige dudit Moyemont,
» lieu ordinaire de sa résidance, pour maintenant et à
» toujours, comme aussy de toutes les terres et seigneuries
» de Mesdicts sieurs les vénérables, et s'abstenir doresna-
» vant et pour jamais, d'y aller résider, hanter et fréquenter,
» à telle peine que de droict, à quoy faire nous l'avons
» condamnée et condampnons dès à présent par ceste nostre
» dicte sentence. Ainsy prononcée audict Sainct Diey, en
» la présence de ladicte Claudatte, amenée qu'elle a esté
» au lieu de la Pierre Hardie ce jourd'huy vingt cinquième
» du mois de febvrier, mil six cents dix-neuf. Présens Jean
» Didier, Nicolas Grandclaude et plusieurs aultres bourgeois
» dudit Sainct Diey tesmoings. »

Ces exécutions de sorciers durèrent jusqu'en 1632. Après cette époque, il y eut encore des procès de sorcellerie : on confisquait les biens, mais on ne brûlait plus. Enfin

en 1672, une ordonnance de Louis XIV défendit aux tribunaux de connaître des matières de sorcellerie.

On voit par ce rapide exposé qu'il n'y eut pas de siècle qui ne fût marqué pour Moyemont par quelque fléau. Aux XIIIe et XIVe siècles, ce sont les pillages des seigneurs voisins, au XVe, les invasions des Bourguignons, aux XVIe et XVIIe, ce sont les procès de sorcellerie, la guerre de Lorraine, les Suédois, la peste. Pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et pendant le XVIIIe, la situation des campagnes fut meilleure, et la population de Moyemont augmenta. En 1672, la déclaration des sujets de la seigneurie porte 22 laboureurs, chefs de famille, 3 veuves et une fille tenant ménage. En 1760, il y a 57 laboureurs et 17 veuves et filles.

Anciennes divisions. — Un arrêt de 1557 déclare que Moyemont fait partie du bailliage de Nancy, prévôté de Rosières. En 1685, les bailliages lorrains de Nancy, Saint-Mihiel, Étain, Épinal, de Vosges et d'Allemagne furent supprimés et remplacés par les bailliages d'Épinal et Longwy, et les présidiaux de Toul, Verdun, Saarlouis et Metz. Moyemont se trouva placé dans le ressort du présidial de Toul, prévôté de Rozières-aux-Salines. A partir de 1751, Moyemont fit partie du bailliage et de la maîtrise de Lunéville.

Au spirituel, Moyemont appartenait au doyenné d'Épinal, diocèse de Toul. Il passa ensuite à l'évêché de Nancy, puis à celui de Saint-Dié.

XIII.

A la formation du département, en 1790, Moyemont fit partie du canton de Domèvre-sur-Durbion, district de Rambervillers, département des Vosges.

Le nombre des citoyens actifs était de 52.

La valeur de la journée de travail de 20 sous.

Les biens du chapitre furent sequestrés et vendus comme

biens nationaux. Ils s'élevaient, sans compter la maison seigneuriale et ses dépendances, à 192 jours de terre et 46 fauchées.

Les biens propres de la cure comprenaient 40 jours et 32 fauchées.

Les Annonciades d'Épinal possédaient à Moyemont 94 jours et 22 fauchées, mais n'avaient aucun droit seigneurial : ces biens furent également déclarés biens nationaux.

Enfin deux émigrés étaient propriétaires à Moyemont, et eurent leurs biens confisqués : Jean-Dominique L'huillier, qui était d'une famille originaire de Moyemont, et Hyacinthe Antoine de Marcol, conseiller à la Cour des Comptes, à Nancy.

Comme partout avant la Révolution, c'était le curé qui, à Moyemont, tenait les registres de l'Etat civil, ou plutôt des baptêmes, mariages et sépultures. Le 24 octobre 1792, le curé Lacaille remit le registre au maire et au greffier de Moyemont et de Saint-Genest : il signa cependant encore les actes pendant plus d'un an, non pas comme curé, mais comme *officier public*.

L'église de Moyemont fut incendiée en 1800 : tel est le seul fait que nous ayons à signaler pendant cette période.

XIV.

Lors de l'organisation de l'an VIII, qui subsiste encore aujourd'hui, Moyemont fit partie du canton de Rambervillers et de l'arrondissement d'Épinal.

STATISTIQUE DE LA COMMUNE.

Population ;

En 1830.	430 habitants.
En 1860.	436 —
En 1881.	435 —

Nombre d'électeurs en 1881 :

Municipaux.	131
Politiques	2
	133 électeurs en tout.

Superficie en hectares :

1230 hectares.

Genres de cultures :

Blé.	150	hectares.
Avoine.	100	—
Seigle	5	—
Orge	1	—
Méteil	0	—
Fèves et féveroles	2	—
Pois	2	—
Lentilles	0	—
Pommes de terre.	40	—
Betteraves.	2	—
Carottes	1	—
Navets, raves, turneps. . . .	0,50	—
Tabac	0,20	—
Houblon	1,30	—
Vignes.	17	—
Trèfle	21	—
Luzerne	20	—
Sainfoing.	5	—

Prairies naturelles :

145 hectares.

Forêts totales :

539 hectares 79.

Têtes de bétail :

Espèce chevaline.	78
Espèce bovine.	270
Espèce ovine. . . « . .	137
Espèce porcine	232
Espèce caprine	26
Poules.	700
Oies.	20
Canards	20
Pigeons	10
Lapins.	200

Situation financière.

Les revenus annuels de Moyemont s'élèvent à 4698 francs. Valeur du centime : 27,83. Nombre total des centimes : 18.

Le nombre des conscrits de la classe de 1882 est de 5.

Voies de communication.

Le territoire de la commune est traversé par le chemin de grande communication n° 32 (2e catégorie),

Moyemont est une des stations du chemin de fer de Charmes à Rambervillers. La gare, située à 1100 mètres du village, a été terminée en septembre 1871.

Instruction.

Moyemont est pourvu d'une école publique communale

de garçons et d'une école de filles. Les revenus de l'instituteur sont de 1150 francs de traitement fixe, et 550 fr. de revenus accessoires, greffe, chant, etc. Le nombre maximum d'élèves est de 47. La bibliothèque scolaire renferme 266 volumes. L'institutrice congréganiste (congrégation de Portieux) a 450 fr. de traitement fixe ; le nombre maximum d'élèves est de 38.

XV.

L'église a été reconstruite, la tour en 1860 et la nef et le chœur en 1866. Le chœur seul est voûté. On a conservé pour la nef et le chœur les anciens murs jusqu'aux assises des fenêtres. Il reste au côté droit de la nef la trace de l'ancienne porte du XVII[e] ou XVIII[e] siècle aujourd'hui murée. En somme, rien de bien intéressant. On trouve à l'intérieur une assez belle chaire en chêne sculpté du XVIII[e] siècle.

La maison seigneuriale du XVIII[e] siècle subsiste encore, devant l'église, très modifiée par des réparations successives; près de cette maison se trouve le colombier du Chapitre, construction carrée isolée dont la partie inférieure, voûtée et en contrebas du sol, servait de prison.

L'ancienne cure, située derrière l'église, présente encore un double escalier en pierre du XVIII[e] siècle également. Le nouveau presbytère date de 1823.

La maison d'école actuelle et la mairie ont été construites en 1827.

FIN DE LA NOTICE

PLAN D'UNE MONOGRAPHIE DE COMMUNE.

I.

La commune avant 1799.

Situation géographique.

Indiquer l'époque à laquelle le nom de la commune apparaît dans l'histoire, les différentes formes de ce nom pendant le cours des siècles. Rechercher à quel seigneur ecclésiastique ou laïque appartenait la commune. Énumérer les droits seigneuriaux à diverses époques et notamment à la veille de la Révolution.

Culte. A quelle époque remonte la cure? A qui était le droit de patronage?

Quelles étaient les redevances ecclésiastiques (dîmes), et la part qui revenait au patron et au curé.

Évènements principaux ; incendies, pillages, dévastations, procès criminels, etc.

Anciennes divisions (prévôté, bailliage; doyenné, archidiaconé, diocèse).

II.

La commune pendant la période révolutionnaire (1789-an VIII).

Canton et district dont elle fait partie à la formation du département.

Nombre de citoyens actifs.

État des biens déclarés nationaux et vendus comme tels, situés sur le territoire de la commune.

Remise des registres des baptêmes, mariages et sepultures à l'officier de l'etat civil.

Évènements principaux de cette période.

III.

La commune depuis 1800 (organisation de l'an VIII).

Canton et arrondissement dont elle fait partie.

Renseignements statistiques : population à diverses époques; électeurs ; superficie en hectares, genres de culture ; bétail ; commerce ; industrie ; situation financière ; contingent fourni ; voies de communication (gare, routes) ; instruction publique ; cultes ; établissements de bienfaisance ou de répression, s'il y a lieu ; hameaux, écarts, fermes, censes, etc.

IV.

Monuments de la commune.

Indiquer et décrire s'il y a lieu les monuments existant encore, anciens et modernes : église, mairie, presbytère, école, etc.

BEAUX-ARTS

RAPPORT

DU

CONSERVATEUR DU MUSEE DEPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire connaître les principaux accroissements et améliorations survenus au musée depuis un an.

HISTOIRE NATURELLE.

Un certain nombre de dons, parmi lesquels il en est de très importants, ont enrichi nos collections. Un jeune conducteur des ponts et chaussées, M. Figenwald, nous a légué les roches des Vosges qu'il avait pris la peine de recueillir. M. Papier, naturaliste de mérite, président de l'académie libre d'Hippone, nous a adressé une collection des mieux classées de minéraux et de fossiles algériens, dont plusieurs ont reçu son nom. Parmi nos donateurs habituels, M. Defranoux a colligé et fait polir, pour nous les offrir en don 40 beaux fragments roulés de roches éruptives trouvés dans le département. De M. Guénot, notaire à Maxey, près Vaucouleurs, nous avons reçu un bois de cerf gigantesque et une belle molaire d'Elephas. Mais, ce qui domine tout, c'est la riche collection d'objets d'histoire naturelle du docteur Lesaing. Elle vient de nous être léguée par la

veuve. Grâce à ces richesses, des spécimens de choix vont prendre place sous nos vitrines, tout en nous permettant de contribuer à la formation des musées scolaires si dignes d'encouragements. Je me borne à citer de ce nouveau don, dix-huit squelettes d'oiseaux, de poissons ou de reptiles, quantité de précieux fossiles du calcaire coquiller, du grès bigarré ou du lias, et de belles séries minéralogiques.

BEAUX-ARTS.

M. Grillot nous a offert un buste ressemblant de son père, premier architecte du musée, par M. Jules Laurent, deuxième directeur de l'établissement. Trois belles figurines, épreuves modernes de céramique d'après le célèbre Cyflet, nous sont arrivées par voie d'échange. Elles ont pris place dans notre collection embryonnaire de céramique moderne qui pourrait devenir si intéressante. La générosité de M. le docteur Bailly, membre de la commission du musée, nous a permis de voir restaurer nos deux petits panneaux de Calf et de van Goyen. Nous venons de recevoir de Mlle Pensée quatre grands dessins et deux aquarelles exécutés avec talent par son frère Charles, d'après des sites des Vosges. Enfin, grâce aux bienveillantes démarches et au désintéressement de notre zélé conseiller général, M. Henry Boucher, un peintre lorrain, dont l'éloge n'est plus à faire, M, Feyen-Perrin, va nous offrir une de ses œuvres les plus poétiques, l'Élégie, honorée de la première récompense au salon de 1865.

Nos galeries d'art étant devenues insuffisantes, je n'adresse plus de demandes à l'État. Mais je ne doute pas qu'il ne nous ménage une surprise, en nous envoyant prochainement une de ces œuvres où se concentre, sous les plus modestes proportions, une brillante manifestation du génie du beau.

ARCHÉOLOGIE.

Une vive impulsion vient d'être donnée à l'archéologie dans les Vosges. Divers objets intéressants nous ont été offerts par MM. Louis Henry, de Harol, et le docteur Poirot, d'Escles. M. Jules Dubois, notre conseiller d'arrondissement à Martigny-les-Bains, nous a envoyé un beau bas-relief. C'est une Minerve casquée, haste et bouclier en main, exhumée à Dombrot. Enfin, M. Thomas, de Xertigny, a offert au musée un fort remarquable relief de la déesse Hygie, trouvé à Rasey, décrit et figuré par mes soins dans la *Revue archéologique* après ma notice richement illustrée du cippe de Virecourt.

La Société d'Émulation a bien voulu affecter cette année une somme de 500 fr. à des fouilles archéologiques. Elle m'a fait l'honneur de me déléguer pour diriger des recherches d'antiquités à Gran et aux environs. Les résultats ont dépassé toutes mes espérances. Sans parler de trois cimetières de l'époque mérovingienne reconnus et scrutés, de deux inscriptions, de nombreux ustensiles antiques, de beaux fragments de sculpture, de monnaies, etc., je dois dire un mot d'une découverte capitale qui a enrichi notre musée. En 1806 une statue de pierre, de grandeur naturelle, avait été trouvée, moins la tête, sur la limite du département, puis donnée au musée naissant. Elle représente une déesse asiatique inconnue tenant un reptile à tête de bélier. A près de 80 ans de distance, j'ai retrouvé le dieu parèdre dont le cou porte le torques et la tête des scellements pour des cornes. Les jambes sont croisées à l'orientale : devant le personnage viennent se ranger deux têtes de bélier appartenant à des serpents enroulés sur son dos et ses épaules. L'évènement a été fort remarqué à l'Institut, et le musée des antiquités nationales a tenu à posséder un moulage du précieux monument.

Ces travaux achevés, j'ai exécuté à mes risques et périls

un sondage qui m'a fait découvrir un édifice romain pavé d'une mosaïque de 14 mètres de largeur sur 19 de longueur maximum, enfouie à 2 mètres 10 de profondeur sous un pré. Ces antiquités, qui ont si vivement intéressé l'Académie et le public lettré, seront décrites et figurées en détail dans les grandes publications d'art et d'archéologie qu'elles concernent également, car il s'agit de la belle époque romaine.

Enfin, le théâtre antique de Grand, dit *La Roche*, que l'on croyait jusqu'ici composé en presque totalité d'une colline naturelle, m'a révélé par quelques fouilles la structure intérieure d'un imposant édifice formé de galeries superposées. J'ai retrouvé plusieurs entrées. Des tranchées ouvertes dans les prés, en face des anciens gradins, font voir des murs elliptiques de 8 mètres d'épaisseur, établis à 6 de profondeur sous le gazon, un vaste escalier descendant à des galeries inconnues... En résumé, il vient d'être démontré que le monument constituait un véritable amphithéâtre de 150 mètres de grand diamètre, le plus vaste de la Gaule-Belgique.

La Société d'Émulation, me remettant une somme de 800 fr. reçue du ministère des beaux-arts, a bien voulu me rembourser les frais des recherches faites sur ce dernier point. J'espère que le gouvernement, dans sa sollicitude éclairée, reconnaîtra la nécessité de ne pas laisser plus longtemps à l'état de « Roche » un des plus beaux spécimens de l'art monumental antique qui puissent honorer la France. Il sera sûrement secondé dans cette belle entreprise, et déjà un homme de cœur et de patriotisme, M. Charles Rebour, à qui j'ai fait part de mes projets, vient de m'annoncer l'envoi d'une somme de 2000 fr. qu'il se propose de renouveler bientôt.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT.

M. l'architecte Henri Poulain vient d'exécuter avec talent,

pour le musée, deux grands dessins à l'échelle, d'après l'ensemble et les détails de la mosaïque récemment découverte à Gran.

Le Conservateur du Musée,

F. VOULOT.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES

COMMISSIONS ANNUELLES,

ET

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU POUR 1883.

Président d'honneur, M. *le Préfet des Vosges*.

Président, M. G. *Gley*, professeur en retraite.

Vice-présidents, M. *Lebrunt*, professeur de mathématiques en retraite. M. *Le Moyne*, directeur des postes et télégraphes.

Secrétaire perpétuel, M. *Douliot*, principal du collége.

Secrétaire adjoint, M. *Châtel* aîné, industriel.

Trésorier, M. *Mollet*, ancien directeur des postes de la Seine.

Bibliothécaire-archiviste, M. le docteur *Berher*.

Bibliothécaire-archiviste-adjoint, M. *Demangeon*.

COMMISSIONS ANNUELLES POUR 1883.

1° Commission d'agriculture.

MM. *Gabé*, président ; *Huot*, vice-président ; *Lecomte*, secrétaire; *Adam*, *Bretagne*, *Lapicque*, *Lebrunt*. Membres-adjoints : MM *Haillant*, *Defranoux*.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

MM. *Tanant*, président; *Haillant*, Secrétaire; *Bretagne*, *Chevreux*, *Ganier*, *Landmann*, *Lecomte*, *Ohmer*.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE.

MM. *Le Moyne*, président; *Châtel*, secrétaire; *Garnier*, *Goguel*, *Haillant*, *Lecomte*, *Ohmer*; membre-adjoint, M. *Defranoux*.

4° COMMISSION DES BEAUX-ARTS.

MM. *Ganier*, président; *Landmann*, secrétaire; *Chevreux*, *Marqfoy*, *Pellerin*, *Tanant.*, *Tourey*.

5° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE.

MM. *Lebrunt*, président; *Adam*, vice-président; *Châtel*, secrétaire; *Demangeon*, *Kiener fils*, *Le Moyne*, *Huot*.

6° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Mottet*, président; *Retournard*, secrétaire; *Defranoux*, *Demangeon*, *Garnier*, *Kiener fils*, *Tanant*.

Le Président et le Secrétaire perpétuel font partie de droit de toutes les commissions.

MEMBRES TITULAIRES,

résidant à Epinal.

MM.

1878. *Adam*, architecte, président de la Société d'horticulture et de viticulture des Vosges.

1870. *Berher*, docteur en médecine.

1878. *Bœgner*, (✻, A. ◐) préfet du département des Vosges.

1874. *Brenier* (l'abbé), curé d'Epinal.

1880. *Bretagne*, contrôleur principal des contributions directes.

1877. *Châtel*, (A. ◐) industriel, président de l'association des anciens élèves des écoles industrielles de Mulhouse et d'Epinal.

1880. *Chevreux*, ancien élève de l'Ecole des chartes, archiviste du département.

1874. *Collot*, imprimeur, ancien professeur d'histoire au collège d'Epinal.

1859. *Conus*, (✻, I. ◐) agrégé de l'université, inspecteur d'académie.

1828. *Defranoux*, inspecteur des contributions indirectes en retraite.

1873. *Demangeon*, (A. ◐) secrétaire de la Commission départementale de météorologie des Vosges.

1881. *Douliot*, (I. ◐) principal du collège et directeur de l'école industrielle.

1878. *Gabé*, (✻) conservateur des forêts.

1880. *Ganier*, (A. ◐) docteur en droit, juge au tribunal civil.

1878. *Garnier*, (I. ◐) conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l'ingénieur en chef.

1871. *G. Gebhart*, pharmacien.

1853. *Gley* (Gérard), (I. ◐) professeur en retraite.

1874. *Gley* (Emile), ancien imprimeur.

1875. *Haillant*, docteur en droit, avoué.

1882. *Huot*, (✻) ancien maire d'Epinal.

1878. *Kiener* (Christian), (✻, A. ◐) sénateur, membre du Conseil général.

1879. *Kiener* (Roger), industriel et manufacturier.

1881. *Landmann*, (A. ◐) professeur de dessin au collège.

1861. *Lapicque*, vétérinaire.

1856. *Lebrunt*, (I. ◐) professeur de mathématiques, en retraite.

1864. *Le Moyne*, (O. ✻, A. ◐) directeur des postes et télégraphes.

1873. *Malarmé*, (✻) avocat.

1880. *Mathieu*, ancien notaire, vice-président de la Société d'horticulture.

1854. *Maud'heux*, (A. ✿) docteur en droit, avocat.
1880. *Merlen*, docteur en droit, notaire.
1862. *Merlin*, (I. ✿) secrétaire de l'inspection académique.
1879. *Mollot*, (✱) ancien directeur des postes de la Seine.
1882. *Ohmer*, (✱, I. ✿) proviseur honoraire du lycée Charlemagne, maire d'Epinal.
1881. *Retournard*, inspecteur des contributions directes.
1879. *Tanant*, (✱, A. ✿) juge de paix, membre du conseil général.
1876. *Voulot*, (A. ✿) conservateur du musée départemental.

MEMBRES LIBRES,

résidant à Épinal.

MM.

1877. *Ancel*, (A. ✿), docteur en médecine.
1882. *Dalsace*, inspecteur des forêts.
1882. *Goguel*, pasteur protestant.
1882. *Grisouard*, commis-principal des postes et télégraphes.
1881. *Lamblé*, inspecteur des forêts.
1881. *Marqfoy*, (✱) trésorier-payeur général.
1877. *Pellerin*, (A. ✿) imprimeur imagiste.
1881. *Olivier*, imagiste.
1882. *Stein*, notaire.
1879. *Thierry*, ancien directeur de la maison André Kœchlin et C[ie], de Mulhouse, propriétaire à Epinal.
1882. *Tourey*, (A. ✿), professeur et compositeur de musique.
1883. *Dauzat*, (A. ✿), inspecteur d'Académie.
1883. *Noël*, (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire.
1883. *Lecomte*, (I. ✿), bibliothécaire.
1883. *Guyot*, directeur des contributions directes.

MEMBRES ASSOCIÉS,

dans le département des Vosges.

MM.

1881. *D'Arbois de Jubainville*, (A. ✿), inspecteur des forêts, à Neufchâteau.

1877. *Arnould*, industriel, à Saint-Maurice-sur-Moselle.

1882. *Bailly*, docteur en médecine, à Bains, membre du Conseil général.

1875. *Boucher*, (Henry), fabricant de papier, à Docelles, membre du Conseil général.

1877. *De Boureulle*, (O. ✳) colonel d'artillerie en retraite, à Docelles.

1864. *Bourguignon*, cultivateur, à Vrécourt.

1882. *Bresson*, député des Vosges.

1850. *Buffet* (Louis), (✳) sénateur, ancien ministre.

1875. *Cabasse*, pharmacien, à Raon-l'Etape.

1843. *Chevreuse*, docteur en médecine, à Charmes.

1875. *Colin*, agriculteur, à Ménil-sous-Harol (Dompaire).

1878. *Conrard*, licencié en droit, à Damas-devant-Dompaire.

1880. *Cosserat*, docteur en médecine, à Padoux (Rambervillers).

1876. *Déchambenoit*, directeur des usines de la Pipée (Fontenoy-le-Château.)

1868. *Defrance*, cultivateur, à Langley (Charmes).

1883. *Daviller*, docteur en médecine, à Plombières.

1876. *Dubois* (Jules), propriétaire, à Martigny-les-Lamarche.

1873. *Edme* (Louis), à Rouceux (Neufchâteau).

1879. *Favre* (Auguste), dit *Balthazard*, cultivateur, à Neufchâteau.

1882. *Figarol*, (A. ⓘ) agrégé de l'Université, industriel, à Aydoilles.

1877. *Forel*, père, (✳, A. ⓘ) ancien président du Comice agricole de Remiremont, à Rupt.

1877. *Forel* (Paul), industriel, à Rupt.

1875. *Fournier*, docteur en médecine, à Rambervillers.

1878. *Gautier*, ancien capitaine du génie, industriel, à Monthureux-sur-Saône.

1864. *George*, (✳) cultivateur, à Mirecourt.

1861. *Guinot*, curé de Contrexéville.

1876. *Hénin* (le prince d'), au château de Bourlémont (Neufchâteau).

1881. *Humbel* (✳), ancien capitaine adjudant-major de chasseurs à pied, industriel, à Eloyes.

1866. *Krantz* (Léon), fabricant de papier, à Docelles.

1880. *Krantz* (Lucien), fabricant de papier, à Docelles.

1862. *Lebeuf*, sous-directeur et professeur à la ferme du Beaufroy.

1879. *Leblanc*, directeur de la ferme-école du Beaufroy, près Mirecourt.

1864. *Leclerc*, (✻) médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon.

1867. *Lederlin*, (I. ✪), directeur des établissements industriels de Thaon.

1878. *Legras*, docteur en médecine, à Dompaire.

1882. *Liégeois*, docteur en médecine, à Bainville-aux-Saules (Dompaire).

1862. *Liétard*, (✻) docteur en médecine, à Plombières.

1858. *Louis*, (A. ✪), principal du collège de Bruyères.

1876. *Lung*, industriel, à Moussey (Senones).

1879. *Masure*, industriel, à Arches.

1876. *Michaux*, architecte, à Sartes (Neufchâteau).

1870. *Meissonier*, ancien négociant, ancien juge au tribunal de commerce, à Mirecourt.

1879. *Morlot*, cultivateur, vice-président du Comice agricole de Neufchâteau, à La Neuveville (Châtenois).

1839. *Mougeot*, (✻) docteur en médecine, ancien membre du Conseil général, à Bruyères.

1881. *Mougeot* (Henri), ingénieur civil, fabricant de papiers à Laval.

1880. *Muel*, (A. ✪) inspecteur des forêts, à Mirecourt.

1863. *Perdrix*, cultivateur, président du Comice de Neufchâteau, à Bazoilles.

1876. *Pernot*, (Léon), négociant, maire de Rambervillers, membre du Conseil général.

1861. *Perrin*, (Sulpice), botaniste, à Cremanvillers (Vagney).

1856 *Petit*, (I. ✪) ancien principal du collège, à Neufchâteau.

1860. *Préclaire*, arboriculteur, receveur-buraliste, à Charmes.

1842. *De Pruines*, père, (✻) maître de forges, à Sémouse (Xertigny).

1882. *Raoult*, docteur en médecine, à Raon-l'Etape.

1859. *Renault*, (A. ✪) pépiniériste à Bulgnéville.

1836. *Resal*, père, (✻) avocat, à Dompaire.

1862. *Resal*, fils, docteur en médecine, à Dompaire, membre du Conseil général.

1882. *Richard* (Alfred), avocat, à Remiremont.
1879. *Soyer*, docteur en médecine, à Vicherey (Châtenois).
1864. *Thiriat*, (Xavier), naturaliste, libraire, à Gérardmer.
1879. *Trompette-Flageollet*, membre du Comice, à Châtel.

MEMBRES CORRESPONDANTS,

résidant hors du département des Vosges.

MM.

1862. *Abert*, inspecteur départemental, chef du service des enfants assistés et des établissements de bienfaisance de la Gironde, à Bordeaux.
1862. *Adam*, (✱) conseiller à la cour d'appel, rue des Tiercelins, 34, à Nancy.
1881. *Amaral* (Don José do), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lisbonne.
1846. *Aubry* (Félix), propriétaire, rue du faubourg Poissonnière, 35, à Paris.
1879. *Barbier*, (A. ✱) secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, 1 *bis*, à Nancy.
1875. *Barbier de Montault*, prélat de la maison de Sa Sainteté, à Poitiers.
1861. *Bataillard*, agronome, à Champagney, par Audeux (Doubs).
1854. *Baudrillart*, (✱) ancien conservateur des forêts, à Dreux.
1855. *Baudrillart*, (✱) membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de l'Odéon, 10, à Paris.
1874. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube).
1871. *De Bauffremont-Courtenay*, (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube).
1878. *Bécus*, ancien notaire, agriculteur, membre de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, rue St-Dizier, 127, à Nancy.
1860. *Benoît*, (✱) doyen de la faculté des lettres de Nancy.
1870. *Benoît* (Arthur), rue St-Jean, 39, à Nancy.

1864. *Benoit* (Sébastien), vérificateur des poids et mesures, à Dôle.

1862. *Bertherand*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1842. *Blaise* (des Vosges), (✻) professeur d'économie politique, rue Chaptal, 7, à Paris.

1871. *De Blignières*, (O. ✻) ancien préfet des Vosges.

1876. *Bonnardot*, archiviste, rue d'Enfer, 84, à Paris.

1875. *Boudard*, (I. ✪) inspecteur de l'enseignement primaire, à Nancy.

1862. *Bourgeois*, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite, à Besançon.

1853. *Bourlon de Rouvre*, (C. ✻) ancien préfet des Vosges.

1861. *Bourlot*, professeur de mathématiques au lycée de Montauban.

1879. *Braconnier*, (✻) ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy.

1880. *De Braux*, historiographe, à Boucq (par Foug) (Meurthe-et-Moselle.)

1881. *Burget*, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, à Meaux.

1875. *Burtaire*, professeur de mathématiques au lycée de Charleville.

1862. *Caillat*, docteur en médecine, à Aix.

1876. *Cahen*, (✻) ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Charleville.

1863. *Campaux*, (✻) professeur de littérature latine à la faculté des lettres de Nancy.

1850. *Chapellier*, (I. ✪) instituteur public en retraite, quai de Choiseul, 12 bis, à Nancy.

1869. *Chervin*, aîné, directeur-fondateur de l'institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1862. *De Clérambault* (Gatian), vérificateur des domaines, à Bourges.

1867. *De Clinchamps*, (✻) inspecteur des enfants assistés de la Gironde, 9, chemin de Caudérès, à Valence (Bordeaux).

1859. *Colnenne*, conservateur des forêts à l'Administration centrale, à Paris, 76, rue de Varennes.

1849. *Cournault*, (✻) conservateur du musée lorrain, à Malzéville-Nancy.

1880. *Daguin*, homme de lettres, rue Raynouard, 17, à Paris.

1853. *Denis*, architecte, rue de Médicis, 8, à Paris.

1873. *Darcy*, (✻) ancien préfet des Vosges.

1856. *Daubrée*, (C. O. ✻) membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'école des mines, boulevard St-Michel, 62, à Paris.

1879. *Debidour*, (A. ⦶) professeur à la faculté des lettres de Nancy, président de la Société de géographie de l'Est.

1856. *Delétang*, (✻) ingénieur des chemins de fer de l'Est, à Charleville.

1876. *Denis-Ginoux*, greffier de paix, à Château-Renard (Bouches-du-Rhône).

1847. *Desbœufs*, (✻) statuaire, rue N.-D.-de-Lorette, 47, à Paris.

1881. *Des Robert*, rue Isabey, 41, Nancy.

1846. *D'Estocquois*, (✻) professeur honoraire de mathématiques appliquées à la faculté des sciences de Dijon.

1880. *Dietz*, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace-Lorraine).

1843 *Dompmartin*, docteur en médecine, à Dijon.

1851. *Druhen*, aîné, (I. ⦶) professeur à l'école de médecine, Grande Rue, 74, à Besançon.

1865. *Duhamel* (A. ⦶), archiviste du département du Nord, à Lille.

1863. *Dulac*, (O ✻) colonel du 12e régiment de dragons.

1879. *Duroselle*, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, à Malzéville (Nancy).

1875. *Faudel*, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, à Colmar.

1879. *Finot*, avocat, archiviste de la Haute-Saône, à Vesoul.

1874. *Florentin*, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc.

1870. *Français*, (O. ✻) peintre paysagiste, boulevard Montparnasse, 37, à Paris.

1844. *Gaillardot*, médecin sanitaire, à Alexandrie (Egypte).

1872. *Gaspard*, directeur du Crédit de France, rue Saint-Dizier, à Nancy.

1863. *Gasquin*, (✻) proviseur du lycée de Reims.

1874. *Gaudel*, inspecteur des forêts à Toul.

1882. *Gauguet*, (A. ♁) ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris.

1880. *Gaulard*, professeur agrégé d'accouchement à la faculté des sciences de Lille, docteur en médecine.

876. *Gérard*, conservateur des hypothèques à Belfort.

1878. *Germain*, (O. ✱) membre de l'Institut, doyen de la faculté des lettres de Montpellier, ancien président de la Société languedocienne de géographie.

1880. *Germain* (Léon), archiviste-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1844. *Gigault d'Olincourt*, ingénieur civil, architecte, à Bar-le-Duc.

1852. *Gillebert d'Hercourt*, directeur de l'établissement hydrothérapique, médecin consultant aux eaux d'Enghien (Seine-et-Oise).

1863. *Giraud*, président du tribunal civil, à Niort.

1845. *Gley*, (C. ✱) officier d'administration principal des subsistances militaires, en retraite, boulevard Magenta, 7, à Paris.

1878. *Gley*, René, vérificateur des domaines, à Beaune.

1876. *Des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, rue de la Marine, 14, à Alger.

1869. *Grad*, (Charles), député de Colmar au Reichstag, homme de lettres, au Logelbach (Alsace).

1877. *Graillet*, (A. ♁) directeur de l'école normale, à Mirecourt.

1873. *De Grandprey*, (✱) inspecteur général des forêts, rue de Bourgogne, 65, à Paris.

1869, *Guérin*, Raoul, archéologue, à Paris, 125, rue Saint-Martin.

1864, *Guibal*, sous-inspecteur des forêts, à Poligny.

1844, *Guillaume* (l'abbé), aumônier de la chapelle ducale, à Nancy.

1836, *Haussmann*, (✱) ancien intendant militaire, rue St-Georges, 23, à Paris.

1868, *Héquet*, comptable, aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle).

1876. *De Hoben* (baron), consul de Bolivie, à Alger.

1858. *Hoorebecke* (Gustave van), avocat à la cour d'appel de Gand.

1869. *Husson*, (A. ♁) ancien inspecteur d'académie à Chaumont.

1874. *Hyver* (l'abbé), professeur à la faculté des lettres de l'université catholique de Lille (Nord).

1875. *Jacob*, directeur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).
1863. *Joly*, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
1860. *Joubin*, (✻. I. ⓘ) censeur des études au lycée Louis-le-Grand, à Paris.
1860. *Jouve*, (I. ⓘ) sous-bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil.
1874. *Julhiet*, (O. ✻) capitaine de vaisseau, à la Côte-Saint-André (Isère).
1864. *Just Pidancet*, conservateur du musée de Poligny, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la même ville.
1858. *Jutier*, (✻) inspecteur général des ponts et chaussées, rue Pasquier, 11, à Paris.
1879. *Kintzel*, chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Autrey (Haute-Saône).
1868. *Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Gueblange (par Dieuze), (Lorraine).
1855. *Kuss*, (✻) ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
1872. *Lafosse*, (✻) sous-intendant militaire, à Alger.
1859. *Lahache*, juge de paix, à Clary (Nord).
1869. *Lapaix*, graveur héraldique, passage du Casino, à Nancy.
1877. *Laprevote* (Charles), secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
1873. *Laurent* (l'abbé), (I. ⓘ) ancien inspecteur d'académie, à Paris.
1878. *Le Bègue*, directeur de l'asile public des aliénés, à Bron, près Lyon.
1872. *Leblanc*, (✻) ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Caen.
1849. *Lebrun*, architecte à Azerailles, par Baccarat (Meurthe-et-Moselle).
1879. *Le Cler*, (✻) sous-intendant militaire en retraite, rue Ras el Aïn, à Oran.
1858. *Legrand du Saulle*, (✻) docteur en médecine, boulevard Saint-Michel, 9, à Paris
1867. *Lehr*, docteur en droit, professeur de droit civil français et de droit comparé à l'académie de Lausanne (canton de Vaud, Suisse).

1844. *Lepage*, (Henri), (✻) archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, président de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1874. *Le Plé*, (✻) docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

1880. *Lescuyer*, homme de lettres à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1847. *Levallois*, (✻) inspecteur général des mines, rue Belle-Chasse, 44, à Paris.

1863. *Lévy*, (A. 🙰) grand rabbin, à Vesoul.

1853. *L'héritier*, (✻) inspecteur des eaux thermales de Plombières.

1849. *Liégey*, docteur en médecine, avenue de Paris, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine).

1844. *Lionnet*, (✻) ancien professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand, avenue de Villiers, 8, à Paris.

1861. *Liron* (Jules de) d'Airolles, secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône, rue de Sèvres-Vaugirard, 82, à Paris.

1878. *Lorrain*, homme de lettres, à Iberville (Canada).

1881. *Ly Chao Pée*, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, à Paris.

1878. *Malgras*, procureur de la république, à Lunéville.

1881. *Maire*, (A. 🙰) inspecteur-adjoint des forêts, à Paris.

1864. *Malte-Brun*, (✻, A. 🙰) secrétaire général honoraire de la Société de géographie, rue Jacob, 16, à Paris.

1859. *Marchal*, archéologue, juge de paix, à Bourmont (Haute-Marne).

1871. *Maréchal*, (A. 🙰) inspecteur de l'instruction primaire, à La Châtre (Indre).

1847. *Martins*, (O. ✻) professeur à la faculté de médecine de Montpellier.

1854. *Matheron*, (✻) ingénieur civil, à Marseille.

1383. *Max Simon*, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon.

1876. *Maxe Werly*, (A. 🙰) négociant, rue de Rennes, 61, à Paris.

1852. *Meaume*, (✻) avocat, ancien professeur à l'Ecole forestière, grande avenue, 45, à Neuilly-sur-Seine.

1857. *Michaud*, (✻) capitaine adjudant-major en retraite, chef d'institution, à Sainte-Foy-les-Lyon.

1881. *Monchablon*, peintre, 12, rue Pergolèse, à Paris.

1859. *Morand*, (O. ✻) médecin principal à l'hôpital militaire de Besançon.

1866. *Mortillet* (Gabriel de), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris.

1861. *Mougel*, curé de Duvivier, par Bône (Algérie).

1883. *Moulladé*, pharmacien au Puy.

1878. *Moynier de Villepoix*, pharmacien, à Abbeville (Somme).

1841. *Naville* (Adrien), praticulteur, à Genève.

1874. *Nicolas*, ancien avoué, juge de paix de Saint-Nicolas, à Nancy.

1868. *Noël* (Ernest), industriel, à Paris.

1879. *Nolen*, recteur de l'Académie de Douai.

1871. *Olry*, (I. ✪) instituteur, à Allain-aux-Bœufs, par Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle).

1845. *Oulmont*, (✻) docteur en médecine, rue Bergère, 21, à Paris.

1876. *Oustry*, (C. ✻, A. ✪) ancien préfet des Vosges, préfet de la Seine.

1880. *De Pange*, (Comte Maurice) historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris.

1876. *Papier*, (I. ✪) chef du service des tabacs, en retraite, président de l'Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).

1864. *Pâté*, professeur d'agriculture, à Nancy.

1847. *Perrey*, (✻) professeur honoraire de la faculté des sciences de Dijon, rue du Port, 78, à Lorient.

1872. *Pfaff*, professeur d'allemand au lycée de Vanves.

1839. *Pinel*, avocat à la cour d'appel, rue Laffitte, 34, à Paris.

1829. *Piroux*, (✻) directeur de l'institution des sourds-muets, à Nancy.

1872. *Plassiard*, ingénieur civil, inspecteur du travail des enfants dans les manufactures, rue Saint-Léon, 52, à Nancy.

1844. *Poirel*, (✻) président de chambre à la cour d'appel d'Amiens.

1861. *Ponscarme*, (✻) graveur de médailles, à Paris.

1876. *Puton*, (✻ A. ✪) directeur de l'école forestière, à Nancy.

1883. *Quélet*, docteur-médécin à Hérimoncourt (Doubs).

1871. *Quintard*, secrétaire-adjoint de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

1869. *Rabache*, homme de lettres, à Morchain (par Nesle) Somme.

1883. *Rance* (l'abbé), professeur de théologie morale à la faculté de théologie à Aix.

1862. *De Rebecque* (Constant), président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

1872. *F. Renauld*, pharmacien, à S[t]-Chamond (Loire).

1872. *J. Renauld* (A. ✪), juge suppléant au tribunal civil, rue Callot, 9, à Nancy.

1859. *Reuss*, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort.

1856. *Risler*, ancien rédacteur du *Journal d'agriculture pratique*, agronome, propriétaire à Calèves-sur-Nyon, canton de Vaud (Suisse).

1870. *Ristelhüber*, homme de lettres, quai Saint-Nicolas, 3, à Strasbourg.

1880. *Des Robert*, historiographe, rue de Rigny, 2, à Nancy.

1842. *Salmon*, (✳) conseiller à la Cour de cassation.

1829. *Saucerotte*, (✳) médecin en chef honoraire à l'hôpital de Lunéville.

1878. *Sellière* (Frédéric), ingénieur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris.

1878. *Simonet*, principal du collège de Longwy.

1843. *Simonin*, (✳) docteur en médecine, ancien professeur à la faculté de médecine, à Nancy.

1867. *Steinheil*, (✳), ancien député, manufacturier à Rothau.

1862. *Terquem*, (✳) ancien administrateur du musée géologique de Metz, rue de la Tour, 78, à Passy.

1853. *Thévenin*, conseiller à la cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, 45.

1869. *Thévenot*, ancien vérificateur des poids et mesures, homme de lettres, rue de la Trinité, 5, à Troyes (Aube).

1858. *Trouillet*, arboriculteur, à Montreuil-les-Pêches (Seine).

1825. *Turck*, docteur en médecine, ancien représentant, à Gray.

1844. *Vagner*, homme de lettres, publiciste, membre de l'Académie de Stanislas, rue du Manége, 3, à Nancy.

1875. *Valkenaër* (le baron de), agriculteur, au Paraclet (Aube).

1882. *Valin*, sous-préfet à Douai.

1863. *Varjon*, (✻) docteur en médecine, à Paris.

1829. *Vergnaud-Romagnési*, négociant, à Orléans.

1862. *Vesins* (vicomte de), (O. ✻) ancien préfet des Vosges.

1879. *Ville* (Georges), (✻) professeur-administrateur au muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris.

TARLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1883.

AVIS

La Société décline toute responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans les Annales.

Les membres de la Société qui changent de domicile sont priés d'en informer le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer leur adresse exactement.

Les Annales paraissent ordinairement au mois d'août. Les membres correspondants qui veulent recevoir les Annales doivent en informer le Secrétaire perpétuel avant le 1er mai de chaque année, en lui adressant, en un mandat ou en timbres-poste, une cotisation annuelle de 4 francs.

Les membres qui n'ont pas encore envoyé leur photographie pour l'album de la Société, sont priés de l'adresser au Secrétaire perpétuel, avec les indications suivantes: nom, prénoms, date et lieu de naissance, fonctions, grade, ouvrages publiés, etc.

Tout sociétaire qui n'aurait pas reçu le volume de l'année courante qui paraît habituellement au mois d'août, est prié de le réclamer avant le 1er décembre de la dite année.



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

1884

ÉPINAL
CHEZ M. V. COLLOT, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ
RUE DU BOUDIOU, 13

PARIS
CHEZ M. AUG. GOIN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82.

1884